

MICHEL THÉVENIN



« Changer le système de la guerre »

Le siège en Nouvelle-France

1755-1760

341-a 643
Journal du Siège Du fort Georges
Les anglois William Henry situé au Nord du 2
avec la description de ce fort & du camp
des ennemis.

Collection  Autour de
l'événement





Dirigée par Michel De Waele et Martin Pâquet

L'événement s'inscrit tant dans le quotidien que dans l'extraordinaire. Impossible à dissocier de la vie de tous les jours qu'il rythme ou bouleverse, l'événement permet de réfléchir sur le monde dans lequel il prend place et sur les traces qu'il y laisse. Faisant une large place à la jeune recherche et aux approches novatrices, la collection « Autour de l'événement » regroupe des études en histoire, en histoire de l'art, en ethnologie, en archéologie, en archivistique et en muséologie qui explorent les multiples arcanes de ce moment quotidien et extraordinaire.

Titres parus

Julie Desmarais. *Femmes tondues. France – Libération. Coupables, amoureuses, victimes.*

Hélène Charron. *La sociologie entre nature et culture. 1898-1913. Genre et évolution sociale dans L'Année sociologique.*

Steve Lasorsa. *La rivalité Canadien-Nordiques.*

Nina Brière. *La douceur du roi. Le gouvernement de Louis XIV et la fin des Frondes (1648-1661).*

Marie-Michelle Pagé. *Empereurs et aristocrates bienfaiteurs. Autour de l'inauguration des alimenta dans le monde municipal italien (fin I^{er} siècle – début IV^e siècle).*

Pierre-Olivier Maheux, *Un philosophe au service d'un peuple. Rousseau et son projet de constitution pour la Corse.*

Christine Hébert, *Les Duggies et Internet. Étude d'une communauté virtuelle d'admirateurs.*

Tommy Simon Pelletier, *Vivre et pêcher dans les Notre-Dame. Excursion archéologique sur le barachois de Mont-Louis au Régime français.*

Aryane Babin, *L'expropriation du territoire de Forillon. Les décisions politiques au détriment des citoyens.*

Marie-Pier Bouchard, *Vivre au cœur de « paroisses de femmes » dans la région de Charlevoix, 1940-1980.*

Ariane Godbout, *La mémoire rompue. Les défis de la coexistence confessionnelle au consulat lyonnais (1563-1567).*

Pierre-Luc Brisson, *Le libérateur de la Grèce. Titus Flamininus et l'héritage hellénistique.*

Mathieu Pontbriand, *Lomer Gouin, entre libéralisme et nationalisme.*

« CHANGER LE SYSTÈME DE LA GUERRE »

Le siège en Nouvelle-France, 1755-1760

MICHEL THÉVENIN

« CHANGER LE SYSTÈME
DE LA GUERRE »

Le siège en Nouvelle-France, 1755-1760



Presses de
l'Université Laval

Financé par le gouvernement du Canada
Funded by the Government of Canada



Nous remercions le Conseil des arts du Canada de son soutien. L'an dernier, le Conseil a investi 153 millions de dollars pour mettre de l'art dans la vie des Canadiennes et des Canadiens de tout le pays.

We acknowledge the support of the Canada Council for the Arts, which last year invested \$153 million to bring the arts to Canadians throughout the country.



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

SODEC

Québec

Maquette de couverture : Laurie Patry

Mise en pages : Emmanuel Gagnon

Illustrations de la couverture :

Dominic Serres, *The Capture of Havana, 1762: the English Battery Before Morro Castle* (détail), 1770, National Maritime Museum, Greenwich ;

Journal du siège du fort Georges, appelé par les Anglois William Henry, situé au fond du lac St. Sacrement, avec la description de ce fort et du camp retranché des ennemis, par Jean-Nicolas Desandrouins, 1757, Bibliothèque Nationale de France ;

Plan de Niagara et des Fortifications faites en 1755 et 1756, Archives Nationales d'Outre-Mer, FR ANOM F3/290/64.

© Presses de l'Université Laval. Tous droits réservés.

Dépôt légal 4^e trimestre 2020

ISBN 978-2-7637-5244-0

PDF 9782763752457

Les Presses de l'Université Laval

www.pulaval.com

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	IX
Introduction	1
Une guerre « sur le pied européen » ?	3
CHAPITRE I	
De l'attaque des places en Europe au siècle des Lumières	13
De la difficulté de définir le siège	14
Évolutions et révolutions de la guerre de siège en Europe : de la poudre à canon à Vauban (XV ^e -XVIII ^e siècles) ...	20
La guerre de siège et le développement des armes à feu (XV ^e -XVII ^e siècles)	21
Vauban, ou la rationalisation de la guerre de siège au service du Roi-Soleil	24
La guerre de siège au cœur de la stratégie des États européens, fin du XVII ^e -première moitié du XVIII ^e siècle.	35
CHAPITRE II	
« Les guerres de ce pays-ci sont bien différentes de celles d'Europe » : les contraintes du théâtre d'opérations nord-américain	47
« Ce ne sont pas les campagnes des Flandres » : climat, distances et communications	47
« Joindre au système de tactique d'Europe l'usage à faire des sauvages » : composer avec les Canadiens et les Amérindiens	49
« La plupart des forts au Canada sont mal construits et mal situés » : les fortifications de la Nouvelle-France ...	52
Des officiers rompus à la guerre de siège européenne, dans un continent où cette partie de la guerre reste à écrire	57

CHAPITRE III

« La guerre est totalement changée dans cette partie du monde » : la Nouvelle-France et la dimension stratégique de la guerre de siège 61

La pensée stratégique française en Amérique au commencement des hostilités. 62

« La plus forte digue que l'on puisse opposer à l'ambition des Anglais » : le rôle stratégique de la Nouvelle-France selon La Galissonnière . . . 62

Une stratégie de défense en quatre points 65

1755-1757 : le « moment français » en Amérique. . . . 72

1755 : « je suis heureusement parvenu à arrêter les progrès des Anglois dans tous leurs projets », ou les salutaires réactions du marquis de Vaudreuil 72

1756 : « changer la défensive en offensive ». Les Français maîtres du lac Ontario 76

1757 : les premières failles de la stratégie française en Amérique. 80

Le tournant de 1758 et la nécessaire réorientation de la stratégie française en Amérique 83

1758 : la donne s'inverse au Nouveau Monde . . . 84

1759-1760 : « votre besogne n'est pas de battre, mais de n'être pas battu ». Une européanisation par nécessité de la stratégie française en Amérique . . . 90

CHAPITRE IV

« Une opération nouvelle dans ce pays et qui présentait des difficultés inconnues en Europe » : l'application tactique de la guerre de siège en Nouvelle-France . . . 103

Les ingénieurs militaires, ou la guerre « scientifique » . . 103

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que nous avons ouvert la tranchée la nuit dernière » : les sièges « européens » en Amérique. 118

Une « variante » du siège à la Vauban : l'attaque par escalade 139

« Ce sont deux à trois cents toises d'ouvrages qui valent bien le couronnement d'un chemin couvert » : Québec 1759, un ou des sièges ? 143

CHAPITRE V

Une guerre en « pays barbare », mais « entre peuples policés » : la culture militaire des combattants en Amérique	153
« Messieurs les Anglais, tirez les premiers » :	
Le mythe de la « guerre en dentelles »	154
La guerre de siège et « l'économie de la violence »	161
Vers une guerre « rationnelle » et « économe »	
en moyens, notamment humains	162
Une guerre de siège réellement moins violente ?	164
Les « civilités » de la guerre de siège	170
« Des monstres capables de nous déshonorer » :	
violence européenne, violence amérindienne	
de la guerre de siège	178
Conclusion	189
Sources et bibliographie	195
Annexes	211
Annexe 1 : Les douze étapes du siège selon le modèle de Vauban	211
Annexe 2 : Liste des ingénieurs militaires français envoyés en Nouvelle-France pendant la guerre de Sept Ans (1754-1760)	213
Annexe 3 : Liste des sièges « à l'européenne » en Nouvelle-France pendant la guerre de Sept Ans	215

REMERCIEMENTS

Jean de La Fontaine concluait sa fable *Le Chartier embourbé* par le vers, devenu proverbe, « Aide-toi et le Ciel t'aidera ». Loin de moi l'intention de conférer une dimension céleste aux personnes qui me sont venues en aide pour la réalisation de cette recherche, mais je tiens tout de même à souligner leur très apprécié apport.

Je voudrais remercier premièrement Messieurs Michel De Waele et Alain Laberge, qui ont accepté de diriger ma recherche de maîtrise avant même mon arrivée au Québec à l'été 2014. Votre disponibilité, vos commentaires, conseils et remarques tout au long de ce processus m'ont permis de présenter une recherche accomplie.

À l'été 2018, mon mémoire à peine terminé, Michel De Waele m'a généreusement proposé de bonifier celui-ci sous la forme d'un livre, et de publier ma recherche dans la collection qu'il dirige avec Martin Pâquet aux Presses de l'Université Laval. J'adresse mes remerciements à ces deux professeurs pour m'avoir offert la tribune où je présente aujourd'hui ma recherche sensiblement augmentée et remaniée.

Je remercie affectueusement mes sœurs et mes parents, qui n'ont à aucun moment cherché à entraver ma décision, aussi difficile fut-elle à accepter, de tenter l'aventure par-delà les océans. Celle-ci est considérablement enrichie par la présence de ma compagne Marie-Hélène, dont le soutien constant m'est extrêmement précieux.

Je ne peux oublier l'apport inestimable de mes compères du « Club des 7 Ans », Joseph Gagné, Dave Noël, Cathrine Davis, Sophie Imbeault, Rénald Lessard et Hélène Quimper. Ces nombreuses soirées passées à discuter de la guerre de Sept Ans ont beaucoup apporté à ma réflexion.

J'adresse un remerciement particulier à Joseph, qui a très généreusement relu mon manuscrit, m'apportant plusieurs compléments des plus judicieux. Depuis cette exploration scientifique des forts du lac Champlain à l'été 2015, notre amitié forgée autour d'une passion commune pour la guerre de Sept Ans m'est extrêmement appréciable.

Je tiens enfin à remercier particulièrement ma marraine, Anne-Marie Deydier. Depuis mon plus jeune âge, tu as encouragé, soutenu et entretenu ma passion dévorante pour l'Histoire, et je t'en serai éternellement reconnaissant.

INTRODUCTION

Le 28 juin 1756, la garnison britannique du fort Saint-Philippe, défendant le Port-Mahon sur l'île de Minorque, dépose les armes face aux troupes françaises du maréchal de Richelieu. Celui-ci, vainqueur magnanime, reconnaît que « la belle et courageuse défense des Assiégés méritoit toutes les marques d'estime et de vénération que les Militaires se doivent dans ces sortes d'occurrences ; que voulant faire connoître en particulier au Général Blanckney (Blackeney) la considération qu'il avoit pour lui, il accordoit à la Garnison tous les honneurs de la guerre¹ ». La prise du Port-Mahon, « défendu par une des plus fortes Citadelles de l'Europe² », lance idéalement la France dans la guerre de Sept Ans, qui débute à peine en Europe – la Grande-Bretagne déclare la guerre à la France le 17 mai de la même année, celle-ci lui répondant le 9 juin suivant. Ce premier acte de guerre propre à glorifier les armes de Louis XV trouve un écho moins de deux mois plus tard de l'autre côté de l'Atlantique. Le 14 août, la garnison britannique des forts d'Oswego (ou Chouaguen dans les sources françaises³), sur la rive sud du lac Ontario, se rend au marquis Louis-Joseph de Montcalm, commandant des forces françaises en Nouvelle-France. Ici, point d'honneurs de la guerre pour récompenser un adversaire valeureux : la garnison est faite prisonnière et envoyée en captivité à Montréal.

-
1. *Journal historique de l'expédition de l'île de Minorque et du siège du fort Saint-Philippe par les Français en 1756*, dans *Recueil général des pièces, chansons et fêtes données à l'occasion de la prise du Port Mahon, en France, 1757*, s. l., p. 82. L'orthographe et la grammaire des sources seront respectées tout au long du présent ouvrage.
 2. *Ibid.*, p. 86.
 3. L'orthographe du nom diffère dans les sources, allant de Chouaguen à Choueguen, ou encore Chouéguen. Pour cet ouvrage nous avons décidé de nous en tenir à la graphie « Chouaguen » (en respectant tout de même l'orthographe propre à chaque source).

Une telle scène de siège, familière pour des officiers rompus aux guerres européennes, est pour le moins inhabituelle dans cette partie de la planète. La guerre de Sept Ans répond à la dynamique des guerres européennes de l'époque moderne, mettant aux prises les belligérants tant sur le Vieux Continent que dans leurs empires coloniaux à travers le monde. France et Angleterre s'opposent ainsi en Amérique septentrionale dès 1613, avec en point d'orgue l'occupation de Québec par les frères Kirke entre 1629 et 1632. La lutte entre les Provinces-Unies et l'Angleterre dans la deuxième moitié du siècle se ressent également en Amérique, culminant entre autres avec la capture par les Anglais de la Nouvelle-Amsterdam (actuelle New York) en 1664. De même, lors de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697), la Nouvelle-France est à nouveau le théâtre d'affrontements entre Européens, comme en témoignent la célèbre et victorieuse défense qu'oppose le gouverneur Frontenac aux Anglais tentant de prendre Québec en 1690 ou bien les campagnes de Pierre Le Moyne d'Iberville contre les possessions anglaises de Terre-Neuve et de la Baie d'Hudson. La guerre de Succession d'Espagne à l'aube du XVIII^e siècle (1701-1714) confirme l'importance acquise par les empires coloniaux lors des guerres européennes. L'antagonisme franco-britannique – la Couronne d'Angleterre a fusionné en 1707 avec celle d'Écosse pour donner naissance au royaume de Grande-Bretagne – se répercute une fois encore en Nouvelle-France, où se multiplient les raids et escarmouches entre les deux puissances, alors que les Britanniques échouent à nouveau dans leur tentative de prendre Québec en 1711. Si le nouveau siècle voit les théâtres américains continuer à être des scènes d'affrontements entre puissances coloniales – les querelles entre Espagne et Grande-Bretagne se perpétuent aux Antilles et en Amérique du Sud dans les décennies 1720-1730 –, il voit également les conflits européens s'étendre aux Indes orientales, surtout à partir de la guerre de Succession d'Autriche (1741-1748). Il est toutefois fondamental de noter que la guerre de Sept Ans a suivi un processus inverse, celui d'hostilités coloniales débutant en

Amérique du Nord en 1754 entre la France et la Grande-Bretagne (quoique des escarmouches avaient eu lieu au cours des années précédentes) et qui facilitent le déclenchement d'un conflit en Europe en 1756.

Cette « mondialisation » des conflits européens n'entraîne cependant pas nécessairement leur européanisation. Tandis qu'en Inde les combats entre Français et Britanniques dans la décennie 1740 se rapprochent des pratiques militaires alors en vigueur en Europe – la guerre en Inde laisse s'exprimer les armées européennes tant lors de batailles en rase campagne que dans le cadre de sièges –, il en va tout autrement pour l'Amérique du Nord. À la veille de la guerre de Sept Ans, le Canada ne dispose pour seuls « professionnels » de la guerre que des quelques compagnies franches de la Marine, tout au plus 2 500 hommes répartis sur un vaste territoire allant de l'Île Royale (Île du Cap-Breton, Nouvelle-Écosse) aux Grands Lacs. La défense de la colonie repose donc – numériquement parlant – en grande partie sur la milice, héritage de la colonisation française du XVII^e siècle, et sur les alliés autochtones.

UNE GUERRE « SUR LE PIED EUROPÉEN » ?

Louis-Antoine de Bougainville, un officier français arrivé en Nouvelle-France en 1756, notait dans son journal de campagne en 1758 :

Jamais encore avant 1755 on n'avait fait la guerre en Canada. Partir de Montréal avec un détachement, s'en aller à travers le bois, faire quelques chevelures, revenir à toutes jambes quand on avait frappé, voilà ce qu'on appelait guerre, campagne, succès, victoire. [...] Maintenant, la guerre s'établit ici sur le pied européen. Des projets de campagne, des armées, de l'artillerie, des sièges, des batailles. Il ne s'agit plus ici de faire coup, mais de conquérir ou d'être conquis⁴.

4. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada, mémoires, journal, lettres*, Québec, Septentrion, 2003, p. 294.

Ce cinglant constat de Bougainville nous permet deux observations. La première est celle de l'omniprésence des modèles militaires européens dans l'esprit des officiers métropolitains en poste dans les colonies des nations belligérantes. Pour ces nobles ayant voué leur savoir-faire au dieu Mars, seule la guerre telle que pratiquée en Europe, avec ses codes, ses rituels, est digne de mention. D'autre part, le ressenti de Bougainville exprimé par ces lignes fait ressortir le caractère « inhabituel » du siège d'Oswego d'août 1756. En effet, la guerre de siège, partie de l'art militaire consistant à attaquer ou défendre des places, était pour ainsi dire quasi inexistante en contexte colonial avant le milieu du XVIII^e siècle. Si la guerre de Succession d'Autriche a été le théâtre de quelques sièges d'envergure en Inde, comme ceux de Pondichéry ou de Madras, les opérations guerrières en Amérique septentrionale reposaient essentiellement sur l'utilisation de détachements mobiles opérant des raids sur un objectif précis et facilement atteignable. L'échec des Britanniques devant Québec en 1690 ainsi que leurs tentatives en Acadie pendant la guerre de Succession d'Espagne⁵ constituent un balbutiement de guerre de siège en Amérique du Nord. Mais il faut attendre le retentissant siège de Louisbourg en 1745 par des miliciens des Treize Colonies britanniques pour trouver un véritable précédent en matière de poliorcétique (du grec *poliorkein*, signifiant « assiéger une ville »).

La guerre de Sept Ans voit la France et la Grande-Bretagne accorder une nouvelle importance à « ce théâtre d'opérations tenu jusque-là pour périphérique⁶ ». Celle-ci se traduit par l'envoi progressif de régiments réguliers en Amérique septentrionale à partir de 1755, et ce jusqu'à la cessation des hostilités sur ce continent en 1760. Cet apport massif de soldats et d'officiers habitués aux guerres de

5. Voir John Grenier, *The Far Reaches of Empire: War in Nova Scotia, 1710–1760*, Norman, Oklahoma University Press, 2008.

6. Bertrand Fonck, « “Joindre au système tactique d'Europe l'usage à faire des sauvages” : le commandement des armées françaises en Nouvelle-France », dans Laurent Veyssière et Bertrand Fonck (dir.), *La Guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*, Québec et Paris, Septentrion et Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2013, p. 155.

l'Ancien Monde va bouleverser la nature de la guerre telle que l'avaient connue les populations des espaces coloniaux nord-américains.

L'historien Bertrand Fonck notait la volonté des décideurs militaires français d'eupéaniser la guerre en Amérique : « C'est l'ensemble des officiers généraux français venus de la métropole, avec certes quelques nuances, qui s'est montré persuadé de la nécessité d'importer en Nouvelle-France la guerre à l'euro péenne⁷ ». Cette « eupéanisation » de la guerre ne s'est pourtant pas faite sans difficultés. Dans un mémoire de janvier 1759 adressé au ministre de la Marine pour sensibiliser celui-ci aux besoins matériels de l'armée française en Amérique, Bougainville notait en effet, non sans lyrisme :

On y manque absolument de tous moyens pour agir, transporter, marcher promptement, fournir même le nécessaire à un corps un peu nombreux, enfin de tous ces accessoires qui ne sont pas la guerre, mais sans lesquels la guerre ne se peut faire. J'ajouterai qu'à qui n'est pas sorti d'Europe, il n'est pas possible de concevoir quel miracle, et miracle de création, il faut pour faire en Canada une guerre européenne ; cette peinture est au-dessus du pinceau le plus énergique du coloris de Rubens même⁸.

Longtemps, l'historiographie, en négligeant ou en mésinterprétant les propos d'officiers comme Bougainville, a opposé les pratiques européennes de la guerre à celles ayant cours dans les différents milieux coloniaux (entraînant notamment les trop nombreuses glorifications du modèle de « petite guerre » à l'amérindienne, menée par les « invincibles » miliciens canadiens...). Boris Lesueur observait ainsi que « toute une historiographie nie que la guerre aux colonies ait pu nécessiter le recours à des conceptions

7. *Ibid.*, p. 155-156.

8. Louis-Antoine de Bougainville, *Mémoire à la Cour, 12 janvier 1759*, dans Henri-Raymond Casgrain, *Lettres et pièces militaires. Instructions, ordres, mémoires, plans de campagne et de défense 1756-1760*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1891, p. 81.

classiques de la guerre⁹ ». Dans sa préface du livre *Défense et colonies dans le monde atlantique, XV^e-XX^e siècles*, David Plouviez se place dans cette mouvance, en affirmant que « la confrontation à une menace locale dans un contexte territorial peu ou mal maîtrisé entraîne une réponse qui implique des modifications de ses propres paradigmes de défense. Il devient évident que faire la guerre à l'européenne est impossible¹⁰ ». Notre réflexion nous place en contradiction avec cette hypothèse. Nous montrerons en effet que la guerre de Sept Ans a vu une européanisation réussie de la part des officiers français de la conduite de la guerre en Nouvelle-France, en focalisant notre attention sur une partie spécifique de l'art militaire, à savoir l'art de l'attaque et de la défense des places.

Cet ouvrage présente donc la transposition réussie par les officiers français du modèle militaire de la guerre de siège alors en vigueur en Europe au contexte colonial de la Nouvelle-France. Cette « importation » d'une guerre de siège européenne en Nouvelle-France a eu des répercussions tant à l'échelle stratégique (comment est pensée la guerre, quels sont les plans établis au cours de chaque campagne) que tactique (comment la guerre est pratiquée sur le terrain, dans le cadre précis du combat). Il convient donc d'adopter cette double vision tout au long de notre propos. Cette étude fait également appel à une troisième dimension de la guerre de siège, qui a trait aux cultures et mentalités militaires qui l'entourent ainsi qu'à leurs représentations. Nous montrerons en effet en quoi les actions des officiers français comme britanniques dans cette guerre de siège coloniale reflètent la culture militaire des armées européennes au milieu du XVIII^e siècle. *In fine*, il sera question de la place de la guerre de siège, en Europe comme en Amérique, au sein du mythe de la « guerre en dentelles ». La place de la guerre de siège dans les conflits européens

9. Boris Lesueur, « L'artillerie et les colonies sous l'Ancien Régime », *Revue historique des armées*, 2013, p. 7.

10. David Plouviez, *Défense et colonies dans le monde atlantique XV^e-XX^e siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, p. 14.

du XVIII^e siècle a tendance à être quelque peu oubliée au profit de batailles donnant à voir, par exemple, les prouesses tactiques d'un Frédéric II de Prusse, affrontements qui ne sont pas sans préfigurer l'épopée napoléonienne de la fin du siècle¹¹. Or les batailles menées par Frédéric II au cours des guerres de Succession d'Autriche et de Sept Ans, bien que plus nombreuses que lors des conflits précédents, n'en sont pas moins pour la plupart livrées à l'occasion de sièges. En cela le monarque prussien n'est rien de plus qu'un roi de guerre parmi d'autres, se conformant – bien souvent malgré lui – au modèle militaire encore dominant en Europe de la guerre de siège.

Notre ouvrage ne prétend pas être exhaustif. Certaines questions relatives au « détail » de la poliorcétique, comme celle de la logistique (humaine comme matérielle) mobilisée, seront seulement effleurées, voire laissées de côté, au profit d'une analyse mettant en relation les discours théoriques et les mises en pratique du modèle de la guerre de siège. De même, l'espace géographique traité dans notre étude répond au choix fait de nous pencher prioritairement sur les régions de la Nouvelle-France ayant connu directement des combats de siège (vallée du Saint-Laurent, Île Royale, lacs Champlain et Ontario, vallée de l'Ohio). On notera donc l'absence de la Louisiane et des Illinois, dont la conséquente implication dans l'effort de guerre français s'est traduite principalement par l'envoi de renforts et de ravitaillement vers les régions précédemment évoquées.

Un choix s'est également imposé dans la dénomination du conflit étudié. Nous sommes en présence d'une guerre

11. Bertrand Fonck, « Sièges et fortifications durant la guerre de la Conquête », dans Bertrand Fonck et Laurent Veyssière (dir.), *La chute de la Nouvelle-France. De l'affaire Jumonville au traité de Paris*, Québec, Septentrion, 2015, p. 132. Voir aussi Jean-Philippe Cénat, « De la guerre de siège à la guerre de mouvement : une révolution logistique à l'époque de la Révolution et de l'Empire ? », *Annales historiques de la Révolution française*, 348, 2007, p. 101-115. Pour un bilan historiographique complet de notre sujet d'étude, ainsi que pour les sources et méthodes mobilisées pour cette recherche, se reporter à l'introduction de notre mémoire de maîtrise, « Une guerre "sur le pied européen" ? La guerre de siège en Nouvelle-France pendant la guerre de Sept Ans », déposé à l'Université Laval en 2018 et disponible sur le site de la bibliothèque de cette institution.

possédant plusieurs appellations, chacune revêtant un sens particulier, et répondant à des enjeux mémoriels différents. De ce côté-ci de l'Atlantique, la dimension nord-américaine du conflit prend toute son importance dans la dénomination québécoise de « guerre de la Conquête » ou celle états-unienne de « French and Indian War ». Le cadre « local » du conflit se retrouve également dans certaines historiographies européennes, comme en Allemagne, où la *Dritter Schlesischer Krieg* (littéralement la « troisième guerre de Silésie ») fait référence à l'antagonisme entre la Prusse et l'Autriche se disputant la région de Silésie. Il en va de même en Suède, où l'appellation *Pommeriska kriget* (« guerre de Poméranie ») centre le conflit sur les affrontements prusso-suédois dans cette région du nord de l'Allemagne.

Au Québec, le terme de « Conquête » est très lourd de sens, servant de repère mémoriel (parfois traumatique) dans l'imaginaire collectif québécois¹², hélas bien souvent repris (maladroitement dans bien des cas) pour des considérations politiques et nationalistes. Popularisée par Guy Frégault, qui en faisait le titre choc de son ouvrage en 1955¹³, cette appellation a contribué dans la seconde moitié du XX^e siècle (et encore en partie aujourd'hui) à cantonner le conflit à la Nouvelle-France et à le réduire à sa seule dimension nord-américaine. Si cette appellation peut encore à l'heure actuelle trouver une certaine pertinence dans des champs de recherche abordant ce conflit dans des dimensions « locales » (histoire sociale, histoire des répercussions de la guerre sur les sociétés civiles, ...), elle ne nous semble pas judicieuse dans le champ de l'histoire militaire. Les affrontements entre Français et Britanniques en Amérique du Nord entre 1754

12. Voir Yves Tremblay, *Plaines d'Abraham. Essai sur l'égo-mémoire des Québécois*, Outremont, Athéna éditions, 2009; Catherine Desbarats et Allan Greer, « The Seven Years' War in Canadian History and Memory », dans Warren R. Hofstra (dir.), *Cultures in Conflict. The Seven Years' War in North America*, Toronto, Rowman & Littlefield Publishers, 2007, p. 145-178; Jacques Mathieu, « Les rappels mémoriels de la guerre de Sept Ans au Canada », dans Bertrand FONCK et Laurent VEYSSIÈRE (dir.), *La guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*, Québec et Paris, Septentrion et Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2013, p. 101-122.

13. Guy Frégault, *La Guerre de la Conquête*, Montréal, Fides, 1955.

et 1760 ne sont en effet qu'une partie d'un conflit bien plus global, déclenché officiellement en Europe en 1756 et achevé par les traités de Paris et de Hubertusburg de 1763. L'appellation de « guerre de Sept Ans », utilisée en France et (partiellement) au Québec, fait justement référence à cette dimension « globale » du conflit, et se retrouve dans plusieurs pays : « Seven Years' War » au Royaume-Uni et au Canada anglophone (et de manière de plus en plus affirmée aux États-Unis), « *Siebenjähriger Krieg* » en Allemagne, « *Guerra de los Siete Años* » en Espagne...

Nous intéressant aux discours et pratiques de la guerre par les Européens, la dénomination de « guerre de Sept Ans » nous semble être la plus à même de traduire l'importance supérieure de la guerre en Europe aux yeux des contemporains des événements (hormis les populations directement touchées par le conflit en Amérique...). Les décideurs militaires français, qu'ils soient en France ou en Nouvelle-France, sont pour la plupart conscients que le front principal de cette guerre est celui qui se joue en Allemagne. Les journaux de campagne et correspondances des officiers combattant en Nouvelle-France montrent la lucidité de ces derniers quant à l'importance de leurs campagnes en comparaison de celles du Vieux Continent. D'ailleurs, le marquis de Montcalm est désigné pour prendre la tête des forces françaises en Amérique en 1756 parce qu'aucun officier haut gradé n'a accepté de risquer sa carrière sur un théâtre d'opérations si éloigné de la Cour de Versailles et de ses faveurs... Les « quelques arpents de neige vers le Canada » dépeints par Voltaire ne sont pas qu'une formule littéraire, mais montrent l'intérêt moindre (mais en aucun cas absent) des autorités militaires françaises pour l'Amérique par rapport à l'Allemagne (Voltaire avait cependant des intérêts personnels aux Antilles, et s'est donc fait le champion des îles sucrières aux dépens des fourrures du Canada...). De même, en 1759, alors que la situation devient de plus en plus difficile pour l'armée française en Nouvelle-France, Versailles refuse l'envoi d'une importante flotte de guerre au Canada (flotte qui avait grandement aidé les

défenses de la colonie en 1757 et 1758) au profit d'un projet de débarquement en Angleterre, qui s'avérera par ailleurs un fiasco total. L'exemple montre clairement l'ordre des priorités entre les différents théâtres d'opérations...

Aucune de ces appellations, qu'elles soient « locales » ou « globales », n'est vraiment parfaite. Peut-être faudrait-il alors proposer de nouvelles dénominations ? Peut-être pourrions-nous copier l'exemple de Voltaire qui, traitant de la guerre de Succession d'Autriche (1741-1748), écrivait une *Histoire de la guerre de 1741*, et présenter notre conflit sous le vocable de « guerre de 1756 » (ou de 1754, quand bien même la guerre n'est déclarée que deux ans plus tard) ? Nous n'aurons pas la prétention de vouloir nous élever au rang de Voltaire... Peut-être pourrions-nous alors évoquer, pour reprendre la formule qui figure en tête des mémoires de Pierre Pouchot, officier français ayant combattu en Nouvelle-France pendant le conflit, « la dernière guerre de l'Amérique septentrionale entre la France et l'Angleterre »¹⁴ ? Se poserait alors le problème de la lourdeur de la nomenclature, sans compter que les deux puissances se sont à nouveau affrontées en Amérique lors de la guerre d'indépendance américaine... Nous avons ainsi décidé de nous en tenir, pour cet ouvrage comme pour l'ensemble de nos recherches, à l'appellation de guerre de Sept Ans.

Après avoir, telle une place assiégée, investi et reconnu notre sujet de recherche, après en avoir déterminé les angles d'attaques, il convient de dresser les plans de celles-ci. Notre premier chapitre tiendra lieu des travaux d'approche du sujet, lesquels consisteront en une définition du modèle militaire de la guerre de siège en Europe au XVIII^e siècle. Nos deuxième et troisième chapitres y ouvriront des brèches en présentant les contraintes du contexte nord-américain ainsi

14. Les mémoires de Pouchot sont publiés, à titre posthume, en 1781, sous le nom de *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale entre la France et l'Angleterre. Suivis d'Observations, dont plusieurs sont relatives au théâtre actuel de la guerre, et de nouveaux détails sur les mœurs et les usages des Sauvages, avec des cartes topographiques. Par M. Pouchot, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St. Louis, ancien Capitaine au Régiment de Béarn, Commandant des forts de Niagara et de Lévis, en Canada.*, Yverdon.

que la dimension stratégique de la guerre de siège en Nouvelle-France pendant la guerre de Sept Ans, tout en rattachant celle-ci au contexte global du conflit. Notre sujet ainsi malmené présentera sa reddition après avoir essuyé l'assaut d'un quatrième chapitre, lequel exposera l'application tactique de la poliorcétique européenne en Nouvelle-France. Cette reddition, qui vient clore le siège et ici conclura notre ouvrage par un cinquième et dernier chapitre, livrera au lecteur un aperçu des cultures et mentalités entourant la pratique de la guerre de siège au XVIII^e siècle.

Chapitre I

DE L'ATTAQUE DES PLACES EN EUROPE AU SIÈCLE DES LUMIÈRES

Dans son « Plaidoyer pour une histoire tactique de la guerre au XVIII^e siècle » de 1999, Jean-Pierre Bois constatait que le siècle des Lumières fut particulièrement prolifique en matière de débats sur le fait militaire, et donc de production théorique quant à l'art de la guerre. Il notait ainsi que « Selon les modèles de pensée du XVIII^e siècle, cette histoire doit être tactique. [...] Les pratiques de la guerre rendent cette histoire nécessaire, la réflexion conduite par les officiers la rend possible¹ ». Répondons à son appel par ce premier chapitre, qui nous permettra de définir et de comprendre le modèle militaire de la guerre de siège en Europe au XVIII^e siècle. En ayant recours à la littérature théorique sur la guerre de siège de ce siècle, nous nous approprierons la terminologie propre à cette partie de la guerre, pour pouvoir en analyser les évolutions dans la deuxième moitié du XVII^e siècle et la première moitié du XVIII^e siècle. Lucien Bély notait dans sa préface de l'ouvrage de Stéphane Genêt sur les espions de Louis XV la justesse et la pertinence d'une telle démarche : « L'analyse des vues théoriques permet de mieux comprendre les pratiques que les documents révèlent² ».

Une fois le modèle de la poliorcétique européenne ainsi apprivoisé, il sera temps de franchir l'Atlantique et de

-
1. Jean-Pierre Bois, « Plaidoyer pour une histoire tactique de la guerre au XVIII^e siècle », dans Geneviève Goubier-Robert (dir.), *L'armée au XVIII^e siècle : 1715-1789*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1999, p. 20.
 2. Stéphane Genêt, *Les espions des Lumières. Actions secrètes et espionnage militaire au temps de Louis XV*, Québec, Septentrion, 2017, p. 5.

questionner son application en Nouvelle-France pendant la guerre de Sept Ans. Pourtant, comme le note Edmond Dziembowski, « la guerre en Amérique obéit à des contraintes spatiales et temporelles qui lui sont propres³ ». Un rapide tour d'horizon desdites contraintes nous permettra de comprendre les difficultés qui ont pu se présenter aux officiers européens à leur arrivée dans le contexte colonial nord-américain.

DE LA DIFFICULTÉ DE DÉFINIR LE SIÈGE

« Lieu où s'établit une armée, pour investir une place forte ; ensemble des opérations menées pour prendre une place forte⁴ ». Cette définition du siège que l'on trouve dans nos dictionnaires de ce début du XXI^e siècle, en l'occurrence *Le Petit Robert*, est pour le moins laconique. Mais plus encore, elle propose une acception universelle, et surtout intemporelle, de ce qu'est un siège. Certes, un consensus peut se dégager, quelle que soit l'époque, permettant d'affirmer que le siège a pour but de prendre une place fortifiée⁵. Or définir le siège induit de prendre en compte l'évolution et la différence des pratiques militaires selon les époques. Le « siège » de Sarajevo en Bosnie entre 1992 et 1996, ou plus récemment celui de la ville syrienne de Homs entre 2011 et 2017, sont-ils comparables aux sièges des périodes antique, médiévale ou moderne ? Définir ce qu'est un siège, et par extension, la guerre de siège, n'est donc pas un exercice aisé. Cette difficulté dans la définition des termes propres à la poliorcétique n'est pas l'apanage des seules définitions actuelles du siège. La période qui nous intéresse ici, à savoir la fin du XVII^e et le XVIII^e siècle,

3. Edmond Dziembowski, *La guerre de Sept Ans 1756-1763*, Québec, Septentrion, 2015, p. 75.

4. *Le Petit Robert de la langue française : Édition 2016*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2015.

5. Ce consensus s'exprime par exemple dans le *Dictionnaire de stratégie militaire : des origines à nos jours* de Gérard Chaliand et Arnaud Blin (Paris, Perrin, 1998), à l'entrée « Sièges et fortifications » : « L'objectif d'un siège est de soumettre un adversaire retranché derrière une ville, une forteresse ou un espace naturel protégé, ou bien, dans le cas de l'assiégé, de défendre sa position ».

connaît une certaine diversité quant à ces définitions. Armons-nous justement des écrits de différents grammairiens et théoriciens militaires des XVII^e et XVIII^e siècles pour dégager une définition du siège dans l'Europe du siècle des Lumières.

Si là encore l'ensemble des auteurs s'entendent pour attribuer au siège le but de la prise d'une ville ou d'un fort, les définitions divergent dans la précision des termes employés. Un rapide survol des principales contributions de ce « siècle des dictionnaires » (élargi par l'ajout des dernières décennies du XVII^e siècle), pour reprendre le mot de dom Calmet⁶, nous en offre le constat. Plusieurs dictionnaires traitent ainsi le siège de manière aussi sommaire que *Le Petit Robert*. Le grammairien français César-Pierre Richelet écrivait par exemple en 1680 : « Ce mot se dit en parlant de guerre. C'est le campement d'une armée qui s'est retranchée autour d'une place qu'elle veut emporter⁷ ». La même concision se retrouve dans le *Dictionnaire de l'Académie Française*, tant dans sa première édition de 1694 que dans celles de 1718, 1740 ou 1762. Le siège désigne ici simplement « les travaux et les attaques qu'une armée campée devant une place fait pour la prendre⁸ ».

L'abbé Antoine de Furetière apporte pour sa part une précision de taille dans son dictionnaire, publié à titre posthume en 1690. Sous la plume de l'ecclésiastique, le siège « en termes de guerre, est le campement d'une armée tout autour d'une place qu'elle a envie de prendre, soit par famine, en faisant simplement des lignes pour empêcher que rien n'y

6. *Dictionnaire historique, critique, chronologique, géographique et littéral de la Bible*, par le révérend père Dom Augustin Calmet, religieux bénédictin, Abbé de S. Léopold de Nancy, à Genève, chez Marc-Michel Bousquet et Compagnie, Libraires et Imprimeurs, 1730, p. 1.

7. *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise : Ses Expressions Propres, Figurées et Burlesques, la Prononciation des Mots les plus difficiles, les genres des Noms, le Regime des Verbes avec Les termes les plus connus des Arts et des Sciences, le tout tiré de l'usage et des bons auteurs de la langue françoise par P. Richelet*, à Genève chez Jean Herman Widerhold, 1680, p. 372.

8. *Le dictionnaire de l'Académie Française, dédié au Roy, tome second*, à Paris chez Jean-Baptiste Coignard, Imprimeur et Libraire ordinaire du Roy, et de l'Académie Française, 1694, p. 465.

entre ; soit par vive force, en faisant des trenchées et y donnant des assauts⁹ ». On voit la volonté de Furetière de clarifier la définition du siège, de dépasser le seul but de celui-ci, à savoir la prise d'une ville, en identifiant plusieurs des moyens mis en œuvre pour y parvenir. Un effort semblable est visible dans le grand œuvre des penseurs des Lumières, l'*Encyclopédie*. L'article « siège », signé conjointement par Jean Le Rond d'Alembert, le chevalier de Jaucourt et Guillaume Le Blond et long de cinq pages, donne une définition du siège se rapprochant plus par ses termes de celle de Furetière que de celle de Richelet. Ils y ajoutent cependant une dimension étymologique : « Ce mot signifie à la lettre *demeure*, faisant allusion à ce que l'armée y fait sa demeure jusqu'à la réduction de la place ». Mais les auteurs vont plus loin ; ils prennent le soin, contrairement à la majorité de leurs prédécesseurs, de distinguer différents types de siège :

Les *sièges* peuvent se diviser en plusieurs especes, suivant la nature des villes qu'on doit attaquer, & la méthode qu'on y employe. Le premier est le *siège royal* ou le véritable *siège* ; c'est celui dans lequel on fait tous les travaux nécessaires pour s'emparer de la place, en chassant successivement l'ennemi de toutes les fortifications qui la défendent ; cette sorte de *siège* ne se fait qu'aux villes considérables & importantes, & c'est de ce *siège* qu'on entend parler ordinairement, lorsqu'on dit qu'une armée fait le *siège* d'une place¹⁰.

Notons que les auteurs de cet article, en plus de donner ici la définition du siège la plus complète qu'il nous ait été donné d'observer dans les différents dictionnaires de la période, jugent opportun de renvoyer le lecteur aux articles complémentaires de « Lignes », « Tranchée » et « Approche ». Précisons également que c'est la définition du

9. *Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots françois, tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts, recueilli e3 compilé par feu Messire Antoine Furetière, Abbé de Chalivoy, de l'Academie françoise, divisé en trois tomes, tome troisième, La Haye, A. & R. Leers, 1690, p. 426.*

10. Louis De Jaucourt, Jean d'Alembert et Guillaume Le Blond, « Siège », dans *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, tome quinzième*, Neuchâtel, chez Samuel Faulche et Compagnie, Libraires & Imprimeurs, 1765, p. 173.

siège que l'on retrouve dans l'*Encyclopédie* qui a guidé notre réflexion tout au long de cette recherche.

On pourrait à première vue féliciter les auteurs de l'*Encyclopédie* pour leur précision, leur soin du détail, et risquer de tomber dans l'éloge classique de l'œuvre gigantesque de ces hommes des Lumières, qui par leur esprit scientifique auraient « éclairé » une Europe en proie à l'obscurantisme religieux. Mais on peut également noter que l'un des trois auteurs, Guillaume Le Blond, possède l'outillage nécessaire à une telle précision. Le Blond, mathématicien, fait en effet partie de la caste des nombreux écrivains militaires du XVIII^e siècle. Il est l'auteur de divers traités de tactique ou d'artillerie. Il publie surtout en 1743 un *Traité de l'attaque des places*¹¹, dans lequel il consacre une section entière, d'une vingtaine de pages, à la « *définition ou explication des termes les plus en usage dans la guerre des sièges* ». Cette section du traité de Le Blond est réutilisée, presque au mot près, dans l'article « Siège » de l'*Encyclopédie*. Elle constitue pour ainsi dire le corps de l'article, les auteurs s'étant contentés de l'agrémenter d'exemples permettant de distinguer concrètement les nuances existantes entre les différentes méthodes utilisées pour s'emparer d'une place. Les auteurs exposent de même les débats, parfois virulents, parmi les auteurs autour de la définition du siège, et surtout l'utilisation parfois galvaudée de cette appellation au profit d'autres types d'opérations militaires :

M. de Folard, dans son *Traité de l'attaque & de la défense des places des anciens*¹², blâme avec raison ceux qui confondent le *siège* avec le blocus ou le bombardement. Il attaque à ce sujet un officier d'artillerie, qui dans un mémoire donné à l'Académie des Sciences, *sur la méthode de tirer les bombes avec*

11. *Traité de l'attaque des places*, par M. Le Blond, professeur de mathématique des pages de la grande écurie du Roy, dans *Elemens de la guerre des sièges, ou traité de l'artillerie, de l'attaque, et de la défense des places, à l'usage des jeunes militaires*, tome second, contenant l'attaque des places, à Paris, chez Charles-Antoine Jombert, libraire du Roy pour l'artillerie & le génie, 1743.

12. Ce traité est contenu dans l'*Abrégé des commentaires de M. de Folard sur Polybe*, par M^{ss} Maître de Camp de Cavalerie, Paris, chez la veuve Gandouin, 1754.

*succès*¹³, ne met aucune différence entre un *siège* dans les formes et un bombardement. [...] *Voici*, dit-il, *ce que j'ai pratiqué aux sièges de Nice, Alger, Gènes, Tripoli, Rose, Palamos, Barcelonne, Alicant, c'est nombre d'autres places que j'ai bombardées.* « Qui ne croiroit, en lisant cela, dit M. de Folard, qu'Alger, Gènes & Tripoli, ont soutenu un *siège* ? & ces *sièges* sont imaginaires, du moins de son tems. Ces trois villes furent bombardées par mer, & personne ne mit pié à terre ; c'est donc improprement qu'on se sert du terme de *siège*, lorsqu'il s'agit d'un bombardement, confondant ainsi l'un avec l'autre. »¹⁴

C'est qu'on peut en effet entreprendre bien des choses contre une ville pour, comme l'écrivait joliment Dupain de Montesson, « s'en rendre maître par l'art¹⁵ ». On peut ainsi faire le siège d'une place ou en faire le blocus, tout comme on peut l'insulter, la surprendre, l'escalader ou la brusquer, ou bien, si l'on est porté sur les choses de l'artillerie, la bombarder ou la pétarder.

La richesse terminologique du traité de Guillaume Le Blond illustre également l'évolution du vocable de la poliorcétique. La définition que donnait Richelet du siège en 1680 n'est plus qu'une sous-catégorie des différentes manières de prendre une place selon Le Blond, qu'il nomme « blocus » :

Faire le Blocus d'une Place, c'est l'entourer de differens corps de Troupes qui en ferment les avenues de tous les côtés, & qui ne permettent point de faire entrer ou sortir aucune chose de la Place. L'Objet du Blocus, est d'obliger ceux qui sont enfermés dans une Ville de consommer toutes leurs provisions de bouche, & de les obliger à la rendre, n'ayant plus de quoi y subsister. On voit par là qu'un Blocus doit être fort long, lorsqu'une Place est bien munie ; aussi ne

13. Voir *Méthode pour tirer les bombes avec succès*, par M. de Rezzons, dans *Histoire de l'Académie royale des Sciences*, année 1716, à Paris, de l'Imprimerie Royale, 1716.

14. Louis de Jaucourt, « SIEGE », *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné*, tome quinzième, p. 173.

15. *Vocabulaire de guerre, ou recueil des principaux termes de guerre, de Marine, d'Artillerie, de Fortification, d'Attaque et de Défense des Places, et de Géographie. Définis, mis en ordre et étendus dogmatiquement, pour servir à la Lecture des Nouvelles et de l'Histoire des Guerres. Par M. Dupain de Montesson, Capitaine d'Infanterie, ancien Ingénieur des Camps et Armées du Roi, et son Pensionnaire*, à Paris, chez Couturier Fils, Imprimeur-Libraire, 1783, p. 551.

prend-t'on gueres le parti de réduire une Place par ce moyen qu'on ne soit informé que ses magasins sont dégarnis, ou bien lorsque la nature ou la situation de la Place ne permet pas d'en approcher pour en faire les attaques à l'ordinaire¹⁶.

Le Blond se différencie cependant également du maître en matière de siège, Vauban, quant à la définition du blocus. Vauban distingue en effet d'une part le « long siège », similaire à ce que Le Blond nomme « blocus » et qui n'entraîne pas un siège, et d'autre part le « blocus », qui selon lui implique nécessairement de mener des travaux d'approche et d'attaque de la place :

On appelle prendre les Places par *long Siège*, ou par *famine*, quand les Assiégeans, après en avoir fermé toutes les avenues, & l'avoir enveloppée de Forts & de Lignes, empêchent soigneusement que rien n'y entre, ni en sorte ; demeurant au surplus dans ses Quartiers, sans l'attaquer, jusques à ce qu'ayant consommé les vivres, elle soit contrainte de se rendre, ou de capituler. [...] On appelle *Blocus*, le Siège qui se fait par un nombre médiocre de Troupes qui enferment une Place & empêchent que rien n'y entre, la réduisant peu à peu à des nécessités qui affoiblissent la Garnison par des désertions, jusqu'à la rendre incapable de faire une grande résistance ; ensuite de quoi, on l'attaque dans les formes ordinaires¹⁷.

S'il est plus avare en lignes pour ses définitions (15 pages contre 22 pour Le Blond), Bardet de Villeneuve vient confirmer par son *Traité de l'attaque des places* de 1742 le *nec plus ultra* que représentent les traités militaires pour définir le siège¹⁸. Dans un XVIII^e siècle particulièrement

16. *Traité de l'attaque des places*, par M. Le Blond, p. 17-18.

17. *Mémoire, pour servir d'instruction dans la conduite des sièges et dans la défense des places, dressé par Monsieur le Maréchal de Vauban, et présenté au roi Louis XIV en 1704*, à Leide, chez Jean & Herman Verbeek, 1740, p. 30-31.

18. *Traité de l'attaque des places, où l'on enseigne d'une manière courte et facile la méthode la plus avantageuse pour parvenir sûrement et promptement à la prise des places. Avec les remarques nécessaires sur les méthodes de Monsieur de Vauban et autres habiles maîtres. Par Monsieur Bardet de Villeneuve, dans Cours de la science militaire, à l'usage de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, du génie, et de la marine. Par Mr. Bardet de Villeneuve, Capitaine & Ingénieur ordinaire au service de Sa Majesté le Roi des deux Siciles. Tome Neuvième, contenant l'attaque des places*, à La Haye, chez Jean Van Duren, 1742.

prolifique en matière de littérature militaire théorique¹⁹, la guerre de siège connaît elle aussi son lot d'officiers ayant pris la plume pour participer aux débats entourant les différentes parties de l'art militaire européen.

Au début de son traité de 1742, Bardet de Villeneuve évoque un aspect fondamental de la poliorcétique lorsqu'il insiste sur la nécessité de comprendre la guerre de siège, et donc le siège en lui-même, en lien avec la question de la fortification :

Les sièges qu'on forme pour se procurer la conquête d'une forteresse considérable, ont été dans tous les tems une des principales opérations de la guerre, & même une des plus essentielles. Les uns ont cherché presque dès l'enfance du monde, les moïens de se rendre maître des Places fortifiées; & les autres ont, par la même raison, recherché tous les moïens imaginables pour se pouvoir défendre avec avantage. Malgré le raffinement des plus experts dans l'Art d'attaquer & de défendre, & même des plus modernes, on n'est pas encore parvenu à épuiser la matière, & vraisemblablement on ne l'épuisera jamais. Un nouveau système pour attaquer ouvrant le chemin à un autre pour se défendre, les hommes ne demeureront point en reste pour se procurer l'un ou l'autre de ces avantages²⁰.

Après avoir exposé les difficultés relatives à la définition du siège, penchons-nous à présent sur les arcanes de ce modèle militaire de la guerre de siège à l'européenne au XVIII^e siècle.

ÉVOLUTIONS ET RÉVOLUTIONS DE LA GUERRE DE SIÈGE EN EUROPE: DE LA POUDRE À CANON À VAUBAN (XV^e-XVIII^e SIÈCLES)

« Pendant les trois siècles séparant l'invasion de l'Italie par les Français, qui démontra le pouvoir de l'artillerie sur les fortifications médiévales, et leur invasion des Pays-Bas

19. Voir à ce sujet Jean-Pierre Bois, « Plaidoyer pour une histoire tactique de la guerre au XVIII^e siècle », p. 22 ; Hervé Drévillon et Arnaud Guinier, *Les Lumières de la guerre : Mémoires militaires du XVIII^e siècle conservés au Service Historique de la Défense*, Paris, Presses de l'Université Panthéon-Sorbonne, 2014.

20. *Traité de l'attaque des places, où l'on enseigne d'une manière courte et facile*, p. 2.

durant la Révolution, le siège demeura une affaire lente et complexe, dont la logistique drainait l'ensemble des ressources et des talents de tous les États européens²¹ ». Cette remarque de l'historien Janis Langins montre que la guerre de siège à l'époque moderne est un modèle militaire qui a touché l'ensemble des États européens. De plus, il importe pour comprendre ce modèle militaire de le replacer dans le temps long. Ainsi, si la fin du XVII^e siècle et la première moitié du XVIII^e siècle voient l'apogée de la guerre de siège, sous l'impulsion notamment d'un Vauban, l'œuvre de l'ingénieur de Louis XIV n'est qu'une étape dans un processus s'étendant sur près de trois siècles.

La guerre de siège et le développement des armes à feu (XV^e-XVII^e siècles)

Qu'on tienne de ceux qui appuient la théorie de la « révolution militaire » chère à Geoffrey Parker ou de ses détracteurs²², un constat s'impose : l'apparition de l'artillerie à poudre à la fin du Moyen-Âge et son utilisation de plus en plus fréquente à partir du XV^e siècle ont bouleversé l'art de prendre les places. Les guerres d'Italie menées par les rois de France, initiées par Charles VIII dans la dernière décennie du XV^e siècle et poursuivies par ses successeurs, mettent au jour l'obsolescence des hautes murailles médiévales, qui se

21. Janis Langins, *Conserving the Enlightenment. French Military Engineering from Vauban to the Revolution*, Cambridge et Londres, The MIT Press, 2004, p. 130 : « In the three centuries between the French irruption into Italy that demonstrated the power of artillery on medieval fortifications and their irruption into the Netherlands during the Revolution, siegecraft remained a slow and complicate business whose logistics strained the resources and organisational talents of all European states ».

22. Geoffrey Parker, *La révolution militaire. La guerre et l'essor de l'Occident, 1500-1800*, Paris, Gallimard, 1993. Concernant les débats entourant cette notion de « révolution militaire », voir entre autres Joël Cornette, « La révolution militaire et l'État moderne », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 41, 1994-4, p. 696-709 ; Clifford J. Rogers (dir.), *The Military Revolution Debate. Readings on the Military Transformation on Early Modern Europe*, Boulder, Westview Press, 1995 ; Laurent Henninger, « La "révolution militaire". Quelques éléments historiographiques », *Mots. Les langages du politique*, 73, 2003, p. 73-94 ; Jean Béranger, *La révolution militaire en Europe XV^e-XVIII^e siècles*, actes du colloque organisé le 4 avril 1997 à Saint-Cyr Coëtquidan, Paris, Institut de stratégie comparée, Économica, 1998.

révèlent de plus en plus vulnérables face à la puissance des nouvelles « bouches à feu ». C'est en Italie justement que des ingénieurs commencent, dès l'aube du XVI^e siècle, à repenser la fortification des villes, et par contrecoup la façon de les attaquer. Jusqu'au milieu du siècle, plusieurs écoles de fortification s'opposent, chacune s'appuyant sur les progrès de l'artillerie pour utiliser celle-ci dans un but défensif. Apparaît alors ce qu'on nomme la « trace italienne », qui consacre la fortification au rang de science. Celle-ci s'appuie sur quelques principes clés : abaissement et enterrement des fortifications, et épaississement de leurs structures, afin de résister à l'artillerie offensive toujours plus élaborée.

Comme l'explique Robert Gils, « les principes en vigueur dans cet art (la fortification) pourraient se résumer de la façon suivante : une fortification est une partie de terrain qu'on organise de telle façon que sa possession donne un avantage considérable sur l'ennemi²³ ». Tout au long du XVI^e siècle, les ingénieurs rivalisent de talent et d'inventivité pour proposer des systèmes de fortification répondant à cet objectif, et exigeant chaque fois des efforts de plus en plus conséquents de l'assiégeant pour s'en emparer. L'invention majeure en matière de défense des places est la fortification bastionnée, qui fait appel à des calculs géométriques complexes quant à l'angle des différentes pièces de fortification et au flanquement mutuel de celles-ci. Après un « blocage » de plus d'un demi-siècle, consécutif à la démonstration de la supériorité écrasante de l'artillerie à poudre sur les anciennes fortifications médiévales, la fortification bastionnée vient rétablir un équilibre en faveur de la défense. Le principe de la fortification bastionnée, sous ses diverses variantes et degrés de complexité, reste le modèle par excellence dans l'ensemble des États européens jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Plusieurs écoles de fortification, italienne,

23. Robert Gils, « L'architecture et la guerre de siège à la fin du XVII^e siècle », dans Philippe Jacquet et Françoise Jacquet-Ladrier (dir.), *Assiégeants et assiégés au cœur de l'Europe : Namur 1688-1697*, Namur, publié par le Crédit Communal de Namur, 1992, p. 40.

française, hollandaise notamment, se font compétition pour en perfectionner les principes.

L'école française de la première moitié du XVII^e siècle se distingue par l'élaboration d'une nouvelle doctrine basée sur l'échelonnement des défenses. Ses premiers promoteurs sont des ingénieurs comme Jean Errard de Bar-le-Duc ou Antoine de Ville, ou encore le comte Blaise de Pagan, tous trois auteurs de traités théorisant cette doctrine²⁴. Celle-ci est basée sur l'édification d'ouvrages défensifs extérieurs, indépendants du corps de la place, destinés à ralentir l'avancée de l'assiégeant et dont la prise ne nuit pas directement à la défense de la place. La doctrine de l'étalement des fortifications sur plusieurs paliers de défense est immédiatement adoptée partout en Europe, et sera constamment perfectionnée par les ingénieurs militaires pendant près de deux siècles. Elle donne lieu à une complexité de plus en plus accrue dans le plan des places fortes, constituées de réseaux toujours plus sophistiqués d'ouvrages défensifs aux noms plus élaborés les uns que les autres (redans, tenailles, demi-lunes, réduits, ouvrages à cornes ou à couronnes, gardes et contre-gardes...).

Paradoxalement, alors que ce développement considérable de la science de la fortification aux XVI^e et XVII^e siècles obéissait au désir de répondre à l'essor de l'artillerie, l'attaque des places a pour sa part relativement peu évolué pendant cette période. La guerre de siège reste dans l'ensemble assez brouillonne; comme à l'époque médiévale, l'assiégeant amène ses engins de siège, ici devenus artillerie à poudre, au plus près des murs de l'assiégé, afin de pratiquer une brèche. Cette étape est précédée d'un isolement de la place pour en interdire l'accès, principe intemporel que celui de veiller autant que faire se peut à l'absence de possibilités pour les assiégés de recevoir des secours, dans un but de gain de temps et d'économie de moyens matériels et humains. Une fois qu'une brèche a été pratiquée dans les fortifications,

24. Jean Errard de Bar-le-Duc, *La Fortification réduite en art et démontrée*, Paris, 1600; *Les fortifications du chevalier Antoine de Ville*, Lyon, 1629; *Les fortifications du comte de Pagan*, à Paris, chez Cardin Besogne, 1645.

l'assiégeant procède à un sanglant assaut général de l'infanterie, qui mène souvent à un pillage, voire à un massacre. Cependant, l'usage de plus en plus répandu d'armes à feu individuelles gagnant en efficacité entraîne une hausse considérable du danger que constituent de telles attaques. Les théoriciens militaires imaginent alors dès la première moitié du XVI^e siècle un recours pour l'assiégeant à des tranchées d'approche vers un point faible de la fortification, destinées à faire progresser l'infanterie au plus près de la place assiégée avec le moins de risques possible. Pour minimiser davantage les pertes, ces tranchées sont creusées selon une trajectoire non rectiligne, mais entrecoupée de courts crochets, afin d'éviter les tirs en enfilade de l'artillerie assiégée. Mais le manque de liaison entre ces différentes tranchées exposait l'assiégeant aux sorties de la garnison assiégée. Les sièges étaient ainsi des opérations extrêmement coûteuses en vies humaines, tant chez l'assiégeant que chez l'assiégé. Il faut attendre la deuxième moitié du XVII^e siècle pour voir la guerre de siège connaître des changements considérables, qui donnent à l'assaillant une supériorité quasi imparable.

Vauban, ou la rationalisation de la guerre de siège au service du Roi-Soleil

Sébastien Le Prestre de Vauban : ce nom reste indéniablement attaché à l'art d'attaquer les places et à l'apogée atteint par celui-ci dans l'Europe des XVII^e et XVIII^e siècles. Bâtitteur de forteresses toutes plus puissantes les unes que les autres, preneur de villes impénitent, les qualificatifs pour désigner Sébastien Le Prestre de Vauban et son impact sur l'art de la guerre ne manquent pas. Les études et ouvrages portant sur ce personnage et ses actions sont également légion²⁵. Cet ingénieur militaire qui a passé sa vie au service

25. Plusieurs ouvrages ont été publiés à l'occasion du tricentenaire de la mort de Vauban en 2007. Voir notamment Isabelle Warmoes et Victoria Sanger (dir.), *Vauban, bâtisseur du Roi-Soleil*, Paris, Cité de l'architecture et du patrimoine, Somogy, Musée des Plans-Reliefs, 2007 ; Luc Mary, *Vauban, le maître des forteresses*, Paris, l'Archipel, 2007 ; Philippe Prost, *Vauban, le style de l'intelligence*, Paris, Archibooks, 2007 ; Martin Barros, *Vauban : l'intelligence du territoire*, Paris, Service historique de la Défense, 2007. Plus loin dans le temps, on peut se

de Louis XIV a laissé une marque indélébile sur le patrimoine militaire français. On compte par dizaines les vestiges de citadelles construites *ex nihilo* ou améliorées par Vauban, et encore visibles au moins partiellement sur le territoire français. Pour preuve, n'attribue-t-on pas communément le vocable de « fort à la Vauban » à n'importe quelle fortification bastionnée de l'époque moderne, reléguant par là même à l'oubli le long processus de développement des fortifications aux XVI^e et XVII^e siècles ? Ayant lui-même dirigé ou participé à quarante-neuf sièges en cinq décennies de carrière militaire, il a acquis une expérience qui lui a permis de livrer un modèle théorique de la guerre de siège, qu'il a constamment perfectionné et qui a servi de référence à l'ensemble des armées européennes pendant un siècle et demi. Le dernier siège obéissant aux règles édictées par Vauban est celui de la ville belge d'Anvers par les forces françaises et britanniques, en 1832²⁶.

En juin 1673, l'armée de Louis XIV assiège et prend la ville néerlandaise de Maastricht. Le succès du siège mené par Vauban a été grandement facilité par l'établissement de vastes lignes parallèles, autrement appelées « places d'armes », entre les différentes tranchées d'approche de l'armée assiégeante. L'historien Christopher Duffy considère cette innovation comme « la plus importante avancée dans le siège offensif depuis l'introduction de l'artillerie mobile dans la décennie 1490²⁷ ». Comme nous l'avons mentionné,

rapporter à Nicolas Faucherre et Philippe Prost, *Le triomphe de la méthode : le Traité de l'attaque des places de Monsieur de Vauban, ingénieur du roi*, Paris, Gallimard, 1992 ; Michèle Virol, *Vauban. De la gloire du roi au service de l'État*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, ainsi que la magistrale biographie de l'ingénieur livrée par Anne Blanchard en 1996 (Vauban, Paris, Fayard). L'intérêt pour la figure et l'œuvre de l'ingénieur ne se perd pas, comme le montre le récent ouvrage de Michèle Virol sur la correspondance (pour beaucoup inédite) entre Vauban et Louis XIV, *Louis XIV et Vauban : correspondances et agendas*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2017.

26. Ian V. Hogg, *Fortresses, Histoire illustrée des ouvrages défensifs*, Lausanne et Paris, Edita et Vilo, 1976, p. 73.
27. Christopher Duffy, *Siege Warfare, Vol. II: The Fortress in the Age of Vauban and Frederick The Great, 1680-1789*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1985, p. 10 : « Vauban was in charge of the operation, and in an access of inspiration he brought the greatest advance in the siege attack since mobile siege artillery was introduced in the 1490s ».

les tranchées d'approche en zigzag existaient depuis plus d'un siècle. Mais les travaux de terrassement étaient particulièrement longs et difficiles pour l'assiégeant, qui était exposé aux sorties de la garnison. Les parallèles établies par Vauban à Maastricht permettaient justement de garantir un support mutuel entre les tranchées d'approche, tant pour ce qui concerne l'avancée vers la place assiégée que pour résister aux contre-attaques de celle-ci. L'éclat du siège de Maastricht, auquel Louis XIV a assisté en personne, a permis de révéler au grand jour l'avantage que ces lignes de communication parallèles procuraient à l'assiégeant. Cette pratique s'est immédiatement répandue parmi les armées européennes et est devenue l'une des bases de la guerre de siège à la fin du XVII^e siècle.

Pourtant, l'usage de lignes parallèles reliant les tranchées d'approche n'est pas une innovation propre au génie de Vauban. Le modèle était déjà apparu à quelques reprises plus tôt dans le siècle, mais de manière incohérente, et relativement peu développée. Le seul cas connu d'utilisation de véritables lignes parallèles, à un niveau quasi similaire à celui du siège de Maastricht, est celui du siège de Candie (actuelle ville d'Héraklion en Crète) par les Turcs, entre 1648 et 1669²⁸. Notons, pour reprendre les termes que nous avons définis au début de ce chapitre, qu'entre 1648 et 1666, le siège de Candie répond à la définition du « blocus » de Le Blond en 1743, ou à celle de « long siège » de Vauban. À partir de 1666, les Ottomans accentuent leur pression sur la garnison de la ville, et entreprennent de réels travaux de siège. Le sort de Candie a attiré l'attention de toute l'Europe, et de nombreux contingents de volontaires ont afflué des différents États, y compris de la France, pour défendre la ville alors aux mains de la République de Venise. Mais cet affrontement a surtout servi de « laboratoire militaire » pour plusieurs officiers et ingénieurs européens. Bien que n'ayant pas participé au siège de Candie, Vauban a apprécié l'usage par les Turcs de ces lignes

28. Janis Langins, *Conserving the Enlightenment*, p. 108-109.

parallèles, à un niveau de cohérence jusque-là inégalé. L'originalité de Vauban a été de perfectionner ce système, de le rationaliser. Nous reviendrons sur cet aspect fondamental de la pensée vaubaniennne ultérieurement. Même si l'invention des lignes parallèles ne revient pas à Vauban, le succès avec lequel il en a mis en œuvre l'usage à Maastricht, et l'immédiate diffusion de cette pratique en Europe après la prise de la ville a valu, et vaut encore, l'attribution de la paternité de celle-ci à l'ingénieur français²⁹.

Si l'usage des tranchées parallèles n'est pas une invention de Vauban, l'ingénieur de Louis XIV a cependant su apporter quelques innovations techniques à l'art de prendre les places. Au siège de Strasbourg en 1684, il met en place pour la première fois ce qu'il nomme « cavalier de tranchée ». Il s'agit d'une levée de terre faisant face au chemin couvert (le chemin couvert étant la première ligne de retranchements de la place, précédant les premières véritables fortifications), et qui permet à l'assiégeant de dominer le tir des assiégés par une position surélevée, lui offrant ainsi le loisir de refouler les défenseurs du chemin couvert et de s'en emparer³⁰.

Mais l'apport le plus significatif de Vauban sur le plan technique est celui du tir à ricochet, qui bouleverse véritablement l'utilisation de l'artillerie pendant un siège. Testé lors du siège de Philippsbourg en 1688, il permet au boulet, par de savants calculs de l'angle de tir du canon et de la quantité de poudre utilisée dans la charge, de frapper plusieurs endroits par ricochet, pouvant ainsi par exemple réduire au silence plusieurs canons en un seul tir³¹. Le marquis de Montalembert, militaire français de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, juge l'apparition du tir à ricochet

29. *Ibid.*, p. 109: « Thus, his accomplishment lies not so much in the originality of the idea as in its rapid adoption, development, systematization, and application. Indeed, this was true to such a degree that siege parallels, which immediately became routine after Maastricht, have long been considered, and not just by his hagiographers, as Vauban's invention ».

30. Nicolas Faucherre et Philippe Prost, *Le triomphe de la méthode*, p. 53.

31. *Ibid.*, p. 64.

comme la marque du déclin des fortifications telles que pensées jusque-là, en ceci qu'elle a rendu les forteresses bien plus vulnérables qu'auparavant, et donc le système de fortification dans son ensemble obsolète³².

Au-delà de ces innovations techniques, Vauban a livré une véritable synthèse théorique de son art de l'attaque des places. En 1672, il remet au secrétaire d'État à la Guerre, le marquis de Louvois, un *Mémoire pour servir d'instruction dans la conduite des sièges*. En 1704, fort de trente années d'expérience supplémentaires, l'ingénieur reprend son manuscrit de 1672 et en livre une version très améliorée à Louis XIV. Ce *Traité de l'attaque des places* de 1704, destiné à la seule éducation du duc de Bourgogne, petit-fils du Roi-Soleil, et auquel est joint un an plus tard un *Traité de la défense des places*, constitue la synthèse ultime de l'art du siège selon Vauban. Il ajoute au mémoire de 1672 les procédés et techniques qu'il a inventés ou perfectionnés depuis et qui lui ont permis de véritablement révolutionner l'attaque des places, en redonnant l'avantage à l'assiégeant sur le défenseur, comme l'observait Anne Blanchard :

Dans son premier mémoire, celui sur la conduite des sièges de 1672, l'ingénieur – encore en sous-ordre – s'appuyait sur ses constatations et proposait une méthode d'attaque qu'il n'avait pu encore véritablement expérimenter. Devant l'improvisation, les tares et les manques des guerres précédentes, il formulait des prescriptions nouvelles en espérant qu'elles seraient désormais strictement appliquées. Au contraire, dans le cas de son *Traité*, c'est fort des résultats qu'il a obtenus depuis Maestricht qu'il offre sa méthode en exemple de ce qui doit se faire. Il précise les règles qu'il a édictées. D'un ouvrage à l'autre, on passe en quelque sorte d'une recherche dubitative à une affirmation, d'un projet à son exécution, d'une étude prospective à sa réalisation³³.

Le *Traité de l'attaque des places* de Vauban se veut un manuel détaillant avec minutie toutes les parties

32. Janis Langins, *Conserving the Enlightenment*, p. 107-108.

33. Anne Blanchard, *Vauban*, p. 503.

constitutives du siège. Il en ressort un modèle théorique comprenant douze étapes. Ces douze étapes peuvent être réparties en trois grandes phases : l'isolement de la place, les travaux de siège, et l'assaut entraînant la prise de la place³⁴. Dans un premier temps, Vauban explique comment « investir » la place assiégée en l'encerclant, afin de l'isoler et ainsi la priver de toute aide extérieure. Reprenant les règles de la poliorcétique de l'antiquité romaine, il recommande d'enserrer la place dans une première tranchée garnie de palissades et fortifiée, la contrevallation, placée à environ 2 400 mètres des premières fortifications de la place, et qui empêche toute sortie des assiégés. Dans le cas où la venue d'une armée de secours tentant de libérer la place est à craindre, l'assiégeant doit constituer une « armée d'observation », corps de troupes qui ne participe pas au siège, et donc placé à distance de celui-ci et chargé de se porter au-devant de l'éventuelle armée de secours. Cependant, si les effectifs de l'armée assiégeante ne le permettent pas, Vauban préconise de remplacer cette armée d'observation par une deuxième ligne, la circonvallation, tournée vers l'extérieur pour arrêter les secours ennemis.

Après s'être assuré de l'isolement des assiégés, l'assiégeant commence les travaux d'approche de la place. Les ingénieurs effectuent une ou plusieurs reconnaissances des fortifications pour déterminer la partie de celles-ci vers laquelle se dirigeront les attaques, ainsi que l'angle de ces dernières. La tranchée, ou sape, est ouverte (généralement de nuit) par un ingénieur ; celui-ci, par des piquets, indique la voie qu'empruntera la tranchée en direction du bastion attaqué. Vauban accorde un soin particulier à donner le détail du travail de sape mené par l'assiégeant, selon un roulement d'équipes de quatre sapeurs, chacun ayant une tâche assignée pour édifier efficacement la tranchée. La progression des sapeurs est protégée par des pièces de bois, et la terre déblayée est rejetée sur le côté pour constituer des

34. Pour le détail qui suit des phases du siège, voir Nicolas Faucherre et Philippe Prost, *Le triomphe de la méthode*, p. 55-62. La liste des douze étapes du siège selon Vauban figure en annexe.

remblais arrêtant les tirs des assiégés. Comme nous l'avons exposé plus tôt, les tranchées d'approche sont creusées en zigzag, dans le but d'éviter les tirs en enfilade, et sont reliées par des parallèles, ou places d'armes, généralement au nombre de trois, quatre dans quelques rares cas. Celles-ci ont plusieurs buts : permettre la communication entre les différentes tranchées, installer les batteries d'artillerie qui bombarderont la place, mais aussi masser des troupes au fur et à mesure de l'avancée des attaques, afin de préparer l'assaut de la place. L'organisation minutieuse de ce réseau de tranchées et de parallèles est remarquée par l'historien Janis Langins, qui la décrit comme une « sorte de contre-forteresse avançant sur une forteresse³⁵ ». Vauban estime également qu'il est inutile d'établir des batteries dès l'ouverture de la tranchée, celle-ci se faisant trop loin de la place pour que les assiégeants soient inquiétés par les tirs des assiégés ou puissent leur répondre efficacement. Il recommande d'attendre d'avoir érigé la première parallèle, voire la seconde, pour avoir un tir d'artillerie véritablement efficace.

L'avancée des travaux mène les assiégeants au pied du chemin couvert de la place, première ligne de retranchements de celle-ci. La troisième et dernière parallèle est creusée à 30 mètres du chemin couvert, et l'assiégeant y érige des cavaliers de tranchée, invention de Vauban que nous avons déjà mentionnée, qui lui permettent de s'emparer du chemin couvert (action appelée « couronnement du chemin couvert »). L'assiégeant peut alors installer des « batteries de brèche », destinées à pilonner à courte distance l'ouvrage de fortification attaqué pour y ouvrir une brèche. Une fois celle-ci ouverte, l'infanterie lance l'assaut, entraînant la capitulation de la place (voir figure 1).

La pensée théorique de Vauban concernant la guerre de siège s'inscrit dans le contexte intellectuel et scientifique du Grand Siècle. Vauban, à l'instar de ses contemporains, est imprégné du courant du rationalisme en vigueur dans

35. Janis Langins, *Conserving the Enlightenment*, p. 108: « Parallels were a kind of counter-fortress advancing on a fortress ».

l'Europe du milieu du XVII^e siècle, porté par les écrits d'un Descartes ou d'un Pascal. Vauban conçoit le siège de manière rationnelle, et souhaite en édifier une approche scientifique, calculée, méthodique³⁶. L'avancée méthodique de l'assiégeant par son réseau de tranchées et de parallèles est certes longue et coûteuse en matériel – Vauban estime la durée d'un siège avec sa méthode à environ 48 jours – mais elle garantit la réduction de la place assiégée, à moins que, selon Vauban, l'attaque soit mal menée. Mais cette volonté de rationaliser le siège répond aussi au désir de limiter les pertes en vies humaines³⁷. Les sièges précédents, par manque de méthode et d'organisation d'ensemble suffisamment coordonnée, ont entraîné des pertes humaines élevées, ainsi que la perte de moyens matériels. C'est le constat qu'énonce Vauban dans le discours préliminaire de son *Traité de l'attaque des places* de 1704 :

La conduite confuse, sans plan ni dessein, que l'on a tenue jusqu'à présent dans les attaques, est encore un des plus pernicious défauts qui se puisse imaginer dans la tranchée ; car on travaille au jour la journée, sans jamais savoir ce que l'on fera deux heures après. Ainsi, toutes choses se font en désordre et à tâtons ; d'où il s'ensuit qu'une tranchée est toujours mal disposée. Jamais les batteries et les places d'armes ne sont dans les endroits qu'elles doivent occuper ; jamais on ne prend ses mesures comme il faut pour l'établissement des logements ; jamais l'on ne se trouve en état de soutenir une sortie avec avantage. [...] D'où s'ensuit encore, par une conséquence nécessaire, la perte de beaucoup de gens, beaucoup de dépenses inutiles, peu de dommage à l'ennemi, peu d'avancement, peu d'effet des batteries, peu de soutien des logements, et un péril perpétuel d'être battu à la première sortie qui se fera avec tant soit peu de vigueur. Voilà les incommodités auxquelles nous serons toujours réduits, tant que nous ne changerons pas de façon de faire³⁸.

36. Voir l'introduction de Nicolas Faucherre et Philippe Prost, *Le triomphe de la méthode*.

37. Nous nous étendrons sur cette question dans notre cinquième chapitre.

38. *Mémoire, pour servir d'instruction dans la conduite des sièges et dans la défense des places, dressé par Monsieur le Maréchal de Vauban*, p. 14.

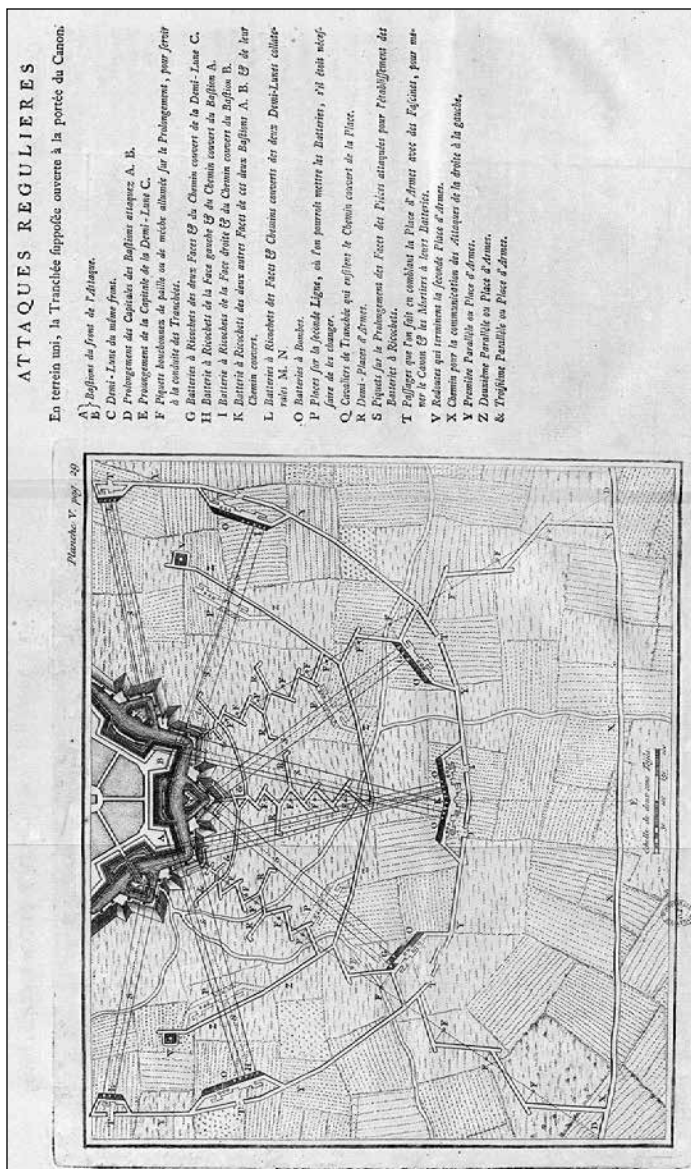


Figure 1 . Planche V (page 29) du *Mémoire pour servir d'instruction dans la conduite des sièges et dans la défense des places*, dressé par M. le maréchal de Vauban et présenté au roi Louis XIV., en 1704, Leyde, 1740, Bibliothèque Nationale de France.

Le chef-d'œuvre de Vauban dans la science de l'attaque des places est le siège d'Ath, en Belgique, en 1697. Au cours de ce siège de 13 jours – bien en deçà des 48 jours qu'il préconisait lui-même – il porte à la perfection l'usage des lignes parallèles et du tir à ricochet, ce qui lui vaut ces mots au directeur des Fortifications Le Pelletier: « Jamais place n'a été attaquée avec tant d'art et de vitesse tout à la fois³⁹ ». Le savoir-faire démontré par Vauban à Ath fait dire à Duffy que ce siège constitue « l'idéal du siège tout au long du dix-huitième siècle⁴⁰ ».

Le modèle de la guerre de siège élaboré par Vauban a été immédiatement observé, copié et utilisé par l'ensemble des armées européennes de la fin du XVII^e siècle. S'il est loin d'être le seul ingénieur à avoir proposé des améliorations techniques et tactiques de la guerre de siège, l'ampleur de son expérience et le rationalisme – terriblement efficace – de ses méthodes ont su emporter l'adhésion quasi unanime de ses contemporains. Son modèle sera suivi par toutes les armées européennes, avec certes moins de rigidité comme nous le verrons, jusqu'au premier tiers du XIX^e siècle.

Un seul ingénieur a réussi à s'ériger en rival de Vauban dans l'art de prendre les places. Au rationalisme méthodique de Vauban s'oppose le coup d'œil magistral de Menno Van Coehoorn, ingénieur hollandais qui réussissait à forcer la décision dans des assauts violents et décisifs⁴¹. S'il reconnaît l'utilité des travaux de siège développés par Vauban, notamment l'usage des parallèles, Coehoorn reproche au Français la lenteur desdits travaux. Le modèle proposé par Vauban a en effet « ralenti » la guerre de siège,

39. Lettre de Vauban à Le Pelletier, 4 juin 1697, Dépôt des Fortifications.

40. Christopher Duffy, *Siege Warfare, Vol. II: The Fortress in the Age of Vauban*, p. 42: « ... the ideal of sieges throughout the eighteenth century ».

41. Sur Coehoorn, voir Bruno Colson, *L'art de la guerre de Machiavel à Clausewitz, dans les collections de la Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin*, Namur, Bibliothèque universitaire Moretus Plantin, 1999, p. 101-102; Philippe Bragard, « La fortification en Europe (seconde moitié du XVII^e siècle) », dans Isabelle Warmoes et Victoria Sanger (dir.), *Vauban, bâtisseur du Roi-Soleil*, p. 97-99; Christopher Duffy, *Siege Warfare, Vol. II: The Fortress in the Age of Vauban*, p. 63-98; John A. Lynn, *Giant of the Grand Siècle: the French Army, 1610-1715*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

faisant passer la durée moyenne des sièges de 32 jours au début de la guerre de Hollande (1672) à 43 jours au commencement de la guerre de Succession d'Espagne (1701)⁴². Coehoorn privilégie la rapidité d'action et suggère de se porter rapidement et en force sur le point le plus fort de la place assiégée, ce qui entraînera un effet de surprise et une impression forte sur les défenseurs. Coehoorn mise sur une nette supériorité du feu de l'assiégeant, et utilise donc un bombardement massif, prélude à un ou plusieurs assauts souvent sanglants. La méthode de Coehoorn était donc bien moins soucieuse de l'économie des vies humaines que celle de Vauban. Mais « l'attaque brusquée » à la Coehoorn n'était pas nécessairement gage de gain de temps comparée à « l'attaque pied-à-pied » prônée par Vauban. L'exemple parfait en est celui des deux sièges subis par la ville de Namur en 1692 et 1695. En 1692, en présence de Louis XIV, Vauban assiège et prend la ville fortifiée et défendue par... Coehoorn, après un mois de siège. Il s'agit là de la seule confrontation directe entre les deux ingénieurs⁴³. Trois ans plus tard, Coehoorn reprend la ville, qui se rend après deux mois de siège et au prix de plus de 12 000 morts dans l'armée assiégeante⁴⁴. À plusieurs reprises, Vauban exprime son mépris pour l'assaut en force prôné par Coehoorn. Dans une lettre envoyée au directeur des Fortifications Le Pelletier datée du 23 septembre 1695, soit quelques semaines seulement après le siège de Namur par Coehoorn, il qualifie de « bestiales » et d'œuvres de « gens très ignorans des sièges » les attaques menées par son rival sur la place. En 1705, dans un courrier adressé au duc de la Feuillade, il soutient qu'« attaquer à la Coehoorn n'est pas une méthode, elle n'est bonne que contre les bicoques⁴⁵ ».

42. John A. Lynn, *Giant of the Grand Siècle: the French Army, 1610-1715*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 575.

43. Voir à propos de ce siège l'article de Michèle Virol, « Le siège de Namur de 1692 : l'héroïsme et la technique », *Dix-septième siècle*, 2005/3, n° 228, p. 465-488.

44. Bruno Colson, *L'art de la guerre de Machiavel à Clausewitz*, p. 101-102.

45. Philippe Bragard, « La fortification en Europe », p. 99.

Les innovations apportées à la guerre de siège dans la seconde moitié du XVII^e siècle par Vauban et ses contemporains s'expliquent également par la place grandissante qu'a acquise cette partie de la guerre dans la pensée stratégique des dirigeants des différentes puissances européennes.

La guerre de siège au cœur de la stratégie des États européens, fin du XVII^e-première moitié du XVIII^e siècle

Dans le discours préliminaire de son *Traité de l'attaque des places* de 1704, Vauban se livre à une analyse de la pensée stratégique qui régit les conflits européens de la fin du XVII^e siècle, qu'il nous semble opportun de citer longuement :

La Science de la Guerre, qui consiste en l'Attaque et la Défense des Places, a toujours passé avec beaucoup de raison pour l'une de ses parties la plus essentielle. Mais depuis que le nombre des Places fortes s'est accru jusqu'à ne pouvoir plus entrer dans les Païs ennemis, sans en rencontrer autant que de Villes, cette Science est devenue si considérable, qu'on peut dire qu'en elle seule consistent aujourd'hui les moïens de conquérir & de conserver, étant certain que le gain d'une Bataille rend bien le Vainqueur maître de la Campagne pour du tems, mais non pas du Païs, s'il n'en prend les Places. [...] La considération d'un péril où tout un Etat se trouve exposé par la perte d'une Bataille, & le peu d'avantage que le Prince reçoit en la gagnant, spécialement dans les Païs entre-coupés, & qui ont beaucoup de Places fortes, a fait que les Généraux d'Armées ont évité, tant qu'ils ont pû, d'en venir à un Combat général ; & cela avec d'autant plus de raison, que l'avantage de la Victoire, qui coute toujours cher, n'a ordinairement d'étendue que depuis le Champ de Bataille jusques à la portée du Canon d'une des premières Places ennemies, qu'on est obligé d'attaquer pour se rendre maître du Païs. Ce que le Vainqueur fait quelquefois plus désavantageusement après qu'avant le Combat, attendu que le débris d'une Armée battue se jette dans les Places & en renforce les Garnisons, & que les Ennemis, n'étant plus assez forts pour soutenir la Campagne, tournent toutes leurs pensées à leur conservation. Ainsi, sans pousser les choses plus avant, l'on peut dire que la Guerre qui se fait

par les Sièges, expose moins un Etat, & en assure bien mieux les Conquêtes ; aussi est-ce celle qui est aujourd'hui la plus pratiquée dans les Guerres qui se font en Espagne, en Flandre & en Italie, qui sont sans contredit les Païs du Monde où elle se fait avec le plus d'art & de discipline. En Allemagne on donne plus de Batailles, parce que le Païs est plus ouvert, & qu'il y a moins de Places fortifiées⁴⁶.

Il ne faut pas voir dans ce discours la simple volonté d'un ingénieur militaire de défendre son champ d'expertise, à savoir la guerre de siège et les fortifications. En 1704, Vauban est au faite de sa carrière, et a obtenu l'année précédente le bâton de maréchal de France, qui fait de lui l'un des militaires les plus importants du royaume. Le constat qu'il émet ici est celui d'un homme particulièrement avisé, fruit d'une carrière longue de plusieurs décennies, au cours de laquelle il a dirigé ou participé à une cinquantaine de sièges, apporté de véritables avancées dans l'art de prendre les places et contribué pleinement à la gloire des armes de Louis XIV.

Les guerres de la fin du règne de Louis XIV sont l'archétype de ce que de nombreux historiens des XIX^e et XX^e siècles ont appelé « guerre de cabinet », reflet de l'absolutisme louisquatorzien qui aurait vu le Roi diriger les opérations guerrières avec ses ministres en petits comités depuis Versailles, réduisant ainsi les généraux au simple rôle d'exécutants des directives royales. Laissons le soin à Jean-Philippe Cénat de déconstruire ce mythe⁴⁷ et intéressons-nous plutôt à la pensée stratégique qui régissait les guerres européennes de cette époque. Reprenant le constat de Vauban de 1704, force est de constater que la guerre de siège a acquis une place grandissante dans la stratégie des États européens tout au long de la seconde moitié du XVII^e siècle, au point d'en devenir l'élément fondamental, comme le relève Hervé Dré villon :

46. *Mémoire, pour servir d'instruction dans la conduite des sièges et dans la défense des places*, p. 3-5.

47. Jean-Philippe Cénat, *Le roi stratège : Louis XIV et la direction de la guerre, 1661-1715*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.

Au terme du long cycle guerrier du règne de Louis XIV, la France avait réussi à consolider l'extension territoriale acquise au fil des conflits antérieurs. Les nouvelles provinces s'intégraient désormais dans un territoire défendu par la ceinture de fer conçue par Vauban. Durablement protégé de toute invasion, le territoire du royaume devint le principal enjeu de la guerre. L'attaque et la défense des places fortes en étaient la clé, au point de reléguer les batailles dans une fonction secondaire⁴⁸.

Les visées hégémoniques de la France ne sont pas étrangères à cette évolution de la pensée stratégique européenne. La volonté des rois de France d'étendre leur royaume vers le Nord, et d'ainsi éloigner la frontière de leur capitale, fait des Flandres le champ de bataille principal de l'opposition entre les maisons de Habsbourg et de Bourbon⁴⁹. Les progrès des techniques de fortification depuis le début du XVI^e siècle et l'apparition de la « trace italienne » se sont accompagnés d'une sensible augmentation du nombre de places fortes qui viennent fermer les frontières des différents États. L'exemple le plus probant est celui de la zone séparant le royaume de France et la République des Provinces-Unies à travers les Pays-Bas espagnols, correspondant à l'actuelle Belgique. En 1715, cet échiquier de forteresses françaises, hollandaises et autrichiennes – les Pays-Bas ont été cédés à l'Autriche en 1713 – compte près de quarante forteresses et places fortes⁵⁰. Les

48. Hervé Drévilion et Dominique Prévôt (dir.), *Le faste et la fureur. L'armée française de Rocroi à Valmy*, Paris, Somogy et Musée de l'Armée, 2018, p. 13.

49. Lucien Bély, « La frontière entre France et Pays-Bas espagnols : vers la paix d'Utrecht », dans Olivier Ryckebusch et Rik Opsommer, *Guerre, frontière, barrière et paix en Flandre. Études transfrontalières à l'occasion du tricentenaire des paix d'Utrecht et de Rastatt*, Ypres, Stadstarchief Ieper, 2014, p. 175 : « La zone limítrophe entre France et Pays-Bas est traditionnellement le lieu de sièges et de batailles essentiels, l'Angleterre et l'Empire y étant aussi intéressés [...] Mais au XVII^e siècle, tout change : la frontière disputée se transforme au gré des conflits et la France renforce son domaine par des acquisitions progressives. La question qui se pose bientôt est de savoir jusqu'où ira cette conquête ».

50. Guy Thewes, « Barrière ou talon d'Achille ? La défense militaire des Pays-Bas après les traités d'Utrecht (1713-1725) », dans Olivier Ryckebusch et Rik Opsommer, *Guerre, frontière, barrière et paix en Flandre, Études transfrontalières à l'occasion du tricentenaire des paix d'Utrecht et de Rastatt*, Ypres, Stadstarchief Ieper, 2014, p. 161.

armées engagées dans cette région sont donc contraintes, par le maillage très dense du réseau de forteresses, de privilégier de plus en plus le siège au détriment de la bataille.

Mais cette prééminence du siège sur la bataille à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle répond aussi au désir de rationalité qui traverse l'Europe, et dans lequel l'œuvre de Vauban s'inscrit. La bataille en plaine est de plus en plus perçue comme étant aléatoire, hasardeuse, à l'inverse du siège, perfectionné par Vauban de manière méthodique, ordonnée, véritablement scientifique. Le siège se révèle également utile dans l'affirmation de l'image du souverain, l'exemple le plus probant étant celui de Louis XIV. Le Roi-Soleil voit dans les nombreux sièges menés par Vauban le moyen de perpétuer le rôle de ses prédécesseurs de « roi de guerre », pour reprendre le terme de Joël Cornette⁵¹. Qu'on pense aux nombreuses peintures de guerre représentant Louis XIV au combat : la plupart d'entre elles figure le monarque observant le siège d'une place ou, comme c'est le cas pour le siège de Mons, au cœur de la tranchée. Comme le note Christopher Duffy, « de toutes les opérations de guerre, le grand siège était la favorite de Louis. Non seulement il suivait un cours dont le succès était prédit (grâce à Vauban), mais il offrait également un spectacle magnifique dans le style baroque, à la fois vigoureux et technique⁵² ».

Le premier conflit ayant offert à Louis XIV d'assister au spectacle de sièges répétés, et à Vauban l'occasion d'étaler la supériorité de sa méthode dans l'attaque des places est la guerre de Hollande, débutant par l'invasion des Provinces-Unies par la France en 1672. On peut supposer que le *Mémoire pour servir dans l'instruction des sièges*, commandé par Louvois en 1669 et livré par Vauban à l'hiver 1671-1672,

51. Joël Cornette, *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Payot, 1993.

52. Christopher Duffy, *Siege Warfare, Vol. II: The Fortress in the Age of Vauban*, p. 6: « Of all the operations of war, a grand siege was in fact Louis' favorite. Not only did it follow a predictably successful course (thanks to Vauban), but it provided a magnificent spectacle in the baroque style, at one vigorous and technical ».

avait pour but de préparer l'armée française à combattre un adversaire ayant pour atout principal le nombre et la puissance de ses places fortes. Mais plus encore, la découverte en 2011 et 2012 d'un vaste camp militaire à Saint-Germain-en-Laye nous indique la volonté de Louis XIV d'entraîner son armée à une nouvelle forme de poliorcétique, déjà initiée par Vauban⁵³. Entre 1669 et 1671, deux camps d'entraînement successifs ont permis à plusieurs milliers d'hommes de la Maison militaire du roi de France de s'exercer à la guerre de siège, et d'ainsi préparer au mieux les opérations de siège à venir sur le territoire des Provinces-Unies. L'un des premiers sièges, celui de Maastricht de 1673 qui a déjà fait l'objet de notre attention, s'il a été l'occasion pour Vauban d'étonner l'Europe par l'usage des lignes parallèles, s'est également révélé être particulièrement douloureux pour les troupes d'élite de l'armée française, passées par le camp de Saint-Germain. C'est particulièrement vrai pour les compagnies de mousquetaires du roi, qui payent un lourd tribut à la gloire des armes du Roi-Soleil, et à la tête desquelles périt le célèbre d'Artagnan⁵⁴...

On l'a vu, Vauban a proposé un système méthodique de la guerre de siège qui garantit une supériorité quasi imparable de l'assiégeant sur l'assiégé. Ce modèle a été immédiatement adopté par l'ensemble des armées européennes, la seule véritable exception étant celle de Menno Van Coehoorn mentionnée précédemment. Pourtant, les conceptions vaubaniennes de la guerre de siège ont été critiquées dès leur élaboration. Dans son traité de 1704 adressé au petit-fils du Roi-Soleil, Vauban met celui-ci en garde contre la vanité de certains généraux plus soucieux de leur gloire personnelle que de l'économie qu'il prône de la vie des soldats :

53. À propos de ce camp de Saint-Germain, voir Séverine Hurard, Yann Lorin et Arnaud Tixador, « Une archéologie de la guerre de siège moderne (XVII^e-XVIII^e siècles) à l'échelle européenne », *Les nouvelles de l'archéologie*, 137, 2014, p. 19-24, ainsi que le site web de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), <http://www.inrap.fr/un-camp-d-entrainement-militaire-de-louis-xiv-pres-de-saint-germain-en-laye-1324>.

54. Nous reviendrons sur ces questions dans notre cinquième chapitre.

Les propositions d'épargner les hommes dans un Siège ne sont pas toujours bien reçues, & il est nécessaire à ceux qui voudront s'en mêler, d'avoir une réputation bien établie, pour n'être pas traités de Cerveaux creux, ou d'hommes qui songent à se ménager; car des Officiers-Généraux qui n'auront qu'une très légère teinture de cette Science, n'ajouteront pas grande foi aux promesses, & n'auront garde de s'imaginer tant de finesse dans un Métier où ils s'entendent si peu. [...] il s'en trouve quelquefois d'un goût si bizarre & d'un sentiment si dépravé, qu'ils n'estiment la Victoire, qu'autant qu'elle sera rougie du sang des leurs. On peut encore ajouter qu'un Général, qui n'aura qu'une médiocre intelligence des Sièges, ne recevra pas facilement des propositions de réforme sur leur conduite, & que probablement il aimera mieux suivre les voies ordinaires qui lui seront connues, quoique pleines de confusion, que de s'abandonner aux règles d'une méthode mieux ordonnée, que peut-être il n'entendra pas⁵⁵.

Plus que le minutieux souci d'épargner des vies humaines, plusieurs généraux français de la fin du règne de Louis XIV critiquent la lenteur du système de Vauban. Le strict respect des douze étapes du siège idéal imaginé par Vauban était dans les faits assez rare car il était extrêmement complexe à organiser, et demandait des moyens humains et matériels considérables. De plus, les ingénieurs, chargés dans la théorie de Vauban d'organiser et de coordonner les travaux de sièges, manquaient de réel pouvoir décisionnel, devant se contenter le plus souvent de veiller au bon fonctionnement de ceux-ci⁵⁶. Bien que les effectifs des armées européennes, celle du Roi-Soleil en tête, aient considérablement augmenté tout au long du XVII^e siècle, le rapport de force préconisé par Vauban (dix assiégeants pour un assiégé) et la longueur des sièges (48 jours selon Vauban, entre quatre et huit semaines en moyenne) limitaient les objectifs stratégiques possibles au cours de chaque

55. *Mémoire, pour servir d'instruction dans la conduite des sièges et dans la défense des places*, p. 20.

56. Jamel Ostwald, « Vauban et la guerre de siège », dans Isabelle Warmoes et Victoria Sanger (dir.), *Vauban, bâtisseur du Roi-Soleil*, Paris, Cité de l'architecture et du patrimoine, Somogy, Musée des Plans-reliefs, 2007, p. 140-141.

campagne. Pendant la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714), plusieurs généraux français n'hésitent pas à privilégier l'attaque en force à la Coehoorn, comme c'est le cas du maréchal de Villars qui, en 1703, prend la ville allemande de Kehl en 12 jours de tranchée ouverte, alors que Vauban préconisait 39 jours⁵⁷.

Depuis le dernier quart du XVII^e siècle, les places fortes n'étaient plus considérées comme étant capables de résister à une forte armée. L'exemple des campagnes françaises dans les Flandres et dans les Provinces-Unies pendant la guerre de Hollande (1672-1678) montrait qu'une stratégie, hollandaise en l'occurrence, reposant sur un réseau défensif dense de places pouvant stopper une armée était assez aléatoire. Pourtant, en 1696, Vauban propose justement de faire reposer la stratégie française au cours des prochains conflits sur les frontières du « pré carré » français :

Il paroît nécessaire de se faire un plan de guerre défensive qui puisse devenir offensive selon le cas, le temps et les lieux, évitant autant que faire se pourra les affaires générales par terre et par mer, à moins que les apparences ne nous soient tellement favorables qu'il n'y ait presque pas lieu de douter d'un succès heureux, en conséquence de quoi le Roi se doit de faire une application particulière de bien munir ses places exposées à la première ligne⁵⁸.

Pourquoi ce revirement stratégique ? La guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697), et plus particulièrement ses dernières années, a vu la France faire face à une coalition d'États plus puissante et déterminée que jamais, capable de porter le danger sur le territoire français. Mais ce renforcement des ennemis de Louis XIV n'est pas la seule raison de la suggestion de Vauban. Nous avons déjà évoqué les progrès apportés par Vauban dans l'attaque des places. Mais il s'est aussi révélé être un digne successeur des ingénieurs de l'école française du début du siècle et a porté l'art de la fortification au sommet de sa complexité et

57. John A. Lynn, *Giant of the Grand Siècle*, p. 575, 577.

58. Service historique de la Défense (SHD), fonds artillerie 3W3, mémoire de Vauban de 1696.

de son efficacité. La complémentarité entre progrès de la poliorcétique et progrès de la fortification atteint peut-être son paroxysme dans le dernier tiers du XVII^e siècle. Vauban, tout comme ses rivaux européens, Coehoorn en tête, a proposé des améliorations aux systèmes de fortification qui rendent la tâche de l'assiégeant toujours plus ardue. Dans son traité de 1704, s'il juge ses méthodes pour l'attaque des places imparables, il estime cependant que les places qu'il a fortifiées aux frontières de la France doivent être en mesure de se défendre sans espérer de secours avant deux mois, tout en sachant que le succès d'une défense était conditionné à l'arrivée d'une armée de secours, ou à une attaque mal coordonnée.

La guerre de Succession d'Espagne, dans les premières années du XVIII^e siècle (1701-1714) consacre l'avènement de la guerre de siège comme élément central de la stratégie des puissances européennes. Tant sur les théâtres d'opérations principaux des Pays-Bas et d'Italie du Nord que sur ceux secondaires d'Espagne et d'Allemagne, chaque campagne est une succession de sièges plus ou moins longs, l'objectif étant de percer les lignes successives de forteresses pour envahir le territoire de l'ennemi. En 1708, la garnison française de Lille, commandée par le maréchal de Boufflers, résiste au-delà des espérances de Vauban et capitule après six mois de siège, infligeant aux Impériaux et aux Britanniques des pertes s'élevant à près de 14 000 hommes⁵⁹. Quelques batailles viennent ponctuer cette guerre de siège, la majorité d'entre elles étant livrées dans une situation où une armée de secours tente de dégager une ville assiégée.

Au milieu du siècle, la guerre de Succession d'Autriche (1741-1748) obéit au même schéma, comme le soulignait Sandrine Picaud-Monnerat :

À lire les différents récits des campagnes de 1744 à 1748 écrits par les hommes du temps, on voit surtout se dérouler

59. Christopher Duffy, *Siège Warfare, Vol. II: The Fortress in the Age of Vauban*, p. 38-40.

une succession de sièges méthodiques, au besoin rapportés scrupuleusement avec les dates d'ouverture des tranchées successives. Il est vrai que les campagnes de Flandre de la guerre de Succession d'Autriche entraient dans le cadre de ces guerres dynastiques à objectifs limités du XVIII^e siècle [...]. Il s'agissait moins de détruire l'ennemi que de prendre des gages, négociables lors de la conclusion de la paix ; d'où la multiplication des sièges, qui se succédèrent dès le début de la campagne de 1744⁶⁰.

Les conflits de la première moitié du XVIII^e siècle suivent en effet la même logique stratégique que ceux du dernier tiers du siècle précédent. Le modèle codifié par Vauban s'est systématisé et est devenu une véritable routine, à laquelle peu ou pas de modifications sont apportées, comme le note Le Blond dans son *Traité de l'attaque des places* de 1743 :

L'Excellent *Traité de l'attaque des places* par M. le Maréchal de Vauban, semble exclure tout autre Ouvrage sur la même matiere, ou du moins le rendre inutile. Car comme le dit M. le Chevalier de Folard, on n'a point encore encheri sur ce grand homme dans cette partie de la Guerre. Il l'a porté à un si haut point de perfection, par l'invention du Ricochet & de ses fameuses parallèles, qu'il est bien difficile d'ajouter quelque chose de fort important à sa méthode & à ses principes. Son livre est regardé avec justice comme contenant l'essentiel de ce qu'on doit observer dans la conduite des Sièges, & l'expérience a fait voir qu'ils ont été d'autant plus prompts & moins meurtriers, qu'on s'est plus exactement conformé, à ce qui y est prescrit⁶¹.

La guerre de siège s'est en revanche progressivement « accélérée », chaque siège se faisant moins long et moins coûteux en hommes, en raison tant des progrès de l'artillerie tout au long du siècle que du savoir-faire progressivement

60. Sandrine Picaud-Monnerat, « Surprises de postes, escalades de places : la petite guerre, aux marges de la grande », *Revue de la Société des Amis du Musée de l'Armée* [Paris], numéro 122, II/2001, p. 48.

61. *Traité de l'attaque des places*, par M. Le Blond, p. I.

perfectionné des ingénieurs militaires, acteurs sur lesquels nous nous pencherons plus loin dans cet ouvrage⁶².

Le XVIII^e siècle connaît donc une continuité dans l'art de fortifier les places et de les attaquer, sans grands bouleversements. La guerre de Sept Ans a vu, sous l'impulsion notamment d'un Frédéric II de Prusse porté sur la rapidité et la mobilité des troupes, de sérieuses brèches être ouvertes dans « ce système de guerre conçu pour la défense du pré carré⁶³ ». C'est à la suite de ce conflit que de nouveaux penseurs militaires comme Montalembert ou Guibert remettent en cause la guerre de siège telle que pensée par Vauban, que ce soit dans ses formes pour Montalembert ou sa prééminence stratégique chez Guibert. Ce dernier se montre même particulièrement virulent dans sa critique des actions des généraux français de la fin du XVII^e siècle, trop prompts selon lui à accepter la solution de « facilité » proposée par Vauban :

Des généraux médiocres se trouvèrent chargés de plus grandes masses et alors le genre de guerre changea : ne pouvant et ne sachant pas les remuer, étant la plupart du temps embarrassés de les nourrir, ils firent moins de marches, ils renoncèrent à la guerre de mouvement : ils introduisirent celle de positions. Se trouvèrent-ils inférieurs ; ils s'enfermèrent dans des lignes, dans des camps retranchés : en un mot, il ne se fit plus rien de hardi, rien de décisif : on ne fit plus ce que j'appelle la grande guerre⁶⁴.

62. Janis Langins, *Conserving the Enlightenment*, p. 132 : « Fortresses were being captured more quickly and this was due both to improved artillery and to the effectiveness of the siegecraft of military engineers. Taking the length of average sieges in the eighteenth century as a measure of the effectiveness of siegecraft is not entirely reliable but is one of the few available. There was in fact a decline in the time taken to capture fortresses and in Maurice de Saxe's campaign in the Netherlands the Barrier fortresses fell considerably more rapidly than 50 years earlier during Vauban's time ».

63. Hervé Drévilion, « Les Lumières et les ombres de la guerre (1715-1789) », dans Hervé Drévilion et Olivier Wieviorka (dir.), *Histoire militaire de la France. Tome 1 : des Mérovingiens au Second Empire*, Paris, Perrin et Ministère des Armées, 2018, p. 382.

64. Jacques-Antoine-Hyppolite de Guibert, *Essai général de tactique, dans Œuvres militaires de Guibert, publiées par sa veuve sur les manuscrits et d'après les corrections de l'auteur*, Tome 2, Paris, Magimel, 1803, p. 13.

Les officiers des armées européennes, bercés par cette omniprésence du modèle de la guerre de siège dans les conceptions stratégiques de leurs souverains, ont tenté de l'exporter dans les différents milieux coloniaux, malgré des contextes parfois fort différents.

Chapitre II

« LES GUERRES DE CE PAYS-CI SONT BIEN DIFFÉRENTES DE CELLES D'EUROPE » : LES CONTRAINTES DU THÉÂTRE D'OPÉRATIONS NORD-AMÉRICAIN

Après le déclenchement des hostilités en Amérique entre la France et la Grande-Bretagne en 1754, les deux puissances envoient des troupes régulières dans leurs colonies nord-américaines. Les officiers qui les commandent se retrouvent confrontés à un environnement passablement éloigné de ce à quoi ils ont été habitués sur le sol européen. L'Amérique du Nord obéit en effet à ses propres contraintes opérationnelles, qui sont à même de bouleverser les habitudes de ces officiers français dans leurs pratiques de la guerre, et notamment de la guerre de siège.

« CE NE SONT PAS LES CAMPAGNES DES FLANDRES » : CLIMAT, DISTANCES ET COMMUNICATIONS

Les dures conditions climatiques que connaît la Nouvelle-France, du moins dans les territoires les plus contestés tout au long du conflit (Canada, Acadie, Ohio), représentent une première contrainte significative pour le déroulement de la guerre. Les opérations militaires sont réduites dans le temps, du fait de l'ampleur de la saison hivernale. Les campagnes débutent plus tardivement qu'en Europe et se terminent également plus tôt. Un exemple des plus marquants est la campagne britannique contre Québec en 1759. Celle-ci, s'éternisant pendant l'été, met les

Britanniques face au risque d'être contraints de se retirer avant que le Saint-Laurent ne soit pris par les glaces, à partir du mois de novembre. La réciproque française de 1760, et l'entrée en campagne du chevalier de Lévis à la fin du mois d'avril est jugée particulièrement précoce, alors qu'elle serait presque tardive en Europe.

D'autre part, les distances et la nature du terrain en Nouvelle-France sont sensiblement différentes de l'Europe. Alors que dans les théâtres habituels des Flandres, de l'Allemagne ou de l'Italie du Nord, le front est concentré sur des distances relativement réduites, la Nouvelle-France offre des espaces bien plus vastes à parcourir, ce qui ajoute des difficultés en matière de communications et de logistique. Ces immenses territoires, peu colonisés et présentant des paysages très densément boisés, se révèlent peu propices aux déplacements des armées. Le réseau de communications s'appuie principalement sur les cours d'eau (fleuves, rivières ou lacs) et sur de rares réseaux routiers. Dans un mémoire de janvier 1759 adressé au ministre de la Marine, Bougainville dresse le portrait des difficultés entraînées par ces contraintes spatiales et climatiques :

Nous avons 400 lieues de pays à conserver, nous n'avons à peine que 78 lieues établies, il faut monter le courant ; le plus souvent le vent est contraire ; les barques sont souvent un mois à monter à Montréal, autant pour aller à St-Jean, il faut faire un portage, c'est-à-dire, transporter par voitures les bateaux et la charge, et ensuite il y a 40 lieues pour aller à Carillon qui est le premier camp ; pour aller de Montréal à Soulanges, il y a 12 lieues, dont trois ou quatre sont des rapides ; il faut décharger en partie les bateaux, emporter dans ces mauvais pas la charge sur le dos. Pour se rendre à Niagara on compte 120 lieues, un lac à passer que le moindre vent agite, ensuite il y a un portage considérable de trois lieues ; on prend des pirogues pour aller à la Presqu'île, à la Rivière au Bœuf et au fort Duquesne, mais il y a surtout un portage de 4 ou 5 lieues au moins. Pour comprendre la difficulté du transport, je suppose que du fond de la Bretagne on envoie en Westphalie tout ce qu'il faut pour une armée de 4000 hommes, qui ne trouverait

rien sur la route, rien en Westphalie, les gens du métier trouveraient l'exécution bien difficile, elle serait cependant bien plus facile que d'envoyer de Québec tout ce qu'il faut pour la Belle-Rivière seule. Il faut ajouter qu'en Canada, nous avons à peine 5 mois dans l'année propres pour les transports¹.

Déjà en juin 1756, soit moins d'un mois après son arrivée dans la colonie, il s'en était plaint dans une lettre à son frère: « Tout est ici en mouvement pour commencer la campagne. [...] Si les circonstances nous permettent de faire quelque entreprise, à la bonne heure. Mais on ne transporte ici les munitions de guerre et de bouche qu'avec des peines et des longueurs infinies. Ce ne sont pas les campagnes des Flandres² ». On note avec amusement la comparaison de ce jeune officier fraîchement débarqué de France avec le théâtre d'opérations privilégié des Flandres...

Mais aux distances et au climat s'ajoutent les populations présentes en Nouvelle-France, avec qui il faut cohabiter... et combattre.

« JOINDRE AU SISTÈME DE TACTIQUE D'EUROPE L'USAGE À FAIRE DES SAUVAGES »: COMPOSER AVEC LES CANADIENS ET LES AMÉRINDIENS

Avant 1755 et l'arrivée des premiers régiments réguliers français sous le commandement du baron Jean-Armand de Dieskau, la défense de la Nouvelle-France était assurée par un ensemble disparate de combattants. Les seules forces militaires « professionnelles » de la colonie étaient les deux à trois mille hommes des compagnies franches de la Marine, autrement appelées troupes de la Marine. L'essentiel de la force militaire de la Nouvelle-France reposait – numériquement parlant, la précision est d'importance – sur la milice, et sur le réseau d'alliances avec les nations autochtones. À l'issue de la campagne de 1755 et la capture de Dieskau, sur laquelle nous aurons l'occasion

1. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 43-44.

2. *Ibid.*, p. 360.

de revenir, le nouveau gouverneur de la Nouvelle-France, le marquis de Vaudreuil, Canadien de naissance, expose au ministre de la Marine son avis sur la situation militaire de la colonie. Selon lui, la faiblesse des effectifs de l'armée française en Amérique, la nature de la guerre qui y est menée et le tempérament des combattants qui jusque-là assuraient sa défense incitent à la prudence :

Je dois, Monseigneur, avoir l'honneur de vous représenter qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait d'officier général à la tête de ces bataillons, on peut sans cela les discipliner et les exercer ; les guerres de ce pays-ci sont bien différentes de celles d'Europe, nous sommes obligés d'agir avec beaucoup de prudence, pour ne rien donner au hasard. Nous avons peu de monde et pour peu que nous en perdions, nous nous en ressentons. [...] D'ailleurs, je ne dois pas vous dissimuler, Monseigneur, que les Canadiens et les sauvages ne marcheroient pas avec la même confiance sous les ordres d'un commandant des troupes de France, que sous ceux des officiers de cette colonie³.

La « différence » des guerres d'Amérique en comparaison de celles du Vieux Continent exposée ici par Vaudreuil n'est pas infondée dans l'esprit d'un Canadien témoin des combats ayant secoué la Nouvelle-France lors des décennies précédentes. Certes, les troupes de la Marine étaient constituées de soldats professionnels, capables de manœuvrer comme leurs comparses d'Europe. Mais leur faible nombre et le poids numérique des miliciens canadiens et des guerriers amérindiens ont entraîné la prédominance d'une forme de « petite guerre » en Amérique, basée sur des raids menés par des partis rapides et destructeurs⁴. Pourtant,

3. *Lettre de M. de Vaudreuil au ministre de la Marine, 30 octobre 1755*, dans Henri-Raymond Casgrain, *Extraits des archives des Ministères de la marine et de la guerre à Paris : Canada, correspondance générale, M.M. Duquesne et Vaudreuil, gouverneurs-généraux, 1755-1760*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1890, p. 109.

4. Voir Bertrand Fonck, « “Joindre au système de tactique d'Europe l'usage à faire des sauvages” : le commandement des armées françaises en Nouvelle-France », dans Laurent Veyssière et Bertrand Fonck (dir.), *La Guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*, p. 155-172 et Laurent Veyssière, « Combattre avec les Indiens, “les plus redoutables à qui les craint”. La guerre à la sauvage, de Champlain à Bougainville », dans Sophie Imbeault, Denis Vaugeois et Laurent Veyssière (dir.), *1763, le traité de Paris bouleverse l'Amérique*, Québec, Septentrion, 2013, p. 64-84.

Vaudreuil se trompe en exagérant les capacités militaires de la milice. Louise Dechêne a montré qu'au moment de la guerre de Sept Ans, les miliciens avaient perdu de leur superbe en tant que combattants, et ont plus été utilisés comme une main-d'œuvre auxiliaire à l'armée, plutôt que comme une réelle force combattante (du moins jusqu'en 1758, alors que le déséquilibre numérique n'était pas encore disproportionné)⁵. L'arrivée en 1755 et 1756 d'officiers français imprégnés de la culture militaire européenne entraîne cependant une tentative de « reprise en main » par ceux-ci de la petite guerre nord-américaine pour la conformer à celle pratiquée en Europe, et faire ainsi des Canadiens et des Amérindiens les équivalents des troupes irrégulières présentes dans les armées européennes⁶. Le conseil que donne en juin 1756 le chevalier de Montreuil, présent depuis 1755 au Canada, au marquis de Montcalm fraîchement arrivé, s'inscrit dans ce sens : « Je lui ai parlé dans les mêmes termes qu'à M. Dieskau, les voici : "Ne vous en rapportez jamais qu'aux troupes de terre pour une expédition, mais aux Canadiens et sauvages pour inquiéter les ennemis". [...] Le Canadien est indépendant, méchant, menteur, glorieux, fort propre pour la petite guerre, très brave derrière un arbre, et fort timide lorsqu'il est à découvert⁷ ».

S'ils sont perçus par les officiers français comme des auxiliaires aux troupes régulières, les Amérindiens combattant au côté des Français n'en possèdent pas moins leurs propres intérêts politiques, économiques, et surtout leurs propres façons d'appréhender la guerre, passablement éloignées des codes et rituels de la guerre en Europe. Les

5. Voir notamment Louise Dechêne, *Le peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 2008. Voir plus particulièrement le chapitre 10, « Jean-Baptiste s'en va-t-en guerre », p. 349-395. Voir également René Chartrand, « La milice canadienne et la guerre de Sept Ans », dans Laurent VEYSSIERE et Bertrand FONCK (dir.), *La guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*, Québec et Paris, Septentrion et Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2011, p. 291-300.

6. Laurent Veyssière, « Combattre avec les Indiens », p. 71. Voir aussi Laurent Nerich, *La petite guerre et la chute de la Nouvelle-France*, Outremont, Athéna Éditions, 2009.

7. Service historique de la Défense (SHD), GR, A¹ 3417, n°140.

officiers supérieurs français tentent de s'en accommoder, et de combiner les cultures militaires européennes et amérindiennes, comme l'écrit le marquis de Montcalm au ministre de la Guerre le 12 avril 1759 : « Joindre au système de tactique d'Europe l'usage à faire des sauvages, voilà ce que je dis continuellement⁸ ». Il arrive pourtant que la confrontation entre ces différentes cultures militaires éclate au grand jour, comme lors du massacre d'une partie de la garnison britannique du fort William Henry à l'été 1757, qui vaut à Bougainville ces mots quelques jours après le triste événement : « Mes yeux sont encore effarouchés des spectacles horribles qu'ils ont eus. Tout ce que la cruauté peut imaginer de plus abominable, ces monstres de sauvages nous en ont rendus les témoins. Quel pays ! Quels hommes ! Quelle guerre !⁹ ».

Après les contraintes géographiques et humaines de la Nouvelle-France, un dernier élément est susceptible de nécessiter une adaptation de la part des officiers français, à savoir le support sur lequel ils pourront pratiquer la guerre de siège, et donc la nature même du système de fortifications de la colonie.

« LA PLUPART DES FORTS AU CANADA SONT MAL CONSTRUITS ET MAL SITUÉS » : LES FORTIFICATIONS DE LA NOUVELLE-FRANCE

Sur la question des fortifications, l'Amérique du Nord présente, là encore, un visage bien différent de celui de l'Europe. Le dense réseau des forteresses des Flandres ou d'Italie du Nord s'efface ici au profit de celui, beaucoup plus ténu, des forts français et britanniques disséminés sur les territoires des diverses colonies. Ce réseau est bien connu, grâce aux travaux notamment de René Chartrand et de Bertrand Fonck¹⁰.

8. SHD, GR, A¹ 3540, n°40.

9. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 377-378.

10. René Chartrand, *French fortresses in North America, 1555-1763*, Oxford, Osprey Publishing, 2005, et du même auteur, les deux volumes de *The Forts of New*

Une première constatation s'impose : il existe peu de villes fortifiées en Nouvelle-France. Seules Québec et Louisbourg, et dans une moindre mesure Montréal, sont véritablement fortifiées. Alors qu'à Québec, l'enceinte construite par l'ingénieur Chaussegros de Léry est loin de faire l'unanimité, Louisbourg est pour sa part reconnue comme étant la plus belle place fortifiée d'Amérique. Construite après le traité d'Utrecht de 1713, elle se veut une copie fidèle des puissantes forteresses européennes, et bénéficie des dernières améliorations en matière de fortifications¹¹.

Les nombreux forts présents en Nouvelle-France et dans les colonies britanniques revêtent une importance stratégique semblable à celle des forteresses européennes. Mais s'ils gardent les frontières et les voies de communication, la plupart de ces forts ont également été construits dans d'autres buts. À la fois places fortes, relais logistiques, mais aussi postes de traite et ainsi lieux de rencontre et de tissage des alliances avec les nations autochtones, ces forts isolés assurent la présence française dans des coins reculés de la Nouvelle-France, donnant naissance à une véritable « société des forts », brillamment étudiée par Arnaud Balvay¹². Beaucoup de ces forts, de taille modeste, sont en pieux, même si certains ont été construits ou reconstruits en pierre au XVIII^e siècle, surtout dans les régions les plus contestées et/ou les plus proches des colonies britanniques. Ils ont certes été édifiés en essayant de respecter les grands principes de la fortification européenne, mais surtout pour résister à des menaces de faible ampleur. Qu'il s'agisse des attaques de nations autochtones hostiles ou de raids menés

France, Oxford, Osprey Publishing, 2008 et 2010 ; Bertrand Fonck, « Sièges et fortifications durant la guerre de la Conquête » dans Bertrand Fonck et Laurent Veyssière (dir.), *La chute de la Nouvelle-France. De l'affaire Jumonville au traité de Paris*, Québec, Septentrion, 2015, p. 132-149 ; voir également Christopher Duffy, *Siege Warfare, Vol. II: The Fortress in the Age of Vauban*, chapitre 9, « The collision of the colonial empires », p. 253-290.

11. Bertrand Fonck, « Sièges et fortifications durant la guerre de la Conquête », p. 136.

12. Arnaud Balvay, *L'épée et la plume : Amérindiens et soldats des troupes de la Marine en Louisiane et au Pays d'en Haut (1683-1763)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006.

par des miliciens anglo-américains, les attaques auxquelles sont censées être confrontées ces fortifications n'impliquent aucunement une lourde artillerie de siège. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre une remarque que fait le marquis Duquesne de Menneville, alors gouverneur de la Nouvelle-France. Après l'ouverture des hostilités dans la vallée de l'Ohio en 1754, Claude-Pierre Pécaudy de Contrecoeur, commandant de la garnison du fort Duquesne, s'inquiétait des potentielles tentatives britanniques pour s'emparer de son fort. Dans une lettre du 27 avril 1755, le gouverneur lui répond en faisant directement référence à ces guerres passées, et à l'inexistence d'une guerre de siège en Amérique :

Je ne puis vous désapprouver d'avoir fait descendre le Sieur de Léry (Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, fils de l'ingénieur en chef du Canada), quoique j'eus mieux aimé cet officier à la tête du détachement du Détroit que pour les ouvrages de fortification pour lesquels vous l'avez appelé ; je ne saurais concevoir ce que vous imaginez de plus à faire dans un fort dont les établissements sont finis et qui est revêtu de bons fossés et glacis, c'est là à quoi je borne les travaux extérieurs que vous me citez dans votre lettre du 13 février dernier, car tous les autres ne serviraient qu'à excéder votre garnison que vous devez conserver pour être en état de combattre par peloton ou à faire une vigoureuse défense à votre fort. Je vous ai mandé plus d'une fois Monsieur que je ne croirai le siège du fort Duquesne que lorsque vous m'aurez mandé que les Anglais ont ouvert la tranchée, mais tant s'en faut que je désapprouve vos précautions, je vous exhorte au contraire à les augmenter pourvu qu'il ne s'agisse pas de remuer la terre mal à propos. [...] J'ai fait doubler la garnison du fort Saint-Frédéric et je suis tranquille, je vous conseille de l'être aussi car les Anglais de ce continent ne sont pas assez aguerris pour faire des sièges¹³.

Le chevalier Le Mercier, commandant de l'artillerie de la Nouvelle-France, constatait à son tour la fonction

13. *Lettre du marquis Duquesne à Contrecoeur, 27 avril 1755*, dans *Papiers Contrecoeur et autres documents concernant le conflit anglo-français sur l'Ohio de 1745 à 1756*, édités par Fernand Grenier, Québec, Les Presses Universitaires Laval, 1952, p. 322-323.

première des fortifications de la colonie en 1755 dans un *Mémoire sur l'artillerie du Canada* :

Les difficultés que les Anglois paroissent avoir à transporter de l'artillerie pour attaquer les différents postes que nous occupons dans les pays d'en haut, avoient déterminé les ingénieurs de construire des forts en pieux, ou avec de simples enceintes de murailles si foibles par leur épaisseur qu'elles pouvoient plutôt être regardées comme des murs de clôture que pour des pièces de fortification. Les officiers d'artillerie n'avoient également envoyé dans tous les petits forts, que des pièces de très petit calibre, dans la vue d'épouvanter les sauvages, et garantir ces postes d'une attaque brusque. Aujourd'hui les objets semblent totalement changés de face, par le genre d'attaque que les Anglois paroissent projeter, ou tout au moins par celui qu'ils peuvent exécuter, soit à la Belle-Rivière, Niagara, fort Frontenac, à Saint-Frédéric, Chambly, et même à Montréal, s'ils avoient une campagne heureuse¹⁴.

On voit cependant ici que Le Mercier, officier français en poste au Canada depuis le début de la décennie 1740 et donc témoin privilégié de la prépondérance de la « petite guerre » en Amérique, est bien conscient du changement opéré dans la pratique de la guerre par l'arrivée de troupes européennes, contrairement au marquis Duquesne. Nicolas Sarrebource de Pontleroy, un ingénieur militaire arrivé en Amérique en 1755, abonde dans ce sens lorsqu'il évoque le fort Frontenac, détruit depuis peu par les Britanniques, dans une lettre qu'il adresse au ministre de la Guerre le 28 octobre 1758 :

Les murs n'avoient que deux pieds d'épaisseur, sans terre-plein, fossez ny chemin couvert... Voilà Monseigneur un échantillon de ce qu'on appelle (forts) dans ce pays-cy, suffisants à la vérité lorsqu'on ne faisoit la guerre que contre des sauvages ou des partys sans artillerie mais aujourd'huy les nombreuses forces des Anglois et leur

14. François-Marc-Antoine, Chevalier Le Mercier, *Mémoire sur l'artillerie du Canada*, dans Henri-Raymond Casgrain, *Extraits des archives des Ministères de la marine et de la guerre à Paris*, p. 153.

artillerie doivent bien changer le système de la guerre et par conséquent la défense des frontières¹⁵.

De manière générale, le pessimisme règne dans l'opinion qu'expriment les officiers français à la découverte du système de fortification de la colonie. Jean-Nicolas Desandrouins, un autre ingénieur militaire arrivé avec les régiments de Montcalm, se veut encore plus virulent dans sa critique des forts en Nouvelle-France, n'hésitant pas à se référer au maître en la matière, le maréchal de Vauban : « Mais la plupart des forts n'avoient pas le sens commun. On disait autrefois de M. de Vauban que les premières fortifications qu'il avoit vues, quoique bien éloignées de la perfection, l'avoient rendu ingénieur. Il seroit difficile que celles de ce pays en fissent autant¹⁶ ». Pierre Pouchot, capitaine au régiment de Béarn et possédant de solides connaissances en matière d'ingénierie militaire, se veut quant à lui plus mesuré : « On ne peut pas dire que les especes de forts faits dans ces pays soient imprenables, dès qu'ils ne peuvent espérer un prompt secours¹⁷ ».

Mais tout n'est pas que critique acerbe sous la plume des officiers français quand il s'agit d'évoquer les forts qu'ils auront à assiéger ou à défendre. Dans un mémoire remis au ministre de la Marine en janvier 1759, Bougainville reconnaît les capacités de défense du fort Niagara, reconstruit en pierre sur les berges du lac Ontario en 1725 : « Cette place, la meilleure sans contredit de tout le Canada, peut avec

15. *Lettre de Nicolas Sarrebource de Pontleroy au ministre, 28 octobre 1758*, Archives nationales d'Outre-Mer, C11A 103/fol.401-401v.

16. Cité par Charles-Nicolas Gabriel dans *Le maréchal de camp Desandrouins 1729-1792*, Verdun, Imprimerie Renvé-Lallemand, 1887, p. 23. Christopher Duffy en rapporte une version encore plus virulente dans son *Siège Warfare, Vol. II: The Fortress in the Age of Vauban*, p. 271 : « Most of the forts show no sign of common sense. It used to be said that Vauban was formed as an engineer by the sight of the first fortifications he ever saw, however distant they were from perfection. But it is difficult to imagine even a Vauban deriving any benefit from the kind of works in this country » (cité d'après Jean Béranger, « Relations des Troupes Réglées, Troupes de Terre et Troupes de Marine, avec les Canadiens », dans *Revue Historique des Armées*, Vincennes, 1979, n° 1, p. 81).

17. Pierre Pouchot, *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale entre la France et l'Angleterre*, Québec, Septentrion, 2003, p. 35.

500 hommes de garnison, des munitions de guerre et de bouche suffisantes, un commandant ferme, intelligent et du métier, faire une bonne défense¹⁸ ». Comme pour répondre à son appel, l'expérimenté Pierre Pouchot ne cédera le fort Niagara en juillet 1759 qu'après une résistance acharnée de près de trois semaines... Même Desandrouins, si prompt à dénigrer ces forts que Vauban même renierait, reconnaît l'ingéniosité des Britanniques dans leurs fortifications érigées au fort William Henry, pour le siège duquel il dirige les travaux en 1757 :

Ce fort étoit un quarré irregulier dont le plus grand coté extérieur avoit 60 toises. Les autres un peu moins. [...] Le lac aboutissoit au pied du front du nord-est. Le front du sud-est étoit bordé par un grand marais impraticable. Et deux des autres fronts étoient entourés d'un bon fossé palissadé au pied de l'escarpe ; on avoit pratiqué a 4 ou 500 toises de distance un desert, dont les arbres a demy brulés et couchés l'un sur l'autre offroient, ainsy que leurs souches, un obstacle presque inconnu dans les approches de la place d'Europe¹⁹.

Quand bien même les officiers français sont en mesure de reconnaître des qualités défensives à certains de ces forts, leur regard sur ceux-ci est profondément marqué par leurs propres expériences de la fortification et du siège en Europe.

DES OFFICIERS ROMPUS À LA GUERRE DE SIÈGE EUROPÉENNE, DANS UN CONTINENT OÙ CETTE PARTIE DE LA GUERRE RESTE À ÉCRIRE

« Officier courageux, longuement formé à son métier, disposant d'une grande expérience acquise dans les combats mais limitée au plan de la tactique et, dans ce domaine, à un genre de guerre et à des procédés déjà périmés et en pleine décadence, tel semble être, en 1756, le maréchal de camp

18. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 23.

19. *Journal du siège du fort Georges, appelé par les Anglois William Henry, scitué au fond du lac St-Sacrement, avec la description de ce fort et du camp retranché des ennemis. Par M. Des Androuins, ingénieur du Roy employé à ce siège, 1757, s. l., p. 1.*

marquis de Montcalm Saint-Véran²⁰ ». C'est en ces termes que Roger Michalon décrivait le marquis de Montcalm dans une conférence prononcée à Ottawa en 1978. Un passage de ce portrait nous heurte toutefois : « un genre de guerre et des procédés déjà périmés et en pleine décadence ». Cette phrase fait suite à une section présentant de manière linéaire la carrière de Montcalm, et sa participation aux guerres de Succession de Pologne (1733-1738) et d'Autriche (1741-1748). Or ces deux guerres, comme on l'a vu, sont marquées par la prééminence du siège sur la bataille, héritée de la fin du règne de Louis XIV. Nous avons démontré dans ce chapitre que le modèle militaire de la guerre de siège est justement celui qui prévaut dans la pensée militaire européenne de la première moitié du XVIII^e siècle, après avoir été perfectionné dans le dernier tiers du siècle précédent sous l'impulsion entre autres d'un Vauban. L'expérience acquise par Montcalm et ses collègues officiers au cours des décennies précédant leur envoi en Amérique n'est donc nullement « périmée », mais est bien au contraire le reflet des pratiques militaires des armées européennes du XVIII^e siècle²¹.

L'ensemble des officiers supérieurs ayant commandé l'armée française en Amérique entre 1756 et 1760 a connu une expérience plus ou moins poussée de la guerre de siège en Europe pendant les guerres de Succession de Pologne et d'Autriche. La seule exception notable est celle de Louis-Antoine de Bougainville, qui débute sa carrière militaire en 1754 et pour qui l'aventure canadienne constitue ainsi un véritable apprentissage de la guerre²². Montcalm a par exemple commencé sa carrière au siège de Philippsbourg,

20. Roger Michalon, « Vaudreuil et Montcalm. Les hommes. Leurs relations. Influence de ces relations sur la conduite de la guerre 1756-1759 », dans *Conflits de sociétés au Canada français pendant la guerre de Sept Ans*, rapport de synthèse, colloque international d'Ottawa, août 1978, Paris, Commission française d'histoire militaire, 1978, p. 64.

21. Dave Noël s'est justement attelé avec brio à l'analyse de la carrière « américaine » de Montcalm au regard de ses antécédents européens dans son *Montcalm, général américain*, Québec, Boréal, 2018.

22. Voir à ce sujet l'excellent article de Laurent Veyssière, « Louis-Antoine de Bougainville au Canada (1756-1760) : la découverte et l'expérience de la guerre », dans Bertrand Fonck et Laurent Veyssière (dir.), *La guerre de Sept*

en Allemagne, en 1734, auquel a également servi son prédécesseur à la tête des troupes françaises en Amérique, le baron de Dieskau. Ce dernier a pour sa part connu, en compagnie du chevalier de Lévis, l'expérience des deux sièges de Prague de 1741 et 1742²³. Montcalm, également présent au siège de Prague de 1741, participe à pas moins de quatorze sièges sur le théâtre de l'Italie du Nord entre 1744 et 1746. Arrêtons là la liste des états de service des différents officiers ayant combattu en Amérique pendant la guerre de Sept Ans. Cela confirme que lorsqu'ils sont envoyés défendre la Nouvelle-France, ils sont baignés dans la culture de la guerre de siège européenne. Intéressons-nous maintenant à la capacité de ces officiers à confronter leur expérience de la guerre de siège telle que pratiquée en Europe et héritée de Vauban avec les contraintes opérationnelles propres à l'Amérique du Nord, tant à l'échelle stratégique que tactique.

Ans en Nouvelle-France, Québec et Paris, Septentrion et Presses de l'Université Paris-Sorbonne, p. 173-198.

23. Bertrand Fonck, « Sièges et fortifications durant la guerre de la Conquête », p. 140-141.

Chapitre III

« LA GUERRE EST TOTALEMENT CHANGÉE DANS CETTE PARTIE DU MONDE » : LA NOUVELLE-FRANCE ET LA DIMENSION STRATÉGIQUE DE LA GUERRE DE SIÈGE

En 1759, le chevalier de La Pause, un officier français débarqué en Nouvelle-France en 1755 et qui a donc connu quatre années de guerre en Amérique, observait que « toute la science de la guerre en Canada consiste dans l'attaque ou la défense des postes qui ferment ou ouvrent la communication d'une frontière à l'autre¹ ». Cette remarque illustre certes l'importance de la guerre de siège dans le bagage culturel militaire de La Pause, mais elle souligne aussi la place primordiale que celle-ci occupe dans la façon de mener la guerre en Amérique et dans les plans de campagne qui en découlent. L'observation du chevalier de La Pause n'est pour autant pas symbole d'une constance de cette stratégie de la guerre de siège. L'intensification du conflit à partir des années 1757-1758 et l'augmentation croissante de l'effort de guerre britannique contraignent les décideurs militaires français à réévaluer leur conception stratégique de la guerre de siège en Amérique. Nous questionnerons ici la façon par laquelle ce modèle militaire s'immisce dans la conduite de la guerre en Amérique septentrionale.

1. *Projet pour la défense du Canada pendant la campagne 1759, relativement à ses forces et aux projets que peuvent avoir les anglois pour l'attaquer, dans Rapport de l'archiviste de la Province du Québec pour l'année 1952-1953, Québec, 1953, p. 369.*

LA PENSÉE STRATÉGIQUE FRANÇAISE EN AMÉRIQUE AU COMMENCEMENT DES HOSTILITÉS

En décembre 1750, Roland-Michel Barrin de La Galissonnière rédige un *Mémoire sur les colonies de la France dans l'Amérique septentrionale*, possiblement avec l'aide d'Étienne de Silhouette². Fruit de ses années passées en Nouvelle-France en tant que gouverneur intérimaire de la colonie entre 1747 et 1749, ce *Mémoire* présente une vision particulièrement juste de l'état de la colonie et de son importance stratégique. Pendant la période de « paix armée » que connaît l'Amérique du Nord après la signature du traité d'Aix-la-Chapelle en 1748, les gouverneurs se succédant à la tête de la colonie, soit le marquis de Jonquière entre 1749 et 1752, puis le marquis Duquesne de Menneville de 1752 à 1755, adoptent les grandes lignes directrices du *Mémoire* de La Galissonnière. C'est également le point de vue de ce dernier qui prévaut lorsque les hostilités éclatent en Amérique en 1754, tant dans l'esprit de Duquesne que dans celui de son successeur, le marquis de Vaudreuil, en charge de la colonie à partir de 1755. Nous proposons donc d'analyser la pensée stratégique française de la guerre de siège en Nouvelle-France à l'ouverture des hostilités au regard des observations présentées par La Galissonnière dans son mémoire de 1750.

« La plus forte digue que l'on puisse opposer à l'ambition des Anglais » : le rôle stratégique de la Nouvelle-France selon La Galissonnière

Dès les premières pages de son mémoire, La Galissonnière accorde une place prépondérante au Canada dans la stratégie de défense des possessions françaises en

2. Voir Roland Lamontagne, « La Galissonnière et ses conceptions coloniales d'après le "Mémoire sur les colonies de la France dans l'Amérique septentrionale" (décembre 1750) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 15, n°2, 1961, p. 163-170; voir aussi du même auteur *Le texte du «Mémoire sur les colonies de la France dans l'Amérique septentrionale», par La Galissonnière*, Montréal, Université de Montréal, 1963.

Amérique. Sous sa plume, le Canada est ainsi « la plus forte digue que l'on puisse opposer à l'ambition des Anglais. On pourrait se dispenser d'en donner d'autre preuve que les efforts constans qu'ils ont fait depuis plus d'un siècle contre cette colonie. On ajoutera cependant qu'elle seule peut mettre en état de leur faire la guerre dans leurs possessions du continent de l'Amérique³ ». Le Canada est non seulement le front prioritaire de la défense de la Nouvelle-France, mais il doit également être la principale base d'opérations pour porter la guerre sur le territoire des colonies britanniques. La Galissonnière prône en effet une doctrine offensive de la guerre, comme il le confie dans une lettre adressée au ministre de la Marine : « L'inaction ne préservera rien. Si nous n'attaquons pas, nous serons attaqués et le coût de la défensive excédera celui de l'offensive⁴ ». Dans les premières années du conflit, Vaudreuil comme Montcalm intègrent cette recommandation offensive à leur stratégie de campagne, multipliant les raids sur les forts gardant les frontières des colonies britanniques. La Pennsylvanie est ainsi particulièrement touchée en 1756, avec la destruction par les Français des forts Shirley et Bigham en juin et celle du fort Granville au début du mois d'août. La destruction de ces forts, réduisant en poussière la principale ligne de défense de la Pennsylvanie, provoque l'effroi des colons britanniques, comme en témoigne l'attention accordée à ces événements par la *Pennsylvania Gazette* du 24 juin 1756⁵.

Plus loin dans son mémoire, La Galissonnière fait du Canada le rouage essentiel de la stratégie coloniale commune à la France et à l'Espagne. Depuis la guerre de Succession d'Espagne au début du XVIII^e siècle et l'accès des Bourbons au trône de Madrid, les deux puissances sont devenues pour ainsi dire des alliés naturels – exception faite d'une courte guerre en 1719 par laquelle la France

3. Roland Lamontagne, *Le texte du «Mémoire»*, p. 6.

4. Lettre de La Galissonnière à Maurepas, citée dans George F. G. Stanley, *New France: The Last Phase 1744-1760*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1968, p. 34.

5. Voir George F. G. Stanley, *New France: The Last Phase*, p. 147-150.

brisa les ambitions de Philippe V d'Espagne sur le trône de son neveu Louis XV. Usant d'une métaphore propre à la guerre de siège, La Galissonnière fait du Canada l'avant-poste principal de la forteresse que représentent les possessions coloniales françaises et espagnoles en Amérique :

L'utilité du Canada ne se borne pas à l'objet de conserver les colonies françaises et de faire craindre les Anglais pour les leurs ; cette colonie n'est pas moins essentielle pour la conservation des possessions des Espagnols dans l'Amérique et surtout du Mexique. Tant que l'on gardera bien cette barrière, que les Anglais n'y pourront pénétrer, que l'on s'appliquera à la fortifier de plus en plus, elle servira de boulevard⁶ à la Louisiane, qui jusqu'icy ne se soutient qu'à l'ombre des forces du Canada et par les liaisons des Canadiens avec les Sauvages⁷.

Faisant suite au traité d'Aix-la-Chapelle, qui met fin à la guerre de Succession d'Autriche en 1748, une commission bipartite est créée dans le but de régler les différends opposant la France et la Grande-Bretagne quant aux frontières de leurs possessions en Amérique du Nord. La Galissonnière est nommé par Louis XV en compagnie d'Étienne de Silhouette pour représenter les intérêts de la France à cette « Commission des limites », qui siège à partir du 31 août 1750⁸. Par son intérim au poste de gouverneur général de la Nouvelle-France entre 1747 et 1749, La Galissonnière a acquis une solide connaissance du territoire ainsi qu'une maîtrise des enjeux et des litiges territoriaux en Amérique du Nord. Ces deux éléments se retrouvent aisément dans la justesse du ton employé pour décrire la situation stratégique des colonies françaises d'Amérique septentrionale. Il ne manque en effet pas de souligner par exemple les dangers de l'expansion des colons américains et des prétentions britanniques sur les possessions coloniales de Sa Majesté

6. En matière de fortification, un « boulevard » désigne un ouvrage extérieur au corps de la place, garni d'artillerie et opposant la première résistance lors d'un siège.

7. Roland Lamontagne, *Le texte du « Mémoire »*, p. 8-9.

8. Voir à ce sujet François Ternat, *Partager le monde. Rivalités impériales franco-anglaises (1748-1756)*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2015.

Très Chrétienne, qui aboutiront en 1754 à l'ouverture des hostilités dans la région de l'Ohio⁹.

Une stratégie de défense en quatre points

Dans son mémoire de 1750, La Galissonnière recense quatre zones primordiales pour la stratégie de défense de la Nouvelle-France : Québec et le Saint-Laurent, au prolongement duquel se dresse la place forte de Louisbourg, le couloir de la rivière Richelieu et des lacs Champlain et Saint-Sacrement, le lac Ontario et enfin la vallée de l'Ohio.

À l'est, la forteresse de Louisbourg sur l'Île Royale garde depuis 1719 l'entrée du Saint-Laurent et frustre les visées britanniques sur l'Acadie. Il ne fait aucun doute pour La Galissonnière que Louisbourg sera l'un des objectifs britanniques en cas de guerre, mais il ajoute cependant que sa perte ne sera pas irrémédiablement dommageable pour la colonie :

Il est universellement reconnu par tous ceux qui ont quelques notions du Local, et on ne peut trop le repeter, que si au commencement de la guerre prochaine, le Canada ne prend pas l'Acadie, l'Acadie prendra ou fera tomber Louisbourg. On n'en doit pas cependant conclure comme il paraît que plusieurs personnes l'ont fait dans la dernière guerre que la conservation du Canada dépende absolument de celle de Louisbourg. On a éprouvé que le Canada pouvait se soutenir sans cette place ; mais il n'en est pas moins vrai qu'elle lui est d'une très grande utilité en tems de guerre¹⁰.

L'expédition victorieuse menée en 1745 par des militaires américains contre la forteresse et l'émoi causé au Canada par la prise de la ville ont en effet montré que la « Gibraltar d'Amérique¹¹ » n'était pas invulnérable. Pour

9. À propos des tensions ayant éclaté en hostilités ouvertes en Ohio, voir notamment Edmond Dziembowski, *La guerre de Sept Ans*, p. 34-47.

10. Roland Lamontagne, *Le texte du «Mémoire»*, p. 11.

11. La comparaison avec Gibraltar est proposée en 1983 par François Caron dans son ouvrage *La guerre inconnue ou les raisons d'un échec (capitulation de Louisbourg 1758)*, Vincennes, Service historique de la marine, 1983, p. 195 : « Louisbourg, comme Gibraltar pour la Méditerranée, était le verrou de la Nouvelle-France.

renforcer la présence française en Acadie, dont les Britanniques contrôlent la partie péninsulaire depuis le traité d'Utrecht de 1713, le successeur de La Galissonnière, le marquis de La Jonquière, fait ériger en 1751 les forts Beauséjour et Gaspereau pour barrer l'isthme de Chignecto (près de Moncton, Nouveau-Brunswick) et ainsi marquer la frontière entre les possessions des deux puissances¹².

Mais si la citadelle de l'Île Royale interdisait aux Britanniques l'accès au Saint-Laurent, sa chute ne garantissait pourtant pas à ces derniers une progression facile jusqu'à Québec. Un climat de confiance règne parmi les décideurs militaires français, du fait des difficiles conditions de navigation sur le fleuve. Les précédents de 1690 et de 1711, qui ont vu par deux fois les Britanniques échouer à prendre Québec par voie maritime confèrent à la capitale de la colonie une relative tranquillité à cet égard. Cette confiance frôle l'excès à en croire Monsieur de Joannès, officier des troupes de terre, qui écrit dans son journal au début de la campagne de 1759 :

La partie de Québec étoit la seule négligée. Les ennemis, qui depuis le commencement de cette guerre, l'avoient menacé, et dont les opérations avoient toujours été retardées, les difficultés pretendues de remonter un fleuve qu'on avoit toujours regardé comme impraticable sans le secours des pilotes cotiers qui ne passaient qu'en tremblant certains endroits de ce fleuve, et plus encore le naufrage que les Anglois avoient fait sur l'île-aux-Œufs, dans la dernière entreprise qu'ils avoient faite sur Québec, augmentoit la confiance et la sécurité pour cette frontière¹³.

Protéger Louisbourg, c'était défendre toute la colonie ». L'interprétation de Caron faisant de Louisbourg la garante de la survie de la Nouvelle-France n'était pas partagée unanimement par les contemporains, comme nous venons de le voir sous la plume de La Galissonnière, et a été critiquée à plusieurs reprises dans des travaux plus récents, comme celui de A. J. B. Johnston, *1758 La Finale, Promesses, splendeur et désolation de la dernière décennie de Louisbourg*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011, p. 5.

12. René Chartrand, *The Forts of New France in Northeast America*, p. 19-20. Voir également Bernard Pothier, *Battle for the Chignecto Forts, 1755*, Canadian War Museum, Canadian battle series n°12, Toronto, Balmuir Books, 1995.

13. *Mémoire sur la campagne de 1759 depuis le mois de mai jusqu'en septembre*, par M. de Joannès, major de Québec, dans Arthur Doughty, *The Siege of Quebec and the Battle*

La véritable menace qui pèse sur la capitale de la Nouvelle-France est sa proximité avec l'axe reliant Montréal à Albany par la vallée de la rivière Richelieu, des lacs Champlain et Saint-Sacrement et, en suivant la rivière Hudson, à New York. Par ce couloir de guerre, les Britanniques peuvent se porter avec rapidité au cœur de la colonie, et menacer directement Québec en ignorant l'obstacle du Saint-Laurent. Si dès le XVII^e siècle plusieurs postes et forts ont été érigés le long de la rivière Richelieu, la construction du fort Saint-Frédéric en 1735 repousse la frontière du Canada au sud du lac Champlain¹⁴. La Galissonnière préconise de faire de ce fort un verrou inébranlable au sud de la colonie¹⁵. Le chevalier de La Pause abonde dans ce sens à la fin de l'année 1755 :

Le seul endroit utile étoit de perfectionner St-Frédéric pour le mettre en état de faire une bonne deffense, attendu que c'est la clef de cette frontière, on pouvoit faire un fort respectable sur une hauteur quy est près du fort, et sous le fort un bon camp retranché et de l'autre cotté de la rivière à la pointe quy est vis-à-vis du fort une redoute ; moyennant cette position, les ennemis ne pouvoit jamais poster d'armée entre ce fort et cette colonie, et ils n'auroit jamais osé entreprendre un siège soutenu par une armée à laquelle il n'auroit peu couper la communication. Moyennant cette position on auroit peu garantir cette frontière avec peu de troupes, et on auroit été en même de faire de coursses souvent sur les ennemis, d'ailleurs quand les ennemis auroit voulu absolument tenter de faire le siège, outre les difficultés qu'ils auroit trouvé pour attaquer le nouveau fort qui auroit été dans une position des plus avantageuses avec des environs où il n'y a que des rochers, ils n'auroit jamais peu cheminer pour des aproches, qu'en y portent de la terre d'ailleurs, ce quy auroit retardé si considérablement le siège qu'on auroit été à tems de faire marcher toutes les forces de la colonie pour le leur faire lever¹⁶.

of the Plains of Abraham, Québec, Dussault & Proulx, vol. 4, p. 220.

14. René Chartrand, *The Forts of New France in Northeast America*, p.31-32.

15. Roland Lamontagne, *Le texte du « Mémoire »*, p. 15.

16. Charles de Plantavit de Margon, chevalier de La Pause, « Mémoire et observations sur mon voyage en Canada (1755-1760) », *Rapport de l'Archiviste de la*

La remarque de La Pause fait suite à la décision du marquis de Vaudreuil de sécuriser davantage la frontière à l'automne 1755. Saint-Frédéric n'étant pas un fort à même de soutenir un siège et n'étant pas idéalement situé – il est sous la menace de hauteurs le surplombant –, le nouveau gouverneur ordonne la construction d'un nouveau fort plus au sud, près du portage des lacs Champlain et Saint-Sacrement (à l'emplacement de l'actuelle ville de Ticonderoga, NY)¹⁷. Le fort Vaudreuil (très vite dénommé Carillon) devient ainsi le premier obstacle des Britanniques dans leurs velléités d'invasion de la Nouvelle-France par le couloir du lac Champlain, mais également une véritable rampe de lancement pour les Français pour porter la guerre sur le territoire des colonies britanniques. Le mois de juillet 1757 est par exemple consacré à la réunion à Carillon des provisions de guerre et de bouche, des effectifs et de l'artillerie en vue du siège du fort William Henry (Lake George, NY), sur la rive sud du lac Saint-Sacrement¹⁸. L'importance stratégique du couloir du lac Champlain est soulevée à nouveau par James Kent, chancelier de l'État de New York, lors d'un discours qu'il prononce le 6 décembre 1828 aux membres de la New-York Historical Society, faisant appel au référent suprême des champs de bataille européens, la région des Flandres : « Dès qu'une guerre avait lieu entre la Grande-Bretagne et la France, la province de New York était le principal théâtre des luttes coloniales. Elle devint les Flandres de l'Amérique¹⁹ ».

À quelques centaines de kilomètres plus à l'ouest, la région du lac Ontario constitue une préoccupation majeure de La Galissonnière. Depuis 1727, les Britanniques ont établi sur la rive sud du lac trois forts à Chouaguen (Oswego,

Province de Québec pour l'année 1951-1952, Québec, 1952, p. 21-22.

17. René Chartrand, *The Forts of New France in Northeast America*, p. 33-37.

18. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 199-200.

19. Cité dans Steve Benson et Ron Toelke, *Waterways of War: The Struggle for Empire 1754-1763*, Sackets Harbor (NY), Seaway Trail Inc., 2009, p. 1 : « Whenever war existed between Great Britain and France, the province of New York was the principal theatre of colonial contest. It became the Flanders of America ».

NY)²⁰. L'ancien gouverneur de la Nouvelle-France emploie un ton très virulent lorsqu'il présente le poste de Chouaguen comme une source perpétuelle de danger quant à l'influence française dans la région, et par-delà pour la colonie dans son entier :

Le fort frontenac est au débouché du Lac Ontario, sur lequel les Anglais ont établi un poste ou fort appelé Chouaguen, qui est une des usurpations des plus manifestes et en même tems des plus nuisibles au Canada. Ce poste placé sur un terrain et au bord d'un Lac, dont les français ont toujours été en possession n'a été établi par les Anglais, que nombre d'années depuis le Traité d'Utrecht, et dans le tems de la plus profonde paix. On se borna alors de la part du gouverneur du Canada à des protestations, et le poste a subsisté et subsisté, au lieu qu'il fallait le détruire dans l'origine par la force. [...] On n'entrera pas icy dans une plus longue discussion sur le point de droit : mais l'on ne doit pas omettre d'observer que ce poste qui a été presque regardé comme un objet de peu d'importance, est capable de causer la ruine entière du Canada, et lui à déjà porté les plus rudes coups. C'est la que les francais font souvent un commerce frauduleux qui fait passer à l'angleterre les profits les plus clairs que le Canada devrait donner à la France. C'est la que les Anglais prodiguent aux Sauvages l'eau de vie dont l'usage leur avait été interdit par les ordonnances de nos Rois, par ce qu'il les rend furieux. Enfin c'est là que les Anglais atirent toutes les Nations sauvages, et qu'ils tachent a force de présens non seulement de les gagner, mais encore de les engager à assassiner les traiteurs français répandus dans la vaste étendue des forêts de la nouvelle France. Tant que les Anglais possèderont Chouaguen on ne pourra être que dans une défiance perpétuele des Sauvages qui ont été jusqu'ici le plus affidés aux français : On sera obligé d'entretenir dans la plus profonde paix deux fois plus de troupes que l'état de la Colonie ne l'exige ou ne le comporte ; d'établir et de garder des forts en une infinité d'endroits et d'envoyer presque tous les ans des détachemens très nombreux et très dispendieux pour contenir les différentes Nations

20. René Chartrand, *Montcalm's Crushing Blow. French and Indian Raids along New York's Oswego River 1756*, Oxford, Osprey Publishing, 2014, p. 6-11.

des Sauvages. La navigation des Lacs sera toujours en risque d'être troublée, la culture des terres ne s'avancera qu'à demi et ne pourra se faire que dans le centre de la Colonie, enfin on sera toujours dans une situation qui aura tous les inconvénients de la guerre sans même en avoir les avantages. Il ne faut donc rien épargner pour détruire ce dangereux poste à la première occasion de représailles que les Anglais en fourniront par quelque une de ces hostilités qu'ils ne sont que trop accoutumés de commettre en tems de paix, supposé qu'on ne puisse se le faire céder gré agré moyennant quelque équivalent²¹.

Au ton quasi apocalyptique de La Galissonnière s'oppose celui plus laconique du chevalier de La Pause, sous la plume duquel « Chouaguen devenait une conquête nécessaire ; les ennemis avec leurs gros bâtimens allaient nous fermer le passage du lac Ontario. Ils y avaient 2,200 h. presque tout de troupes réglées, munies de tout pour se bien défendre, et même pour attaquer²² ». La Pause nous dévoile ici, plus encore que le long réquisitoire de La Galissonnière, l'enjeu principal du lac Ontario : la libre communication avec les postes de l'Ouest, au premier rang desquels les forts français de la vallée de l'Ohio, ou Belle Rivière. Cette voie d'accès par le lac Ontario n'est certes pas la seule (une autre route plus au nord permet, par la rivière des Outaouais de relier Montréal au lac Huron), mais elle offre un chemin plus rapide et direct vers l'Ohio et le pays des Illinois. Véritable base d'attaque, Chouaguen fragilise les forts français du lac Ontario et par là même compromet cette voie de circulation.

Dans son mémoire de 1750, La Galissonnière notait l'importance de conserver la communication entre le Canada et la Louisiane : « Ce que l'on a déjà dit dans le cours de ce mémoire en parlant de l'utilité du Canada relativement à la conservation du Mexique, fait sentir que la

21. Roland Lamontagne, *Le texte du «Mémoire»*, p. 16-19.

22. Charles de Plantavit de Margon, chevalier de La Pause, « Mémoire, réflexions politiques et militaires sur la guerre du Canada depuis 1746 jusqu'à 1760 », dans *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour l'année 1953-1954*, Québec, 1934, p. 150.

communication libre et sûre du Canada au Mississipi est absolument nécessaire²³ ». La vallée de l'Ohio revêt donc une dimension particulière, en cela qu'elle est le point de jonction privilégié entre le Canada et la Louisiane. La Galissonière est au fait des empiétements de plus en plus marqués des Britanniques dans cette région, et insiste sur la nécessité d'y affirmer la présence française par « l'établissement de quelques postes sur la belle Rivière²⁴ ». L'un de ses successeurs, le marquis Duquesne de Menneville, applique cette recommandation en faisant construire en 1753 une ligne de forts reliant l'Ohio au lac Érié²⁵. C'est d'ailleurs la poursuite de cet effort, avec la construction du fort Duquesne (Pittsburgh, Pennsylvanie) en 1754 qui déclenchera les hostilités entre les deux puissances.

La stratégie française au début de la guerre repose donc sur quatre points. À l'est, la sécurité de la colonie est assurée par la forteresse de Louisbourg et la difficile navigation sur le Saint-Laurent. Le cœur de la colonie étant exposé à une invasion par le couloir du lac Champlain, il importe donc de prendre l'initiative sur cet axe en renforçant la présence française, et en adoptant une attitude offensive en direction des colonies britanniques. Les forts de Niagara (Youngstown, NY) et de Frontenac (Kingston, Ontario) sur le lac Ontario sont à conserver impérativement, en ceci qu'ils garantissent la communication vers l'ouest et la Louisiane. Ils sont cependant sous la menace constante des forts britanniques de Chouaguen/Oswego, menace qu'il convient donc de réduire à néant au plus tôt. En prolongement du lac Ontario, la vallée de l'Ohio est primordiale comme lieu de passage privilégié entre les deux colonies. Le poste clé en est le fort Duquesne, qui représente un solide obstacle dans la progression des Britanniques en direction des Grands Lacs. Telle est la vision stratégique des gouverneurs Duquesne puis Vaudreuil lorsqu'éclatent les hostilités.

23. Roland Lamontagne, *Le texte du «Mémoire»*, p. 19.

24. *Ibid.*, p. 21.

25. Edmond Dziembowski, *La guerre de Sept Ans*, p. 41.

1755-1757 : LE « MOMENT FRANÇAIS » EN AMÉRIQUE

Les premières années du conflit en Amérique montrent l'interconnexion constante des quatre enjeux principaux de la stratégie française. Celle-ci relève de la compétence du gouverneur général de la Nouvelle-France, chargé en tant que défenseur des intérêts du roi de défendre la colonie, et donc d'établir les objectifs stratégiques de chaque campagne, de concert avec le commandant des troupes régulières²⁶. Penchons-nous sur le détail des trois campagnes de 1755 à 1757, qui constituent, pour nous approprier la formule d'Edmond Dziembowski, un « moment français » en Amérique²⁷.

1755 : « je suis heureusement parvenu à arrêter les progrès des Anglois dans tous leurs projets », ou les salutaires réactions du marquis de Vaudreuil

Les premiers coups de feu de l'affaire Jumonville à la fin du mois de mai 1754 entraînent une réaction de la part des Français, qui contraignent George Washington – le futur premier président américain est alors un tout jeune officier en début de carrière – à la capitulation au fort Necessity le 4 juillet. Le reste de l'été 1754 se passe sans grands engagements militaires, les deux camps fourbissant leurs armes en vue de l'année 1755.

Celle-ci ne se présente pas sous des augures des plus favorables pour les possessions françaises d'Amérique. La lettre du marquis de Vaudreuil au ministre de la Marine datée du 10 juillet 1755 nous montre la situation, pour le moins

26. Les prérogatives stratégiques du gouverneur sont rappelées à Dieskau lors de sa nomination en 1755 à la tête du contingent envoyé par Louis XV en Nouvelle-France, de même qu'à Montcalm l'année suivante. Voir les *Instructions du Roi pour le sieur baron de Dieskau, maréchal de camp des armées de Sa Majesté qu'elle a choisi pour commander le corps de troupes qui doit s'embarquer à Brest*, ainsi que le *Mémoire du Roi pour servir d'instruction au sieur marquis de Montcalm, maréchal de camp*, documents figurant tous deux dans Henri-Raymond Casgrain, *Lettres de la Cour de Versailles au baron de Dieskau, au marquis de Montcalm et au chevalier de Lévis*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1890, p. 14-24 et 39-43.

27. Edmond Dziembowski, *La guerre de Sept Ans*, p. 134.

tendue, à laquelle la Nouvelle-France fait face²⁸; les Britanniques du général Edward Braddock marchent vers le fort Duquesne, et les préparatifs vont bon train à Chouaguen dans le but de s'emparer des forts Niagara et Frontenac et ainsi contrôler le lac Ontario. De plus, une armée de 5 000 hommes commandée par William Johnson se réunit à Orange (Albany, NY) et Corlar (Schenectady, NY) pour marcher sur le fort Saint-Frédéric et envahir la colonie par le couloir du lac Champlain... Face à cette situation que d'aucuns qualifieraient de délicate, le gouverneur décide de réagir en faisant du lac Ontario sa priorité. Remettant ses espérances pour l'Ohio à une défense heureuse de la garnison du fort Duquesne – aidée il est vrai de quelques renforts venus des autres forts de l'Ohio –, Vaudreuil porte ses efforts sur la sauvegarde de Niagara: « La conservation de Niagara est ce qui nous intéresse le plus, si nos ennemis en étoient maîtres, en conservant Chouaguen, les pays d'en haut seroient perdus pour nous, et nous n'aurions plus aussi de communications avec la rivière Oyo²⁹ ». Vaudreuil clarifie son propos dans une lettre du 24 juillet dans laquelle, usant d'un ton quasi identique à celui de La Galissonnière, il expose la nécessité de prendre Chouaguen au plus vite :

Quelque grand soit le mal, il faut que j'y remédie, et pour remplir mes vues et mon zèle à cet égard, je ne saurois perdre de vue mon projet sur Chouaguen, puisque du succès de ce projet dépend la tranquillité de la colonie. [...] Si je différois l'expédition de Chouaguen et que les Anglois, après s'être rendus maîtres de Niagara, fortifiassent solidement ce fort, il est sensible qu'ils nous boucheroient la communication des postes du sud, et qu'ils se mettroient en état d'envahir tous nos pays d'en haut. Chouaguen pris et rasé, tous les progrès que les Anglois pourroient avoir faits jusqu'alors, tombent. Quand bien même les Anglois auroient pris Niagara, je ne leur

28. *Lettre de M. de Vaudreuil au ministre de la Marine, 10 juillet 1755*, dans Henri-Raymond Casgrain, *Extraits des archives des ministères de la Guerre et de la Marine*, p. 36-38. Il est à noter que la veille, le 9 juillet, le fort Duquesne a été sauvé par la victoire remportée sur l'armée de Braddock à la Monongahéla.

29. *Ibid.*, p. 37.

donnerai pas le temps de s'y établir, et par la même expédition je les en délogerai. Chouaguen est depuis l'instant de son établissement le rendez-vous des différentes nations sauvages. C'est de Chouaguen que sortent tous les colliers et les paroles que les Anglois font répandre chez les nations des pays d'en haut. Ça toujours été à Chouaguen que les Anglois ont tenu conseil avec les nations et qu'à force de présents, principalement en boissons enivrantes, ils les ont déterminées à assassiner les François. Enfin, c'est par conséquent Chouaguen qui est la cause directe de tous les troubles survenus dans la colonie, et des dépenses infinies qu'ils ont occasionnées au roi. De la destruction de Chouaguen il s'en suivra³⁰.

Son impatience à tenter le siège de Chouaguen s'explique également par la nouvelle parvenue à Québec au courant du mois de juillet de l'incursion des Britanniques dans la partie française de l'Acadie, et de la chute des deux forts gardant l'isthme de Chignecto le 16 juin. Il est donc nécessaire d'agir offensivement là où les circonstances le permettent, plutôt que d'attendre le prochain coup porté à la colonie³¹. Pourtant, les dispositions résolument offensives adoptées par les Britanniques au sud du lac Champlain poussent Vaudreuil à renoncer à son projet. Pendant le mois d'août, l'armée de William Johnson quitte Albany et entame sa progression vers le nord, édifiant le fort Edward au sud du portage entre l'Hudson et le lac Saint-Sacrement (Fort Edward, NY, à environ 25 km du lac). La menace planant sur Saint-Frédéric se fait plus pressante, et Vaudreuil y dépêche le baron de Dieskau à la tête de l'armée, afin de contrecarrer l'entreprise de Johnson. Début septembre, ayant appris la nouvelle de la victoire française de la Monongahéla du 9 juillet, Dieskau lance une offensive sur le fort Edward, afin d'infliger à l'armée de Johnson le même sort que celui réservé au détachement de Braddock. Le

30. *Lettre de M. de Vaudreuil au ministre de la Marine, 24 juillet 1755*, dans Henri-Raymond Casgrain, *Extraits des archives des ministères de la Guerre et de la Marine*, p. 46-49.

31. Charles de Plantavit de Margon, Chevalier de La Pause, « Mémoire et observations sur mon voyage au Canada, p. 11.

8 septembre, l'équipée tourne court. Les Français sont repoussés lors de l'attaque de ce qui deviendra le fort William Henry sur les berges du lac Saint-Sacrement, et Dieskau est blessé et capturé par les troupes de Johnson.

Alors que les Britanniques ont rencontré un succès certain en Acadie en s'emparant des forts Beauséjour et Gaspereau, leur tentative dans la vallée de l'Ohio contre le fort Duquesne s'est terminée en véritable fiasco. De plus, l'échec de Dieskau au lac Saint-Sacrement, en montrant aux Britanniques la présence en force des Français sur le lac Champlain et leur détermination à y rester, aura eu le mérite de dissuader Johnson de tenter le siège de Saint-Frédéric. Par ailleurs, la présence française sur le lac Ontario reste intacte, Niagara et Frontenac n'ayant nullement été inquiétés. C'est donc d'un bilan plus qu'heureux pour la colonie que Vaudreuil peut se féliciter dans une lettre au ministre de la Marine à la fin de l'année 1755 :

Je puis en toute sûreté avoir l'honneur de vous rendre compte que je suis heureusement parvenu à arrêter les progrès des Anglois dans tous leurs projets. La campagne de M. de Dieskau, quoique très contraire au succès que je devois en espérer, a néanmoins intimidé les Anglois, qui avançaient avec des forces considérables pour attaquer le fort Saint-Frédéric qui n'auroit pu leur résister ; après quoi ils n'auroient trouvé nulles difficultés à pénétrer plus avant, et il aurait fallu de grands efforts de notre part pour les faire retirer. Les Anglois ont eu constamment une armée de 3000 hommes à Chouaguen, sous le commandement du gouverneur Shirley, bien munie d'artillerie, pour entreprendre l'expédition de Niagara et du fort Frontenac, mais les camps d'observation que j'ai tenus dans chacun de ces forts les ont contenus et les ont obligés à se garder, craignant que pendant qu'ils iroient attaquer l'un de ces forts, les troupes, les Canadiens et les sauvages, qui étoient dans l'autre, fussent tout de suite à Chouaguen. Je viens d'apprendre que leur armée se retiroit et qu'ils n'y laissent qu'une forte garnison. Nous ne pouvions Monseigneur, rien espérer de plus heureux ; j'ai arrêté l'ennemi, et sans les justes mesures que j'ai prises, il seroit

actuellement en possession de Niagara et par conséquent de tous nos postes des pays d'en haut³².

Pourtant, une ombre vient ternir le tableau dont s'enorgueillit le gouverneur de la Nouvelle-France : l'épineux problème de Chouaguen reste entier, et nul doute dans l'esprit de Vaudreuil que la campagne suivante verra les Britanniques tenter une offensive sur le lac Ontario. En conséquence, il envoie Pierre Pouchot, un officier du régiment de Béarn ayant des notions d'ingénierie militaire, au fort Niagara, afin de le mettre en état de soutenir un siège³³.

1756: « changer la défensive en offensive ».

Les Français maîtres du lac Ontario

L'année 1756 s'annonce sous des auspices toujours plus belliqueux. En 1755, des efforts avaient été déployés sur le Vieux Continent pour éviter un conflit entre la France et la Grande-Bretagne – rappelons ici que la campagne nord-américaine de 1755 a eu lieu alors que les deux puissances étaient encore officiellement en paix ! Les différends entre les deux nations prennent cependant le dessus et le 17 mai 1756, George II de Grande-Bretagne déclare la guerre à Louis XV de France, lequel lui rend la pareille le 9 juin suivant³⁴. En Amérique, Vaudreuil s'attend à faire face à une offensive britannique sur plusieurs fronts, comme lors de la précédente campagne. Au début du mois de mai, le marquis de Montcalm débarque à Québec avec deux nouveaux bataillons des troupes de terre, venant épauler ceux arrivés en 1755 avec Dieskau. Ces renforts métropolitains permettent au gouverneur de consolider les défenses de la colonie, et de préparer au mieux une campagne défensive. Les Français ne restent cependant pas dans l'attente

32. *Lettre de M. de Vaudreuil au ministre de la Marine, 31 octobre 1755*, dans Henri-Raymond Casgrain, Extraits des archives des ministères de la Guerre et de la Marine, p. 110-111.

33. Pierre Pouchot, *Mémoires sur la dernière guerre*, p. 42-43.

34. Concernant le contexte diplomatique des années 1755-1756, voir Dziembowski, *La guerre de Sept Ans*, p. 85-130.

et l'inaction, multipliant les raids offensifs sur les forts britanniques aux frontières des colonies américaines³⁵.

Toutefois, en juin, la situation change. Les préparatifs britanniques à Albany et au fort Edward laissent présager une action d'envergure de leur part du côté du lac Champlain. Montcalm propose alors d'opérer une diversion dans la région du lac Ontario, qui permettrait d'y attirer une partie des forces britanniques, et ainsi de soulager la frontière du lac Champlain. Cependant, comme le note Bougainville, « cette diversion se devait faire de façon que suivant les circonstances, on fût en état de changer la défensive en offensive³⁶ ». La précision est d'importance. En effet, Vaudreuil voit dans cette manœuvre l'occasion rêvée de concrétiser un projet qui lui tient à cœur depuis son arrivée à la tête de la colonie l'année précédente : éradiquer définitivement la menace de Chouaguen. Pendant l'hiver 1756, Vaudreuil a été mis au courant des dispositions prises à Chouaguen par les Britanniques en vue d'assiéger les forts de Niagara et Frontenac, comme il le mentionne dans une lettre au ministre de la Marine le 1^{er} juin : « Les avis que je recevois journellement des préparatifs de l'anglois pour exécuter dès l'ouverture de la navigation ses projets sur niagara et le fort frontenac me firent concevoir le désir de porter obstacle a ses vues³⁷ ». Pour contrecarrer le projet britannique, il décide de couper Chouaguen de ses approvisionnements. À la fin du mois de février, il lance un raid sur les forts Bull et Williams, entrepôts de vivres et munitions destinés à Chouaguen situés à proximité du lac Oneida (près de l'actuelle Rome, NY). Les instructions données par le gouverneur au commandant du détachement, le canadien Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (fils de

35. Un ouvrage présentant ces raids français et leurs conséquences au sein des colonies américaines est celui de Matthew C. Ward, *Breaking the Backcountry: the Seven Years' War in Virginia and Pennsylvania, 1754-1765*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2004.

36. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 125.

37. Lettre de Vaudreuil au ministre de la Marine, 1^{er} juin 1756, dans Pierre-Georges Roy, *Inventaire des papiers de Léry, conservés aux Archives de la Province de Québec*, tome 2, Québec, [s. n.], 1939, p. 135.

l'ingénieur en chef de la Nouvelle-France du même nom), montrent la nécessité de contrecarrer les plans britanniques en amont, avant l'ouverture de la campagne :

Nous savons a n'en pouvoir douter que le projet des Anglais sur Niagara les occupe toujours, qu'ils prennent depuis longtemps leurs arrangements pour s'assurer du succès de cette expédition, et que pour l'accélérer ils ont établi deux entrepôts considérables le premier a environ trente lieues de Chouaguen, gardé par 100 hommes et le deuxième a environ une lieue et demie du premier gardé par 40 hommes que dans ces entrepôt sont les vivres munitions de guerre armes et autres ustensiles propres à faire le siège en question. Nous sommes également informés qu'il y a plus de 300 bateaux à portée de ces entrepôts, et que les Anglais ont prévu à tout ce qui peut tendre à la réussite de leur projet. [...] Nous ne devons donc rien négliger pour nous rendre maître de ces deux entrepôts les faire brûler et ruiner tous les autres préparatifs de l'ennemi, sans quoi il serait en état de suivre de bon printemps son projet et comme la colonie a un intérêt sensible à le rompre nous nous sommes décidés à faire marcher un fort détachement [...] ³⁸.

Prenant acte de « l'intérêt sensible » de la colonie pour la sûreté du fort Niagara, de Léry s'empare le 27 mars du fort Bull et d'une quantité importante de munitions, portant un rude coup aux apprêts britanniques à Chouaguen ³⁹. Les

38. *Instructions du sieur de Vaudreuil au sieur Chaussegros de Léry, lieutenant des troupes détachées de la Marine, 25 février 1756*, BAnQ Québec, P386, D302, Fonds Famille Chaussegros de Léry.

39. À propos du raid de Chaussegros de Léry sur le fort Bull, voir Rénald Lessard, « Les officiers des troupes de la Marine et la guerre de la Conquête », dans Marcel Fournier, *Les officiers des troupes de la Marine au Canada, 1685-1760*, Québec, Septentrion, 2017, p. 132-139; voir également le *Journal de la campagne d'hiver, du 15 février au neuf avril 1756, que Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, lieutenant dans les troupes détachées de la Marine et à présent Chevalier de Saint-Louis, a faite en conséquence des ordres de Pierre de Rigaud, Marquis de Vaudreuil, gouverneur et lieutenant-général pour le roi en toute la Nouvelle-France, terres et pays de la Louisianne (à présent commandeur de l'ordre royal et militaire de St Louis) aux entrepôts que les Anglais avaient formés pour se faciliter la conquête du Canada, au grand portage entre la rivière Chouéguen dite des Onnontagués qui se décharge dans le lac Ontario et la rivière Schenectady qui tombe dans la rivière d'Hudson*, dans *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour l'année 1926-1927*, p. 372-395 et Gilbert

semaines passent et, note Bougainville, à la fin du printemps, « tout semblait déterminé pour une défensive dans les différentes parties, sur le lac Ontario, le lac Saint-Sacrement et à la Belle-Rivière⁴⁰ ». Le journal de campagne de Pouchot, de même que l'épisode du fort Bull, laissent cependant entendre qu'avant même l'ouverture de la campagne, la prise de Chouaguen constituait l'objectif principal de Vaudreuil⁴¹. À la fin du mois de juin, les intentions de plus en plus menaçantes des Britanniques sur le lac Champlain poussent Vaudreuil à tenter un coup des plus audacieux; Montcalm et son second, le chevalier de Lévis, opèrent « une démonstration offensive vers Carillon⁴² ». Les Britanniques, devinant une prochaine attaque française sur le fort William Henry, y concentrent leurs forces. Le plan du gouverneur fonctionne à merveille : trop préoccupés par l'attitude des Français sur le lac Champlain, les Britanniques ont négligé le lac Ontario. Le mois de juillet est alors consacré à la préparation du siège de Chouaguen, lequel sera mené par Montcalm, tandis que Lévis maintiendra sa posture agressive à Carillon⁴³. Le 18 août, Vaudreuil peut enfin exulter : il vient de recevoir une lettre du marquis de Montcalm lui annonçant la reddition de Chouaguen le 14 août, après quatre jours de siège⁴⁴. La prise des forts de Chouaguen constitue une victoire extrêmement importante pour l'armée française. Outre les 1 500 prisonniers de la garnison britannique, les Français ont fait main basse sur un véritable

W. Hagerty, *Massacre at Fort Bull: the de Léry expedition against Oneida Carry, 1756*, Providence, Mowbray Company Co., 1971.

40. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 124.

41. Pouchot mentionne dans son journal de campagne des préparatifs au fort Frontenac pour le siège de Chouaguen dès l'arrivée de Montcalm au mois de mai. Voir Pierre Pouchot, *Mémoires sur la dernière guerre*, p. 47.

42. Henri-Raymond Casgrain, *Le journal des campagnes du chevalier de Lévis en Canada entre 1756 et 1760*, Montréal, Beauchemin & Fils, 1889, p. 44-45.

43. Voir les lettres envoyées par Vaudreuil à Lévis en juillet-août 1756, notamment celle du 10 juillet, dans Henri-Raymond Casgrain, *Lettres du marquis de Vaudreuil au Chevalier de Lévis*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1895, p. 10 et suivantes.

44. Lettre de Vaudreuil à Lévis du 18 août 1756, H.-R. Casgrain, *Lettres du marquis de Vaudreuil au Chevalier de Lévis*, p. 27-31.

arsenal de guerre, destiné aux sièges de Niagara et Frontenac: près de 75 pièces d'artillerie, avec leurs munitions et leurs réserves de poudre. La marine de guerre britannique établie à Chouaguen (7 navires totalisant 54 canons) est également capturée et les trois forts sont rasés⁴⁵.

La prise de Chouaguen est la dernière action d'envergure de la campagne de 1756, la nouvelle de la victoire française portant un coup au moral des Britanniques, incapables d'agir offensivement dans quelque partie que ce soit. 1756 se termine ainsi brillamment pour les armes de Louis XV en Amérique. La diversion offensive de Lévis sur Carillon a su intimider les Britanniques⁴⁶, lesquels ainsi paralysés ont laissé tout loisir à Vaudreuil et Montcalm d'assiéger victorieusement Chouaguen, et par conséquent de briser le péril pesant sur les forts français du lac Ontario.

1757: les premières failles de la stratégie française en Amérique

L'hiver 1757 voit Vaudreuil conserver ses ambitions audacieuses. La menace de Chouaguen ayant été annihilée, il porte son attention sur le deuxième point sensible menant au cœur de la colonie: le couloir des lacs Champlain et Saint-Sacrement. Les Britanniques sont solidement implantés au sud de ce dernier lac, aux forts William Henry et Edward (respectivement appelés forts George et Lydius par les Français). À la mi-mars, Vaudreuil envoie un détachement de 1 500 hommes, commandés par son frère, Monsieur de Rigaud, pour aller « surprendre les Anglais au fort George, ou tout au moins détruire les approvisionnements qu'ils y

45. État de ce qui a été trouvé dans le fort de Chouéguen, dans *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour l'année 1926-1927*, Québec, 1927, p. 403-404.

46. Voir par exemple la lettre écrite le 1^{er} septembre 1756 par le chevalier de Lévis au comte d'Argenson: « Tous les prisonniers disent que l'Anglois se dispose à venir m'attaquer. J'ai de la peine à le croire, parce que, s'il eut dû venir, il n'aurait pas tant tardé; peut-être même a-t-il craint que je ne marchasse à lui. Ce qu'il y a de certain, c'est que, s'il vient, il sera bien reçu; je puis vous répondre du zèle de toutes les troupes qui sont ici », dans Henri-Raymond Casgrain, *Lettres du Chevalier de Lévis concernant la guerre du Canada, 1756-1760*, Montréal, C. O. Beauchemin & Fils, 1889, p. 81.

avaient entassés⁴⁷ ». L'opération ne rencontre pas le succès de celles de 1756, mais ce n'est que partie remise.

Le journal de campagne du chevalier de La Pause nous montre que malgré l'échec de l'entreprise menée par le frère du gouverneur à la mi-mars, le siège du fort William Henry demeure l'objectif principal de Vaudreuil pour l'année 1757 : « Nous partîmes le 10 mai pour la destination susdite (le fort Chambly). On avait en vue dans ce temps de faire le siège du fort George mais on manquait de vivres et d'ailleurs on était en souci n'ayant aucune nouvelle de France⁴⁸ ». Une autre relation anonyme de la campagne de 1757 mentionne que pour faciliter le siège de William Henry, Vaudreuil aurait envisagé une diversion le long de la rivière de Corlar (actuelle rivière Mohawk), menaçant l'établissement britannique de Corlar (Schenectady, NY)⁴⁹. La remarque de La Pause dans son journal montre également que 1757 marque les premières difficultés quant à l'approvisionnement des troupes françaises, et par extension de toute la colonie. La récolte de 1756 a en effet été insuffisante, et ses contrecoups du printemps 1757 sont à même de contrarier les plans de campagne du gouverneur. Celui-ci est contraint d'envisager une posture plus défensive dans la région du lac Champlain, comme l'indique une troisième relation de la campagne de 1757 :

Le défaut de subsistance et le retard des vaisseaux de France avoient empêché le m^{is} de Vaudreuil de faire aucune entreprise au commencement de la campagne. Il s'étoit contenté d'envoyer à Carillon dans les premiers jours de may les bataillons de Royal Roussillon et de Béarn aux ordres du S^r de Bourlamaque, colonel, avec 400 h^{es} de troupes de la marine et un grand nombre d'ouvriers

47. *Journal des campagnes au Canada de 1755 à 1760 par le Comte de Maurès de Malartic, lieutenant général des armées du roi, gouverneur des îles de France et de Bourbon (1750-1800)*, Dijon, L. Damidot, libraire-éditeur, 1890, p. 94.

48. Charles de Plantavit de Margon, Chevalier de La Pause, « Mémoire et observations sur mon voyage au Canada », p. 50.

49. *Relation des affaires du Canada depuis l'automne 1757, dans Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour l'année 1952-1953*, Québec, 1933, p. 347. Cependant, aucun autre journal ou écrit d'officier, à notre connaissance, ne mentionne cette possible diversion sur la rivière Mohawk.

en tous genres. Cet officier eut ordre de mettre le fort Carillon en état de défense et d'occuper par des postes l'entrée du lac S^t Sacrement pour éclairer les démarches de l'ennemi. Les bataillons de la Sarre et de Guyenne étoient restés à S^t Jean et à Chambly, en deça du lac Champlain, et avoient ordre de se porter à Carillon au premier avis que le S^r de Bourlamaque auroit donné que l'ennemi vouloit entreprendre sur cette partie⁵⁰.

Comme en 1756, le sort d'une autre partie de la colonie va déterminer Vaudreuil à l'action. À la mi-juin, la nouvelle lui parvient que les Britanniques préparent une offensive de grande envergure contre Louisbourg, afin d'ouvrir la voie vers Québec par le Saint-Laurent plutôt que par le couloir du lac Champlain. Le commandant en chef des forces britanniques en Amérique, Lord Loudoun, consacre à cette entreprise la majeure partie de ses forces. Vaudreuil décide alors de profiter de l'attention que portent les Britanniques sur Louisbourg pour agir offensivement dans la région du lac Champlain, quelque peu délaissée par Loudoun⁵¹. Tout au long du mois de juillet, hommes, munitions et vivres convergent vers le fort Carillon, dans le but d'assiéger les forts William Henry et Edward. Début août, l'armée dirigée par Montcalm se met en mouvement vers le sud. Le 9 août, après un siège de six jours, le fort William Henry tombe aux mains des Français. Cependant, la disette qui menace dangereusement la colonie et l'armée pousse Montcalm à ne pas poursuivre sa progression. Plutôt que d'aller assiéger le fort Edward, distant de quelques 25 kilomètres, il retourne à Carillon, après avoir pris soin de faire raser William Henry⁵². La campagne dans la région se termine, les Français restant sur leurs gardes dans le cas où Louisbourg serait prise et Québec menacée.

1757 est, comme les deux années précédentes, synonyme de succès pour la France en Amérique. Les Français

50. *Relation de la campagne du Canada jusqu'au 20 août 1757*, dans *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour l'année 1953-1954*, Québec, 1954, p. 190.

51. *Ibid.*, p. 190. Voir également Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 191-192.

52. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 232.

ont remporté une éclatante victoire en prenant le fort William Henry, rampe de lancement des incursions britanniques dans la région du lac Champlain. De plus, la tentative britannique sur Louisbourg s'est soldée par un échec cuisant. La présence d'une puissante marine de guerre française pour protéger la ville (18 vaisseaux de ligne et cinq frégates, représentant une puissance de feu de plus de 1 400 canons⁵³) dissuade Loudoun de tenter un siège, et à la fin du mois de septembre, une violente tempête le contraint à mettre fin à son expédition. Comme le note Dziembowski, « au terme de l'année 1757, l'Amérique française, hormis l'Acadie, reste inviolée⁵⁴ ».

Pourtant, contrairement à 1756, en 1757, la bonne fortune des armes de Louis XV en Amérique est incomplète. La prise de William Henry n'a pas été exploitée par une tentative sur le fort Edward, dernier obstacle à une invasion de la province de New-York. De même, la brillante victoire française est ternie par le massacre d'une partie de la garnison britannique par les guerriers amérindiens alliés aux Français, illustrant de manière sanglante la confrontation entre différentes cultures militaires, question qui sera évoquée dans notre cinquième chapitre. De plus, les difficultés d'approvisionnement de l'armée, dues à une situation frumentaire de plus en plus précaire dans la colonie, ont brisé l'élan victorieux des troupes françaises. Cette difficulté à assurer la subsistance des troupes, et donc à prévoir des opérations sur un long terme va devenir une constante pendant les dernières années du conflit.

LE TOURNANT DE 1758 ET LA NÉCESSAIRE RÉORIENTATION DE LA STRATÉGIE FRANÇAISE EN AMÉRIQUE

Les victoires françaises de l'année 1757 laissent ainsi un goût d'inachevé, en raison des premières difficultés d'approvisionnement que connaît la colonie. Mais 1757

53. A. J. B. Johnston, 1758. *La Finale*, p. 162.

54. Edmond Dziembowski, *La guerre de Sept Ans*, p. 157.

marque surtout le début d'un déséquilibre prononcé des forces en Amérique. Pour le siège de William Henry, au mois d'août, les Français ont pu réunir une armée de près de 8 000 hommes (troupes de Terre, troupes de la Marine, miliciens et Amérindiens), accompagnés de 48 pièces d'artillerie⁵⁵. Il s'agit là de la plus imposante force réunie jusqu'alors par la France en Amérique (à titre de comparaison, lors du conflit précédent, le maréchal de Saxe avait à sa disposition, pour la campagne de 1746 menée en Flandre, pas moins de 180 000 hommes⁵⁶...). Mais dans le même temps, les Britanniques disposaient pour la campagne nord-américaine de 1757 de 17 000 soldats réguliers, auxquels s'ajoutent les régiments provinciaux et les guerriers des nations autochtones engagées à leur côté⁵⁷. Le déséquilibre dans l'effort consenti par les deux monarques pour la conservation de leurs possessions d'Amérique septentrionale va aller en grandissant, et entraîner une nécessaire adaptation de la stratégie française.

1758: la donne s'inverse au Nouveau Monde

Le début de l'année 1758 voit Vaudreuil adopter le même état d'esprit que lors des campagnes précédentes : aux Britanniques l'offensive, à lui les opportunités de contre-attaques audacieuses. Pour le gouverneur de la Nouvelle-France, le doute n'est pas possible : après leur échec devant Louisbourg en 1757, il est impensable que la forteresse de l'Île Royale ne soit pas l'objet des attentions les plus particulières des décideurs britanniques. Dès le mois de mars, les Français sont au courant des préparatifs britanniques visant à assiéger Louisbourg⁵⁸. La nouvelle

55. Le chevalier de La Pause nous livre dans son journal un état détaillé des hommes, pièces d'artillerie et munitions mobilisés pour le siège de William Henry. Voir Charles de Plantavit de Margon, chevalier de La Pause, « Mémoire et observations sur mon voyage au Canada », p. 54-55.

56. Jean-Pierre Bois, « Maurice de Saxe et Ulrich Woldemar de Lowendal, deux maréchaux d'origine étrangère au service de Louis XV », *Revue historique des armées*, n° 255, 2009, p. 376-377.

57. Edmond Dziembowski, *La guerre de Sept Ans*, p. 155.

58. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 252.

conforte Vaudreuil dans son idée de tenter une offensive là où les circonstances le permettraient. En mars également, le chevalier Le Mercier, en charge de l'artillerie de la colonie, soumet au gouverneur un projet d'expédition contre le fort Lydius (fort Edward), en s'appuyant sur le principe similaire à 1757 d'un relatif « abandon » du lac Saint-Sacrement par les Britanniques, du fait de leur opération contre Louisbourg⁵⁹.

Comme en 1757, les difficultés de subsistance que connaît la colonie contraignent Vaudreuil à retarder l'entrée en campagne. Son plan reprend, comme en 1756 et 1757, le principe d'une diversion, ici sur Corlar/Schenectady, pour occuper les forces britanniques :

Notre premier projet, en confiant à M. le marquis de Montcalm nos plus grandes forces, avoit été d'opérer une puissante diversion sur les frontières du lac Saint-Sacrement, en faisant démonstration de vouloir agir offensivement, pour faciliter les vues que nous avons de déterminer par un gros détachement les Iroquois des Cinq Nations à prendre la hache, et d'agir en même temps par la rivière de Corlar, pour détruire, le plus avant possible, les habitations angloises. Il y a lieu de croire, si nos vues peuvent être remplies à cet égard, que les ennemis ne seront pas en état, par ces deux diversions concertées, d'agir offensivement sur aucune de ces deux parties. [...] Supposé que les ennemis, comme il y a lieu de le craindre par les dépositions des derniers prisonniers, ne viennent au lac Saint-Sacrement, où était situé le fort Georges, cette démarche de la part des ennemis peut avoir deux objets. Le premier, s'ils peuvent en avoir les moyens, ce qui n'est pourtant pas vraisemblable, s'il est vrai qu'ils entreprennent l'expédition de Louisbourg, est de venir attaquer Carillon. Le second peut être la démonstration d'une défensive audacieuse, ce qui paroît plus croyable⁶⁰.

59. François-Marc-Antoine Le Mercier, *Projet pour aller au fort Lydius en supposant que milord Loudon voulût de nouveau tenter le siège de Louisbourg et qu'il arrivât des vivres et des munitions de guerre au commencement du printemps*, dans Henri-Raymond Casgrain, *Lettres et pièces militaires*, p. 32-37.

60. *Mémoire pour servir d'instruction à M. le marquis de Montcalm, donné par M. de Vaudreuil pour la campagne 1758*, dans Henri-Raymon Casgrain, *Lettres et pièces*

À l'entrée du 30 juin 1758 de son journal de campagne, Bougainville commente la stratégie de Vaudreuil : « Persistera-t-il dans son aveugle sécurité pour cette frontière ? S'opiniâtrera-t-il à sa don Quichotterie de Corlar ?⁶¹ ». Force est de constater que le jugement du jeune officier français, aussi cinglant soit-il, est juste. En étant persuadé que l'opération contre Louisbourg contraindra les Britanniques à l'inaction dans les autres parties, Vaudreuil se trompe lourdement. Le déséquilibre des forces observé à l'été 1757 s'est grandement amplifié. Le principal instigateur en est William Pitt, membre du gouvernement du roi George II en sa qualité de Secrétaire d'État au Sud (équivalent d'un ministre des Affaires Étrangères, ayant notamment en charge les colonies américaines). Il a réussi par un véritable tour de force politique à unir l'effort de guerre des colonies nord-américaines jusque-là profondément divisées. Au début de la campagne de 1758, les Britanniques sont ainsi capables de mobiliser près de 50 000 hommes de troupes⁶². Lorsqu'il arrive à Carillon le 30 juin, Montcalm a bien conscience que l'expédition de Louisbourg ne prive absolument pas les Britanniques de moyens pour frapper ailleurs. Le 27 juin, soit quelques jours seulement avant sa pique sur la « don Quichotterie de Corlar », Bougainville prônait une attitude des plus offensives :

Cette chimérique expédition de Corlar, ainsi la nomment les courtisans, sera peut-être la cause de la perte de la colonie. Il faudrait marcher sur-le-champ aux ennemis avec les Sauvages, l'élite des Canadiens et des troupes de terre et de la colonie. Ils ne sont pas encore retranchés. Persuadés, suivant le rapport des prisonniers, que la disette des vivres nous met hors d'état de rassembler un corps d'armée, ils se tiennent moins sur leurs gardes et ne

militaires, p. 25-26. Dans l'édition de Casgrain, le mémoire est daté du 23 janvier 1758. Il est en réalité daté du 23 juin. Voir également Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 261-262.

61. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 269.

62. Concernant l'action de William Pitt et le renversement de la situation politico-militaire des colonies, voir Edmond Dziembowski, *La guerre de Sept Ans*, p. 308-316.

pensent qu'à accélérer leurs travaux. Une attaque imprevue et vigoureuse les culbuterait et finirait la campagne de ce côté⁶³.

Toutefois, les jours suivants viennent briser ces belles intentions offensives. Par des dépositions de prisonniers, Montcalm apprend qu'aux premiers jours de juillet, près de 20 000 hommes lui font face⁶⁴. Il importe donc de ne pas disperser les maigres forces de la colonie et d'au contraire les masser à Carillon, pour tenter de résister à l'avancée britannique. Son expérience européenne lui permet d'espérer une défense heureuse. En 1747, durant la guerre de Succession d'Autriche, il avait pris part à la bataille du col de l'Assietta, dans les Alpes italiennes, qui avait vu une armée austro-sarde peu nombreuse repousser avec brio une importante force française, sur un terrain choisi et fortifié préalablement. La bataille qu'il livre le 8 juillet 1758 devant le fort Carillon reprend le même schéma, avec une issue favorable pour les Français. James Abercromby, à la tête d'une armée pourtant forte de 16 000 hommes, voit son désir de forcer le verrou de Carillon se heurter à la ferme résistance des 3 500 soldats de Montcalm, et est contraint de battre en retraite au sud du lac Saint-Sacrement, au prix de près de 2 000 tués et blessés.

La victoire remportée par Montcalm à Carillon met fin à la menace la plus urgente pour la colonie, en brisant la tentative d'invasion par le lac Champlain. Bougainville notait, avec toute l'emphase qu'on lui connaît, l'importance de la résistance française à Carillon : « Notre défaite entraînait la perte de la colonie. Les troupes françaises détruites, Carillon pris, quelles troupes, quelle place eussent arrêté une armée victorieuse et presque aussi nombreuse que tous les habitants réunis du Canada ?⁶⁵ ». L'armée d'Abercromby reste toutefois menaçante, comme le note là encore Bougainville quelques jours à peine après Carillon :

63. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 268.

64. *Ibid.*, p. 261 et 263.

65. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 282.

Suivant les dépositions des prisonniers, les ennemis, au nombre de 12 à 15 000 hommes, se retranchent au fond du lac St-Sacrement. Ils y ont un amas considérable de vivres et leur projet paraît être d'y passer le reste de la campagne sans songer à y rebâtir un fort. [...] Johnson est reparti avec tous ses Sauvages ; un corps de 3 000 hommes et 5 pièces de 6 l. (livres) de balle l'ont suivi vers la rivière des Agniers (rivière Mohawk). Peut-être craignent-ils qu'on ne veuille reprendre aujourd'hui la secrète expédition de Corlar. Peut-être aussi nous présenteront-ils ici toute la campagne une démonstration d'offensive, afin de nous forcer d'y rester en forces et, pendant ce tems, le corps qui file vers la rivière des Agniers, fera sans obstacle les dispositions pour le rétablissement de Chouäguen⁶⁶.

Malheureusement pour les Français, la prédiction de Bougainville s'avère juste. La présence en nombre d'Abercromby au sud du lac Saint-Sacrement, bien que battu, paralyse les Français, et John Bradstreet en profite pour aller réoccuper Oswego. Plus encore, poursuivant sur leur lancée, les Britanniques profitent de l'inaction des Français pour prendre l'initiative sur le lac Ontario, qui leur était interdit depuis la chute des forts de Chouaguen en 1756. Le 27 août, Bradstreet, à la tête d'un détachement de 4 000 hommes, prend après trois jours de siège le fort Frontenac, défendu par seulement 80 hommes⁶⁷. La perte de Frontenac marque un véritable coup dur pour les Français, car il s'agissait d'un des principaux entrepôts de vivres, d'artillerie et de munitions de la colonie. Surtout, Frontenac était le port d'attache de la marine de guerre française du lac Ontario, qui est donc capturée par les Britanniques. La perte du fort marque sous la plume de Montcalm un « coup mortel pour la colonie⁶⁸ ». La pleine maîtrise du lac Ontario, et donc la libre communication

66. *Ibid.*, p. 289.

67. *Ibid.*, p. 312. Voir également Pierre Pouchot, *Mémoires sur la dernière guerre*, p. 76-77.

68. Henri-Raymond Casgrain, *Journal du marquis de Montcalm durant ses campagnes en Canada de 1756 à 1759*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1895, p. 499.

avec l'Ohio et les postes français de l'ouest (pays des Illinois et au-delà), est fortement entamée. Enfin, la prise de Frontenac donne aux Britanniques une nouvelle voie d'accès à Montréal et au cœur de la colonie.

Un mois plus tôt, à la fin juillet, les Britanniques avaient réussi là où ils avaient échoué l'année précédente. Après un long et pénible siège de sept semaines, le chevalier de Drucour, gouverneur de Louisbourg, signe le 26 juillet la reddition de la puissante forteresse, devenue ruines. La mission initiale de Jeffery Amherst, en charge de l'opération contre Louisbourg, était de profiter de l'accès au Saint-Laurent que la prise de la ville offrait pour se porter sur Québec. Mais la résistance prolongée de la garnison contrarie les plans de l'état-major britannique. Voyant que la saison est fort avancée, Amherst décide de renoncer à pousser jusqu'à Québec, et se contente de quelques raids sur la côte gaspésienne⁶⁹.

La déception pour les Britanniques de ne pas pouvoir attaquer la capitale de la Nouvelle-France est néanmoins compensée par un autre succès, qui vient parachever le changement de fortune des armes en Amérique observable en 1758. Le 25 novembre, John Forbes prend possession du fort Duquesne, abandonné par sa garnison deux jours auparavant. La présence française en Ohio, l'un des enjeux principaux de la stratégie de défense de la Nouvelle-France et l'origine du conflit, est sérieusement compromise.

1758 s'achève sur un bilan catastrophique pour la Nouvelle-France, quasi parfait pour les Britanniques. La cuisante défaite infligée à Carillon par Montcalm à Abercromby a certes coupé court à l'invasion de la colonie par le couloir du lac Champlain, mais elle constitue le seul motif de réjouissance dans le camp français, les Britanniques ayant réussi à percer les défenses françaises sur les trois

69. Edmond Dziembowski, *La guerre de Sept Ans*, p. 326-329. Concernant le siège de Louisbourg, voir A. J. B. Johnston, *1758 La Finale*, p. 289-373, et René Chartrand, *Louisbourg 1758. Wolfe's first siege*, Oxford, Osprey Publishing, 2000.

autres fronts principaux⁷⁰. La prise de Louisbourg présage d'une probable expédition sur Québec pour la campagne 1759. La perte du fort Duquesne nuit gravement aux intérêts de la colonie en Ohio, et par-delà à la sauvegarde des possessions nord-américaines de Louis XV. Enfin, la chute de Frontenac est réellement dramatique pour la colonie, car elle la prive d'un important dépôt de munitions et d'artillerie ainsi que de sa marine sur le lac Ontario, fragilise la position de Niagara et expose le cœur de la Nouvelle-France à une nouvelle voie d'invasion.

1759-1760 : « votre besoin n'est pas de battre, mais de n'être pas battu ». Une européanisation par nécessité de la stratégie française en Amérique

1758 est donc la conséquence du choix politique effectué en Grande-Bretagne par William Pitt pour intensifier l'effort de guerre britannique, et ainsi accroître davantage le déséquilibre des forces en Amérique⁷¹. Du reste, les dirigeants de l'armée française en Amérique sont pleinement conscients de ce déséquilibre. Seul Vaudreuil semble se borner à l'ignorer, comme en témoigne son attitude à l'été 1758. Nous l'avons vu, il était persuadé au début de la campagne que l'expédition de Louisbourg empêcherait les Britanniques d'agir ailleurs. Plus encore, le 13 juillet, il enjoint à Montcalm de contre-attaquer après sa victoire de Carillon, négligeant le fait que l'armée d'Abercromby, bien

70. Dziembowski qualifie même Carillon de « chant du cygne de l'Amérique française ». Edmond Dziembowski, *La guerre de Sept Ans*, p. 321.

71. Depuis le règne d'Élisabeth I^{ère}, deux visions stratégiques s'opposaient en Grande-Bretagne en temps de guerre : faut-il financer une guerre continentale européenne, ou privilégier la guerre maritime et coloniale ? Le débat trouve un regain au XVIII^e siècle avec la question des possessions personnelles du monarque britannique au Hanovre, et explique en partie les difficultés militaires rencontrées par la Grande-Bretagne au début de la guerre de Sept Ans. À partir de 1757, William Pitt impose l'adoption de la guerre coloniale et maritime comme vision maîtresse de son gouvernement. Voir Edmond Dziembowski, *La guerre de Sept Ans*, p. 288-295 et 308-316 et, du même auteur, *Les Pitt. L'Angleterre face à la France, 1708-1806*, Québec, Septentrion, 2015, p. 103-125. Voir également Brendan Simms, *Three Victories and a Defeat: The Rise and Fall of the First British Empire 1714-1783*, Londres, Penguin Books, 2008.

que battue, reste encore largement supérieure en nombre par rapport à l'armée française :

Lettre du M^{is} de Vaudreuil. [...] Ononthio (surnom donné au gouverneur de la Nouvelle-France par les Amérindiens) dit : « Belle victoire ; il faut en profiter, je vous envoie toutes les forces : occasion presque sûre de faire quitter aux ennemis leur position au fond du lac St-Sacrement, d'enrichir la colonie de leur artillerie, berges, munitions de guerre et de bouche, etc. » Quels moyens donne Ononthio pour chasser de leur position 12 à 14 000 hommes qui s'y retranchent et qui ont pour deux ou trois mois de munitions de toute espèce ? Une armée sans doute supérieure en nombre, bien munie de vivres, d'artillerie, de moyens de faire des portages, en état de tenir longtemps la campagne ? Non ; ni vivres, ni moyens de faire des portages⁷².

Montcalm, lui, est conscient que la partie est perdue. À ses yeux, les succès britanniques de 1758 sont devenus irrémédiables. Il expose dans un mémoire du 10 septembre 1758 la nécessité de modifier la conception stratégique de la guerre en Amérique. Jusqu'à 1758, Vaudreuil avait su faire prévaloir sa vision « coloniale » quant à la conduite de la guerre, prônant l'offensive en profitant des opportunités offertes par les Britanniques, et s'appuyant sur des coups rapides et destructeurs portés à l'ennemi, comme cela avait été le cas lors des conflits précédents. La campagne de 1757 avait montré le déséquilibre des forces en présence, celle de 1758 n'a fait que l'amplifier. Cet état de fait rend dorénavant cette vision coloniale de la guerre complètement inopérante :

Ce n'est plus le temps où quelques chevelures, quelques maisons brûlées soient un avantage, soient même un objet. [...] La guerre est totalement changée dans cette partie du monde, et tous les principes du terroir sont devenus des erreurs, et la manière dont les Anglois nous y attaquent, il ne s'agit pas moins que de la perte entière et

72. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 287. Bougainville donne juste après cet extrait un état des forces françaises présentes à Carillon le 13 juillet 1758. Elles s'élèvent à 6 669 hommes, soit moins de la moitié de l'armée d'Abercromby, pourtant battue cinq jours plus tôt...

prochaine de la colonie, ou de la sauver, c'est-à-dire d'en reculer la prise. C'est dans cette vue qu'il faut agir; c'est cette vérité qu'il faut sans cesse avoir devant les yeux⁷³.

Plutôt que d'éparpiller les maigres forces de la colonie dans des actions offensives risquées, Montcalm préconise d'opposer une défense la plus farouche qui soit, et de sauver ce qui peut encore l'être, en tenant la colonie le plus longtemps possible. Cette défense doit s'appuyer selon le marquis sur une conception plus « européenne » de la stratégie de la guerre de siège, basée sur un réseau serré de places fortifiées, capables chacune de se porter mutuellement secours et de freiner l'avance ennemie. L'aide de camp de Montcalm, Louis-Antoine de Bougainville, seconde son général dans un mémoire le 29 décembre 1758. Après avoir décrit le déséquilibre des forces lors de la campagne de 1758, il note, résigné quant au sort de la colonie : « Il me paraît donc que la Cour doit traiter aujourd'hui le Canada comme un malade qu'on soutient par des cordiaux, c'est-à-dire n'y envoyer que l'absolu nécessaire à une défense plus longue⁷⁴ ».

Le changement de pensée stratégique prôné par Montcalm, basée sur l'adoption d'une posture plus défensive, s'explique également par les attentes du public européen quant à sa conduite en Nouvelle-France. Pour sauvegarder son honneur personnel, et par extension celui de l'armée française, il ne lui est pas nécessaire d'assurer la conservation pleine et entière de la colonie, comme le note l'historienne Julia Osman : « Selon les standards européens, maintenir l'honneur français ne requerrait pas de Montcalm qu'il gagne la guerre en Amérique, mais qu'il oppose une défense acharnée⁷⁵ ». En ce sens, bien que 1758 ait vu plus

73. Louis-Joseph de Montcalm, *Reflexions générales sur les mesures à prendre pour la défense de cette colonie*, dans Henri-Raymond Casgrain, *Lettres et pièces militaires*, p. 45.

74. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 24.

75. Julia Osman, « Pride, Prejudice and Prestige: French Officers in North America during the Seven Years' War », dans Mark H. Danley et Patrick J. Speelman, *The Seven Years' War: Global Views*, Leiden, Koninklijke Brill NV, 2012, p. 203: « By European standards, maintaining French honor did not

de revers français en Amérique que de succès, l'éclat de la victoire remportée à Carillon au vu du déséquilibre numérique des forces engagées a préservé l'honneur des armes de Louis XV auprès des observateurs européens. L'ancien ministre de la Marine, Rouillé, lui en fait part dans une lettre du 24 mars 1759 : « J'ai reçu, Monsieur, les dernières lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et j'y ai lu vos derniers exploits avec d'autant plus de satisfaction que l'état dans lequel vous étiez, et les troupes nombreuses des Anglois ne permettoient pas d'attendre un pareil succès. La Providence a secondé vos talents, le courage de vos troupes et la justice des armes du Roi⁷⁶ ».

Le 10 février 1759, le ministre de la Marine, Berryer, met par écrit ses instructions à Vaudreuil et Montcalm pour la campagne de 1759. Ayant reçu de Bougainville – chargé de plaider la cause de la colonie à Versailles à l'hiver 1759 – le mémoire de Montcalm du 10 septembre précédent, il confirme la vision « européenne » prônée par ce dernier quant à la dimension stratégique de la guerre de siège :

Vous ne devez point vous flatter de la paix avant l'ouverture de la campagne, et vous devez faire toutes vos dispositions pour les soutenir en vous tenant à la plus simple défensive, s'il n'y a pas lieu de faire autrement pour assurer au Roi la conservation du Canada ou du moins de la majeure partie. Sa Majesté espère que vous pourrez y parvenir en réunissant, le plus que vous pourrez, les forces qui restent dans cette colonie, et en repliant, suivant le cas de nécessité où vous vous trouverez, tous les postes dont la conservation ne sera pas essentielle pour celle de la partie principale. [...] L'objet principal que vous ne devez pas perdre de vue doit être de conserver du moins une portion suffisante de cette colonie, et de vous y maintenir pour pouvoir se promettre d'en recouvrer la totalité à la paix, étant bien différent d'avoir à stipuler dans un traité la restitution entière d'une colonie ou seulement des

require Montcalm to win the North American war but that he put up a staunch defense ».

76. *Lettre de Rouillé à Montcalm*, 24 mars 1759, dans Henri-Raymond Casgrain, *Lettres de la Cour de Versailles*, p. 185-186.

parties dépendantes que les hasards de la guerre ont pu faire perdre. Voilà le point important auquel toutes vos vues et vos opérations doivent tendre. Ce sera à vous à juger par quels degrés vous devez y parvenir, pour fatiguer l'ennemi et pour le tenir plus ou moins éloigné du centre de la colonie à proportion de vos ressources, des forces que vous aurez à lui opposer et des endroits par où il attaquera avec plus ou moins de troupes. En un mot, vous devez tâcher de vous maintenir encore durant cette campagne le mieux que vous pourrez pour attendre l'effet des négociations qui peuvent conserver le Canada ou des opérations qui peuvent le secourir⁷⁷.

La lettre du ministre arrive à Québec le 10 mai 1759 avec la personne de Bougainville, dont les tentatives de sensibilisation sur le sort de la Nouvelle-France se sont heurtées au réalisme stratégique des autorités militaires françaises. À Bougainville qui quémandait des renforts, le ministre de la Marine Berryer rétorque ainsi « qu'on ne cherchait point à sauver les écuries quand le feu était à la maison », lui signifiant par-là que Louis XV connaissant déjà de sérieuses difficultés sur le théâtre européen du conflit, il ne peut envoyer de secours en Canada⁷⁸.

À en juger par les instructions du ministre citées précédemment, la phrase est applicable au contexte local de la Nouvelle-France. Sauver ce qui peut l'être et conserver le cœur de la colonie implique de renoncer aux zones périphériques. Sur ce point cependant, le désaccord règne entre Vaudreuil et Montcalm. Un mémoire rédigé par ce dernier le 20 mars 1759 montre qu'il a fait le deuil de l'ouest, et qu'il importe de concentrer la défense de la colonie sur la vallée du Saint-Laurent et le couloir du lac Champlain. La réponse que lui adresse le gouverneur le lendemain même indique qu'il ne compte pas abandonner l'Ohio, prévoyant « y maintenir une diversion qui avec peu de monde occupera

77. *Lettre de M. de Berryer à MM. De Vaudreuil et de Montcalm, à Versailles, le 10 février 1759*, dans Henri-Raymond Casgrain, *Lettres de la Cour de Versailles*, p. 166-167.

78. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 349.

beaucoup d'ennemis⁷⁹ ». En fait d'une simple « diversion » sur la Belle-Rivière, Vaudreuil nourrit un projet bien plus hardi. Lorsqu'à la fin du mois de mars il envoie Pouchot commander à Niagara, il lui donne pour instruction de réunir une armée d'environ 3 000 hommes à partir des garnisons de Niagara, des forts de l'Ohio, des Illinois et des Pays d'En-Haut, et, s'il estime son fort en sécurité, de reprendre le fort Duquesne⁸⁰. Mais au mois de juillet 1759, les « brillantes chimères de reconquérir Duquesne⁸¹ » de Vaudreuil sont brisées par les Britanniques. Le 6 juillet, près de 5 000 hommes commandés par John Prideaux débarquent à proximité de Niagara. À cette armée déterminée à s'emparer du fort dont il doit assurer la défense, Pouchot ne peut opposer comme toute garnison qu'à peine 500 hommes. Les reconnaissances qu'il avait envoyées à Chouaguen ne lui indiquant pas de préparatifs britanniques, il avait supposé une relative tranquillité pour son fort et, suivant les instructions du gouverneur, avait envoyé la majeure partie de sa garnison rejoindre un corps commandé par François-Marie Le Marchand de Lignery, destiné à l'attaque du fort Duquesne. Prévenu à temps du danger menaçant Niagara, de Lignery met fin à l'expédition de la Belle-Rivière, afin de porter secours à la garnison assiégée. Les secours sont cependant écrasés le 24 juillet à la bataille de la Belle-Famille, à quelques kilomètres seulement du fort Niagara. Devant le désespoir de sa situation, Pouchot n'a d'autre choix que la reddition de son fort, qu'il signe au soir du 25 juillet⁸².

Avec la chute de Niagara, la communication au-delà du lac Ontario est définitivement rompue. L'ouest étant *de facto* perdu, Vaudreuil et Montcalm décident en août 1759

79. *Mémoire sur la campagne prochaine (réflexions de M. le marquis de Montcalm à Montréal le 20 mars 1759 et réponse de M. le marquis de Vaudreuil à Montréal le 21 mars 1759)*, dans Henri-Raymond Casgrain, *Lettres et pièces militaires*, p. 146.

80. Voir Pierre Pouchot, *Mémoires sur la dernière guerre*, p. 95-96; Henri-Raymond Casgrain, *Journal du marquis de Montcalm*, p. 501-502; *Mémoire sur la campagne de 1759 depuis le mois de mai jusqu'en septembre, par M. de Joannès*, p. 220.

81. Henri-Raymond Casgrain, *Journal du marquis de Montcalm*, p. 549.

82. Pierre Pouchot, *Mémoires sur la dernière guerre*, p. 100, 118-126.

d'envoyer le chevalier de Lévis établir un fort à la tête des rapides du Saint-Laurent⁸³. Le fort Lévis, construit sur l'Isle-aux-Galops (actuelle Chimney Island, près d'Ogdensburg, NY) verrouille ainsi l'accès au cœur de la colonie depuis le lac Ontario et consacre le resserrement des frontières prôné par Montcalm depuis la fin de l'année 1758.

Lorsqu'ils apprennent la chute de Niagara, au cours du mois d'août 1759, Vaudreuil et Montcalm font déjà face à une situation tendue. Depuis la fin du mois de juin, Québec est en effet directement menacée par les Britanniques. Pourtant, avant l'ouverture de la campagne, un consensus existait entre Montcalm et Vaudreuil. S'ils sont tous deux conscients que les Britanniques vont lancer une offensive de grande envergure contre la colonie, le sort de la capitale de la Nouvelle-France ne constitue pas leur principale préoccupation, comme le note Montcalm dans son mémoire du 20 mars : « Les forces supérieures des Anglois, les nouvelles que nous avons eues de leurs préparatifs, tout nous annonce qu'ils se porteront en force pour envahir le Canada. Le seul côté où l'on peut avoir quelque espoir qu'ils ne se porteront pas en force, sans cependant oser trop se flatter, c'est Québec⁸⁴ ». Les deux hommes semblent s'accorder sur le fait que comme en 1758, le lac Champlain sera la voie d'invasion privilégiée par l'ennemi. La défense de Québec sera donc assurée par les renforts que Bougainville est chargé de ramener de France (et notamment les navires espérés, capables de dissuader les Britanniques de s'aventurer sur le fleuve), tandis que les forces déjà présentes se concentreront dans la région de Montréal et de la rivière Richelieu, prêtes à se porter sur Saint-Frédéric et Carillon. Mais là encore, une divergence d'opinion se fait ressentir. Montcalm, reprenant sa vision « européenne » du conflit, prévoit un nouveau déséquilibre des forces, ainsi que la difficulté pour la colonie de fournir les vivres nécessaires à la défense de frontières éloignées. Il souhaite donc opérer un

83. *Ibid.*, p. 129.

84. *Mémoire sur la campagne prochaine*, dans Henri-Raymond Casgrain, *Lettres et pièces militaires*, p. 144.

abandon progressif des forts Carillon et Saint-Frédéric, pour concentrer les forces de la colonie en un point plus proche du cœur de celle-ci, permettant un ravitaillement plus facile⁸⁵. À l'inverse, Vaudreuil souhaite maintenir la présence française sur le lac Champlain, et opposer une résistance tenace à l'avancée britannique. À Montcalm lui indiquant que « Saint-Frédéric ne tiendra pas quatre jours, s'il n'y a pas une armée. Voir si on veut le laisser assiéger après la prise de Carillon et quelle garnison on veut y sacrifier », le gouverneur répond de manière énergique : « A moins que les Anglois ne viennent à Québec, je ne laisserai point assiéger Saint-Frédéric sans m'y être opposé avec le plus de forces qu'il me sera possible⁸⁶ ».

La réponse de Vaudreuil peut prendre des allures prophétiques. Début mai, Bougainville arrive à Québec sans les renforts espérés – le ministre de la Marine ne lui a octroyé que 400 hommes⁸⁷ – mais avec la nouvelle que Londres a décidé de consacrer ses efforts en Amérique à la prise de Québec. Une fois encore, les directives des autorités européennes et l'attitude des Britanniques viennent jouer le rôle d'arbitre dans la querelle stratégique entre le gouverneur et le général. Comme le note le chevalier de Lévis dans son journal, au retour de Bougainville, la vision « européenne » de Montcalm s'impose également – par la force des choses – concernant le lac Champlain :

On eut des nouvelles d'Europe par l'arrivée de M. de Bougainville qui nous annonçoit que nous allions être attaqués dans toutes les parties du Canada par de très grandes forces tant de la Vieille-Angleterre que de la Nouvelle, et nous dit qu'il n'arrivoit que peu de secours pour nous. Il fut question de prendre un parti. Québec fut regardé avec raison comme la partie qui méritoit le plus d'attention. En conséquence, il fut convenu qu'on mettroit tout en usage pour s'y soutenir. Pour le faire avec succès, il falloit y

85. *Ibid.*, p. 148-149.

86. *Ibid.*, p. 149. Voir également *Précis du plan d'opérations générales de la campagne de 1759, donné par M. le marquis de Vaudreuil en réponse à un mémoire de M. de Montcalm*, dans Henri-Raymond Casgrain, *Lettres et pièces militaires*, p. 157-158.

87. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 28, 349.

porter toutes les forces de la colonie et rapprocher du centre les autres frontières, qu'on travailleroit avec diligence à fortifier l'Île-aux-Noix à quatre lieues au-dessus de Saint-Jean et que, lorsque les ennemis s'approcheroient de Carillon, l'armée se retireroit tandis que le fort feroit mine de se défendre, mais qu'avant d'être totalement investi on le feroit sauter et que la garnison rejoindroit l'armée qui en feroit de même de celui de Saint-Frédéric⁸⁸.

Les instructions que Montcalm envoie dans une lettre du 4 juin 1759 à François-Charles de Bourlamaque, chargé de défendre avec 3 000 hommes le lac Champlain, sont révélatrices de ce changement stratégique :

Votre besogne, comme vous dites très bien, différente de la mienne, n'est pas de battre, mais de n'être pas battu ; ajoutez-y que votre grande besogne, qui vous couvrira de gloire, sera de retarder par des démonstrations le plus que vous pourrez, l'ennemi, et l'obliger toujours à faire de grandes démonstrations pour vous attaquer ; ainsi, ne négligez pas les travaux inutiles qui souvent en imposent, et ne vous retirez que pied à pied, et le plus tard que vous pourrez, à votre Île-aux-Noix, puisque ce sera là le dernier point de défense pour votre frontière, et où il faudra vaincre ou périr, et où il faut, par conséquent, arriver le plus tard qu'il sera possible⁸⁹.

Pressé par près de 12 000 hommes commandés par Amherst, Bourlamaque applique avec zèle les ordres de son supérieur. Le 26 juillet, le fort Carillon est évacué et détruit par sa garnison après cinq jours de siège, et Saint-Frédéric est détruit à son tour le 31 juillet. Bourlamaque se replie sur l'Île-aux-Noix, à l'entrée de la rivière Richelieu, qui devient à partir du mois d'août, pour reprendre les termes d'André Charbonneau, « le point de résistance ultime sur cette frontière⁹⁰ ».

88. Henri-Raymond Casgrain, *Le journal du chevalier de Lévis*, p. 176.

89. *Lettre du marquis de Montcalm à M. de Bourlamaque, 4 juin 1759*, dans Henri-Raymond Casgrain, *Lettres de M. de Bourlamaque au chevalier de Lévis*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1891, p. 324-325.

90. André Charbonneau, *Les fortifications de l'Île-aux-Noix : reflet de la stratégie défensive sur la frontière du Haut-Richelieu aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Ottawa, Lieux

Plus que la prise de Niagara et l'abandon par les Français du lac Champlain, l'événement majeur pour les Britanniques en 1759 est leur expédition contre Québec. Dès le début du mois de janvier, William Pitt prépare ce qu'il considère comme le coup fatal porté à l'empire français d'Amérique. Une armée de 10 000 hommes, escortée par près de 200 navires – dont 49 vaisseaux de guerre, soit un cinquième de la *Royal Navy* – est confiée à James Wolfe, jeune officier s'étant illustré lors de la prise de Louisbourg l'année précédente⁹¹. S'il dispose de moins d'hommes qu'Amherst sur le lac Champlain – ce dernier dispose de 12 000 hommes –, sa mission constitue l'objectif principal du cabinet des ministres londoniens. Québec étant la principale place forte de Nouvelle-France – pour ainsi dire la seule depuis la chute de Louisbourg – et la capitale de la colonie, sa prise couronnerait les efforts entrepris à Londres pour abaisser la puissance coloniale de la France. Le 27 juin, l'armée britannique débarque sur l'Île d'Orléans. Nous n'entrerons pas ici dans le détail des opérations qui s'étendent sur l'été 1759 (nous y reviendrons plus loin). Passons directement à leur dénouement, avec la reddition de la ville le 18 septembre, cinq jours après la défaite française sur les plaines d'Abraham qui coûte la vie à Montcalm – et à Wolfe. La perte de Québec porte un rude coup à l'armée française. Au-delà de la capitale de la Nouvelle-France, c'est surtout la porte d'entrée des secours envoyés de France qui se ferme. Déjà affaiblies par les disettes de 1757 et 1758, qui se sont poursuivies en 1759, les ressources de la colonie sont drastiquement comptées. Dans une lettre du 1^{er} novembre adressée au ministre de la Guerre, Lévis, ayant succédé à Montcalm à la tête de l'armée, montre l'état d'abatement qui prédomine après la perte de Québec : « Si le Roi ne juge pas devoir nous donner du secours, je dois

historiques nationaux, Parcs Canada, Ministère du patrimoine canadien, 1994, p. 16-17.

91. Hélène Quimper, « Les batailles de Québec », dans Laurent Veyssière et Bertrand Fonck (dir.), *La guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*, Québec et Paris, Septentrion et Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2012, p. 201-202 ; Dave Noël, *Montcalm, général américain*, p. 134-135.

vous prévenir qu'il ne faut plus compter sur nous à la fin du mois de mai. Nous serons obligés de nous rendre par misère ; manquant de tout, il nous restera du courage, sans aucune ressource pour le mettre en usage⁹² ».

À l'hiver 1760, seules deux options permettent d'envisager de sauver la Nouvelle-France : soit l'ouverture de la navigation sur le Saint-Laurent amènera la nouvelle d'une paix conclue en Europe, soit Louis XV se sera décidé à envoyer en Amérique un secours suffisamment conséquent pour lui permettre de survivre jusqu'à ce que les hostilités cessent. Les instructions que Vaudreuil envoie au chevalier de Lévis le 16 avril, quoique teintées d'un pessimisme dont il n'est pas coutumier, exposent clairement l'importance de reprendre Québec, afin de faciliter la rencontre avec les renforts espérés :

Quoique le succès du siège de Québec paraisse incertain, et par le peu de moyens que nous avons en munitions, artillerie et vivres, et par nos forces mêmes vis-à-vis celles de l'ennemi qu'il est de notre prudence de supposer d'environ quatre mille combattants, qui pourront augmenter en nombre par les secours que les Anglois attendent d'un instant à l'autre, nous avons néanmoins mûrement réfléchi et déterminé avec M. le chevalier de Lévis que tous ces obstacles ne sauroient nous arrêter, que l'expédition de Québec est l'unique parti à prendre, et pour conserver encore la colonie au Roi, et pour nous mettre à portée de recevoir librement les secours qu'il aura plus à Sa Majesté de nous faire passer, d'autant mieux que les ennemis ayant pris poste à la côte du sud, vis-à-vis de Québec, et y établissant des batteries, ces secours ne sauroient passer sans un danger évident⁹³.

Vaudreuil tente, une dernière fois, un pari des plus audacieux. À la fin avril, Lévis fonde avec les dernières forces de la colonie (environ 7 000 hommes) sur Québec.

92. *Lettre à M. le maréchal de Belle-Isle, le 1^{er} novembre 1759*, dans Henri-Raymond Casgrain, *Lettres du Chevalier de Lévis*, p. 247-248.

93. *Mémoire pour servir d'instruction à M. le chevalier de Lévis, maréchal des camps et armées du Roi*, dans Henri-Raymond Casgrain, *Lettres et pièces militaires*, p. 215-216.

Après avoir bousculé la garnison britannique à la bataille de Sainte-Foy le 28 avril, il entreprend le siège de la place. Le manque de vivres et de munitions se fait à nouveau sentir et l'arrivée de renforts britanniques à la mi-mai le contraint à lever le siège.

L'échec de Lévis devant Québec, combiné à l'absence de renforts de France, marque la fin des espoirs pour sauver la colonie. C'est d'ailleurs le constat – non dénué d'une belle allusion à la guerre de siège – que fait Murray, défenseur victorieux de Québec, comme le rapporte Malartic dans une lettre au chevalier de Lévis: « Il (Murray) m'a ajouté que vous aviez fait ce que vous pouviez et que vous deviez vous regarder comme un général qui défend une place où on a fait brèche et qui ne doit la défendre qu'autant qu'il est sûr d'un secours⁹⁴ ». L'été 1760 voit la Nouvelle-France céder petit à petit face à une triple offensive britannique partant de Québec, du lac Champlain et du lac Ontario. Le fort Lévis, qui gardait les rapides du Saint-Laurent à l'ouest de Montréal, tombe le 25 août après une défense acharnée de Pierre Pouchot. Le 27, le fort de l'Île-aux-Noix, assiégé depuis douze jours, est évacué par Bougainville, qui replie ses forces sur Montréal. Le 8 septembre, le gouverneur Vaudreuil signe la reddition de Montréal, et par extension de toute la colonie, consacrant la victoire britannique en Amérique du Nord.

À l'heure de dresser un rapide bilan de la dimension stratégique de la guerre de siège en Nouvelle-France pendant la guerre de Sept Ans, cédon à nouveau la parole au chevalier de La Pause. Dans un mémoire rédigé après la guerre, fourmillant de commentaires divers sur le conflit et ses différentes campagnes, le chevalier résume l'importance qu'a pu occuper en Nouvelle-France la guerre de siège dans la conception stratégique française:

La guerre du Canada ne peut être considérée que comme une guerre de postes, attendu que pour communiquer de

94. *Lettre de M. de Malartic, du 26 mai 1760*, dans Henri-Raymond Casgrain, *Lettres du Chevalier de Lévis*, p. 332.

cette colonie avec les colonies angloises et pouvoir y porter la guerre offensivement, il faut suivre les lacs ou rivières, dont les bords sont couverts de bois, faire des portages pour passer les androits ou les chutes empêchent la navigation, ou pour communiquer d'une rivière ou lac dans un autre⁹⁵.

Au commencement des hostilités, la doctrine exposée par La Galissonnière en 1750 emportait l'adhésion des gouverneurs Duquesne puis Vaudreuil. Elle se traduit dans les faits par la perpétuation de la « guerre de raid », seule pratiquée dans la colonie jusqu'à 1755, et qui permettait de porter la guerre sur le territoire des colonies britanniques, en préservant celui de la Nouvelle-France. Prévoyant des campagnes axées sur une défensive active, Vaudreuil les prépare au mieux en recourant à la tradition canadienne des raids hivernaux, les meilleurs exemples en étant les attaques sur le fort Bull en 1756 ou sur William Henry en 1757. À partir des années 1757 et plus encore 1758, l'intensification de l'effort de guerre britannique se traduit par un déséquilibre numérique écrasant. Ce dernier va entraîner une européanisation de la stratégie française, visant à retarder autant que possible la perte de la colonie, et à préserver l'honneur des armes de Louis XV. En dépit des différends existants entre Montcalm et Vaudreuil, cette réévaluation de la dimension stratégique française de la guerre de siège selon des schémas de pensée européens est approuvée par les autorités ministérielles françaises. Ce changement stratégique opéré par les décideurs militaires français se révèle néanmoins insuffisant pour endiguer la pression britannique sur la colonie laurentienne, qui capitule le 8 septembre 1760.

95. Charles de Plantavit de Margon, chevalier de La Pause, « Mémoire, réflexions politiques et militaires sur la guerre du Canada depuis 1746 jusqu'à 1760 », p. 162.

Chapitre IV

« UNE OPÉRATION NOUVELLE DANS CE PAYS ET QUI PRÉSENTAIT DES DIFFICULTÉS INCONNUES EN EUROPE » : L'APPLICATION TACTIQUE DE LA GUERRE DE SIÈGE EN NOUVELLE-FRANCE

Une question s'impose : comment pratiquer une guerre de siège européenne face à des fortifications qui, nous l'avons vu dans notre deuxième chapitre, ne répondent pour la plupart que peu aux standards des puissantes citadelles d'Europe ? Mentionnant le siège des forts de Chouaguen par le marquis de Montcalm à l'été 1756, Bougainville évoque « une opération nouvelle dans ce pays et qui, par conséquent, présentait des difficultés inconnues en Europe¹ ». Les contraintes opérationnelles propres à l'Amérique du Nord ont certes marqué les officiers métropolitains, mais grâce entre autres à l'apport scientifique et technique des ingénieurs militaires, l'armée française a été en mesure d'appliquer de manière fidèle le modèle européen de la guerre de siège en Nouvelle-France.

LES INGÉNIEURS MILITAIRES, OU LA GUERRE « SCIENTIFIQUE »

À la fin de l'année 1758, Louis-Antoine de Bougainville est envoyé en France pour convaincre les autorités versaillaises de venir en aide à la Nouvelle-France, sur laquelle

1. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 125-126.

l'étau britannique se resserre dangereusement. Il écrit une série de mémoires faisant état des besoins de l'armée française en Amérique, et souligne à plusieurs reprises le manque criant d'ingénieurs militaires dans la colonie². Pourquoi cette insistance de la part de Bougainville ? À l'instar de ses collègues, le jeune officier est pleinement conscient du rôle primordial joué par le Génie dans la guerre de siège. Prenons le temps de nous intéresser à la fonction et au rôle des ingénieurs militaires au sein de l'armée française, véritables « scientifiques » de la guerre de siège³.

Étymologiquement, le terme « ingénieur » provient du latin *ingenium* signifiant talent, adresse. L'*engineer* médiéval est chargé de la conception et du fonctionnement des machines de guerre destinées à la prise des châteaux. Au début du XVI^e siècle, la distinction se fait entre l'artilleur, responsable des engins de guerre, et l'ingénieur, à la fois constructeur et preneur de places⁴. La profession est véritablement institutionnalisée en France dans la décennie 1660, au début du règne personnel de Louis XIV, par la création des deux corps des ingénieurs du roi des places fortes de la Guerre et de la Marine, lesquels sont réunis en 1691 en un unique Département des fortifications, indépendant du Secrétaire d'État à la Guerre. Le rôle du maréchal de Vauban, longuement traité dans notre premier chapitre et sur lequel nous ne nous étendrons pas davantage, a grandement contribué à accroître le prestige du corps des ingénieurs militaires, devenus les acteurs principaux et la caution scientifique de la guerre de siège. Le Département des

2. *Ibid.*, p. 23, 25.

3. Cette section sur les ingénieurs militaires ne constitue qu'un bref aperçu de la fonction d'ingénieur militaire au sein de l'armée française du milieu du XVIII^e siècle. Nous avons constaté au cours de nos recherches de maîtrise l'ampleur et la richesse d'un tel sujet, de sorte que nous avons décidé d'y consacrer notre recherche doctorale, présentement en cours. Dans l'attente de l'achèvement de celle-ci, divers éléments touchant le corps des ingénieurs militaires sont diffusés sur le blogue historique *Tranchées et Tricornes* (voir <https://micheltheveninhistorien.blogspot.com/>).

4. Anne Blanchard, *Les ingénieurs du « Roy » de Louis XIV à Louis XVI. Étude du corps des fortifications*, Collection du Centre d'histoire militaire et d'études de défense nationale, Montpellier, Université Paul Valéry, 1979, p. 8.

fortifications perd toutefois son indépendance et est rattaché au Secrétariat d'État à la Guerre le 10 mars 1743, au décès de son directeur, le marquis d'Asfeld, en poste depuis 1715.

Pendant la première moitié du XVIII^e siècle, dans l'intervalle séparant la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714) de celle pour la succession d'Autriche (1741-1748), la formation des ingénieurs laisse grandement à désirer. Le *Traité de l'attaque des places* présenté sous forme manuscrite par Vauban à Louis XIV en 1704 n'a connu qu'une faible diffusion, comme le constate Duffy dans son *Siege Warfare* : « Le dix-huitième siècle acceptait la supériorité des enseignements de Vauban en matière de défense et d'attaque sans véritablement avoir une idée précise de ce qu'étaient ces enseignements⁵ ». Les rares copies manuscrites sont jalousement gardées par la génération des ingénieurs ayant côtoyé et appris auprès de Vauban, au premier rang desquels le marquis d'Asfeld. Ceux-ci transmettent leur savoir hérité du maître auprès de quelques-uns de leurs disciples, pour ainsi dire privilégiés, qui à leur tour le transmettent à une nouvelle génération d'ingénieurs, dans une sorte de relation de clientélisme entre dynasties d'ingénieurs réunissant pères, fils, oncles ou neveux⁶. Il faut attendre 1737 pour voir le *Traité de l'attaque des places* de Vauban être publié intégralement et fidèlement. L'ouvrage est réédité à plusieurs reprises en 1738, 1740 ou encore 1742, et offre enfin aux ingénieurs un accès direct et facile à la théorie maîtresse de la guerre de siège⁷. Avant la fin de la décennie 1730, la formation théorique des ingénieurs quant à l'attaque et la défense des places se limite donc à un savoir hérité de génération en génération, complété par quelques rares ouvrages n'apportant que peu de nouveauté. Les

5. Christopher Duffy, *Siege Warfare, Vol. II: The Fortress in the Age of Vauban*, p. 149: « The eighteenth century accepted the superiority of Vauban's teaching on the defence and the attack without having a very precise idea of what those teachings were ».

6. Ibid., p. 149; Anne Blanchard, *Les ingénieurs du « Roy »*, p. 163-180.

7. Christopher Duffy, *Siege Warfare, Vol. II: The Fortress in the Age of Vauban*, p. 148; Anne Blanchard, *Les ingénieurs du « Roy »*, p. 317.

*Maximes et instructions sur l'art militaire*⁸ du marquis de Quincy de 1726 se veulent ainsi plus un résumé des sièges de Louis XIV et des techniques employées qu'un véritable volume théorique.

L'expérience pratique des ingénieurs militaires se révèle également très lacunaire. Celle-ci s'acquiert, comme à la fin du siècle précédent, sur le terrain, suivant là aussi un modèle de parrainage par les premiers disciples de Vauban. Mais contrairement à ces derniers, qui avaient pu affermir leur savoir au cours des nombreux sièges de la guerre de Succession d'Espagne, les ingénieurs des décennies 1720 et 1730 subissent le contrecoup de la longue période de paix que connaît l'Europe de l'ouest entre les traités d'Utrecht et de Rastatt de 1713-1714 et la mort de Charles VI d'Autriche en 1740. Les épisodes des guerres de la Quadruple Alliance (1718-1720) et de la Succession de Pologne (1733-1738) n'offrent que trop peu d'occasions de sièges à ces ingénieurs pour parfaire leur formation⁹.

La conséquence directe de cette formation déficiente, tant dans la théorie que dans la pratique de la guerre de siège, est l'hécatombe que subit le corps des ingénieurs militaires pendant la guerre de Succession d'Autriche. Entre 1744 et 1748, la multiplication des sièges en Italie, en Allemagne et dans les Pays-Bas autrichiens provoque la mort de 48 ingénieurs¹⁰. Les autorités ministérielles prennent alors conscience de la formation insuffisante donnée aux ingénieurs militaires, et entreprennent donc de la réformer intégralement. Alors que le conflit trouve sa conclusion au traité d'Aix-la-Chapelle de 1748, une École Royale du Génie est créée la même année à Mézières, sous l'impulsion

8. *Maximes et instructions sur l'art militaire, par M. le marquis de Quincy*, Paris, chez Denis Mariette Libraire, 1726.

9. Anne Blanchard, Les ingénieurs du « Roy », p. 189. Ce constat s'applique plus généralement à l'ensemble de l'armée française, et notamment au commandement de celle-ci, comme le montre Fadi El Hage dans son ouvrage *La guerre de Succession d'Autriche (1741-1748) : Louis XV et le déclin de la France*, Paris, Économica, 2017, p. 14-19.

10. Anne Blanchard, *Les ingénieurs du « Roy »*, p. 190. La liste de ces ingénieurs tués au combat figure à la page suivante du même ouvrage.

du chevalier Nicolas François Antoine de Chastillon¹¹. La fondation de cette école marque la volonté d'offrir aux nouvelles générations d'ingénieurs une formation théorique et pratique poussée dans l'art d'attaquer et de défendre les places. L'expérience pratique est développée par des exercices sur des camps d'entraînement qui ne sont pas sans rappeler ceux des années 1669-1671 évoqués dans notre premier chapitre. Le savoir théorique des jeunes ingénieurs est renforcé par l'accès aux différentes éditions de la décennie 1740 des écrits de Vauban. Ceux-ci sont agrémentés de nouveaux ouvrages techniques exposant les théories les plus récentes concernant l'art de fortifier et de prendre les places, parmi lesquels on retrouve notamment les travaux de Bernard Forest de Bélidor¹² ou du chevalier de Clairac¹³. Le *Traité de la fortification passagère* de ce dernier, paru en 1749, devient rapidement un incontournable pour les élèves de Mézières, la guerre de Succession d'Autriche ayant mis en lumière la nouvelle importance des fortifications de campagne. L'ouvrage de Clairac revêt d'ailleurs une importance particulière pour les ingénieurs qui quelques années plus tard combattront en Nouvelle-France, le contexte colonial offrant à ce type de fortifications un terrain de choix¹⁴.

Revenons justement sur la remarque répétée de Bougainville quant au manque d'ingénieurs dont souffre l'armée française d'Amérique. Dans le mémoire qu'il écrit le 29 décembre 1758, il mentionne qu'à cette date, la

11. *Ibid.*, p. 193.

12. Bernard Forest de Bélidor, *La science des ingénieurs dans la conduite des travaux de fortification et d'architecture civile, dédiée au Roy*, Paris, chez Claude Jombert, 1729. Le même Bélidor a également publié en 1755 un *Dictionnaire portatif de l'ingénieur, où l'on explique les principaux termes des Sciences les plus nécessaires à un Ingénieur*, à Paris, chez Charles-Antoine Jombert, 1755. Ce dictionnaire offre, pour ce qui est des termes propres à la poliorcétique, un formidable condensé des définitions que l'on retrouve chez Vauban, Folard ou encore Le Blond.

13. Louis-André de la Mamye, Chevalier de Clairac, *L'ingénieur de campagne ou traité de la fortification passagère*, Paris, chez Charles-Antoine Jombert, 1749.

14. Simon Santerre, « Histoire et archéologie du fort Jacques-Cartier : 1759-1760. Son rôle dans la défense de la colonie après la prise de Québec », mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 2008, p. 72.

Nouvelle-France ne dispose que de deux ingénieurs – métropolitains –, ce qu'il considère comme largement insuffisant¹⁵. De manière générale, tout au long du conflit, la Nouvelle-France souffre d'un manque de ces experts de l'art des sièges. Le *Dictionnaire des ingénieurs militaires* d'Anne Blanchard¹⁶ s'est révélé être une ressource des plus intéressantes pour identifier les ingénieurs français ayant servi en Nouvelle-France pendant la guerre de Sept Ans, et pour retracer leurs carrières respectives.

Du début des hostilités en Amérique en 1754 à la capitulation de Montréal le 8 septembre 1760, dix ingénieurs militaires sont envoyés en Nouvelle-France¹⁷. À ces dix ingénieurs s'ajoute le sieur Louis-Joseph Franquet, en poste à Louisbourg depuis 1750. Dans son mémoire du 29 décembre 1758, Bougainville estime que la colonie a besoin en tout temps d'au moins six ingénieurs : « Qu'on se représente 5 à 600 lieues de pays où l'on est sans cesse obligé de construire et de se retrancher, et l'on jugera s'il y a trop d'un ingénieur en chef et de 5 sous ses ordres ; d'ailleurs ils pourront être tués¹⁸ ». La remarque de Bougainville souligne un fait important : les aléas de la guerre peuvent priver l'armée de l'expertise des ingénieurs militaires. Lorsque le baron de Dieskau est envoyé au Canada avec les premiers régiments réguliers en 1755, il est accompagné de trois ingénieurs, les sieurs Étienne Aguiton, Jacques Dumoulin et Antoine Geoffroy¹⁹. Aucun des trois n'atteint cependant la colonie. Le 8 juin, alors que la flotte française navigue au large de Terre-Neuve, une flotte britannique capture – en temps de paix, faut-il le rappeler – les

15. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 25.

16. Anne Blanchard, *Dictionnaire des ingénieurs militaires 1691-1791*, Montpellier, Collection du Centre d'histoire militaire et d'études de défense nationale, Université Montpellier III, 1981.

17. Une liste de ces ingénieurs figure en annexe.

18. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 25.

19. Luc Lépine et Marcel Fournier, « Les régiments d'infanterie en Nouvelle-France 1755-1760 », dans Marcel Fournier (dir.), *Combattre pour la France en Amérique. Les soldats de la guerre de Sept Ans en Nouvelle-France 1755-1760*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 2009, p. 52.

vaisseaux l'*Alcide* et le *Lys*, capturant près de 400 soldats français, parmi lesquels les trois ingénieurs embarqués sur l'*Alcide*. Un quatrième ingénieur, Nicolas Sarrebource de Pontleroy, est lui aussi envoyé de France en 1755, à destination de Louisbourg (il y restera jusqu'en 1757, avant de rejoindre le Canada). L'allusion de Bougainville quant à la mort possible des ingénieurs rappelle la saignée qu'avait connue le corps des ingénieurs entre 1744 et 1748, mais renvoie également à un épisode précis de la guerre en Amérique. En 1756, le marquis de Montcalm, remplaçant Dieskau à la tête des forces de la colonie et amenant des régiments réguliers supplémentaires, est pour sa part accompagné de deux ingénieurs, Jean-Nicolas Desandrouins et Jean-Claude-Henri de Lombard de Combles. Ce dernier, « capitaine en premier dans le corps royal de l'artillerie et du génie²⁰ » et agissant à titre d'ingénieur en chef lors du siège de Chouaguen d'août 1756, est tué au matin du 11 août lors d'une reconnaissance du fort préalable au siège, par un Amérindien ayant confondu le rouge de son uniforme avec celui des Britanniques²¹... L'incident plonge les officiers français dans l'embarras, Montcalm notant que « cette perte fut avec raison regardée comme considérable, ne restant qu'un seul ingénieur²² » pour le siège d'Oswego, à savoir Desandrouins. De Combles reste cependant le seul ingénieur mort au combat en Nouvelle-France pendant le conflit.

Si Bougainville fait part de manière insistante au ministre du manque d'ingénieurs à la fin de l'année 1758, c'est parce que cette campagne a une nouvelle fois mis à rude épreuve les ingénieurs présents dans la colonie. Lorsque Louisbourg tombe, la garnison française est renvoyée en France. Deux ingénieurs, Louis-Joseph

20. Lettre de M. le comte d'Argenson à M. le marquis de Montcalm, du 18 mars 1756 à Versailles, dans Henri-Raymond Casgrain, *Lettres de la Cour de Versailles*, p. 51.

21. Il s'agit du chef népissingue Aoussik (parfois appelé Aouschik, Ochik, Hotchig ou Hochig). Pouchot note dans son journal qu'affligé par son erreur, Aoussik s'efforce de réparer sa faute en abattant autant de Britanniques que possible. Voir Pierre Pouchot, *Mémoires sur la dernière guerre*, p. 53.

22. Henri-Raymond Casgrain, *Journal du marquis de Montcalm*, p. 93.

Franquet et Claude-Victor Grillo de Poilly, sont donc contraints de quitter la colonie. Au 29 décembre 1758, date à laquelle Bougainville rédige son mémoire, la Nouvelle-France ne dispose donc effectivement plus que de deux ingénieurs militaires métropolitains (Desandrouins et Pontleroy). On a vu précédemment que les demandes de Bougainville de renforts en hommes et en munitions n'ont pu être satisfaites par le ministre. Celles concernant les ingénieurs le sont, partiellement du moins. Bougainville revient en effet en Nouvelle-France en 1759 en compagnie de trois nouveaux ingénieurs – il en demandait quatre²³ –, les sieurs François de Caire, Louis-Joseph des Robert et François Fournier, qui participent activement aux campagnes de 1759 et 1760. Ce dernier renfort porte à cinq le total des ingénieurs métropolitains présents en Nouvelle-France dans les ultimes moments du conflit, ce qui reste toutefois en deçà des six préconisés par Bougainville et est, comme nous le verrons plus loin, insuffisant pour combler l'ensemble des besoins de la colonie.

Ces ingénieurs militaires envoyés par la métropole peuvent compter sur l'aide apportée par quelques ingénieurs canadiens – il est intéressant de noter que Bougainville, dans son décompte des ingénieurs présents dans la colonie, ne prend nullement en compte ces derniers... Alors que les écrits des officiers français regorgent d'anecdotes – et le plus souvent de jugements – sur leurs homologues canadiens, tant des troupes de la Marine que des milices, un certain mutisme est observable concernant les ingénieurs canadiens dans les sources que nous avons traitées pour cette

23. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 28. Une lettre envoyée par Bougainville à Montcalm de France le 18 mars 1759 mentionne pourtant qu'il amène bien quatre ingénieurs en renfort. Voir *Lettre de M. de Bougainville à M. de Montcalm*, 18 mars 1759, dans Henri-Raymond Casgrain, *Lettres de la Cour de Versailles*, p. 112. Nous remercions chaleureusement Dave Noël de nous avoir communiqué l'information. Rien ne nous permet pour l'heure de déterminer si ce quatrième ingénieur, dont nous ignorons l'identité, est resté en France, ou s'il s'est bien embarqué avec les renforts de Bougainville, s'il est décédé en mer ou s'il y a été capturé...

recherche²⁴. Retenons tout de même le nom d'un de ces ingénieurs canadiens sur lequel les officiers français sont plus loquaces : Michel Chartier de Lotbinière, ingénieur canadien ayant participé entre autres aux campagnes d'Acadie de 1746 et 1747. En 1750, La Galissonnière l'envoie en France, afin de suivre une formation d'ingénieur. Il revient dans la colonie en 1753 avec le titre d'ingénieur. À l'automne 1755, le gouverneur Vaudreuil lui confie la construction du fort Carillon. Le nouveau fort au sud du lac Champlain ne recueille toutefois pas les suffrages des officiers français, qui le critiquent tout au long du conflit, à l'instar du comte de Malartic en 1756 : « Le fort de Carillon ne sera jamais bon, coûtera beaucoup et n'arrêtera pas longtemps l'ennemi. Il y a plus d'un an qu'on y travaille. Le corps de la place n'est pas fini. Que de choses à dire qui demanderaient une trop longue digression pour être insérée dans un journal !²⁵ ». Dire que Chartier de Lotbinière et son œuvre en tant qu'ingénieur ne font pas l'unanimité auprès des officiers français relèverait du doux euphémisme. Dès octobre 1756, Bougainville le qualifiait, non sans la pointe de sarcasme qui le caractérise, de « Vauban du Canada²⁶ »...

L'opposition qui se retrouve dans les écrits de certains officiers français entre ingénieurs canadiens et français rejoint celle divisant Vaudreuil et Montcalm. Au décès de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry père en mars 1756, la place d'ingénieur en chef de la Nouvelle-France devient vacante. Le débat quant à sa succession oppose pendant plus d'un an Michel Chartier de Lotbinière, soutenu par Vaudreuil, à Nicolas Sarrebource de Pontleroy, appuyé par Montcalm et qui sera nommé par la Cour grâce à l'intervention de l'ingénieur Franquet, qu'il côtoie à Louisbourg depuis 1755.

24. Ce qui n'implique pas pour autant une absence d'activité de la part de ces ingénieurs canadiens. L'un des buts de notre recherche doctorale est justement de mettre en lumière l'action des ingénieurs coloniaux, qu'elle soit coordonnée à celle des métropolitains ou à l'inverse source d'obstacles pour ceux-ci.

25. *Journal des campagnes au Canada de 1755 à 1760 par le Comte de Maurès de Malartic*, p. 87-88.

26. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 147.

Pour remédier au manque d'ingénieurs dont souffre l'armée française en Amérique, il arrive à diverses occasions que les autorités militaires fassent appel à des officiers d'artillerie, et même des troupes de Terre, disposant de connaissances plus ou moins poussées en matière de Génie. L'artilleur Louis-Thomas Jacau de Fiedmont fait ainsi office d'ingénieur de la garnison du fort Beauséjour lors du siège de celui-ci par les Britanniques, en juin 1755²⁷. Mais l'exemple le plus probant est celui de Pierre Pouchot, capitaine d'infanterie au régiment de Béarn, que nous avons déjà eu l'occasion de croiser à plusieurs reprises. La préface de la première édition de ses *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale entre la France et l'Angleterre* en 1781 nous donne de précieux renseignements concernant la carrière de cet officier. L'éditeur nous apprend ainsi que Pouchot s'engage dans l'armée en 1733, au commencement de la guerre de Succession de Pologne. Il y développe un goût pour le Génie, et son affectation en 1734 au régiment d'infanterie de Béarn ne le prive pas du loisir d'« étudier le grand art des Vauban et des Cohorn, au milieu du tumulte des camps²⁸ ». Il sert pendant et après le conflit en Italie et en Corse, étant principalement employé en tant qu'ingénieur, bien que n'en possédant pas le titre. Son occupation principale lors de la guerre de Succession d'Autriche, là aussi tournée vers le Génie, l'amène à participer à de nombreux travaux de fortification en Allemagne, en Italie et en Flandre. C'est donc un homme possédant de très solides connaissances en matière de fortification et de siège qui débarque au Canada en 1755, dans le corps expéditionnaire du baron de Dieskau. Les trois ingénieurs accompagnant ce dernier ayant été capturés avant même leur arrivée au Canada, l'expérience de la guerre de siège de Pouchot

27. Voir le *Journal de l'attaque de Beauséjour*, dans Henri-Raymond Casgrain, *Relations et journaux de différentes expéditions faites durant les années 1755-56-57-58-59-60*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1895, p. 10. Voir également l'ouvrage de Chris Hand, *The siege of fort Beauséjour, 1755*, Fredericton, Goose Lane Editions and The New Brunswick Military Heritage Project, 2004.

28. Pierre Pouchot, *Mémoires sur la dernière guerre*, p. 19.

apparaît aux yeux du gouverneur Vaudreuil comme une réelle aubaine. Le 23 septembre 1755, il envoie une lettre à Chaussegros de Léry fils (qui a appris auprès de son père les rudiments du métier d'ingénieur), alors en poste à Niagara, l'informant de l'arrivée prochaine de Pierre Pouchot, chargé d'épauler l'officier canadien dans les travaux de fortification du fort :

J'ay destiné le bataillon de Guyenne à vous aller joindre à Niagara, j'y fais passer en même temps Mr de Boucheau (Pouchot) capitaine du bataillon de Béarn, qui possède toutes les parties relatives au génie ; il se concertera avec vous, pour les retranchements et autres ouvrages à faire pour la sureté de cette place, [...] et je ne puis assez vous prier de faire usage de toutes vos lumières pour le mettre en état de déterminer et d'accélérer les ouvrages les plus convenables pour mettre Niagara en état de résister à l'ennemi²⁹.

Très rapidement, Pouchot prend en main les travaux de fortification de Niagara, reléguant Chaussegros de Léry au second plan. Sous sa direction, Niagara devient le plus bel ensemble défensif de Nouvelle-France, – exception faite des fortifications de Louisbourg – ou, pour reprendre les termes de René Chartrand, « Vauban in the wilderness³⁰ » (voir figure 2).

Les compétences de Pouchot sont à nouveau mises à contribution à l'occasion du siège de Chouaguen d'août 1756. La mort de l'ingénieur de Combles au matin du 11 août laisse le seul Desandrouins en charge des travaux de siège. Sur ordre de Montcalm, Pouchot est alors chargé de remplacer le défunt, comme le note Bougainville dans sa relation du siège : « Pouchot, cap^{ne} au régiment de Béarn, qui a commencé avec succès une fortification à Niagara, reçut ordre de faire fonction d'ingénieur pendant le siège³¹ ».

29. *Lettre de Vaudreuil à Chaussegros de Léry, le 23 septembre 1755*, dans Pierre-Georges Roy, *Inventaire des papiers de Léry*, tome 2, p. 192.

30. René Chartrand, *The Forts of New France. The Great Lakes*, p. 23.

31. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 127.

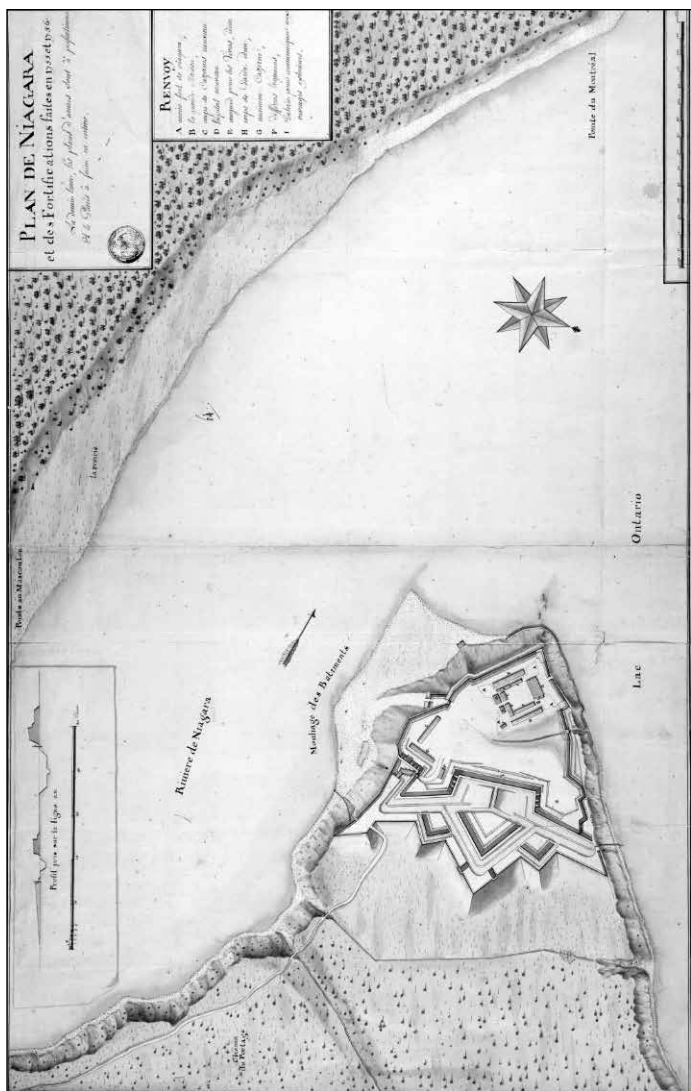


Figure 2. *Plan de Niagara et des Fortifications faites en 1755 et 1756, 1756*, Archives Nationales d'Outre-Mer, FR ANOM F3/290/64.

Le savoir et l'expertise des ingénieurs militaires se font ressentir dans les phases préparatoires des sièges. À la fin du mois de juillet 1756, en prévision du siège des forts britanniques à Chouaguen, l'ingénieur de Combles effectue une « découverte³² », c'est-à-dire qu'il reconnaît les fortifications ennemies et en évalue les points faibles. À son retour au fort Frontenac, il dresse le 30 juillet un plan détaillé des forts de Chouaguen³³. Ce document signé de la main de l'ingénieur se révèle être une pièce des plus intéressantes, car il montre qu'en plus d'un relevé minutieux de la nature des fortifications britanniques à Chouaguen, de Combles a pris soin d'y ajouter une première proposition des travaux de siège à effectuer pour s'emparer des forts, dans le but de faciliter la tenue du siège.

Au soir du 10 août, une nouvelle reconnaissance est décidée pour la matinée du lendemain, à laquelle doivent prendre part de Combles et son collègue ingénieur Desandrouins, accompagnés des sieurs de Bourlamaque et La Pause : « Il fut décidé en arrivant, que Mrs les ingénieurs, Mr de Bourlamaque, et le major général (je faisais les fonctions de major général et de maréchal des logis) iroit au point du jour reconnaître le fort, marquer l'endroit du dépôt de la tranchée, l'endroit où on l'ouvreroit et le chemin pour y mener l'artillerie³⁴ ». L'incident entraînant la mort de de Combles empêche cependant que cette reconnaissance soit concluante : « Cet accident fut cause qu'on ne peut (put) reconnoître la place qu'imparfaitement les ennemis nous ayent (ayant) découverts³⁵ ». Comme on l'a vu, après le décès de de Combles, Pierre Pouchot est chargé d'épauler Desandrouins dans la tenue des travaux du siège. Les deux hommes procèdent à une nouvelle reconnaissance dans

32. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 116.

33. *Plan de la rivière et des forts de Chouaguen relatifs à la reconnaissance que j'en ai fait le 25 juillet 1756*, Dépôt des Fortifications des Colonies, FR CAOM 03DFC537C.

34. Charles de Plantavit de Margon, chevalier de La Pause, « Mémoire et observations sur mon voyage en Canada », p. 30.

35. *Ibid.*, p. 31.

l'après-midi du 12 août³⁶, laquelle modifie le tracé des tranchées proposé par de Comblès fin juillet, et donne lieu à l'ouverture de la tranchée le soir même.

L'exercice de la reconnaissance permet à ces ingénieurs de mettre de l'avant leur savoir, tant théorique que pratique, acquis au cours de leur apprentissage. La formation reçue est en effet supposée leur avoir procuré le coup d'œil nécessaire pour analyser le terrain environnant les fortifications à assiéger, et pour déceler les points faibles de celles-ci, permettant de mener une attaque la plus prompte et la moins difficile possible. Un exemple probant nous en est donné à l'occasion du siège du fort William Henry, au début du mois d'août 1757. Bourlamaque, en charge des opérations du siège, s'appuie sur les conseils de Desandrouins, ici promu premier ingénieur, pour déterminer l'attaque du fort :

Le 3 août notre armée étans en presence du fort Georges a 6 heures du matin, M. De Bourlamaque chargé de la direction du siege et le premier ingenieur allèrent reconnoître la place le plus près quil fût possible. Il fût convenû que le front du nord-ouest presentois l'attaque la plus facile a cause de la proximité d'une anse propre au débarquement de l'artillerie et d'un ravin pouvant servir de dépôt : l'un et l'autre se trouvoient a 350 toises de la place. Le seul desavantage de cette attaque etoit un petit marais a traverser a 90 toises du front attaqué, douze toises seulement du passage de ce marais etoient vûes de la place. Au reste on jugea pouvoir aisément le rendre praticable a l'artillerie, de sorte que cet obstacle fût regardé comme moins difficile que ceux qui se rencontroient de tous autre côté³⁷.

Il arrive toutefois que les avis des ingénieurs soient sujets à débat. C'est le cas lors du siège de Québec par les Français en 1760, au cours duquel les recommandations des ingénieurs divergent de l'avis personnel du chevalier de Lévis :

36. *Journal des campagnes au Canada de 1755 à 1760 par le Comte de Maurès de Malartic*, p. 71-72.

37. *Journal du siège du fort Georges, appelé par les Anglois William Henry, scitué au fond du lac St-Sacrement, avec la description de ce fort et du camp retranché des ennemis. Par M. Des Androuins, ingénieur du Roy employé à ce siège*, p. 1-2.

Les opinions furent partagées, ainssy qu'il arrive souvent pour l'attaque. On pouvoit attaquer la place entre le revers des hauteurs, où on se seroit appuyé par des redouttes, et celui de la cote d'Abraham, pour approcher de la porte S^t Jean et de toute la partie quy est au-dessous; cet espace étoit peu considérable, les approches étoient aisées et le terrain favorable, et d'où on auroit pris de revers sur toute la partie qui est vis-à-vis la rivière S^t Charles, mais il y avoit à craindre quelques ricochets des 3 bastions des hauteurs, à l'approche de la place; on assuroit la maçonnerie bonne dans cette partie, il y avoit une bosse mais peu considérable. Par les hauteurs, il n'y avoit pas demy-pied de terre, les batteries qu'on pouvoit y construire au plus près ne pouvoient être qu'à environ 150 à 180 toises. Les approches ne pouvoient être postées plus loin, attendu qu'il y avoit un grand ravin quy étoit enfilé par la partie de la porte S^t Jean, conséquemment il falloit faire brèche et déboucher de cette partie. Le bastion susceptible d'attaque étoit couvert d'une fausse braye. (On assuroit la maçonnerie mauvaise.) Cette dernière opinion fut celle du S^r Pontleroy, ingénieur en chef, M^r le ch^r de Lévis étoit porté pour l'autre, mais il se rendit aux raisons que lui donna cet ingénieur, quy d'ailleurs ayant fait un long séjour à Québec devoit connaître cette place³⁸.

On voit ici que malgré la divergence d'opinion entre Pontleroy et Lévis, celui-ci s'en remet finalement à l'avis de l'expérimenté ingénieur. Nous avons exposé précédemment l'importance stratégique du siège de Québec de 1760, et l'enjeu que celui-ci revêtait peut constituer une explication possible de la confiance accordée par le commandant des forces françaises au jugement de Pontleroy. L'importance du siège de Québec est également confirmée par le nombre des ingénieurs militaires mobilisés pour l'occasion pour assister Pontleroy, à qui revient en tant qu'ingénieur en chef de la

38. *Relation des affaires du Canada depuis le 1^{er} Xbre 1759*, dans *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour l'année 1953-1954*, p. 144. Le journal de campagne de La Pause rend compte plus en détail des deux options s'offrant aux assiégeants, et de sa propre adhésion à celle du chevalier de Lévis. Voir chevalier de La Pause, « Mémoires et observations sur mon voyage en Canada », p. 113-114.

colonie la direction des opérations de siège. Desandrouins, alors en charge du fort Lévis, est rappelé le 17 mars (Pouchot est désigné pour commander à sa place au fort Lévis), tout comme Fournier, alors en poste à l'Île-aux-Noix, où il est remplacé par Lotbinière³⁹. Le *Dictionnaire des ingénieurs militaires* d'Anne Blanchard montre que leurs collègues de Caire et des Robert, tous deux arrivés au Canada en 1759 (comme Fournier) sont également de la partie⁴⁰. C'est donc l'ensemble des cinq ingénieurs militaires métropolitains alors présents au Canada qui est mis à contribution à l'occasion du siège de Québec, ce qui accentue l'impression de « désespoir » qui se dégage de la tentative de reprise de la ville.

La présence de ces ingénieurs militaires en Amérique, si elle apporte des arguments de choix pour la menée d'une guerre de siège européenne sur ce continent, n'explique toutefois pas à elle seule la similitude qu'on retrouve dans l'attaque des places de part et d'autre de l'Atlantique.

« J'AI L'HONNEUR DE VOUS RENDRE COMPTE QUE NOUS AVONS OUVERT LA TRANCHÉE LA NUIT DERNIÈRE » : LES SIÈGES « EUROPÉENS » EN AMÉRIQUE

Le 28 juin 1756, la garnison britannique du fort Saint-Philippe, protégeant la ville de Port-Mahon sur l'île de Minorque, capitule face à l'armée française du maréchal de Richelieu, après 51 jours de siège. Le journal du siège nous offre un compte rendu détaillé du déroulement des opérations⁴¹. Nous proposons d'utiliser ce précieux matériau pour établir la réalité d'un siège en Europe à l'aube de la guerre

39. *Journal des campagnes au Canada de 1755 à 1760 par le Comte de Maurès de Malartic*, p. 312.

40. La présence de l'ingénieur Louis-Joseph des Robert est confirmée par Pierre-Georges Roy, voir *Bulletin des recherches historiques : bulletin d'archéologie, d'histoire, de biographie, de numismatique, etc.*, volume 43, Lévis, 1937, p. 28.

41. *Journal historique de l'expédition de l'île de Minorque et du siège du fort Saint-Philippe par les Français en 1756*, dans *Recueil général des pièces, chansons et fêtes données à l'occasion de la prise du Port Mahon, en France, 1757*, s. l., p. 1-92.

de Sept Ans, avant d'en discerner les éléments qu'on retrouve lors des sièges livrés en Nouvelle-France.

Un rapide résumé du contexte de ce siège s'impose. Nous avons déjà mentionné l'entrée officielle en guerre de la Grande-Bretagne et de la France au printemps 1756, faisant suite aux hostilités ayant débuté entre les deux puissances en Amérique en 1754. Anticipant la déclaration de guerre de George II, Louis XV avait dès le début de l'année 1756 préparé une expédition contre Minorque, possession britannique en Méditerranée occidentale. Le 10 avril, une flotte commandée par La Galissonnière – l'ancien gouverneur de la Nouvelle-France et auteur du mémoire sur les colonies de 1750 – quitte Toulon, et escorte l'armée de 14 000 hommes du maréchal de Richelieu destinée à aller assiéger Port-Mahon, la principale forteresse de l'île. Le 18 avril, l'armée débarque à l'ouest de l'île et s'empare sans combat de la capitale de Minorque, Citadella. Les jours suivants sont occupés à préparer la marche de l'armée vers Port-Mahon, qui est atteint le 22. La garnison britannique, s'estimant insuffisante pour assurer la défense de la ville, se replie sur le fort Saint-Philippe, formidable forteresse surplombant la ville. Les opérations du siège ne débutent cependant que le 8 mai par l'érection de deux batteries d'artillerie face aux ouvrages avancés du fort⁴². Nous n'entrerons pas ici dans le récit détaillé de l'avancée des travaux d'approche de la place. Notons seulement que ceux-ci respectent le modèle établi par Vauban quelques décennies plus tôt. La complexité du réseau défensif du fort Saint-Philippe et la détermination de la garnison rendent toutefois la tâche des assiégeants plus ardue qu'espérée. Le bombardement intensif subi par les Britanniques n'entame en rien l'opiniâtreté avec laquelle ils s'opposent à la progression française, et le journal du siège nous indique qu'à la fin du mois de juin, la situation s'enlise :

Le 26 & le 27, on continua les mêmes opérations tant aux Batteries, qu'aux communications; le service fut le même, le jour & la nuit; & les Assiégés ne changèrent rien dans

42. *Ibid.*, p. 30.

leur défense. Cependant on méditoit un grand coup. Le Maréchal fit donner ordre à l'Entrepreneur-Général des Hôpitaux de tenir prêts le plus de lits qu'il seroit possible, & que les Chirurgiens se pourvussent de tout ce qui étoit nécessaire pour l'exercice de leur Art. Il y eut aussi ordre de préparer les Echelles ; & les Officiers Généraux qui savoient le plan des opérations concertées, prirent soin que tout fut en état pour l'exécution d'un projet dont on espéroit que la réussite mettroit fin à un Siège, dont la longueur impatientoit déjà depuis quelque tems l'Officier & le Soldat, qui auroient voulu le brusquer. En effet, malgré toute l'activité avec laquelle on avoit poussé ces opérations, les progrès paroissent encore peu considérables ; la situation de la Place en étoit toujours le plus grand obstacle, & mettoit en défaut le zèle, l'ardeur & la bonne volonté des Troupes⁴³.

L'assaut, puisqu'il s'agit bien de cela, apparaît à Richelieu comme le seul moyen à même d'emporter la décision. Cette pratique n'était pourtant pas habituelle. Le modèle établi par Vauban était suffisamment méthodique pour enlever les places sans avoir besoin de recourir à l'assaut, pratique qui avait donc reculé à la fin du XVII^e siècle. La guerre de Succession d'Espagne (1701-1714) a certes vu certains généraux privilégier la méthode de Coehoorn, laquelle recourait précisément à un assaut brutal et décisif, et donc une recrudescence de son usage. Le recours à l'assaut tombe toutefois en désuétude à mesure que le siècle avance, en même temps que la durée des sièges diminue⁴⁴. Un tableau récapitulatif des 24 sièges menés par les troupes de Louis XV dans les Pays-Bas autrichiens entre 1744 et 1748, dressé en 1750 par deux officiers de l'armée française, montre qu'au milieu du XVIII^e siècle l'assaut est exceptionnel, un seul de ces sièges, celui de Berg-op-Zoom en 1747, ayant connu un tel dénouement⁴⁵ (voir figures 3 et 4).

43. *Ibid.*, p. 69-70.

44. Sandrine Picaud-Monnerat, « Surprises de postes, escalades de places », p. 54.

45. Jakob Funck et Marc Guérard d'Illens, *Plans et journaux des sièges de la dernière guerre de Flandres, rassemblés par deux capitaines étrangers au service de France*, Strasbourg, chez Melchior Pauschinger, 1750, préambule.

TABLE						
No	Villes assiégées	Ouverture de la Tranchée	Jours de Tranchée ouverte	General des Assiegans	Commandant de la Place	Capitulation
1	MENIN	du 28. au 29. May, 1744.	7.	M. le Marechal de Noailles.	M. Echen van Echter.	bonheurs de la guerre.
2	YPRES	le 15. Juin.	11.	M. le Marechal de Noailles.	M. le Prince de Hesse-Philippthal.	bonheurs de la guerre.
3	LA KNOQUE	du 28. au 29. Juin.	$\frac{1}{2}$	M. le Duc de Boufflers.	M. de Lewe.	bonheurs de la guerre.
4	FURNES	du 7. au 8. Juillet.	3.	M. le Prince de Clermont.	M. le Comte de Schwarzemberg.	bonheurs de la guerre.
5	TOURNAI { Ville Citadelle	du 30. Avril au 1. May 1745.	22.	M. le Marechal de Saxe.	M. le Baron Dorth.	retrivés dans la Citadelle.
		Du 31. May au 1. Juin.	19.	M. le Marechal de Saxe.	M. le Baron de Brackel.	suspension de ser- vice jusqu'au 1. Janc. 1747.
6	UDENARDE	du 28. au 29. Juillet.	3.	M. le Comte de Löwendal.	M. Mackuo.	prisonniers de guerre.
7	DENDER- MONDE	du 11. au 12. Août.	1.	M. le Duc de Harcourt.	M. le Baron de Tunnerfeld.	comme à Tournay.
8	OSTENDE	du 13. au 14. Août.	10.	M. le Comte de Löwendal.	M. le Comte de Chanclos.	bonheurs de la guerre.
9	NIEUPORT	du 31. Août au 1. Septemb.	5.	M. le Comte de Löwendal.	M. de Gypzon.	prisonniers de guerre.
10	ATH	du 1. au 2. Octobre.	7	M. le Comte de Gallerande.	M. le Comte de Wurmbrand.	bonheurs de la guerre.
11	BRUXELLES	du 7. au 8. Fevrier, 1746.	11	M. le Marechal de Saxe.	M. le Comte de Cauniz.	prisonniers de guerre.
12	ANVERS	du 25. au 26. May.	6.	M. le Prince de Clermont.	M. de Pifa.	bonheurs de la guerre.

Figure 3. Jakob Funck et Marc Guérard d'Illens, *Plans et journaux des sièges de la dernière guerre de Flandres, rassemblés par deux capitaines étrangers au service de France* (préambule), Strasbourg, 1750, Bibliothèque Nationale de France.

Noj	Villes assiégées	Ouverture de la Tranchée	Jours de Tranchée ouverte	General des Assiegans	Commandant de la Place	Capitulation
13	MONS	du 24. au 25. Juin.	16	M. le Prince de Conti.	M. le Prince de Hesse-Philpsthal.	prisonniers de guerre.
14	St. GUILAIN	du 21. au 22. Juillet.	4.	M. le Marquis de La Fare.	M. Despalar.	prisonniers de guerre.
15	CHARLEROY	du 28. au 29. Juillet.	5.	M. le Prince de Conti.	M. le Comte de Beaufort.	prisonniers de guerre.
16	Ville	du 12. au 13. Septembre.	7.	M. le Prince de Clermont.	M. de Crommelin.	retirés dans le Chateau.
	Chateau	du 24. au 25. Septembre.	6.	M. le Prince de Clermont.	M. de Crommelin.	prisonniers de guerre.
17	L'ECLUSE	du 19. au 20. Avril, 1747.	3.	M. le Comte de Löwendal.	M. Lambrecht.	prisonniers de guerre.
18	SAS DE GAND	du 26. au 27. Avril.	4.	M. le Comte de Löwendal.		prisonniers de guerre.
19	PHILIPINE	du 2. au 3. May.	4.	M. le Comte de Löwendal.		prisonniers de guerre.
20	HULST	du 28. au 29. Avril.	13.	M. le Marquis de Contades.	M. de la Roque.	les uns avec les bonneurs, les au- tres prisonniers
21	AXEL	du 16. au 17. May.	$\frac{1}{2}$	M. le Marquis de Contades.		bonneurs de la guerre.
22	BERGOPZOOM	du 14. au 15. Juillet.	64	M. le Comte de Löwendal.	M. de Cronstrom.	pris d'assaut.
23	LJLLO	du 29. au 30. Septembre.	13.	M. le Marechal de Löwendal.	M. de Thierry.	prisonniers de guerre.
24	MASTRICK	du 15. au 16. Avril 1748.	18.	M. le Marechal de Saxe.	M. le Baron d'ÿlva.	bonneurs de la guerre.

Figure 4. Jakob Funck et Marc Guérard d'Illens, *Plans et journaux des sièges de la dernière guerre de Flandres, rassemblés par deux capitaines étrangers au service de France* (préambule), Strasbourg, 1750, Bibliothèque Nationale de France.

Toujours est-il que l'entreprise tentée par Richelieu, aussi osée soit-elle, porte ses fruits. L'assaut lancé au soir du 27 juin permet aux Français de se rendre maîtres de plusieurs des ouvrages avancés du fort, sur lesquels leur progression s'échouait depuis près de deux mois⁴⁶. La place, dont les défenses sont sérieusement amputées, risque de devenir intenable, d'autant plus que le moral de la garnison a été gravement atteint. Le 28 juin au matin, les défenseurs de Minorque capitulent, mettant fin à un siège particulièrement éprouvant pour les deux camps⁴⁷. Hormis l'assaut qui a précipité son dénouement et sa durée anormalement longue – nous reviendrons sur ce point plus loin –, le siège de Minorque de 1756 donne un bon aperçu de l'état de la poliorcétique européenne au commencement de la guerre de Sept Ans.

Un examen des différents combats livrés en Amérique septentrionale entre 1754 et 1760 nous a permis de relever onze occurrences de sièges menés selon le modèle européen⁴⁸. De ces onze sièges, seuls trois voient l'armée française assiéger une place britannique, les huit autres voyant les forces de la colonie être dans la posture de l'assiégé. Cette répartition des sièges et leur distribution dans le temps nous permet de dresser plusieurs constats : les Britanniques ont effectivement pris un ascendant décisif dans la conduite de la guerre en Amérique, puisqu'ils ont davantage été en mesure de mener des sièges offensifs que leurs adversaires français, surtout dans les dernières années du conflit. De plus, le fait que les forces britanniques aient pratiqué une guerre de siège suivant les préceptes de Vauban montre que l'importance de ce modèle militaire dans la première moitié du XVIII^e siècle n'est pas une spécificité française, mais bien un élément constitutif de la culture militaire de l'ensemble des nations européennes. L'application à l'échelon tactique d'une guerre de siège européenne est donc un résultat de la volonté, commune

46. *Journal historique de l'expédition de l'île de Minorque*, p. 73-78.

47. *Ibid.*, p. 79-85.

48. La liste de ces sièges figure en annexe de cet ouvrage.

aux deux camps, d'eupéaniser le conflit en Amérique, et vient compléter, voire justifier, l'adoption par l'armée française d'une vision stratégique européenne.

Intéressons-nous plus particulièrement aux trois sièges « offensifs » menés par l'armée française en Amérique. Il s'agit des sièges des forts de Chouaguen/Oswego en 1756, de William Henry en 1757 et de la ville de Québec en 1760. Si nous les avons déjà mentionnés en évoquant le rôle des ingénieurs militaires, abordons-les maintenant à l'aune d'une comparaison avec le siège de Minorque de 1756. Les trois sièges respectent le schéma classique prôné en Europe depuis Vauban, avec une ou plusieurs reconnaissances effectuées par les ingénieurs, suivies de l'ouverture de la tranchée et des différents travaux de siège et de l'établissement de batteries d'artillerie destinées à battre en brèche les fortifications assiégées. La seule différence notable est l'incapacité de l'armée française, du fait de ses effectifs, d'assurer un investissement complet des places assiégées, comme le note Bougainville lors du siège de William Henry :

Le Ch^{er} de Lévis avec les brigades de la Corne, de Vassan, de Repentigny et de Courtemanche, les volontaires de Villiers et tous les Sauvages, fut chargé de couvrir la droite de l'armée, d'envoyer des découvertes sur le chemin de Lydius (fort Edward), d'observer les ennemis de ce côté et de leur faire croire par des mouvements continuels dans cette partie que nous occupons encore cette communication ; car il était de toute impossibilité d'investir entièrement la place⁴⁹.

Permettons-nous une rapide digression. Dans son *Traité de l'attaque des places* de 1742, Bardet de Villeneuve, parmi les nombreuses définitions qu'il donne des termes propres à la guerre de siège, fait l'observation suivante :

On attaque par forme sans siège, lorsqu'on n'entoure pas la Place, se contentant de camper du côté où on fait ses travaux. Cette manière d'attaquer ne se doit mettre en pratique que lorsqu'on est le maître absolu du País où la Place qu'on veut attaquer est située, & qu'on n'a rien à

49. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 224-225.

craindre de l'ennemi du dehors, parce qu'autrement il ne seroit pas difficile à cet ennemi de vous en faire lever le siège, ou dumoins de jeter dans la Place des secours très considérables, d'hommes, de vivres, & de munitions de guerre & de bouche, ce qui en retarderoit la prise⁵⁰.

Devrait-on en conclure que l'armée française, par son incapacité à investir entièrement les places qu'elle assiège, n'aurait mené aucun véritable « siège » en Amérique ? Notons toutefois que de telles situations où une place assiégée n'était pas complètement investie se produisaient également en Europe. De plus, le choix de Bardet de Villeneuve d'adopter une définition si radicale du siège n'est suivi par aucun des autres auteurs s'étant livrés à l'exercice des définitions... Surtout, il illustre l'écart existant entre les propos théoriques que l'on trouve dans la littérature militaire et l'application par les officiers de ce modèle dans les faits. Les officiers combattant en Amérique, peu soucieux des querelles terminologiques entre auteurs, ne se privent pas d'utiliser le jargon de la guerre de siège pour définir leurs actions dans l'attaque et la défense des places. Reconnaissons tout de même à la remarque du théoricien le mérite de rappeler une évidence de la guerre de siège, celle de se soucier des éventuels moyens mis en œuvre par l'ennemi pour secourir les places assiégées.

Nous avons évoqué à plusieurs reprises la supériorité acquise par l'attaquant sur le défenseur grâce aux progrès de la poliorcétique (intimement liés à l'amélioration de l'artillerie) à la fin du XVII^e siècle, et la conception dogmatique d'une chute inévitable des places si celles-ci ne sont pas secourues. Cette affirmation se vérifie pleinement dans le contexte nord-américain. La faiblesse des effectifs de l'armée française sur ce théâtre d'opérations interdit à celle-ci d'envoyer des détachements à même de secourir les places assiégées. La géographie nord-américaine joue également un rôle dans la question des secours. Les forts et villes assiégées, tant du côté français que du côté britannique,

50. *Traité de l'attaque des places, où l'on enseigne d'une manière courte et facile*, p. 2.

souffrent pour la plupart d'une position isolée, du fait des étendues que couvrent les possessions coloniales des deux belligérants. Le fort Beauséjour, pris en juin 1755, est par exemple trop reculé pour espérer une aide rapide, sa position sur l'isthme de Chignecto en Acadie le mettant hors de portée tant de Louisbourg que de Québec⁵¹. Il en va de même pour les postes du lac Ontario, Frontenac et Niagara. Compte tenu de cet isolement géographique, il n'est pas nécessaire pour les armées assiégeantes de s'assurer d'un investissement entier des places assiégées. Malgré la réorientation de la stratégie française et le resserrement des frontières à partir de 1759, l'armée française se révèle à nouveau incapable, par manque d'effectifs et de vivres, de mettre sur pied des partis capables de délivrer les forts assiégés. Les derniers sièges de 1759 et 1760 (Carillon, Niagara, fort Lévis, Île-aux-Noix), voient des garnisons françaises livrées à elles-mêmes exposées à l'inexorable poussée britannique, et condamnées à la reddition après une défense plus ou moins acharnée.

Les seules occurrences de siège « européen » où l'on note la présence de secours sont celles de Québec en 1759 et 1760 et – paradoxalement – celle de Niagara en juillet 1759. Le cas de Québec en 1759 étant particulier, nous ne nous y attarderons pas ici (une section lui sera consacrée plus loin dans ce chapitre). Le détachement commandé par François-Marie Le Marchand de Lignery, devant initialement tenter de reprendre le fort Duquesne, se porte au secours de la garnison française de Niagara. L'embuscade tendue le 24 juillet par les Britanniques au lieu-dit de la Belle-Famille, à proximité du fort assiégé, a raison de ce secours, et le fiasco que connaît la troupe de de Lignery précipite la reddition de

51. À l'arrivée des Britanniques en vue du fort Beauséjour, le 4 juin 1755, le commandant de la garnison, Louis du Pont Duchambon de Vergor, envoie un messenger quérir de l'aide auprès du gouverneur de Louisbourg, le chevalier de Drucour. Le 14 juin, alors que le siège a débuté, une lettre de Drucour parvient à Vergor, le prévenant de l'impossibilité de lui envoyer des secours. Voir Louis-Léonard Aumasson de Courville, *Mémoires sur le Canada, depuis 1749 jusqu'à 1760*, Québec, Imprimerie de Middleton & Dawson, 1873, p. 48.

Pouchot⁵². Le cas de Niagara reste exceptionnel, et est plus lié aux circonstances du siège – la présence de de Lignery dans une région voisine – qu'à une réelle intention de la part des autorités militaires de sauver le fort.

Du côté de l'armée britannique, les effectifs déployés rendent l'envoi de secours nettement plus envisageable. Pourtant, des trois sièges subis par les forces britanniques en Amérique continentale, seul celui de Québec en 1760 voit l'arrivée de secours, envoyés... d'Angleterre. À Chouaguen en 1756, la présence du chevalier de Lévis dans la région du lac Champlain, combinée aux efforts des troupes françaises pour isoler préalablement les forts britanniques, empêche l'intervention de secours.

Le siège de William Henry en août 1757 est à cet égard des plus intéressants. Aux quelque 8 000 hommes réunis par Montcalm pour le siège, le colonel George Munro, commandant de la garnison, ne peut opposer que 2 000 à 2 500 combattants⁵³. Toutefois, le général Webb dispose pour sa part de plusieurs milliers d'hommes au fort Edward, situé à seulement 25 km de William Henry. Alors que les Français mettent le siège devant son fort, Munro est donc en droit d'espérer un prompt secours de Webb. On comprend alors l'importance de l'action du chevalier de Lévis qui, à défaut de pouvoir investir totalement le fort, s'assure du contrôle du chemin par lequel pourraient arriver les renforts d'Edward. Mais le 5 août, les Français interceptent un courrier britannique, « lequel était chargé d'un billet de l'aide de camp du général Vefs (Webb) qui mandait au colonel Montroc (Munro) qu'il n'était pas en état de lui donner du secours ; que les secours qu'on lui avait promis n'étant pas arrivés, qu'il avait à se défendre le mieux qu'il pourrait et faire ensuite une capitulation honorable⁵⁴ ». Malgré cette nouvelle peu encourageante, la garnison britannique ne capitule que le

52. Pierre Pouchot, *Mémoires sur la dernière guerre*, p. 118-120.

53. *Journal des campagnes au Canada de 1755 à 1760 par le Comte de Maurès de Malartic*, p. 137.

54. Chevalier de La Pause, « Mémoires et observations sur mon voyage en Canada », p. 59.

9 août. Comble de l'ironie, le même jour, les Français interceptent un nouveau courrier de Webb, daté du 8, dans lequel il informe Munro qu'il a reçu des renforts, et qu'il pourra se porter à son secours le 10, lui enjoignant ainsi de tenir jusqu'à son arrivée⁵⁵...

Dans les deux cas de Chouaguen et de William Henry, l'avancée méthodique des assiégeants leur confère la supériorité attendue et provoque la reddition des assiégés. Seules les fortifications de Québec résistent au siège mené par le chevalier de Lévis au printemps 1760. Dès le commencement du siège, Lévis informe Vaudreuil de la difficulté de la tâche qui s'annonce :

J'ai l'honneur de vous rendre compte que nous avons ouvert la tranchée la nuit dernière. Le travail n'a pas été considérable, le terrain étant des plus mauvais et presque point de terre. Nous avons employé toute la journée d'hier à former notre parc d'artillerie et à préparer les matériaux pour le siège. Les ennemis démasquent beaucoup d'embrasures, ce qui nous annonce un feu considérable de leur part. Tout cela ne seroit rien, si nous avions l'artillerie et les munitions nécessaires pour leur répondre ; mais il faut espérer qu'il nous viendra quelque chose de France. Si notre foible artillerie pouvoit ouvrir le mur je vous assure que j'y grimperois le premier et que le succès ne dépendra ni de moi ni des troupes, qui sont très bien disposées⁵⁶.

L'avenir donne raison au chevalier. Plus que le terrain rocailleux entourant les murs de Québec, qui complique la tâche des travailleurs, c'est le manque d'artillerie de siège qui pénalise l'armée française. La prise de Québec par les Britanniques en septembre 1759 ne leur livre pas seulement la capitale de la colonie et la porte d'entrée des troupes envoyées de France. Un inventaire détaillé des prises de guerre britanniques fait état de chiffres pour le moins impressionnants : 10 canons de 36 livres, 45 canons de 24 livres, 10 mortiers de 13 pouces, et quantité de pièces plus légères,

55. *Journal des campagnes au Canada de 1755 à 1760 par le Comte de Maurès de Malartic*, p. 147.

56. *Lettre à M. le marquis de Vaudreuil, du camp sous Québec, le 30 avril 1760*, dans Henri-Raymond Casgrain, *Lettres du Chevalier de Lévis*, p. 294-295.

pour un total s'élevant à près de 300 bouches à feu⁵⁷. La quasi-totalité de l'artillerie de siège disponible dans la colonie tombe aux mains des Britanniques. Le chevalier de Lévis réussit péniblement à réunir quelques pièces d'artillerie lourde pour tenter de reprendre la capitale de la Nouvelle-France. Mais celles-ci se révèlent inefficaces face aux fortifications de la ville. Une lettre de Lévis à Vaudreuil datée du 13 mai indique qu'après quinze jours de siège, seuls les secours tant espérés de France pourraient entraîner la prise de la place :

Nos batteries sont en mauvais état ; nous avons eu hier au soir deux pièces de 18, qui ont crevé, et la pièce de 24 qui a été mise hors de service par une bombe ; elle étoit déjà fendue. Avec le peu de grosses pièces qui nous restent et la qualité n'en étant pas bonne, nous sommes hors d'état de faire brèche. Les officiers d'artillerie se plaignent aussi que la poudre est éventée, et n'a pas la force qu'elle devoit avoir. Sans tous ces accidents, nous aurions fait brèche, n'étant qu'à deux cents toises de la place, en attaquant le bastion qui est entre celui de la poudrerie et celui de la porte Saint-Louis, où est une fausse braie. Dans ces circonstances fâcheuses, je suis obligé de temporiser et chercher à gagner du temps, en me tenant en mesure de pouvoir recevoir les secours qui pourront nous arriver de France. Et, si nous en recevons en canons et poudre, la place sera bientôt prise ; car, sans avoir fait brèche, il n'est pas possible de tenter une escalade, la garnison étant encore d'environ deux mille cinq cents hommes combattants, les remparts étant bordés d'artillerie et nos troupes étant trop harassées et affoiblies pour pouvoir tenter une attaque désespérée. Je compte soutenir toujours les batteries en état avec du canon de 12 et quelques bombes, afin de ménager la poudre, pour maintenir plus longtemps le siège et être en mesure de profiter des secours, ne faisant brûler qu'environ deux milliers de poudre par jour. C'est le seul parti à prendre dans les circonstances où nous nous trouvons⁵⁸.

57. *Journal du siège de Québec avec un détail particulier des attaques de l'armée britannique et de l'investissement de cette ville sous les ordres du vice-amiral Saunders, du major général Wolfe et des brigadiers généraux Monckton et Townsbend* (traduit de l'anglais par M. Saige), dans Henri-Raymond Casgrain, *Relations et journaux de différentes expéditions*, p. 213-214.

58. *Lettre à M. le marquis de Vaudreuil, au camp près de Québec, le 13 mai 1760*, dans Henri-Raymond Casgrain, *Lettres du Chevalier de Lévis*, p. 304-305.

Deux jours plus tard, les premières voiles arrivant en vue de Québec arborent le pavillon de Sa Majesté George II, contraignant Lévis à lever le siège et à se replier sur Montréal⁵⁹. Il s'agit cependant ici du seul de ces onze sièges « européens » s'étant achevé par un échec de l'assiégeant.

Contrairement au siège de Minorque, aucun des sièges européens en Nouvelle-France ne s'est soldé par un assaut qui, on l'a dit, demeurerait exceptionnel en Europe. Mais ces onze sièges diffèrent également de celui de Minorque par leur durée. Dans une lettre adressée au chevalier de Lévis et datée du 17 août 1756, Montcalm, après avoir brièvement résumé le siège de Chouaguen, s'étonne de la célérité avec laquelle ont été menés les travaux d'approche par l'armée française :

L'expédition n'en est pas moins utile, et n'en sera pas moins brillante, à qui voudra entrer dans tout le détail de mes opérations, et rendra justice à la valeur et à la bonne volonté des troupes françaises. Je n'ai jamais vu faire des coups de force pour le travail, aussi considérables et aussi gaiement. Ainsi, en vingt-quatre heures, faire un chemin de trois quarts de lieue à travers les bois, ouvrir la tranchée à cent toises, et avoir fait quatre-vingts toises de parallèle⁶⁰ !

Une relation anonyme du siège va même jusqu'à affirmer que l'efficacité des troupes françaises dans la réalisation des travaux de siège a grandement induit les Britanniques en erreur, précipitant par la fausse impression donnée la reddition de ces derniers :

Cette expédition est une des plus audacieuses que l'on voye à la guerre ; nous sommes arrivés devant Chouagen avec 1 300 hommes de troupes réglées et autant de milices, notre artillerie étoit fort inférieure à celle des Anglois ; ils pouvoient nous disputer le débarquement, le transport des vivres, très difficile et incertain, si le siège eut été long. Tous ces obstacles ont été surmontés par l'activité et les talents du général et par le zèle infatigable des troupes.

59. Edmond Dziembowski, *La guerre de Sept Ans*, p. 377.

60. *Lettre du marquis de Montcalm au chevalier de Lévis, au camp de Chouaguen, le 17 août 1756*, dans Henri-Raymond Casgrain, *Lettres du marquis de Montcalm au chevalier de Lévis*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1894, p. 33-34.

Toute l'armée travailloit en même temps et sans repos, chaque soldat ayant son arme derrière luy. Ceux qui n'étoient point employés à la tranchée, traisnoient les canons qu'il a fallu mener à bras, ainsy que les munitions, depuis les batteaux jusques aux batteries. C'est aussy cette diligence incroyable qui a déterminé les Anglois à se rendre. Ils raisonnaient sur des principes ordinaires et, jugeant le nombre par le travail, ils nous croyoient plus de 6 000 hommes⁶¹.

La reddition britannique est certes imputable à la rapidité de construction des ouvrages de l'assiégeant, mais également à la mort du colonel Mercer, commandant de la garnison, emporté par un boulet au matin du 14 août⁶².

La durée des sièges de Chouaguen (trois jours) et de William Henry (six jours) contraste avec la résistance de la garnison britannique de Minorque, qui s'est prolongée presque deux mois. À première vue, l'opposition de ces chiffres semble indiquer que les sièges menés à l'européenne en Amérique ont connu des dénouements bien plus rapides que ceux ayant cours en Europe. Un examen plus poussé de la question montre pourtant qu'il n'en est rien, et qu'au contraire, la durée du siège de Minorque est, à l'instar de l'assaut qui y met fin, exceptionnelle. Nous avons noté dans notre premier chapitre « l'accélération » qu'a connue la guerre de siège en Europe dans la première moitié du XVIII^e siècle, due à la puissance constamment accrue de l'artillerie de siège et au perfectionnement du savoir-faire des ingénieurs militaires. Le tableau dressé par deux officiers au service du roi de France en 1750, déjà mentionné dans ce chapitre, montre que la durée moyenne des 24 sièges menés par l'armée française dans les Flandres entre 1744 et 1748 est de onze jours de tranchée ouverte⁶³. Notons d'ailleurs que cette moyenne prend en compte le siège de

61. *Relation de la campagne du Canada jusques au ...*, dans *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour l'année 1932-1933*, p. 324.

62. *Journal des campagnes au Canada de 1755 à 1760 par le Comte de Maurès de Malartic*, p. 73.

63. Jakob Funck et Marc Guérard d'Illens, *Plans et journaux des sièges de la dernière guerre de Flandres*, préambule.

Tournai de 1745, ayant duré 41 jours, et celui de Berg-op-Zoom, en 1747, d'une durée de 64 jours... Si l'on retranche ces deux sièges anormalement longs, la moyenne des 22 autres sièges tombe à sept jours de tranchée ouverte. Huit de ces 22 sièges ont cependant duré entre dix et vingt jours, quand onze autres ont duré cinq jours ou moins. La durée « normale » d'un siège au milieu du XVIII^e siècle peut donc être estimée d'une à trois semaines. On est bien loin des 48 jours de siège prônés par Vauban au début du siècle... En Amérique, si l'on exclut l'épisode de Québec de l'été 1759, la moyenne des dix autres sièges européens s'élève à douze jours de tranchée ouverte. Cette moyenne retombe cependant à huit jours en excluant le siège de Louisbourg, lequel voit 45 jours séparer les premiers travaux britanniques du 13 juin 1758 de la reddition de la ville, le 26 juillet suivant.

On note ainsi que la durée des sièges en Amérique ne diffère que peu de celle qui prévaut en Europe, et suit la même répartition entre des sièges plutôt courts (Frontenac et Chouaguen, trois jours, Beauséjour, cinq jours) et d'autres se prolongeant sur plusieurs semaines (Niagara, dix-sept jours, l'Île-aux-Noix, douze jours, Québec 1760, dix-huit jours). Il est tout de même important de préciser que les chiffres que nous avançons ici sont ceux de la phase « active » des sièges, c'est-à-dire celle concernant les travaux d'approche et de bombardement de la place. S'il existe quelques divergences dans les différentes relations et journaux de sièges en Europe, la plupart des auteurs s'accordent pour faire débiter les sièges aux premiers coups de pelle et de pioche, généralement ceux de l'ouverture de la tranchée, plus rarement ceux de l'élévation des premières batteries d'artillerie. Les étapes préalables exposées par Vauban que sont l'investissement de la place et les diverses reconnaissances des ingénieurs n'appartiennent donc pas au « moment » du siège, quoiqu'elles en soient indissociables. Le résultat en est que les dates retenues pour le début d'un siège peuvent varier. En Europe, les phases préliminaires d'un siège (arrivée de l'armée, isolement de la place,

reconnaisances) peuvent s'étendre sur quelques jours. Plus rarement, l'ouverture de la tranchée est effectuée à peine l'armée arrivée devant la place. En Amérique, les trois sièges offensifs menés par les Français comportent un léger délai, de l'ordre d'une journée, entre l'arrivée de l'armée et le début des travaux du siège. Par exemple, lors du siège du fort William Henry en août 1757, l'armée française arrive en vue du fort le 3 août, et la tranchée est ouverte au soir du 4. Au siège de Chouaguen d'août 1756, les phases préparatoires durent plus longtemps. L'armée de Montcalm débarque près des forts britanniques le 10 août, mais la tranchée n'est ouverte qu'au soir du 12. La raison principale de ce « retard » est le décès de de Combles, ayant nécessité de nouvelles reconnaissances et de nouveaux plans pour la tenue des travaux du siège.

Le même phénomène se constate lors de certains des sièges menés par les Britanniques (nous renvoyons le lecteur au tableau que nous avons dressé en annexe). Alors que la date du 8 juin 1758 est fréquemment retenue pour faire débiter le siège de Louisbourg, celle-ci ne correspond qu'au débarquement des troupes britanniques sur l'Île Royale à l'anse de la Cormorandière. Les premiers travaux du siège, concernant en l'occurrence l'établissement d'une première batterie sur la pointe à la Croix, ne débutent que le 13 juin⁶⁴. De même, un certificat signé de la main de Vaudreuil félicite Pierre Pouchot d'avoir soutenu à Niagara dix-neuf jours de tranchée ouverte, et résisté pendant onze jours à Amherst lors du siège du fort Lévis⁶⁵. L'examen des sources permet, sans ôter à Pouchot le mérite qui lui revient pour une défense acharnée dans les deux cas, de réduire la durée du siège à proprement parler à respectivement dix-sept et six jours de tranchée ouverte. La différence de chiffres dans le cas du fort Lévis, loin de participer à une glorification ou à une dépréciation de la valeur de sa garnison, permet de soulever un point important, qui vaut

64. A. J. B. Johnston, 1758. *La Finale*, p. 322.

65. Pierre Pouchot, *Mémoires sur la dernière guerre*, p. 22.

pour l'ensemble des sièges. Entre le moment où l'armée assiégeante arrive en vue de la place et le début des travaux du siège, l'assiégé ne reste en aucun cas inactif. Le comportement du gouverneur de Louisbourg, le chevalier de Drucour, après le débarquement britannique le 8 juin 1758 offre une panoplie complète de ce qu'un commandant de place doit faire pour conserver sa forteresse : sorties de la garnison, consolidation des fortifications et utilisation du canon, aidé en cela par la présence d'une flotte française dans la rade de Louisbourg⁶⁶. Au fort Lévis, l'armée britannique arrive devant le fort le 18 août 1760, mais les travaux de siège ne débutent que le 20. Le manque d'hommes et surtout de munitions contraint cependant Pouchot à une défense moins active qu'il ne l'aurait souhaité. Il se contente ainsi de tirer environ 200 coups de canon les 18 et 19 août pour « incommoder » le passage des navires britanniques sur le fleuve⁶⁷. S'il est rare que l'action des assiégés dissuade l'armée assiégeante d'entamer le siège de la place, elle peut toutefois servir d'argument au commandant de la garnison pour se justifier auprès de ses supérieurs.

Une autre composante de la guerre de siège se retrouve dans certains sièges menés en Amérique. Nous avons vu que Vauban préconisait l'utilisation par un général assiégeant d'une « armée d'observation », corps de troupes distinct de l'armée de siège, et dont la mission était de rester en retrait, pour se porter à la rencontre d'éventuels secours ennemis. Pendant la guerre de Succession d'Autriche, bien que l'usage de ces « armées d'observation » perdure, une variante de ce modèle se répand. Lors du siège de Tournai en 1745, voyant qu'une armée composée de Britanniques, d'Autrichiens et de Hollandais approche pour briser le siège, le maréchal de Saxe, dirigeant l'armée française, scinde celle-ci en deux, laissant un important corps de près de 20 000 hommes pour le siège de la place, et se portant avec le reste de son armée, soit un peu plus de 40 000 hommes, à la rencontre des

66. A. J. B. Johnston, 1758. *La Finale*, p. 312-317.

67. Pierre Pouchot, *Mémoires sur la dernière guerre*, p. 168.

secours⁶⁸. Après avoir écrasé ceux-ci à Fontenoy le 11 mai, il retourne achever le siège de Tournai, qui capitule le 20 juin, après 41 jours de siège⁶⁹.

Malgré la faiblesse de leurs effectifs en Amérique, les Français se permettent par deux fois de mobiliser un corps de troupes destiné à ce seul usage. À la mi-juillet 1756, Montcalm envoie le frère du marquis de Vaudreuil, monsieur de Rigaud, rassembler une véritable « armée d'observation » en préparation du siège de Chouaguen :

Le 15 du même mois (juillet), Mr Rigaud de Vaudreuil, gouverneur des Trois-Rivières, partit de Montréal pour se rendre à la Baye de Nioouéré (aujourd'hui Sackett Harbor, NY) prendre le commandement des troupes détachées de la Marine des Canadiens et des sauvages, en former un corps d'environ 1700 hommes, destinés à favoriser le débarquement des troupes de terre et de l'artillerie, aider aux préparatifs du siège et poser ensuite un camp d'observation entre la chute de la rivière Choueguen et le fort, aux fins d'empêcher les secours d'entrer dans la place, pendant que les troupes de terre en feraient le siège⁷⁰.

Ce corps d'observation aura tout de même un rôle à jouer au cours du siège, puisqu'au matin du 14 août, Rigaud fait traverser la rivière à son détachement pour prendre à revers les forts britanniques (et ainsi compléter leur investissement), pressant ainsi leur reddition⁷¹.

Le siège d'Oswego/Chouaguen est le seul illustrant l'utilisation d'une réelle « armée d'observation ». Un an plus tard, lors du siège de William Henry, l'action du chevalier de Lévis se rapproche plus de celle de Maurice de Saxe au siège de Tournai, comme le montre son journal de campagne : « M. le chevalier de Lévis étant posté avec son détachement

68. Jean-Pierre Bois, *Fontenoy 1745. Louis XV, arbitre de l'Europe*, Paris, Économica, 2012, p. 73, 77.

69. Jakob Funck et Marc Guérard d'Illens, *Plans et journaux des sièges de la dernière guerre de Flandres*, p. 24.

70. *Journal du siège du fort de Choueguen, appartenant aux Anglais, scitué dans l'Amérique septentrionale par les 43 degrés, 45 minutes de latitude, pris par les Français le 14 août 1756, dans Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour l'année 1926-1927*, p. 395.

71. *Ibid.*, p. 400.

sur le chemin du fort Lydius, il en plaça une partie pour s'opposer au secours qui pouvait venir par ce chemin, et l'autre partie fut placée pour masquer et observer les mouvements que les ennemis faisaient au fort et au retranchement⁷² ». Dans le cas du siège de Niagara, les Britanniques n'avaient pas « prévu » de troupe destinée à servir de corps d'appoint ou d'observation, mais leur nette supériorité numérique leur a permis de s'opposer aux renforts menés par de Lignery sans compromettre la tenue du siège.

Intéressons-nous maintenant rapidement aux pertes humaines causées par ces différents sièges. Les deux sièges menés par l'armée française sur les forts de Chouaguen et William Henry présentent des chiffres relativement faibles, traduisant la rapidité des opérations (respectivement 3 et 6 jours de tranchée ouverte) et la maîtrise de leur art par les ingénieurs français – malgré la perte préjudiciable de de Combles à Chouaguen. Le journal de Montcalm mentionne ainsi, en comptant l'infortuné ingénieur, 6 tués et 24 blessés pour les assiégeants à Chouaguen, quand Bougainville avance lui le chiffre de 17 tués et 40 blessés à William Henry⁷³. Les chiffres sont sensiblement les mêmes (exception faite d'un nombre doublé de blessés) dans le journal de l'ingénieur Desandrouins (20 tués et 80 blessés), lequel précise que les Britanniques ont pour leur part essuyé des pertes de 80 tués et 120 blessés au cours du siège⁷⁴. Il en va tout autrement pour le troisième et dernier siège « offensif » mené par les Français. Leur échec à reprendre Québec en mai 1760 leur coûte en effet 73 officiers et soldats tués lors des 18 jours de tranchée ouverte, et 133 blessés. Surtout, ces chiffres suivent immédiatement ceux de la très meurtrière bataille de Sainte-Foy précédant le siège le 28 avril,

72. Henri-Raymond Casgrain, *Journal des campagnes du chevalier de Lévis*, p. 97.

73. Henri-Raymond Casgrain, *Journal du marquis de Montcalm*, p. 101 ; Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 237.

74. *Journal du siège du fort Georges, appelé par les Anglois William Henry, scitué au fond du lac St-Sacrement, avec la description de ce fort et du camp retranché des ennemis. Par M. Des Androuins, ingénieur du Roy employé à ce siège*, p. 4.

gonflant les chiffres globaux de l'opération contre Québec à 266 tués et 773 blessés⁷⁵.

Si l'on regarde maintenant les sièges ayant vu l'armée française occuper le rôle de l'assiégé, force est de constater que les chiffres des pertes subies (mais aussi infligées à l'assiégeant) répondent à l'intensité de la défense proposée par la garnison. Le macabre record revient donc sans surprise au siège de Louisbourg de 1758. La garnison française se rend le 26 juillet après avoir soutenu 45 jours de tranchée ouverte, lesquels lui ont coûté 93 morts et 237 blessés (ces chiffres ne reflétant pas le sacrifice des Autochtones dans la défense de la ville, les pertes de ces derniers étant hélas inconnues). Le siège fut également très éprouvant pour les Britanniques, qui ne comptent pas moins de 229 tués et 371 blessés⁷⁶. À l'inverse, les pertes essuyées par la garnison du fort Beauséjour en juin 1755 sont bien plus faibles. L'artilleur Jacau de Fiedmont, qui occupa pour l'occasion les fonctions d'ingénieur, avance ainsi les chiffres de 10 morts (dont un prisonnier britannique tué par l'explosion d'une bombe...) et 7 blessés⁷⁷. Le commandant de la garnison, Louis du Pont Duchambon de Vergor, sera d'ailleurs jugé – et acquitté – par un conseil de guerre à Québec en octobre 1757, sa défense à Beauséjour ayant été jugée trop faible par ses contemporains⁷⁸.

Contrairement à Vergor, Pierre Pouchot a été louangé pour la défense qu'il a opposée par deux fois aux Britanniques aux forts Niagara et Lévis, le certificat de Vaudreuil précédemment cité en étant une illustration éloquent. Des 486 hommes composant la garnison de Niagara au début du siège, Pouchot relève au moment de la reddition des pertes

75. Henri-Raymond Casgrain, *Journal des campagnes du chevalier de Lévis*, p. 269.

76. Les chiffres des pertes des deux camps sont donnés par A. J. B. Johnston dans *1758 La finale*, p. 377-378.

77. *Journal de l'attaque de Beauséjour*, dans Henri-Raymond Casgrain, *Relations et journaux de différentes expéditions*, p. 42.

78. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 242, 244, 247-248. Pour l'anecdote, Vergor est le fils de l'officier ayant commandé la garnison lors du siège de Louisbourg de 1745, qui s'était déjà achevé par une capitulation française...

s'élevant à 109 tués et blessés⁷⁹. Un an plus tard, il subit à nouveau un siège très pénible au fort Lévis en août 1760. Le fort, situé sur une île sur le Saint-Laurent, est difficilement investi par les Britanniques, qui réussissent à établir des batteries en plusieurs points sur les deux rives du fleuve. À partir du 22 août, ce ne sont ainsi pas moins de 75 pièces d'artillerie qui battent sans relâche la position fortifiée, semant la désolation parmi les assiégés. Pouchot rapporte ainsi qu'« aux premières volées, M. Bertrand, officier d'artillerie, fut tué raide d'un boulet qui lui coupa les reins ». Le siège coûte aux 326 hommes de sa maigre garnison « plus de soixante tués et blessés », ce à quoi il faut ajouter que « tous les officiers avaient reçu des blessures plus ou moins considérables », Pouchot étant lui-même victime d'une « contusion considérable » causée par l'explosion d'une bombe. L'opiniâtreté des défenseurs aura cependant entraîné des pertes élevées chez les Britanniques, qui dénombrent 332 tués et blessés⁸⁰.

Refermons ce rapide survol de la question des pertes humaines des sièges en Nouvelle-France par une mise en perspective de celles-ci avec le contexte européen. Le siège de Namur par les Français en 1746, ayant duré 13 jours de tranchée ouverte (ce qu'on peut considérer comme une durée « normale ») avait coûté aux Français 603 tués et blessés⁸¹. Le siège de Louisbourg de 1758 est le seul au cours duquel un assiégeant est confronté à une fortification répondant véritablement aux standards européens, et le seul des sièges en Nouvelle-France présentant des chiffres se rapprochant de ceux de l'Europe, mais sur une durée exceptionnellement longue. La différence d'effectifs disponibles sur les deux théâtres d'opérations se vérifie une fois de plus, illustrant l'importance accordée par les décideurs militaires européens à la résolution du conflit en Europe. Les chiffres du siège de Minorque de 1756 sont en cela terriblement

79. Pierre Pouchot, *Mémoires sur la dernière guerre*, p. 121.

80. *Ibid.*, p. 170, 173.

81. Jakob Funck et Marc Guérard d'Illens, *Plans et journaux des sièges de la dernière guerre de Flandres*, p. 72.

éloquents. Lors du seul assaut du 27 juin sur le fort Saint-Philippe, les troupes du maréchal de Richelieu payent leur avancée par le lourd prix de 212 tués et 462 blessés⁸².

Si les sièges menés selon le modèle classique théorisé par Vauban prédominent en Nouvelle-France lors de ce conflit, un événement nous montre toutefois l'utilisation d'un autre type d'action offensive, dérivé en quelque sorte du siège « dans les formes ».

Une « variante » du siège à la Vauban : l'attaque par escalade

Dans son *Traité de l'attaque des places de 1704*, Vauban différenciait son modèle codifié de siège des autres types d'attaques, qu'il réunissait sous l'appellation assez vague de « surprises de places » :

On appelle surprendre une Place, quand pour s'en rendre maître, on se sert du Petard, de l'Escalade, des embûches, de l'introduction par quelque trou du Rempart, d'égout, ou de Rivière, ou par le moïen des Fossés glacés, ou par une intelligence secrette avec quelques Officiers de la Garnison, Soldats, ou Bourgeois, ou enfin par quelque stratagème que ce soit, qui n'oblige pas aux longueurs & aux formalités des autres Sièges⁸³.

Le *Traité de l'attaque des places* de Bardet de Villeneuve de 1742 reprend, au mot près, la même définition très vague des « surprises de places ». Un an plus tard, François-Alexandre Aubert de La Chesnaye du Bois publie un *Dictionnaire militaire, ou recueil alphabétique de tous les termes propres à l'art de la guerre*, dans lequel il différencie les types de « surprises ». Il définit par exemple l'escalade, tout en la plaçant en très nette opposition avec le siège « dans les formes » de Vauban : « Escalade, est une attaque brusque, & contre les formes & les précautions, & qui se fait en

82. Édouard Louis Maxime Guillon, *Port-Mabon, la France à Minorque (1756-1763), d'après les documents inédits des Archives de France et des Baléares*, Paris, Ernest Leroux, 1894, p. 58.

83. *Mémoire, pour servir d'instruction dans la conduite des sièges et dans la défense des places, dressé par Monsieur le Maréchal de Vauban*, p. 30.

employant des échelles, pour insulter une muraille, ou un rempart⁸⁴ ».

Une telle différenciation dans les divers types de « surprises » se retrouve dans le *Traité de l'attaque des places* de Guillaume Le Blond, lui aussi publié en 1743. La section dédiée à la « *définition ou explication des termes les plus en usage dans la guerre des sièges* » présente ainsi l'escalade : « Escalader une ville, c'est essayer de s'en rendre le maître par une prompte attaque, en escaladant les murailles ou les fortifications de la Ville ; c'est-à-dire en y montant avec des échelles, & s'en emparer ainsi, sans être obligé de détruire les fortifications⁸⁵ ».

Toutefois, alors que Vauban, Bardet de Villeneuve et Aubert de la Chesnaye ne consacrent que quelques lignes à l'escalade, Le Blond se montre très disert à son sujet (il consacre en effet pas moins de seize pages à ce type d'attaques à la fin de son traité). À la suite de sa définition de l'escalade, il souligne un point intéressant, celui du déclin de cette pratique, qui reste toutefois une option dans certains cas : « Les surprises des Villes & les escalades étoient autrefois assez communes ; mais la disposition de nos fortifications, le bon ordre que l'on tient à present pour la garde des Places, ne permet gueres la réussite de ces sortes d'entreprises. Cependant il y a des cas ou elles se peuvent tenter, & où elles peuvent réussir. Nous en avons un exemple recent dans l'escalade de Prague »⁸⁶.

La référence à Prague renvoie à un élément ayant marqué les esprits au début de la guerre de Succession d'Autriche (1741-1748). À la fin de l'année 1741, alors que la France n'est engagée dans le conflit que comme alliée de la Bavière et de la Saxe (et est donc officiellement en paix avec l'Autriche), une armée française fait campagne en Bohême, et se prépare à mettre le siège (en compagnie des

84. François-Alexandre Aubert de La Chesnaye du Bois, *Dictionnaire militaire, ou recueil alphabétique de tous les termes propres à l'art de la guerre*, À Lausanne et à Genève, chez Marc-Michel Bousquet et Compagnie, 1743, p. 212.

85. *Traité de l'attaque des places*, par M. Le Blond, p. 19-20.

86. *Ibid.*, p. 20.

Saxons et des Bava-rois) devant la ville de Prague, capitale de la région et important point d'appui du dispositif autrichien. La ville est toutefois prise dans la nuit du 25 au 26 novembre 1741 grâce à une escalade proposée et organisée par Maurice de Saxe, lui-même très critique de la lente routine des sièges. L'escalade victorieuse de Prague n'est que le premier exemple du retour en grâce de cette pratique, l'armée française l'expérimentant victorieusement à plusieurs reprises au cours du conflit, comme à Gand et Bruges en juillet 1745⁸⁷.

La pratique de l'escalade se présente ainsi comme une option supplémentaire pour la prise des places lors de la guerre de Succession d'Autriche, favorisée par une meilleure théorisation dans les traités mis à disposition des acteurs de la guerre de siège.

Les officiers français servant en Nouvelle-France quelques années plus tard en sont pleinement conscients. Dans une lettre au chevalier de Lévis datée du 20 janvier 1758, Montcalm expose ainsi à son second les possibles tentatives hivernales des Britanniques contre les forts du lac Champlain, et en premier lieu contre Carillon, poste le plus au sud : « L'ennemi ne viendra pas dans cette saison pour faire un siège régulier ; mais il peut essayer de venir tenter une surprise ou une escalade, et brûler la basse-ville et les magasins qui seroient toujours mieux en dernière ligne qu'en première⁸⁸ ».

La crainte de Montcalm d'une escalade britannique sur Carillon fait écho à l'usage qu'ont fait les Français de cette pratique l'année précédente contre le fort William Henry. En mars 1757, le gouverneur Vaudreuil ordonne à son frère, Monsieur de Rigaud, de prendre la tête d'un détachement de 1 500 hommes et de s'emparer du fort William Henry. Les instructions du gouverneur à son frère

87. Fadi El-Hage, *La guerre de Succession d'Autriche*, p. 44-48, 143 ; Bruno Colson, *L'art de la guerre de Machiavel à Clausewitz*, p. 165.

88. *Lettre du marquis de Montcalm au chevalier de Lévis, à Québec, ce 20 janvier 1758, au soir*, dans Henri-Raymond Casgrain, *Lettres du marquis de Montcalm au chevalier de Lévis*, p. 119.

n'indiquent pas clairement le recours à l'escalade, mais les préparatifs de l'expédition (échelles, grappins, absence d'artillerie) laissent penser que cette option est fortement envisagée. Lorsque le détachement arrive en vue du fort, le 18 mars, c'est effectivement cette solution qui est choisie par Rigaud et ses officiers, comme le mentionne une relation anonyme d'un officier de l'expédition :

Quoique les vues de Mr de Vaudreuil et que les ordres qu'il avait donnés en conséquence à Mr son frère ne fussent pas de tenter l'escalade du fort, il l'avait cependant laissé le maître de cette entreprise et paraissait s'en rapporter à sa prudence et à celle des premiers officiers qui servaient sous lui. Comme il ne paraissait pas vraisemblable que nous fussions découverts, on se prépara comme si le fort eût dû être attaqué ; on enmancha les échelles qu'on avait portées par précaution et on disposa l'ordre d'attaque pour la nuit⁸⁹.

Pourtant, alors que l'usage de l'escalade recommande un effet de surprise, dont bénéficiait le détachement de Rigaud à cet instant, les officiers (tant français que canadiens) ruinent complètement l'entreprise en décidant, plutôt que d'attaquer, de faire forte impression sur la garnison britannique en paradant en armes devant le fort... Le 20 mars, Rigaud envoie un de ses officiers porter un message au commandant du fort, le prévenant de son intention d'escalader sa place, et le sommant ainsi de capituler pour éviter l'effusion de sang. Devant la ferme résolution du Britannique de se défendre, Rigaud se contente de piller et brûler les installations entourant le fort, avant de retraiter piteusement deux jours plus tard. L'échec de cette expédition est très mal perçu par de nombreux officiers français comme Bougainville, qui critique sèchement le comportement de Rigaud et de ses subalternes : « Le sommé et le sommant ignoraient qu'une escalade est une action de surprise [...] C'est que pour ne pas être ridicule à la guerre, il ne suffit pas d'être homme d'esprit⁹⁰ ». Le fiasco de

89. *Journal de marche du détachement commandé par Mr Rigaud de Vaudreuil*, dans *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour l'année 1952-1953*, p. 340.

90. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 175.

William Henry de l'hiver 1757 reste cependant la seule occurrence d'une utilisation – ou plutôt ici d'une tentative d'utilisation – de l'attaque par escalade.

Pour compléter notre propos sur l'application tactique de la guerre de siège, intéressons-nous aux événements de Québec de l'été 1759, qui présentent un « condensé » de l'euphorisation de la poliorcétique en Amérique.

« CE SONT DEUX À TROIS CENTS TOISES D'OUVRAGES QUI VALENT BIEN LE COURONNEMENT D'UN CHEMIN COUVERT » : QUÉBEC 1759, UN OU DES SIÈGES ?

13 septembre 1759, bataille des plaines d'Abraham : dans la mémoire populaire québécoise, cette date reste associée à la chute de Québec aux mains des Britanniques, et l'on omet trop souvent le fait que le commandant de la garnison de la ville, Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay, ne capitule que cinq jours après la défaite française. Quelques historiens se sont intéressés aux événements ayant mené à la bataille du 13 septembre, livrant le récit d'un « siège » de Québec jalonné de grands moments clés : arrivée des Britanniques à l'Île d'Orléans le 27 juin, bombardement de la ville à partir du 12 juillet, batailles de la Montmorency le 31 juillet et des Plaines le 13 septembre, puis reddition le 18⁹¹. La seule remise en question de cette appellation de

91. Citons par exemple les deux ouvrages de référence de C. P. Stacey, Québec, 1759: le siège et la bataille, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2009 (1959), et de D. Peter MacLeod, *La vérité sur la bataille des plaines d'Abraham : les huit minutes de tirs d'artillerie qui ont façonné un continent*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2008. Citons aussi l'article d'Hélène Quimper, « Les batailles de Québec », dans Laurent Veyssière et Bertrand Fonck (dir.), *La guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*, p. 199-223. On peut également se reporter à l'ouvrage d'Hélène Quimper et Jacques Lacoursière, *Québec ville assiégée 1759-1760, d'après les acteurs et les témoins*, Québec, Septentrion, 2009, qui présente un recueil de sources, tant françaises que britanniques, concernant les événements de 1759. Plus anciennement, Arthur Doughty s'était également intéressé à la chute de Québec. Son étude en six volumes combine récit des opérations militaires et documents de sources diverses et variées. Voir Arthur G. Doughty et G. W. Parmelee (dir.), *The Siege of Quebec and the Battle of the Plains of Abraham*, 6 vol., Québec, The Champlain Society, 1901. Dernièrement,

« siège » pour cet ensemble d'événements est celle formulée par Francis Jacques, en introduction de son mémoire de maîtrise en 2007⁹². Hélas trop succinct, son argument repose sur une appréciation par trop littérale de certaines définitions très exclusives du siège au XVIII^e siècle, arguant du fait que la place doit être complètement investie pour qu'il y ait siège. La combinaison des facteurs humains et géographiques en Nouvelle-France précédemment mise en lumière dans ce chapitre permet de nuancer très fortement cette affirmation. Notre analyse du modèle de siège en vigueur dans l'Europe du XVIII^e siècle nous incite toutefois à porter un regard nouveau sur les opérations militaires à Québec de l'été 1759.

Au soir du 16 juillet 1759, ayant tout juste appris la nouvelle que Pouchot est assiégé à Niagara, le marquis de Montcalm fait part dans une lettre de ses impressions au chevalier de Lévis : « Je vois le Canada attaqué par six endroits : le Sault de Montmorency, la pointe de Lévy, Carillon, la tête des Rapides, Niagara, le fort Machault⁹³ ». La remarque n'est pas anodine ; plutôt que de nommer Québec, Montcalm dissocie les opérations ayant cours au Sault-Montmorency (les Chutes Montmorency) de celles de la pointe de Lévy. À la lumière de cet élément, nous proposons de déconstruire l'idée selon laquelle les événements séparant l'arrivée des Britanniques à l'Île d'Orléans le 27 juin de la reddition de Ramezay le 18 septembre constitueraient un seul et même ensemble, un seul et même « siège » de Québec. Nous privilégions le terme de « campagne » de Québec de l'été 1759, celle-ci ayant certes pour but la prise – ou la défense – de la capitale de la Nouvelle-France, mais étant constituée de plusieurs « sièges » localisés, répartis tant dans l'espace que dans le temps.

Dave Noël s'est attelé à une analyse réactualisée de la bataille des plaines d'Abraham dans son *Montcalm, général américain*, publié à l'automne 2018 aux éditions Boréal.

92. Francis Jacques, « Le siège de Québec (1759) et la société canadienne. Étude des enjeux », mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke, 2007, p. 9.

93. *Lettre du marquis de Montcalm au chevalier de Lévis, à Québec, le 16 juillet 1759, au soir*, dans Henri-Raymond Casgrain, *Lettres du marquis de Montcalm au chevalier de Lévis*, p. 190.

Le 27 juin, les premiers navires britanniques arrivent à l'Île d'Orléans, et James Wolfe, commandant des forces britanniques, y fait établir un premier camp. Les 28 et 29, alors que son armée s'installe sur l'île, il évalue les options s'offrant à lui pour réduire Québec. Il s'aperçoit que Montcalm a négligé la pointe de Lévy, située directement en face de Québec, sur la rive sud du fleuve (à l'emplacement de l'actuelle ville de Lévis). Un détachement en prend possession dans la soirée du 29, et dès le 30 les Britanniques s'affairent à élever des batteries d'artillerie destinées à pilonner la ville. Celles-ci commencent leur œuvre dans la nuit du 12 au 13 juillet, provoquant l'effroi de la population de la ville⁹⁴. Il sera continu jusqu'à la reddition de Québec le 18 septembre.

Dans un *Mémoire sur la défense du fort de Carillon* de février 1759, l'ingénieur Desandrouins notait le caractère inhabituel d'un tel bombardement : « Il est fort rare qu'on cherche à se rendre maître d'une place par le seul bombardement⁹⁵ ». Guillaume Le Blond donnait en 1743, dans son *Traité de l'attaque des places*, la raison du bombardement ordonné par Wolfe à l'été 1759 : « Bombarder une ville, c'est y jeter une quantité de Bombes pour en détruire les maisons & les principaux Edifices. Cette expedition se fait communément lorsqu'on ne peut pas présumer de s'emparer de la Ville par un Siège en forme⁹⁶ » (voir figures 5 et 6). Le bombardement est ainsi relégué au statut de « variante » du modèle classique du siège. Plus que la volonté de « ne pas assiéger tout à fait » la place, qui définit le bombardement dans le dictionnaire de Furetière (en montrant déjà une hiérarchie entre les deux types d'action)⁹⁷, l'action de Wolfe

94. Extrait d'un *Journal* tenue à l'armée que commandait feu M. le Marquis de Montcalm, Lieutenant Général, dans Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay, *Mémoires du Sieur de Ramezay, cy-devant Commandant à Québec, Au sujet de la reddition de cette ville, le 18 septembre 1759*, Québec, Presses Lovell, 1861, p. 41.

95. *Mémoire sur la défense du fort de Carillon*, dans Henri-Raymond Casgrain, *Lettres et pièces militaires*, p. 110. Si dans l'édition de Casgrain le mémoire est anonyme, l'abbé Gabriel, dans sa biographie de Desandrouins, nous assure que l'ingénieur en est l'auteur. Voir Charles-Nicolas Gabriel, *Le maréchal de camp Desandrouins 1729-1792*, p. 242-244.

96. *Traité de l'attaque des places*, par M. Le Blond, p. 20-21.

97. *Dictionnaire universel*, par feu Messire Antoine Furetière, entrée « bombarder ».

est ici contrainte par les dispositions prises par les Français pour la défense de la ville. Son plan initial en arrivant à Québec était de prendre pied sur la plaine de Beauport, afin de pouvoir franchir la rivière Saint-Charles et de procéder à un siège « en forme » de la ville. Constatant que Montcalm, devançant son intention, a établi de solides défenses entre les rivières Saint-Charles et Montmorency, il a dû renoncer, du moins dans un premier temps, à son projet de « s'emparer de la ville par un siège en forme », et a choisi l'option d'un bombardement massif depuis la pointe de Lévy⁹⁸.

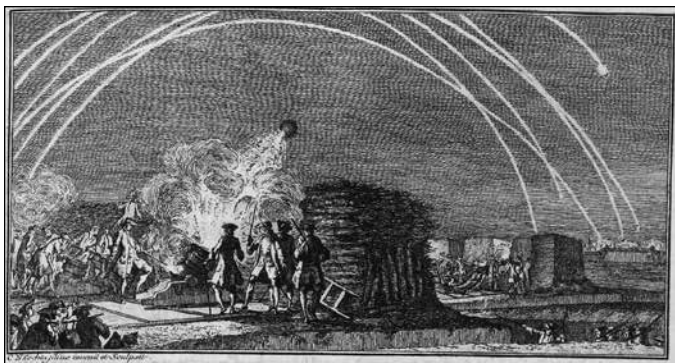
En même temps qu'il projette de bombarder Québec, Wolfe entreprend de forcer les défenses françaises de Beauport. Pour ce faire, les Britanniques débarquent dans la nuit du 8 au 9 juillet à l'Ange Gardien, et commencent la construction d'un camp retranché près des chutes de la rivière Montmorency. Se trouvant directement en face des positions françaises, situées sur l'autre rive, ils menacent dangereusement l'extrémité des défenses de Québec :

À la pointe du jour, M. Wolfe s'y trouva (au Sault) à la tête de 3 ou 4 milles hommes ; l'illusion se dissipa alors. On cessa de croire le poste du Sault méprisables, quand en y apercevant l'ennemi, on reconnut qu'il commandait fort avantageusement toute la gauche de notre camp, et que l'on fut en même temps convaincu que la rivière qui l'appuyait était, comme l'avaient annoncé les habitants, guéable en différents endroits. M. le Chevalier de Lévis, qui commandait dans cette partie, sentit la faute que notre fausse sécurité venait de nous faire faire, et entreprit de la réparer en tâchant d'obliger l'ennemi à abandonner ce poste ; il y marcha avec 600 hommes, précédé de quelques sauvages⁹⁹.

Après un bref accrochage, le chevalier de Lévis est contraint de repasser la rivière et de se replier au camp français. Le 10 juillet, voyant les travaux britanniques, Lévis réorganise le camp retranché français de sorte à faire face aux éventuelles attaques ou bombardements des Britanniques établis sur le Sault. S'ensuit alors pendant tout le mois de

98. Hélène Quimper, « Les batailles de Québec », p. 205.

99. *Extrait d'un Journal tenue à l'armée*, p. 38.



Figures 5 et 6. Gravures tirées du traité de littérature militaire de Joseph Dulacq, *Théorie nouvelle sur le mécanisme de l'artillerie, dédié au roy de Sardaigne* (Pages 121 et 235), Paris, 1741, Bibliothèque Nationale de France.

juillet une situation voyant les deux camps ennemis adopter des dispositions tant défensives qu'offensives, les deux camps retranchés sur le Sault semblant « s'assiéger » mutuellement¹⁰⁰. Si les contemporains n'évoquent pas un « siège » à proprement parler, on retrouve dans les agissements des Français comme des Britanniques toutes les caractéristiques ou presque d'un véritable siège : reconnaissances, tentatives d'investissement, érection de batteries d'artillerie et bombardement des positions adverses, comme lors des journées des

100. *Ibid.*, p. 40-52.

15 et 16 juillet, qui voient les deux armées s'opposer dans un féroce duel d'artillerie des deux côtés de la rivière. Les Français envoient par exemple à de nombreuses reprises des détachements surveiller les gués sur la rivière Montmorency, et Malartic fait état dans son journal en date du 13 juillet des tentatives des Britanniques de s'assurer du contrôle desdits gués, alors que Lévis s'attache à contrer les bombardements ennemis : « Ce général a fait élever plusieurs épaulements pour mettre les troupes à couvert des batteries que les Anglais ont sur la rive gauche du Sault. Nos découvreurs ont donné avis que l'ennemi a fait un chemin de son camp, au gué d'hiver. M. de Lévis a fait renforcer ce poste et ordonné d'observer de très près tout ce qui se passe dans cette partie¹⁰¹ ». Le journal de Montcalm mentionne de même le 17 juillet l'action de l'ingénieur François de Caire, chargé des travaux dans cette partie, en utilisant un vocabulaire directement tiré de l'art des sièges : « Ce soir M. de Caire, ingénieur, couronne par une sape et des places d'armes le précipice du Sault-Montmorency ; ce sont deux à trois cents toises d'ouvrages qui valent bien le couronnement d'un chemin couvert¹⁰² ». On voit ici que les termes employés par Montbeillard (officier d'artillerie rédacteur de cette partie du journal de Montcalm¹⁰³) relèvent du champ lexical de la guerre de siège, les sapes et places d'armes étant les autres noms des tranchées d'approche évoquées dans notre premier chapitre, quand le « couronnement du chemin couvert » est une des douze étapes du siège théorisé par Vauban. Un même emprunt langagier se retrouve dans le journal écrit par Monsieur de Joannès, officier du régiment de Languedoc. Son commentaire de l'action du chevalier de Lévis après l'installation des Britanniques de l'autre côté de la rivière Montmorency fait en effet directement référence à la guerre de siège : « M. le chevalier de Lévis, qui commandoit dans

101. *Journal des campagnes au Canada de 1755 à 1760 par le Comte de Maurès de Malartic*, p. 250-251.

102. Henri-Raymond Casgrain, *Journal du marquis de Montcalm*, p. 576.

103. À propos des différents rédacteurs du journal de campagne de Montcalm, voir l'excellente explication qu'en donne Dave Noël dans son *Montcalm, général américain* (chapitre 10, « Les sources », p. 201-206).

cette partie jusqu'au ruisseau de Beauport, se contenta de faire retirer le camp et de faire élever des traverses sous le feu des batteries, et l'on y monta dès ce temps des gardes comme à la tranchée¹⁰⁴ ». La similitude avec les sièges européens se retrouve le 29 juillet, lorsque le chevalier de Lévis dépêche un parti de 300 hommes avec des vivres pour trois jours, pour aller occuper les arrières du camp britannique et interdire à ceux-ci toute communication avec la campagne, reproduisant ainsi le schéma d'un investissement de place¹⁰⁵.

La bataille livrée au Sault-Montmorency le 31 juillet serait ainsi « l'assaut » lancé par les Britanniques pour mettre fin à ce « siège » localisé. Mais la défaite britannique ne signifie pas leur abandon. Le mois d'août voit le « siège » des deux camps se poursuivre, et ce n'est que le 25 que les Britanniques commencent à évacuer leur camp du Sault¹⁰⁶.

Le dernier « siège », le plus à même d'être qualifié ainsi, prend place à la suite de la bataille des plaines d'Abraham du 13 septembre. Inutile de revenir sur les tergiversations de Wolfe après son échec au Sault-Montmorency, de même que sur sa maladie ayant considérablement diminué ses capacités décisionnelles. Lorsqu'il tente et réussit un débarquement en amont de Québec à l'Anse-au-Foulon dans la nuit du 12 au 13 septembre, il réalise ce que Montcalm redoutait depuis le début de la campagne : être en mesure d'assiéger Québec « dans les formes ». S'il y a bataille le 13, c'est parce que Montcalm, tout comme l'ensemble des officiers l'accompagnant, refuse l'éventualité même d'un siège de la ville. Avant même l'arrivée des Britanniques à la fin juin, le plan de défense de la capitale de la colonie excluait toute option permettant à Wolfe d'assiéger directement la ville. La raison principale en est le dénigrement constant dont font preuve les officiers de l'armée française à l'égard des fortifications de Québec. Dans un mémoire rédigé pendant son séjour en France et destiné aux autorités

104. *Mémoire sur la campagne de 1759 depuis le mois de mai jusqu'en septembre*, par M. de Joannès, p. 223.

105. *Ibid.*, p. 49.

106. *Extrait d'un Journal tenue à l'armée*, p. 57.

versailles, Bougainville note par exemple que « Québec est sans fortification et n'en est pas susceptible : si on n'en défend pas les approches, il faut rendre les armes¹⁰⁷ ». Le commandant de la garnison de Québec, Ramezay, sans être aussi catégorique que Bougainville, notait lui aussi le faible état des défenses de sa place : « Tous ceux qui connaissent la colonie savent que cette ville n'étoit point fortifiée, ou du moins que ses fortifications ne la rendoient point susceptible de deffense¹⁰⁸ ». Pourtant, à en croire le chevalier de La Pause, le pessimisme ambiant concernant l'enceinte érigée par Chaussegros de Léry en 1745 est infondé :

J'observeray que, croyant l'enceinte de Québec plus mauvaise qu'elle ne l'est, on n'avoit pas cru qu'elle put porter du canon ; il a fallu que nous l'attaquions ensuite pour que les ennemis nous fissent connoître notre ignorance, c'est sur cette opinion, qu'après l'affaire du 13, on ne pensa pas à y mettre un ingénieur, ne croyant pas qu'elle fut à l'abri d'être emportée l'épée à la main ; aussy se rendit-on en conséquence sans qu'il y eut le moindre ouvrage contre la place, ny du canon¹⁰⁹.

S'il est vrai que l'échec du chevalier de Lévis devant les murs de Québec en 1760 peut être expliqué par une artillerie défaillante, comme nous l'avons vu, la remarque de La Pause concernant la sous-estimation des capacités défensives des fortifications de la ville est juste¹¹⁰. Il se trompe cependant en affirmant que la place s'est rendue sans résistance, rejoignant en cela nombre de ses contemporains, prompts à blâmer la reddition signée le 18 septembre par Ramezay¹¹¹. Dès le soir du 13 septembre,

107. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 22.

108. Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay, *Mémoires du Sieur de Ramezay*, p. 6.

109. Charles de Plantavit de Margon, chevalier de La Pause, « Mémoire, réflexions politiques et militaires sur la guerre du Canada depuis 1746 jusqu'à 1760 », p. 171.

110. À propos des capacités défensives des fortifications de la ville de Québec, voir les lignes qu'y consacre Dave Noël dans son *Montcalm, général américain*, aux pages 223 à 226.

111. Voir à ce propos l'article que nous avons consacré à l'argumentaire mis en place par Ramezay pour se justifier : Michel Thévenin, « "Nous étions réduits à la dernière extrémité" : la reddition de Québec de 1759 vue par son

Townshend, commandant des forces britanniques à la suite de la mort de Wolfe sur le champ de bataille, commence les préparatifs d'un siège. Utilisant au mieux la géographie de Québec, il décide, au lieu d'ouvrir des tranchées face aux bastions comme le feront les Français quelques mois plus tard, de se servir des Buttes-à-Neveu comme rempart naturel pour établir son armée. L'essentiel des travaux de siège britanniques entre les 14 et 17 septembre se résume ainsi à la construction de redoutes destinées à protéger les batteries érigées au sommet des buttes. Louis-Thomas Jacau de Fiedmont, artilleur que nous avons déjà rencontré lors du siège du fort Beauséjour, dirige les tirs de l'artillerie de la ville pour freiner la besogne des travailleurs britanniques, et ainsi espérer le secours des restes de l'armée française¹¹². Celle-ci s'était repliée sur la rivière Jacques-Cartier, à une quarantaine de kilomètres à l'ouest de Québec, avant de faire volte-face et de venir tenter de sauver la capitale de la colonie. Les efforts de Fiedmont dans l'attente des secours vont toutefois s'avérer insuffisants. La situation dans Québec est dramatique, la population et la garnison étant moralement durement touchées par le départ de l'armée au soir du 13 septembre. Le 15 septembre, Ramezay reçoit une délégation des notables de la ville, qui lui exposent l'état de lassitude et de fatigue que les privations et plus de deux mois de bombardement ont provoqué parmi la population et la garnison, cette dernière menaçant en outre de se mutiner pour écourter le siège. Après des dernières tentatives pour laisser le temps aux secours d'arriver, Ramezay, constatant que sa situation n'est plus tenable, signe la reddition de la ville le 18 septembre.

Le « siège » de Québec de 1759, auquel nous privilégions le terme de « campagne », comporte ainsi trois « sièges » localisés. Le bombardement de la ville depuis la pointe de Lévy à partir du 12 juillet constitue un premier

signataire », dans *Actes du 16^e colloque étudiant du Département des sciences historiques de l'Université Laval*, Québec, 2017, p. 153-172.

112. D. Peter MacLeod, *La vérité sur la bataille des plaines d'Abraham*, p. 299, 304, 313-314.

« siège » – ou plus exactement une sous-catégorie de siège, pour reprendre la définition de Guillaume Le Blond. Simultanément, le front distinct du Sault-Montmorency voit les deux camps retranchés français et britanniques « s'assiéger » mutuellement, la bataille du 31 juillet faisant figure d'assaut manqué par les Britanniques pour s'emparer de la « place » que représente le camp français. Enfin, le troisième et dernier « siège » est la conséquence directe de la défaite du marquis de Montcalm sur les plaines d'Abraham le 13 septembre. L'armée française n'ayant pas réussi à déloger les Britanniques des Plaines, ceux-ci ont tout loisir d'effectuer leurs travaux de siège face aux murs de la ville, entraînant la reddition de celle-ci.

Les officiers français, lorsqu'ils sont arrivés en Nouvelle-France, possédaient ainsi une certaine conception de ce qu'était la guerre de siège, héritée de leur expérience lors des conflits européens qui, nous l'avons vu dans notre premier chapitre, accordaient une place prépondérante à cette partie de l'art militaire. Tout au long de la guerre de Sept Ans les témoignages ne manquent pas de la part de ces officiers, montrant leurs difficultés à s'acclimater au contexte nord-américain (distances, nature du terrain, communications). Pourtant, l'apport du savoir-faire des ingénieurs militaires leur a permis d'imposer en Amérique une pratique de la guerre de siège reproduisant en tous points ou presque le modèle européen. Les contraintes nord-américaines n'ont pas eu une réelle incidence sur la façon de mener la guerre de siège à l'échelon tactique – hormis, comme on l'a vu, quant à la question de l'investissement des places. L'isolement des places et la faiblesse des effectifs français a cependant rendu quasi impossible l'envoi de secours, ce qui nous permet d'avancer que ces contraintes propres à la Nouvelle-France ont, d'une certaine manière, « facilité » cette guerre de siège, du moins son dénouement.

Chapitre V

UNE GUERRE EN « PAYS BARBARE », MAIS « ENTRE PEUPLES POLICÉS » : LA CULTURE MILITAIRE DES COMBATTANTS EN AMÉRIQUE

On connaît le mot de Bougainville, déjà cité, mentionnant que « jamais encore avant 1755 on n'avait fait la guerre en Canada », et que l'arrivée des troupes françaises a permis d'établir une guerre « sur le pied européen ». La suite de cette remarque mérite également qu'on s'y arrête :

Il ne s'agit plus ici de faire coup, mais de conquérir ou d'être conquis. Quelle révolution ! Quel changement ! On croirait que les gens de ce pays, étonnés de la nouveauté de ces objets, demanderaient quelque tems pour y accoutumer leurs yeux, quelque tems ensuite pour réfléchir sur ce qu'ils auraient vu, quelque tems encore pour effacer leurs premières idées, devenues idées fausses, dangereuses, préjugés de l'enfance, enfin beaucoup de tems pour apprendre des principes, tirer des conjectures, se mettre à l'école de l'expérience. Au contraire, bourgeois, financiers, marchands, officiers, évêques, curés, jésuites, tout cela projette, disserte, parle, reparle, prononce sur la guerre. Tout est Turenne ou Folard¹.

Au-delà de son habituel dénigrement des Canadiens (marqué ici par l'allusion ironique à deux grandes figures de l'art militaire français), qui selon lui manquent cruellement de l'esprit et de la culture française, Bougainville fait ici une observation fort intéressante. À son grand étonnement, les pratiques militaires européennes des officiers de

1. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 294.

l'armée française trouvent au contraire un écho dans la population canadienne. Allons plus loin. Si les officiers de l'armée française ont pu contourner les difficultés liées au contexte nord-américain, cela est en partie dû au fait qu'ils ont pu retrouver chez les membres – d'origine européenne, précisons-le – des élites de la Nouvelle-France un socle culturel commun. Cette « familiarité » culturelle a pu conforter les officiers européens dans leur culture militaire, forgée tant par leur éducation nobiliaire que par leur expérience des conflits du Vieux Continent. Il n'en a pas été de même avec les combattants des nations autochtones, qui disposaient de leurs propres conceptions de la guerre. Si la présence des combattants amérindiens n'a pas empêché les officiers métropolitains d'appliquer un modèle de guerre européen, la confrontation de différentes cultures militaires au Nouveau Monde a profondément marqué les belligérants et leurs conceptions morales de la guerre². Celles-ci s'appliquant dans l'ensemble des parties de la guerre, y compris la guerre de siège, il importe de replacer cette dernière dans le cadre plus général du cliché de la « guerre en dentelles ».

« MESSIEURS LES ANGLAIS, TIREZ LES PREMIERS » : LE MYTHE DE LA « GUERRE EN DENTELLES »

Le 11 mai 1745, près du village de Fontenoy, au sud de l'actuelle Belgique, l'armée française commandée par Louis XV et le Maréchal de Saxe affronte et bat une armée composée de Britanniques, d'Autrichiens et de Hollandais. Vers les onze heures du matin, une importante colonne britannique s'approche de la ligne française, et plus précisément du régiment des Gardes Françaises, l'un des plus prestigieux de l'armée française. Un officier écossais, Milord Charles Hay, sort du rang et salue ses homologues français. L'un d'entre eux, le comte d'Anterrockes, s'avance

2. Voir à ce sujet Warren R. Hofstra, *Cultures in conflict. The Seven Years' War in North America*, Plymouth, Rowman & Littlefield Publishers, Inc., 2007.

à son tour et lui rend son salut. Le Britannique ouvre la conversation en ces termes « Monsieur, faites tirer vos gens », ce à quoi l'officier français répond « Non, Monsieur, à vous l'honneur. Vous savez que nous ne tirons jamais les premiers ». La formule est passée à l'histoire sous la forme « Messieurs les Anglais, tirez les premiers³ ». Cette scène illustre de manière éclatante le mythe de la « guerre en dentelles ». Le comte de Buffon, fameux naturaliste français du XVIII^e siècle, était raillé de son vivant par ses détracteurs pour ses manières aristocratiques (il était issu d'une famille récemment anoblie...). Des plumes acérées, relayées par certains historiens du siècle suivant, lui ont forgé la réputation de noble n'écrivant jamais sans son jabot et ses « manchettes de dentelles ». L'image a été réutilisée par les historiens républicains du XIX^e siècle pour qualifier les conflits européens du XVIII^e siècle, faisant de ceux-ci des guerres « courtoises », « aimables », une sorte de « jeux guerriers » pour la noblesse dépravée d'Ancien Régime, comme le souligne Jean-Pierre Bois :

Le mot de Fontenoy, quelle qu'en soit la forme exacte, n'est certainement pas inventé. Mais qu'il ait été retenu par les historiens du XIX^e siècle, Guizot, Michelet ou Henri Martin, créateurs d'une histoire nationale bientôt racontée aux enfants, ce n'est pas un hasard. En effet, en valorisant ce dialogue, ne s'est-il pas agi d'insister sur le caractère léger de la guerre des rois, effacé par la violence et l'héroïsme national et patriotique des guerres de la République, immédiatement suivantes ? Cette courtoisie extrême, en un tel moment, a été généralement admise comme l'expression accomplie de la guerre du XVIII^e siècle : le fusil le cède à la dentelle, et la bataille devient un échange de politesses entre les représentants d'une noblesse « insouciant et adorable, ironique et blasée, qui pousse jusqu'à la folie le mépris de la vie, et le

3. L'épisode est relaté par Jean-Pierre Bois dans ses ouvrages *Fontenoy 1745. Louis XV arbitre de l'Europe*, Paris, Économica, 1996, p. V-IX, et *Maurice de Saxe*, Paris, Fayard, 1992, p. 342-345.

culte de l'honneur jusqu'au sublime », selon le mot du comte Alexis de Volon en 1851...⁴

Edmond Dziembowski relevait pour sa part en 1996 un facteur déterminant de compréhension de ce mythe de la guerre « en dentelles » :

L'image de la guerre au XVIII^e siècle a longtemps souffert, et souffre peut-être encore, du cliché de la guerre en dentelles. On connaît les raisons de cette vision *a posteriori* des conflits de l'époque de Voltaire. D'une part, le siècle est marqué par les progrès décisifs de la raison et de la tolérance. En second lieu, le cosmopolitisme imprègne les esprits des intellectuels. Enfin, le militaire se présente à bien des égards comme un homme de cour, porteur de valeurs telles que civilité, galanterie, noblesse de cœur⁵.

Un quart de siècle plus tard, le constat est toujours d'actualité. Les marques de civilité que pouvaient s'échanger les officiers lors d'un combat sont toujours perçues comme les signes d'une « absence » de la violence sur les champs de bataille du XVIII^e siècle.

Cette persistance actuelle du mythe de la guerre « en dentelles » s'appuie entre autres sur l'historiographie de la guerre « totale ». Le concept de guerre « totale », appliqué à sa création aux deux conflits mondiaux du XX^e siècle, distingue les guerres de l'ère industrielle (à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle) de celles les ayant précédées. Outre l'ampleur inédite de ces guerres (l'industrialisation permettant la mise en œuvre de moyens exacerbés), elles mobiliseraient l'entièreté du corps social (militaire, politique, mais aussi économique ou culturel par les vagues de propagande), tout en s'appuyant sur un constant dépassement des limites « tolérées » de la violence (les deux guerres de 1914-1918 et surtout de 1939-1945 étant le

4. Jean-Pierre Bois, *Fontenoy 1745*, p. VI.

5. Edmond Dziembowski, « Guerre en dentelles ou guerre cruelle ? La représentation de la guerre de Sept Ans dans la littérature du XVIII^e siècle », dans André Corvisier et Jean Jacquard (dir.), *Les malheurs de la guerre. Tome I : De la guerre à l'ancienne à la guerre réglée*, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 1996, p. 313.

théâtre d'exactions militaires qui ont redéfini les concepts de tolérance à la violence dans nos sociétés occidentales).

Certains historiens ont cherché les origines de cette guerre « totale » dans les conflits que se sont livrés les États européens entre 1789 et 1815, percevant la Révolution française comme une « rupture » également sur le plan militaire. Pour justifier cette « rupture » révolutionnaire dans l'art militaire, ces historiens ont dû forger un « contraire » au concept de guerre « totale ». Ils se sont alors approprié l'expression déjà existante de guerre « en dentelles⁶ ». Des historiens comme John U. Nef⁷, Jean-Yves Guiomar⁸ ou David Bell⁹ proposent ainsi une vision quelque peu tronquée de la violence militaire à l'époque moderne. Ces auteurs présentent la période 1648-1789 comme celle des guerres courtoises, chevaleresques, en un mot, « limitées¹⁰ ». Cette période marquerait une « pause » dans l'usage des violences militaires, intercalée entre les conflits religieux du XVI^e siècle et de la première moitié du XVII^e siècle (au cours de laquelle la violence militaire atteindrait même un paroxysme avec la guerre de Trente Ans) d'une part, et d'autre part les guerres « populaires » ou « nationales » de la Révolution française, qui feraient appel à un nouveau type de violence « totale ». Après les traités de Westphalie, qui mettent fin en 1648 à la guerre de Trente Ans, l'avènement

-
6. Paul Vo-Ha, *Rendre les armes. Le sort des vaincus, XVI^e-XVII^e siècles*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2017, p. 14-19. Voir l'excellente introduction de cet ouvrage, dont nous aurions rêvé être l'auteur.
 7. John U. Nef, *La route de la guerre totale. Essai sur les relations entre la guerre et le progrès humain*, Paris, Armand Colin, 1949.
 8. Jean-Yves Guiomar, *L'invention de la guerre totale : XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Le Félin Kiron, 2004.
 9. David Bell, *La première guerre totale : l'Europe de Napoléon et la naissance de la guerre moderne*, Seyssel, Champ Vallon, 2010. Initialement publié en anglais sous le titre *The First Total War: Napoleon's Europe and the Birth of Warfare as We Know It*, Boston, Houghton Mifflin, 2007.
 10. Hervé Drévilion, Jean-Philippe Cénat et Bertrand Fonck apportent une précision fort judicieuse sur l'usage du terme de guerre « limitée », préférant pour les guerres des XVII^e et XVIII^e siècles celui de « guerres à but limité ». Voir l'introduction de leur ouvrage *Les dernières guerres de Louis XIV : 1688-1715*, Rennes et Vincennes, Presses Universitaires de Rennes et Service historique de la Défense, 2017, p. 14.

de la Raison comme modèle dominant de pensée en Occident aurait eu pour conséquence une diminution de la violence guerrière, pour se rapprocher d'un modèle plus « humaniste » de la guerre. Cette « humanisation » aurait été facilitée par la montée en puissance de la guerre de siège, extrêmement codifiée et moins coûteuse en vies humaines, comme modèle militaire dominant. Cette forme de guerre serait ainsi devenue « une sorte de théâtre » pour l'aristocratie, « un jeu glorieux » nécessitant « splendeur, civilité, galanterie¹¹ ». Cette hypothèse d'une guerre « joviale » s'appuie notamment sur une œuvre littéraire marquante du XVIII^e siècle français. Au début du chapitre trois de son *Candide*, publié en 1759, Voltaire se laisse aller à une description sarcastique, mais néanmoins réaliste, de l'art militaire :

Rien n'était si beau, si leste, si brillant, si bien ordonné que les deux armées. Les trompettes, les fifres, les hautbois, les tambours, les canons, formaient une harmonie telle qu'il n'y en eut jamais en enfer. Les canons renversèrent d'abord à peu près six mille hommes de chaque côté ; ensuite la mousqueterie ôta du meilleur des mondes neuf à dix mille coquins qui en infectaient la surface. La baïonnette fut aussi la raison suffisante de la mort de quelques milliers d'hommes. Le tout pouvait bien se monter à une trentaine de mille âmes. Candide, qui tremblait comme un philosophe, se cacha du mieux qu'il put pendant cette boucherie héroïque¹².

Cet extrait a souvent été interprété comme une diatribe satirique de Voltaire contre l'absurdité de ces guerres « courtoises » et « propres » du XVIII^e siècle, où l'esthétique l'emporterait sur le militaire. Clément Oury nous rappelle cependant que « la plupart de ces descriptions évoquent l'armée au début de l'affrontement. Le tableau est moins majestueux lorsque la fumée a recouvert le champ de bataille et que les cris des blessés ont remplacé le roulement des tambours¹³ ». L'affirmation est particulièrement vraie pour la bataille de

11. David Bell, *La première guerre totale*, p. 9-10, 29.

12. François-Marie Arouet, dit Voltaire, *Candide, ou l'Optimisme, traduit de l'allemand de M. le Docteur Ralph*, Paris, chez Lambert, 1759, p. 16.

13. Clément Oury, « Au cœur de la bataille », p. 124.

Fontenoy de 1745, dont on retient principalement la scène de l'échange courtois entre officiers. On oublie cependant que le régiment des Gardes Françaises, directement impliqué dans cette scène et subissant de plein fouet la percée britannique, perd, en l'espace de quelques instants, plus de 400 tués et blessés¹⁴... Le XVIII^e siècle ne manque en effet pas de ces « boucheries héroïques ». Dès le début du siècle, en 1709, Russes et Suédois s'affrontent à Poltava, en Ukraine. La victoire russe, payée au prix de près de 5 000 tués et blessés, met hors de combat près de 10 000 Suédois¹⁵. La même année, à la bataille de Malplaquet, les Français, après une résistance acharnée leur ayant coûté 11 000 hommes, doivent céder le champ de bataille aux Britanniques et Autrichiens, qui perdent 22 000 tués et blessés¹⁶. Les chiffres de Malplaquet ont impressionné les contemporains, cette bataille étant de loin la plus sanglante de la guerre de Succession d'Espagne. Mais la guerre de Sept Ans, au cours de laquelle Voltaire publie son *Candide*, rend de tels chiffres presque habituels. Une distinction se fait cependant lorsque l'on regarde les nations engagées dans les différentes batailles en Europe. À l'ouest de l'Allemagne, les confrontations entre Français, Britanniques et Prussiens dépassent rarement les quelques milliers de tués ou blessés, tous camps confondus. La bataille de Minden de 1759 fait figure d'exception, avec plus de 10 000 tués et blessés¹⁷. La situation est tout autre à l'est de l'Allemagne, où la détermination des Russes et des Autrichiens à annihiler la menace que représente Frédéric II de Prusse, conjuguée à la résistance désespérée de celui-ci, multiplie les carnages. Sur ce front, entre 1757 et 1760, pas moins de cinq affrontements engendrent des pertes supérieures à 20 000 tués et blessés, avec des pics à Kunersdorf en 1759 (37 000) et

14. Jean-Pierre Bois, *Fontenoy*, p. 89.

15. Peter Englund, *The Battle that shook Europe: Poltava and the Birth of the Russian Empire*, Londres, Tauris, 2002.

16. Hervé Drévilion, *L'impôt du sang : le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Taillandier, 2005, p. 16 ; du même auteur, *Batailles : scènes de guerre de la Table Ronde aux Tranchées*, Paris, Éditions du Seuil, 2007, p. 187-188.

17. Edmond Dziembowski, *La guerre de Sept Ans*, p. 398.

surtout à Torgau en 1760 (41 000)¹⁸. Malgré l'envolée lyrique de Voltaire dans son *Candide*, les contemporains sont bien conscients que la guerre, qu'elle se déroule en Europe ou en milieu colonial, est très loin d'avoir banni la violence. Une telle lucidité se retrouve dans l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau, qui dans son roman épistolaire de 1761 *Julie ou la Nouvelle Héloïse*, prête ses mots à l'un de ses personnages, Saint-Preux : « J'ai vu l'incendie affreux d'une ville entière sans résistance et sans défenseurs. Tel est le droit de la guerre parmi les peuples savants, humains et polis de l'Europe : on ne se borne pas à faire à son ennemi tout le mal dont on peut tirer profit, mais on compte pour un profit tout le mal qu'on peut lui faire en pure perte... »¹⁹.

À l'encontre des théories mettant de l'avant une guerre « en dentelles », d'autres historiens militaires (dans les pas desquels nous nous inscrivons) consacrent leurs efforts à la déconstruction de cette image faussée de l'art militaire de la période 1648-1789. Jean-Pierre Bois soulignait par exemple en 2007 : « Faire la guerre au XVII^e siècle ? Gâter, piller et massacrer dans la première moitié du siècle, prendre des positions réglées et ordonner ses mouvements, ou retourner de la terre et négocier la reddition d'une place après un bref échange dans la seconde moitié du siècle ? Cette vision serait réductrice. La guerre du XVII^e siècle n'est pas plus un théâtre que la guerre du XVIII^e siècle ne se fera en dentelles... »²⁰. Un moyen de contrer le cliché de la « guerre en dentelles » est de remettre en contexte les origines de certains traits de la culture militaire européenne du siècle des Lumières. Un exemple en est l'association faite par certains historiens de la guerre de siège et de son avènement à la fin du XVII^e siècle avec l'essor du rationalisme scientifique qui a cours au même moment.

18. *Ibid.*, p. 247, 385, 402 et 410.

19. Jean-Jacques Rousseau, *Julie ou la Nouvelle Héloïse*, Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, 1760. L'extrait cité se trouve au début de la lettre 3 de la partie 4.

20. Jean-Pierre Bois, « Faire la guerre au XVII^e siècle », dans Alain Fougeret et François Lagrange (dir.), *Vauban, la guerre, la gloire*, Paris, Cahiers d'Études et de Recherches du Musée de l'Armée, 2007, p. 38.

LA GUERRE DE SIÈGE ET « L'ÉCONOMIE DE LA VIOLENCE »

La guerre de siège des XVII^e et XVIII^e siècles a fait l'objet d'une iconographie prolifique, bien des artistes y trouvant l'inspiration, voire bâtissant leur carrière sur ces scènes de guerre d'un genre particulier. Nombreux sont les tableaux représentant par exemple les sièges de Louis XIV (Adam-François Van der Meulen) ou ceux de la guerre de Succession d'Autriche de la décennie 1740 (Pierre-Nicolas Lenfant ou Louis-Nicolas Van Blarenberghe). La majeure partie de ces représentations nous donnent cependant à voir une guerre de siège « édulcorée » de toute violence. Comme l'observait Olivier Chaline, « toute la violence de guerre, toute la durée dévastatrice du siège sont escamotées²¹ », au profit soit d'une représentation chevaleresque du moment de la reddition, soit d'une mise en scène de la gloire d'un monarque conquérant, dans ce qui ne constitue rien de moins qu'une « déréalisation de la guerre²² ».

La généralisation des sièges à la fin du XVII^e siècle et leur rationalisation par Vauban a laissé entendre à certains auteurs que ce type d'actions de guerre n'étaient devenus qu'une sorte de ballet répétitif pour les militaires, avec ses rituels et ses codes précis, qui en aucun cas ne toléraient le moindre écart à l'ordre prévu d'un siège, et donc aucun débordement de violence. L'historien italien Franco Cardini affirmait ainsi par exemple qu'« il était rare qu'un siège se conclue dans des conditions dramatiques ou sanguinaires²³ ». Hervé Drévilion soutient lui que la constitution d'armées toujours plus nombreuses – et coûteuses – tant en France qu'ailleurs en Europe a modifié la perception qu'avaient les contemporains de l'art militaire : « L'administration des armées et les formes même de la guerre durent intégrer la nécessité de l'économie. [...] La survie des nations et des

21. Olivier Chaline, « La reddition de Breda, représentation et déréalisation de la guerre », dans *Combattre, gouverner, écrire*, p. 264.

22. *Ibid.*, p. 255-256.

23. Franco Cardini, *La culture de la guerre, X^e-XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1992, p. 253.

hommes en guerre dépend d'une paradoxale économie de la violence²⁴ ». Cette « économie de la violence », qui signifie non pas un recul de celle-ci mais son utilisation consciente par l'État, s'intègre parfaitement au cadre de la guerre de siège : « Les sièges associaient les contraintes d'une gestion parcimonieuse de l'outil militaire et les emportements de la fureur guerrière, l'épargne et le sacrifice. Ils imposaient une économie, dont Vauban et Louvois tenaient la comptabilité et le roi tirait les bénéfices²⁵ ».

Vers une guerre « rationnelle » et « économe » en moyens, notamment humains

« Les premiers jours de tranchée ne coûtèrent pas beaucoup ; M. de Vauban, en ce siège comme en quantité d'autres, a sauvé bien du monde par son savoir-faire. Du temps passé, c'était une boucherie que les tranchées ; c'est ainsi qu'on en parlait ; maintenant il les fait d'une manière qu'on y est en sûreté comme si on était chez soi...²⁶ ». Le constat du comte Quarrré d'Aligny à propos du siège de Maastricht par les Français en 1673, s'il témoigne d'une certaine insouciance de ce noble quant à la réalité des tranchées, montre l'importance de l'œuvre de Vauban dans cette modification de la guerre de siège.

De cette transformation de la guerre de siège est née la figure « humaniste » de Vauban, celle d'un homme profondément soucieux de l'économie des vies humaines, qui serait la motivation véritable de ses innovations dans l'art de la guerre. La logique de Vauban répond surtout à un désir d'économiser les moyens – y compris humains – pour rendre la guerre plus « efficace », plus « rationnelle » : « La légende de Vauban s'est cristallisée sur son souci d'épargner la vie des hommes. Souci humanitaire, peut-être, souci économique à coup sûr. [...] La science de l'ingénieur ne consistait pas à bannir la brutalité, mais à l'insérer dans une

24. Hervé Drévuillon, *Batailles*, p. 146.

25. *Ibid.*, p. 150-151.

26. Cité par Hervé Drévuillon, *L'impôt du sang*, p. 375.

évaluation des pertes et des gains. L'économie des moyens était aussi une économie de la violence²⁷ ».

Mais comme le mentionne Paul Vo-Ha, « la prise d'une place n'est jugée bénéfique que si les efforts et le temps investis pour sa capture sont acceptables²⁸ ». La logique mathématique implacable des ingénieurs prend majoritairement le dessus, et intègre le besoin d'économiser les moyens, y compris humains. Pourtant, comme le signale justement Hervé Drévuillon :

Il serait tentant d'en déduire que la guerre de siège, telle qu'elle était préconisée et menée par Vauban, induisait un véritable bouleversement du paradigme guerrier en substituant la réflexion et la sûreté au courage et à l'élan offensif. Or l'économie de moyens préconisée par Vauban n'excluait pas – bien au contraire – le recours à des moyens violents, à des coups de main audacieux, qui décidaient souvent du sort des opérations. Les sièges étaient globalement moins meurtriers que les batailles rangées, mais ils étaient jalonnés d'actions ponctuelles extrêmement violentes, au cours desquelles il fallait savoir sacrifier des vies humaines²⁹.

L'historien Rémi Masson abonde dans ce sens, observant que si la guerre de siège de Vauban est régie par un ensemble de codes et de règles, il n'en demeure pas moins que « la violence y est normée, encadrée dans une série de phases bien définies. Dans cette entreprise minutieusement calculée et préparée, elle est décuplée localement lors d'un assaut

27. Hervé Drévuillon, « De l'économie de la guerre à l'économie de la violence, Vauban et les ressources morales du combattant », dans Alain Fougeret et François Lagrange (dir.), *Vauban, la guerre, la gloire, 1707-2007*, Paris, Cahiers d'Études et de Recherches du Musée de l'Armée, 2007, p. 175-176. Voir également Jean-François Pernot, « Vauban, le siège devenu réglé ou l'économie des vies militaires », dans Jean Jacquart et André Corvisier (dir.), *Les malheurs de la guerre. Tome 1 : De la guerre à l'ancienne à la guerre réglée*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1998, p. 247-262.

28. Paul Vo-Ha, *Rendre les armes*, p. 255.

29. Hervé Drévuillon, « De l'économie de la guerre à l'économie de la violence », p. 178-179.

concentré, qui met en jeu d'un côté toute la préparation de l'assaillant et de l'autre la dernière chance du défenseur³⁰ ».

Une guerre de siège réellement moins violente ?

D'Artagnan gisait face contre terre, parmi les corps des mousquetaires qu'il avait menés à l'assaut. Au milieu des cadavres reposait l'étendard de sa compagnie, la première. Au centre d'un entrelacs de fils d'argent, l'emblème représentait une bombe lancée en direction d'une ville. Une devise en explicitait le sens : *quo ruit et lethum*, « où elle s'abat, la mort aussi ». Nulle épopée, nulle chevauchée n'était suggérée dans cette évocation de la mort aveugle et brutale. Une bombe était une espèce de boulet creux rempli de poudre, d'où sortait une mèche allumée. Elle explosait généralement avant de toucher le sol et projetait ses éclats dans toutes les directions, tuant ou mutilant ceux qui n'avaient pas eu le temps de se mettre à l'abri. Et c'est à cette implacable mécanique de destruction que s'identifiaient les hommes de naissance et de valeur, regroupés dans la première compagnie des mousquetaires du roi. De nombreux gentilshommes y faisaient l'apprentissage du métier des armes aux côtés d'officiers usés par le service, à l'image de leur capitaine-lieutenant, Charles de Batz de Castelmore, comte d'Artagnan. Au sein de cette troupe, jeunes et vieux savaient que le roi les destinait à un emploi particulier. Ils devaient ouvrir la voie, investir les postes avancés, abattre les obstacles sous la mitraille, dignes héritiers de ceux que l'on appelait jadis les « enfants perdus ». Ils ne devaient pas vaincre, ils devaient détruire³¹.

Par ces mots, Hervé Drévuillon expose brillamment la violence, notamment symbolique, qui entoure la guerre de siège à la fin du XVII^e siècle. Le siège de Maastricht de 1673, dont il est question ici, ouvre la voie à deux modifications dans l'art d'attaquer les places. Non seulement il est, comme nous l'avons vu dans notre premier chapitre, l'une des premières occasions pour Vauban de mettre à l'œuvre

30. Rémi Masson, *Les mousquetaires ou la violence d'État*, Paris, Vendémiaire, 2013, p. 83-84.

31. Hervé Drévuillon, *Batailles*, p. 149-150.

ses nouvelles théories et pratiques qui bientôt s'imposeront à l'échelle de l'Europe, mais il entraîne également une transformation dans l'appréhension de la violence des sièges.

Lors de ce siège, l'assaut qui coûte la vie à d'Artagnan s'est révélé particulièrement sanglant pour les troupes de Louis XIV. Le futur héros d'Alexandre Dumas avait chargé à la tête de la première compagnie de mousquetaires de la Maison du Roi, l'un des corps d'élite de l'armée du Roi-Soleil. 80 de ces mousquetaires partagent le sort de leur chef, 50 autres sont blessés, dont 15 succomberont à leurs blessures. À leurs côtés, les Gardes du Corps, une autre unité de la Maison du Roi, subissent également des pertes élevées : 30 tués sur les 100 hommes présents lors de l'attaque. Au total, ce seul assaut tue ou blesse près de 900 assiégeants³². Malgré le succès final du siège, de tels chiffres ont encouragé Louis XIV à donner du crédit aux propositions de Vauban pour « rationaliser » la guerre de siège et l'intégrer à la nécessaire « économie de la violence ». Pourtant, en dépit de la « rationalité » de Vauban, certains sièges continuent d'occasionner des effusions de sang. Le siège de Barcelone par les Français en 1697, soit à un moment où les méthodes de Vauban ont depuis longtemps fait leurs preuves, coûte aux assiégeants, pour la seule période du 15 juin au 24 juillet, 408 officiers et 6 456 soldats tués ou blessés, des chiffres comparables à ceux de certaines batailles rangées³³. Les sièges de la guerre de Succession d'Espagne, qui voient une recrudescence de la pratique de l'assaut, font état de chiffres montrant l'âpreté des combats, et ce tant dans les armées françaises qu'espagnoles, britanniques ou autrichiennes. L'exemple phare en est le siège, déjà mentionné, de Lille en 1708, qui coûte 14 000 hommes aux assaillants.

La fureur des combats de siège prend des formes diverses. L'assaut d'un ouvrage particulier des fortifications d'une place reste le moment le plus frappant, mais les

32. Rémi Masson, *Les mousquetaires*, p. 82-83; Hervé Drévilion, *L'impôt du sang*, p. 375.

33. Hervé Drévilion, *L'impôt du sang*, p. 375-376.

combats dans les tranchées lors d'une sortie de la garnison révèlent aussi cette violence. Une autre pratique des sièges, de laquelle les Turcs sont à la fin du XVII^e siècle les spécialistes, est celle des mines. Plutôt que d'ouvrir une brèche dans la fortification au canon, les mines sont une alternative consistant en la formation de tunnels débouchant, sous l'ouvrage visé, à des cavités remplies de poudre explosive. Se développe alors une véritable « guerre de siège souterraine » entre mines et contre-mines, assiégeants et assiégés. Les sources mentionnent les résultats particulièrement atroces de ce type d'affrontements, du fait des conditions difficiles qui les entourent : le manque d'espace dû à l'étroitesse des galeries, la faible lumière des chandelles et l'air vicié, tout est réuni pour des empoignades effroyables à l'arme blanche³⁴. Le siège de Vienne par les Ottomans en 1683 demeure un des exemples les plus marquants de cette guerre de siège « souterraine ».

Les simples travaux de terrassement et d'approche des places restent eux aussi extrêmement périlleux pour les assiégeants, et ce bien longtemps après l'amélioration du système de tranchées par Vauban. Rappelons par exemple le chiffre des 48 ingénieurs militaires français tués dans les tranchées de siège entre 1744 et 1748. En 1756, Antoine-François Quétant compose une courte pièce de théâtre, *Les amours grenadiers*, pour célébrer la prise de Minorque par le maréchal de Richelieu. Donnant la parole à un de ses personnages, un grenadier nommé Bellerose, il donne cette définition de la tranchée : « C'est l'endroit où l'artillerie tire avec le plus de furie. Chaque soldat avec ardeur, y court sans ménager sa vie³⁵ ».

Mais la violence de la guerre de siège est exacerbée à des moments précis, dans le cadre défini de l'assaut. Des troupes spécialisées sont créées, dont le but est de déchaîner

34. Une représentation fidèle est donnée de ces combats souterrains dans le film de 2006, *Capitaine Alatrioste* (réalisé par Agustin Diaz Yanes), mettant en scène le siège de la ville de Breda par les Espagnols en 1625.

35. Antoine-François Quétant, *Les amours grenadiers, ou la gageure angloise. Petite pièce en un acte sur la prise de Port Mabon*, à Paris, chez Duchesne, 1756, p. 21.

cette violence dans des buts et objectifs précis et perpétuant ce que Paul Vo-Ha nomme la « culture du carnage », héritée des siècles précédents³⁶. Pour Hervé Drévilion, ces corps spécialisés dans la violence de la guerre de siège incarnent « une concession de la rationalité poliorcétique à la folie meurtrière. L'économie de la guerre ne supposait pas la négation de la violence, mais sa gestion³⁷ ».

L'exemple le plus emblématique de cette « gestion » de la violence des sièges se retrouve une fois encore dans l'armée de Louis XIV, qui par le rayonnement culturel de la France et ses fréquentes confrontations avec les nations européennes a servi à la fin du XVII^e siècle de « laboratoire militaire » à l'Europe. Les lourdes pertes essuyées par l'armée française lors du siège de Maastricht de 1673, et particulièrement par les mousquetaires, poussent Louis XIV à créer une unité dédiée spécifiquement à l'attaque brutale et décisive des places fortes. La compagnie des grenadiers à cheval de la Maison du Roi naît ainsi en 1676³⁸. Cette compagnie d'une centaine d'hommes est constituée en sélectionnant les meilleurs éléments des régiments d'infanterie, pour former une compagnie d'élite. Leur utilisation s'exprime pleinement au moment de l'assaut, le moment censé être final d'un siège et celui capable d'emporter la décision et de provoquer la reddition de la garnison. Ce contexte précis, qui justifie l'existence même de la compagnie, va entraîner le franchissement d'un nouveau seuil de violence, comme le relève Rémi Masson :

L'enjeu de ces assauts demeurant considérable, son emploi va cautionner un déchaînement de violence où les normes guerrières habituellement admises seront transgressées. Pour s'assurer la victoire, l'unité va devoir adopter des

36. Paul Vo-Ha, *Rendre les armes*, p. 318.

37. Hervé Drévilion, « De l'économie de la guerre à l'économie de la violence », p. 181.

38. Sur les grenadiers à cheval, voir Rémi Masson, *Les mousquetaires*, p. 84-100; du même auteur, « La compagnie des grenadiers à cheval de Louis XIV : une culture du combat au service de la guerre de siège », dans Bernard Gainot et Benjamin Deruelle, *Combattre à l'époque moderne*, Paris, Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 2013, p. 41-50.

pratiques d'une rare brutalité. Composée exclusivement de roturiers, elle se forge une identité inédite pour justifier le recours à une violence qui outrepassa les règles du combat³⁹.

L'« identité inédite » de cette compagnie emprunte des éléments notamment visuels à la « culture du carnage » des mousquetaires. Le long extrait de Drévilion sur la mort de d'Artagnan cité précédemment nous montrait la devise et l'emblème de la première compagnie des mousquetaires, respectivement *quo ruit et lethum*, « où elle s'abat, la mort aussi », et une bombe s'abattant sur une ville. Les grenadiers choisissent une devise d'un registre similaire, *undique terror, undique lethum*, « partout la terreur, partout la mort ». Leur emblème utilise un autre objet symbole par excellence de la guerre de siège, une carcasse (projectile ressemblant à une bombe, mais à vocation incendiaire) déversant ses flammes. En cela ils s'identifient comme les équivalents roturiers – et donc plus facilement sacrificiables – des mousquetaires. Cependant, leur identité repose également sur des traits physiques ou vestimentaires destinés à provoquer l'effroi : la compagnie est constituée d'hommes nettement plus grands que la moyenne (ils doivent mesurer au minimum 1,80 m pour être sélectionnés), arborent un bonnet qui les grandit davantage ainsi qu'une moustache fournie, et leur armement repose principalement sur le sabre. Tout est mis en œuvre pour rapprocher ces hommes des représentations qu'ont les armées occidentales des peuples d'Europe orientale ou balkanique, Cosaques, Tartares (qui devient le surnom des grenadiers) ou encore Turcs, et de leur supposée extrême férocité⁴⁰.

La mission de cette troupe de choc était d'ouvrir la voie à l'armée lors de l'assaut d'une forteresse et d'user de toute la violence requise pour hâter la reddition des assiégés, et donc d'épargner des moyens tant humains que matériels du côté des assiégeants. Dès leur premier engagement au siège de Valenciennes en 1677, les grenadiers à cheval

39. Rémi Masson, *Les mousquetaires*, p. 84.

40. *Ibid.*, p. 96; Rémi Masson, « La compagnie des grenadiers à cheval de Louis XIV », p. 42, 47-48; Hervé Drévilion, *Batailles*, p. 165-166.

montrent l'étendue de leur potentiel destructeur. Par la suite, les exemples ne manquent pas d'assauts des grenadiers sur des ouvrages avancés dont les défenseurs souvent supérieurs en nombre se voient culbutés et massacrés, entraînant majoritairement une reddition quasi immédiate de la place. Toutefois, la violence qu'ils déploient lors de l'assaut répond à un double objectif. À une volonté de terreur destinée à atteindre psychologiquement l'ennemi et à le contraindre à la reddition s'ajoute une logique rationnelle du combat. La vigueur de leurs assauts avait pour conséquence fréquente d'isoler les grenadiers du reste des troupes françaises, et donc de les laisser seuls au milieu des défenseurs. En leur accordant quartier, ils prendraient le risque de voir ceux-ci se retourner contre eux dans le cas d'une contre-attaque de la garnison. Par souci d'efficacité, ils avaient donc pour mission de n'épargner aucun ennemi devant eux tant que la décision n'était pas emportée. À l'inverse, un massacre dans un cadre ne répondant pas à ce risque immédiat n'était pas envisageable. Au siège de Nieuport en 1695, les grenadiers à cheval, chargés d'attaquer une redoute britannique isolée en avant de la place, réussissent à s'approcher discrètement et à lancer un assaut qui prend par surprise les défenseurs, qui se rendent sans combattre. Ne pouvant compter sur l'aide de la garnison, ils ne constituent plus un danger, et sont donc faits prisonniers sans aucune effusion de sang⁴¹. Les grenadiers à cheval étaient donc l'instrument d'une violence poussée à son paroxysme, mais utilisée dans le cadre défini de l'assaut. En cela, ils s'intègrent parfaitement, et même incarnent pleinement l'« économie de la violence » dans laquelle s'inscrit la guerre de siège de la fin du XVII^e siècle.

Parallèlement à cette volonté de « contrôler » la violence militaire, « on constate l'émergence d'une nouvelle culture de guerre empreinte d'idéal chevaleresque. En apparence, la violence est refoulée derrière le mirage d'un

41. Rémi Masson, « La compagnie des grenadiers à cheval de Louis XIV », p. 46-47 ; *Les mousquetaires*, p. 93-95.

affrontement plus civilisé⁴² ». Ce « mirage d'un affrontement plus civilisé » repose sur des codes de courtoisie et de respect que partagent les officiers issus de la noblesse des diverses nations européennes et qui s'expriment pleinement au XVIII^e siècle, donnant de nombreux exemples d'inspiration aux partisans du mythe de la « guerre en dentelles ».

Il importe, pour ne pas tomber trop facilement dans des jugements hâtifs, de resituer cette apparente « absence » de violence dans la culture militaire des officiers. La plupart d'entre eux sont membres des classes nobiliaires, et à ce titre reçoivent une éducation prônant la courtoisie et le respect. De telles valeurs se retrouvent, à des degrés plus ou moins élevés, dans toutes les nations européennes. Ainsi, des officiers se côtoyant en temps de guerre, qu'ils soient français, britanniques, espagnols, autrichiens ou encore prussiens partagent ce même socle culturel, et agissent en conséquence. Si l'épisode d'une discussion entre officiers juste avant le combat à Fontenoy est attesté, quoique dans une version moins « courtoise »⁴³, ce type d'événement reste rare. La courtoisie militaire entre officiers prend des formes diverses, allant de la reconnaissance d'un certain statut à l'échange de denrées alimentaires, à la transmission de courriers à des proches et aux repas partagés entre adversaires. De telles marques se retrouvent non seulement en Europe, mais également dans les contextes coloniaux.

LES « CIVILITÉS » DE LA GUERRE DE SIÈGE

Lorsqu'ils arrivent en Amérique du Nord à partir de 1755, les officiers européens, tant français que britanniques, sont empreints de ces codes de courtoisie et de respect mutuel. La guerre de siège nous offre plusieurs scènes illustrant ce trait de la culture militaire des armées européennes.

42. Rémi Masson, *Les mousquetaires*, p. 76.

43. Les versions les plus fiables rapportent que l'officier britannique aurait plutôt souhaité piquer l'honneur du régiment des Gardes Françaises, invitant les Français à ne pas reproduire leur comportement de la bataille de Dettingen de 1743, au cours de laquelle le régiment avait été saisi d'une terreur panique et avait fui piteusement... Voir Jean-Pierre Bois, *Fontenoy 1745*, p. VI.

Cette « civilité » de la guerre de siège se traduit entre autres par de fréquents échanges de présents entre belligérants. À la mi-juin 1758, le chevalier de Drucour, gouverneur de Louisbourg, envoie un messenger à Jeffery Amherst, lui demandant le sort de certains officiers français qu'il suppose avoir été capturés lors du débarquement britannique du 8 juin. Celui-ci lui répond qu'il traite les officiers prisonniers avec les mêmes soins que ses propres officiers. Le 17 juin, il envoie en gage de bonne foi deux ananas pour la table de l'épouse du gouverneur, laquelle lui fait parvenir en retour le lendemain une cinquantaine de bouteilles de vin de Bourgogne⁴⁴.

L'échange de présents en temps de guerre, y compris lors d'un siège, n'est pas rare, et illustre un certain esprit de « caste » qu'on retrouve parmi les membres des noblesses militaires européennes. Un autre exemple, indirectement lié au siège de Louisbourg, nous ramène aux plus belles heures du cliché de la guerre en dentelles. À la mi-août 1758, Bougainville, alors présent au fort Carillon, est envoyé par Montcalm au camp britannique pour discuter d'affaires concernant le sort des prisonniers. Au cours de sa mission, Bougainville se prend à parier avec un officier britannique sur le sort de Louisbourg. Il s'engage en effet à donner au Britannique « deux paniers de vin de Champagne » si Louisbourg est prise. Il s'attend de même à recevoir « deux paniers de bière de Londres » si la France conserve la forteresse à l'issue de la campagne⁴⁵. Ce genre de scène pourrait à première vue alimenter le cliché d'une guerre « légère » entre nobles. Mais l'identité des protagonistes nous permet d'expliquer leur comportement. En 1754, Bougainville est envoyé à Londres en tant que secrétaire de l'ambassadeur de Louis XV auprès de George II. Pendant son séjour d'un an et demi dans la capitale britannique, il côtoie des familles de la haute noblesse, parmi

44. A. J. B. Johnston, 1758. *La Finale*, p. 328.

45. Charles-Nicolas Gabriel, *Le maréchal de camp Desandrouins*, p. 213.

lesquelles les Abercromby⁴⁶. Or l'officier avec qui il tient son pari à l'été 1758 n'est autre qu'un des membres de cette famille, avec qui il s'était lié d'amitié quelques années auparavant. La scène de ce pari entre deux officiers ennemis n'est donc pas la preuve d'une courtoisie déplacée en temps de guerre, mais bien celle des réseaux de relations existant au sein de la noblesse des différentes nations européennes, quand bien même celles-ci sont en plein conflit. Évoquant la question de la guerre en dentelles dans l'introduction de son mémoire de maîtrise, Philipp Portelance utilise l'expression, fort juste, de « solidarité aristocratique » pour qualifier ces échanges et rites courtois entre officiers européens⁴⁷. Pour la petite anecdote, l'officier britannique, par une lettre du 2 septembre suivant, annonce à Bougainville la nouvelle de la chute de Louisbourg, ne manquant pas de lui rappeler leur pari... Dans son journal, Montcalm note qu'en plus de cette lettre du 2 septembre, Bougainville a reçu de l'officier « un panier de bière de Bristol », et qu'il lui en a « envoyé un de vin de Pacaret ». Mais Montcalm fait à cette occasion un commentaire des plus intéressants, qualifiant cet échange de « nécessaire et bon exemple à donner à ce pays barbare, non seulement de l'humanité, mais de la politesse entre ennemis qui se font la guerre⁴⁸ ». Le « pays barbare » évoqué par Montcalm renvoie ici aux combattants amérindiens engagés aux côtés des réguliers. Nous rentrerons plus loin dans le détail de la confrontation entre les pratiques guerrières amérindiennes et la culture militaire européenne. Dès son arrivée dans la colonie en 1756, le marquis de Montcalm s'était montré très attaché au respect des principes de courtoisie qui entouraient son éducation militaire en Europe. Le 3 octobre 1756, il envoie des instructions à l'ingénieur canadien Chaussegros de Léry fils pour la fin de la campagne.

46. Laurent Veyssière, « Louis-Antoine de Bougainville au Canada », dans Laurent Veyssière et Bertrand Fonck (dir.), *La guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*, p. 175.

47. Philipp Portelance, « “Au service d'un autre roi” : les troupes étrangères allemandes au service du royaume de France (1740-1763) », mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 2018, p. 8.

48. Henri-Raymond Casgrain, *Journal du marquis de Montcalm*, p. 458.

Il conclut ses instructions en rappelant au Canadien l'importance de respecter cette courtoisie militaire des armées européennes : « Lui enjoignons d'empêcher autant que faire se pourra qu'il ne soit exercé aucune cruauté envers l'ennemi, voulant autant qu'il dépendra de nous que la guerre se fasse suivant les lois et les usages des nations policées⁴⁹ ». James Abercromby, commandant des troupes britanniques en 1758, partage les vues de Montcalm à ce sujet, comme en témoigne la lettre qu'il lui écrit le 21 juillet 1758, lui assurant qu'il souhaite « convaincre Votre Excellence du désir que j'ai que la guerre se fasse ici avec humanité et générosité, comme elle se fait en Europe, et comme elle doit se faire partout⁵⁰ ».

Le moment donnant à voir de la manière la plus éclatante cette courtoisie militaire intervient lors de la capitulation d'une place, au moyen du rituel de la « reddition honorable⁵¹ ». Les peintres ont à de nombreuses reprises capté cet instant vantant la magnanimité du vainqueur – pensons à la toile *La reddition de Breda*, ou *Les lances* de Velazquez ou celle mettant en scène la reddition de Cornwallis à Yorktown. Cette pratique, déjà existante au XVI^e siècle, est devenue plus fréquente avec la multiplication des sièges dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, et plus encore dans la première moitié du XVIII^e. Le moment de la capitulation est décisif pour les officiers vaincus pour préserver leur honneur militaire, dont dépend en partie la suite de leur carrière. Il importe donc aux assiégeants, qui peut-être un jour se retrouveront dans une situation inverse, de se montrer conciliants avec leurs adversaires. Sans pour autant que cela soit systématique, il est assez habituel de voir

49. *Instructions du Marquis de Montcalm, commandant des armées françaises, au sieur Chauvsegros de Léry, lieutenant des troupes de la Marine*, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P386, D299.

50. *Lettre de M. James Abercromby au marquis de Montcalm, 21 juillet 1758*, dans Henry-Raymond Casgrain, *Lettres et pièces militaires*, p. 235-236.

51. Sur la reddition honorable, Paul Vo-Ha, *Rendre les armes*, et John Childs, « Surrender and the Laws of War in Western Europe, c. 1660-1783 », dans Holger Afflerbach et Hew Strachan, *How Fighting Ends: A History of Surrender*, Oxford, Oxford University Press, p. 153-168.

en Europe un assiégeant accorder ce qu'on appelle les « honneurs de la guerre » à une garnison vaincue, pour souligner sa défense valeureuse. Lorsque les honneurs de la guerre sont accordés, la reddition est suivie d'une véritable mise en scène ; les assiégés sortent en procession de la ville ou du fort, au son des fifres et des tambours, drapeaux déployés, avec leurs armes chargées et prêtes à tirer, dans une sorte démonstration de force militaire pour le moins paradoxale dans le cas d'une garnison vaincue. Parfois l'assiégeant va jusqu'à accorder à son adversaire d'emporter fièrement une ou plusieurs pièces d'artillerie. La scène du film *Le Dernier des Mobicans* de Michael Mann (1992) dans laquelle la garnison britannique abandonne le fort William Henry aux troupes de Montcalm nous donne un rendu spectaculaire de ce que pouvait être une reddition honorable⁵². Généralement, une garnison recevant les honneurs de la guerre pouvait aller rejoindre librement une place alliée.

Le moment de la reddition permet aussi aux officiers de manifester le respect réciproque de leur statut nobiliaire. Lors de la capitulation de Louisbourg, le 26 juillet 1758, la garnison française est faite prisonnière de guerre, et désarmée. Amherst fait preuve de respect envers les officiers français en leur accordant le droit de conserver avec eux leur épée⁵³. Ce geste est loin d'être anodin. L'épée est en effet l'attribut par excellence de la noblesse militaire du XVIII^e siècle. Priver ces nobles du port de l'épée revient à atteindre leur honneur de gentilhomme, ce qui est complètement inacceptable au regard de ces codes de courtoisie militaire. Un autre exemple lui aussi tiré du siège de Louisbourg de 1758 vient illustrer l'importance de cet honneur nobiliaire. Au cours du débarquement britannique du 8 juin, un officier français est fait prisonnier par un soldat écossais. Quelques jours plus tard, il adresse une plainte au général Amherst car le soldat lui a pris son épée.

52. Nous avons proposé une courte analyse de la représentation de la reddition dans ce film dans un article de notre blogue *Tranchées et Tricornes* en septembre 2019.

53. A. J. B. Johnston, 1758 *La Finale*, p. 374.

Il considère en tant que gentilhomme que perdre sa liberté est suffisant, et que sa condition sociale l'autorise, voire l'oblige, à conserver son épée. Devant le refus du soldat de la lui rendre, les officiers britanniques imaginent un stratagème qui satisfait les deux hommes. Ainsi, un officier britannique rachète l'épée au soldat écossais, avant de la remettre gracieusement à l'officier français (ce qui d'ailleurs manque de provoquer une altercation avec le soldat écossais quelques jours plus tard...) ⁵⁴ !

La reddition honorable n'était cependant pas qu'un prétexte pour offrir aux officiers des occasions de laisser parler leur courtoisie nobiliaire. Elle était également utilisée en Europe pour des raisons plus pragmatiques. Pour les assaillants, elle permettait d'épargner des moyens humains et financiers en évitant d'avoir à lancer un assaut pour capturer une place forte. Le temps était également économisé, ce qui autorisait un général à lancer d'autres opérations militaires plus rapidement. La reddition honorable s'inscrivait ainsi pleinement dans l'« économie de la violence » de la guerre de siège, tout en participant à l'accélération qu'a connue la guerre de siège dans la première moitié du XVIII^e siècle. Il arrivait cependant que des généraux impatientes « abusent » de la reddition honorable pour arriver à leurs fins plus rapidement, y compris dans des cas où la défense a été faible, voire inexistante. En 1746, le siège de la ville de Mons, en Belgique, par l'armée française, nous en donne un exemple qui frôle le ridicule. Un sergent commandant une redoute faiblement défendue propose d'abandonner son poste aux Français, à la condition que ceux-ci y tirent six coups de canon, auxquels lui et ses hommes répondraient par six coups de fusil, un simulacre de défense qui lui permettrait de sauver son honneur ⁵⁵...

Malgré cet exemple d'« abus » de la reddition honorable au siège de Mons, on assiste au cours de la guerre de Succession d'Autriche à un recul de cette pratique. Le

54. *Ibid.*, p. 306.

55. Janis Langins, *Conserving the Enlightenment*, p. 117.

tableau des 24 sièges aux Pays-Bas autrichiens entre 1744 et 1748, dressé par deux officiers étrangers en 1750, montre une répartition assez équilibrée entre les garnisons s'étant vu accorder une reddition honorable et celles ayant été faites prisonnières. Ce même déclin de l'usage de la reddition honorable s'observe et retrouve en Amérique lors de la guerre de Sept Ans. Des onze sièges « européens » que nous avons recensés, seuls quatre voient les assiégés recevoir les honneurs de la guerre. Il arrive cependant qu'une garnison reçoive les honneurs de la guerre quand bien même elle est faite prisonnière. En témoignage de la valeureuse défense de Pierre Pouchot à Niagara en 1759, William Johnson accorde à sa garnison de défiler avec armes et bagages devant les troupes britanniques, avant de déposer les armes et d'être emmenée en captivité à New-York⁵⁶. Les honneurs de la guerre peuvent cependant servir de « compensation » à des conditions de reddition plus difficiles à accepter. C'est le cas lors du siège du fort William Henry par les Français en août 1757. La garnison britannique du fort William Henry reçoit certes les honneurs de la guerre, mais les clauses de la capitulation précisent « qu'elle ne servira pas de dix-huit mois contre la France et ses alliés⁵⁷ », interdiction de combattre déjà imposée à quelques reprises par l'armée française en Flandre lors du conflit précédent⁵⁸. La garnison britannique se voit ici accorder cette « grâce » en raison des difficultés frumentaires de la Nouvelle-France, la colonie ne pouvant se permettre d'assurer la subsistance de nombreux prisonniers comme ce fut le cas un an plus tôt lors de la reddition de la garnison de Chouaguen.

56. Pierre Pouchot, *Mémoires sur la dernière guerre*, p. 122-125. La garnison défile dans l'après-midi du 26 juillet, précédée de deux pièces de canon. Notons que le premier article de la capitulation (p. 122) n'autorisait qu'une seule pièce d'artillerie à Pouchot. La présence d'une deuxième pièce est-elle une marque supplémentaire d'estime de Johnson ? Une bravade du Français ? Rien hélas ne nous permet de confirmer l'une ou l'autre de ces hypothèses.

57. *Journal des campagnes au Canada de 1755 à 1760 par le Comte de Maurès de Malartic*, p. 144.

58. Voir le tableau dressé en 1750 par Jakob Funck et Marc Guérard d'Illens dans *Plans et journaux des sièges de la dernière guerre de Flandres*, préambule.

À l'inverse, refuser les honneurs de la guerre à une garnison peut être perçu comme une volonté d'humilier le vaincu, surtout si celui-ci a opposé une défense vigoureuse. Amherst refuse les honneurs de la guerre aux Français en trois occasions : lors des sièges de Louisbourg de 1758 et du fort Lévis d'août 1760, et enfin lors de la capitulation des dernières forces de la colonie à Montréal, le 8 septembre 1760 (la capitulation dans ce dernier cas a eu lieu avant que les Britanniques ne mettent le siège devant la ville, le gouverneur Vaudreuil constatant le déséquilibre numérique et le désespoir de sa situation)⁵⁹. La capitulation sans condition imposée par Amherst à la garnison de Louisbourg a été très rudement ressentie par Drucour et ses officiers, ceux-ci ayant tenu tête aux Britanniques pendant près de deux mois⁶⁰. Les autorités françaises prennent le relais, et confirment que la reddition de Louisbourg constitue un véritable attentat affront porté à l'honneur des armes de Louis XV. Dans une lettre au marquis de Montcalm du 19 février 1759, le ministre de la Guerre, le maréchal de Belle-Isle, lui enjoint de ne plus accepter de conditions aussi dures lors des éventuelles redditions à venir : « J'ai répondu de vous au Roi ; je suis bien assuré que vous ne me démentirez pas, et que, pour le bien de l'État, la gloire de la nation et votre propre conservation, vous vous porterez aux plus grandes extrémités plutôt que de jamais subir des conditions aussi honteuses que celles qu'on a acceptées à Louisbourg, dont vous effacerez le souvenir⁶¹ ». Aussi déshonorante que puisse être la capitulation de Louisbourg aux yeux du ministre, le refus des honneurs de la guerre n'est pas une spécificité britannique. Maurice de Saxe avait usé d'une telle dureté lors de la prise de Bruxelles par les Français en 1746. Au commandant de la place qui, au début du bombardement de la ville le 10 février proposait de capituler

59. Sur le refus d'Amherst d'accorder les honneurs de la guerre à la garnison de Montréal, voir Laurent Veyssière, « Les derniers jours de la présence militaire française au Canada », *Revue historique des armées*, 266, 2012, p. 3-14.

60. A. J. B. Johnston, 1758 *La Finale*, p. 365-373.

61. *Lettre du maréchal de Belle-Isle à M. le marquis de Montcalm, 19 février 1759*, dans Henri-Raymond Casgrain, *Lettres de la Cour de Versailles*, p. 183.

moyennant les honneurs de la guerre, le maréchal avait rétorqué : « Vous avez commis la faute de mettre une garnison à Bruxelles qui n'est point une place tenable. Il n'existe aucun moyen de secourir Bruxelles. Il est juste que nous en tirions avantage⁶² ». Mais contrairement au maréchal de Saxe, Amherst ne souhaitait pas uniquement « tirer avantage » de la position de Louisbourg en privant sa garnison des honneurs de la guerre, qu'elle aurait mérités après sa belle défense. La fermeté du général britannique est aussi une conséquence de la confrontation – sanglante – au Nouveau Monde de deux cultures militaires foncièrement différentes.

« DES MONSTRES CAPABLES DE NOUS DÉSHONORER » : VIOLENCE EUROPÉENNE, VIOLENCE AMÉRINDIENNE DE LA GUERRE DE SIÈGE

Le 20 février 1758, Louis-Antoine de Bougainville écrit une lettre à sa protectrice, Madame Hérault de Séchelles. Entre deux anecdotes sur les mondanités de l'élite coloniale, il raconte à celle qu'il nomme sa « chère maman » les derniers événements du conflit en Amérique. Il décrit ainsi un raid mené en novembre 1757 contre un village situé à proximité de l'actuelle Schenectady :

Le Sr de Bellestre, lieutenant des troupes de la marine, avec un détachement composé presque tout entier de sauvages, a sur la fin de l'automne surpris, pillé, brûlé un village fort riche des Palatins établis à quelques lieues de Corlar et en a enlevé les habitants. Dans la relation qui émanera des bureaux de la marine on décrira fastueusement des forts enlevés l'épée à la main. Pure fiction ! ni forts, ni assaut ; la surprise, la nuit, le feu, les cris de l'enfer, une terreur panique ; voilà tout, et c'en est assez pour entretenir cette inconcevable frayeur que les Anglois ont

62. Cité dans Laurent Vergez, *Rocoux 1746. Bataille et combats pendant la guerre en dentelles*, Paris, Feuillage, 2017, p. 57.

des sauvages, les plus lâches de tous les hommes pour qui les méprise, les plus redoutables à qui les craint⁶³.

Si les termes de Bougainville semblent plutôt forts, ils illustrent parfaitement le jugement que portent les officiers européens sur les pratiques guerrières des combattants amérindiens. Tout au long du conflit un discours se crée dans leurs écrits, distinguant d'une part une violence « européenne » de la guerre de siège, « acceptable » car codifiée en Europe, d'une violence « amérindienne » d'autre part, qu'ils qualifient de « barbare », « immorale ».

Nous avons vu que l'usage de l'assaut tend à se raréfier après la guerre de Succession d'Espagne, la plupart des places se rendant lorsque la brèche est ouverte. Un siège de la guerre de Succession d'Autriche vient cependant rappeler aux contemporains que la guerre de siège reste sanglante. À l'été 1747, la ville hollandaise de Berg-op-Zoom est assiégée par le comte de Lowendal, officier danois au service de Louis XV. Le siège est long et difficile pour l'armée française, la forteresse et les 16 000 hommes qui la défendent opposant une résistance particulièrement coriace, malgré un bombardement intense de l'artillerie française (voir figure 7). Dans la nuit du 15 au 16 septembre, Lowendal lance un assaut qui, par sa rapidité et sa brutalité, emporte la décision. Mais après un siège long de 64 jours qui leur a coûté plus de 10 000 hommes (certaines sources montent même jusqu'à 20 000), les assaillants déchaînent leur fureur et massacrent une partie de la garnison (les chiffres font état d'un bilan de 2 000 tués et 1 000 blessés parmi les assiégés lors de l'assaut final)⁶⁴. Si le massacre scandalise les cours européennes, il rappelle aux officiers qui combattent quelques années plus tard en Amérique que la guerre de siège peut toujours donner lieu à

63. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 391.

64. Sur le siège de Berg-op-Zoom, voir Jean-Pierre Bois, *Maurice de Saxe*, p. 406-413 ; du même auteur, « Maurice de Saxe et Ulrich Woldemar de Lowendal, deux maréchaux d'origine étrangère au service de Louis XV », *Revue historique des armées*, n° 255, Paris, Service historique de la Défense, 2009, p. 3-14. Voir aussi Fadi El Hage, *La guerre de Succession d'Autriche*, p. 196-201. Voir également l'article que nous avons consacré à ce sujet sur notre blogue *Tranchées et Tricornes* en décembre 2019.



Gravure néerlandaise de 1772 (Simon Fokke, publiée par Arend Fokke Simonsz), représentant le bombardement par les Français de la ville de Berg-op-Zoom en 1747 (titre d'origine : *Afbeelding van de bombaardeering der stad Bergen op den Zoom, door de Franschen, op den 1e Augustus des jaar 1747*), conservée au Rijksmuseum (Amsterdam).

de véritables effusions de sang. L'écho de la prise sanglante de Berg-op-Zoom est perceptible lors du siège de Québec de 1759. Le 15 septembre, le commandant de la garnison française, Ramezay, reçoit une délégation des bourgeois de la ville, qui lui enjoignent de capituler, craignant un assaut britannique pouvant entraîner un éventuel massacre⁶⁵. C'est la même crainte qui pousse en 1758 Jacques Prévost, commissaire ordonnateur (intendant de l'armée) à Louisbourg, à convaincre le gouverneur Drucour d'accepter une reddition sans condition⁶⁶.

En Amérique, les officiers français ont à plusieurs reprises tenté d'éviter ce genre d'effusion de sang. Il arrivait qu'en Europe, avant un siège, l'assiégeant envoie un parlementaire auprès du commandant de la garnison pour lui intimier de se rendre, afin d'économiser la dépense de

65. *Copie de la requête des bourgeois de Québec, présentée au commandant et officiers majors de la ville de Québec*, dans Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay, *Mémoires du Sieur de Ramezay*, p. 25-27.

66. A. J. B. Johnston, 1758 *La Finale*, p. 369-370.

moyens logistiques, financiers et humains (répondant en cela à la logique de « l'économie de la violence »), mais également pour gagner du temps et ainsi atteindre plus facilement les objectifs de la campagne. Les Français reprennent cette pratique en Nouvelle-France, mais en y ajoutant systématiquement l'argument de la « menace » que représentent les Amérindiens. Dans chacune de ces sommations transparaît la crainte qu'ont les officiers français de ne pas réussir à contenir la violence de leurs alliés autochtones, qui selon eux déboucherait inévitablement sur un massacre. Un exemple nous en est fourni lors de l'échec des Français à prendre le fort William Henry au mois de mars 1757. En arrivant auprès du fort, Monsieur de Rigaud, commandant le détachement, envoie le chevalier Le Mercier auprès du commandant britannique pour le sommer de se rendre :

Il lui dit qu'il étoit envoyé par M. de Vaudreuil, son général, pour lui annoncer qu'il étoit à la tête d'un corps de troupes considérables, dans le dessein de prendre par escalade son fort situé sur le terrain du Roi son maître, et qu'il étoit usage, en pareille occurrence et entre peuples policés, de se sommer pour éviter un carnage qu'on ne pourroit empêcher, par rapport à la grande quantité de sauvages⁶⁷.

Le même procédé est utilisé au début du siège du même fort William Henry par le marquis de Montcalm, au début du mois d'août 1757. Au soir du 3 août, après une escarmouche ayant coûté la vie à de nombreux Britanniques, Montcalm envoie un officier, Monsieur de Fontbrune, auprès du colonel Munro, commandant du fort, pour obtenir sa reddition. Le chevalier de La Pause nous rapporte le contenu de la sommation :

Monsieur, J'ai investi ce matin votre place avec des forces nombreuses, et une artillerie supérieure et grand nombre de sauvages d'en Haut dont un détachement de votre garnison ne vient que de trop éprouver les cruautés. Je dois à l'humanité de vous sommer de rendre votre place. Je serais encore maître de contenir les sauvages et de faire

67. *Autre relation de l'expédition sur le fort Georges février et mars 1757*, dans Henri-Raymond Casgrain, *Relations et journaux de différentes expéditions*, p. 83-84.

observer une capitulation, n'y en ayant pas eu jusques à présent aucun de tué. Je pourrais n'en être pas le maître dans d'autres circonstances⁶⁸.

On voit que dans ces deux exemples de sommation, la violence amérindienne est certes une crainte des officiers européens, mais elle est également toujours utilisée comme une menace implicite.

L'avenir donne cependant raison à Montcalm. Dans la journée du 10 août, soit au lendemain de la reddition du fort, les Amérindiens alliés aux Français massacrent une partie de la garnison britannique. La journée du 10 août 1757 a littéralement choqué les officiers européens des deux armées, en cela qu'elle contrevient à la culture militaire dans laquelle ils ont été bercés en Europe. En 1758, le juriste suisse Emer de Vattel compose un traité dans lequel il fait une synthèse actualisée des pratiques européennes de la guerre⁶⁹. Concernant le sort des garnisons, il mentionne que « dès qu'un ennemi se soumet et rend les armes, on ne peut lui ôter la vie. On doit donc donner quartier à ceux qui posent les armes dans un combat ; et quand on assiège une place, il ne faut jamais refuser la vie sauve à la garnison, qui offre de capituler. On ne peut trop louer l'humanité avec laquelle la plupart des Nations de l'Europe font la guerre aujourd'hui⁷⁰ ». On a vu avec l'exemple des grenadiers à cheval de la Maison du Roi que cette loi morale peut être contournée dans un cadre précis, mais le massacre de William Henry n'est aux yeux des officiers européens que la traduction d'une cruauté exacerbée chez les Amérindiens.

Ce dont ils ne sont pas conscients, c'est que le massacre des Britanniques met surtout en lumière les profondes différences entre les cultures militaires des armées européennes et de leurs alliés autochtones. S'il y a

68. Charles de Plantavit de Margon, chevalier de La Pause, « Mémoire et observations sur mon voyage en Canada », p. 57.

69. Emer de Vattel, *Le droit des gens ou principes de la loi naturelle, appliqués à la conduite et aux affaires des Nations et des Souverains*, tome 2, livre 3 : *De la guerre*, Londres, 1758.

70. *Ibid.*, p. 107.

eu massacre, c'est parce qu'en accordant une capitulation à l'européenne à la garnison britannique, Montcalm n'a pas pris en compte ses alliés amérindiens, qui possèdent leurs propres cultures militaires, leurs propres conceptions de la guerre et surtout leurs propres objectifs militaires. En n'obtenant pas le butin, les scalps et les prisonniers auxquels ils s'attendaient, les Amérindiens ont eu le sentiment d'avoir combattu inutilement. Ils ont alors décidé de se servir par eux-mêmes, ce qui a entraîné le massacre⁷¹.

Après le 10 août 1757, les officiers européens n'ont pas manqué de marquer leur rejet et leur dégoût face à cette violence amérindienne de la guerre de siège, qu'ils opposent à leur propre culture militaire. Un des commentaires les plus virulents se retrouve sous la plume de Bougainville, dans une lettre datée du 17 septembre 1757 à son frère :

Soyez bien persuadé, mon frère que nous avons frémi de l'horrible action des sauvages après la capitulation. Le spectacle en fut affreux. La peinture seule feroit frissonner et la peinture seroit mille fois au-dessous de la chose même. Hélas ! votre frère demeurera-t-il encore longtemps au milieu de ces barbares ? Sans doute le général et les officiers françois ont exposé leur vie pour sauver celle des malheureux Anglois. Nous avons partagé avec eux le peu que nous avions, ils le publient et s'en louent. Mais ces sauvages et ces autres plus que sauvages sont nos alliés et leur infamie souille notre gloire. Mon frère, nous avons tous le cœur ulcéré, au point que dans un moment d'indignation les officiers de nos troupes vouloient demander à faire seuls la guerre de leur côté et refusoient pour compagnons d'armes des monstres capables de nous déshonorer⁷².

71. Voir à ce sujet le mémoire de maîtrise de Geneviève Bergeron, déposé à l'Université Laval en 2002, « Victoires au fort William Henry (1757). Les alliés amérindiens et la guerre de Sept Ans ». Voir aussi William J. Campbell, « Surrender in the Northeastern Borderlands of Native America », dans Holger Afflerbach et Hew Strachan, *How Fighting Ends: A History of Surrender*, Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 125-138 ; Peter McLeod, *Les Iroquois et la guerre de Sept Ans*, Montréal, VLB, 2000, et, David Starbuck, *Massacre at fort William Henry*, Hanover (New Hampshire), University Press of New England, 2002, 148 p.

72. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 379-380.

Bougainville poursuit même en affirmant la crainte qu'il a de voir cette violence amérindienne altérer sa propre culture militaire européenne :

Il s'est passé dans cette occasion des traits de fureur et de bassesse incroyables, que l'on ne peut écrire et que je voudrais du meilleur de mon cœur pouvoir oublier, mais malheureusement je n'ai que trop vu moi-même et trop entendu. Je vais plus loin : l'air qu'on respire ici est contagieux, et je crains qu'un plus long séjour ici ne nous fasse prendre les vices de gens auxquels nous ne communiquons aucune vertu⁷³.

Jusqu'à l'été 1757, la violence amérindienne de la guerre de siège était perçue par les Français comme cruelle, mais nécessaire à la conduite de la guerre en Amérique. Après l'épisode de William Henry, les officiers français vont perpétuellement se dissocier des actes de leurs alliés autochtones, rappelant sans cesse qu'ils sont au moins autant choqués que les Britanniques par ces exactions. Du côté britannique, le massacre de William Henry va être constamment rappelé aux Français comme une tache sur l'honneur des armes de Louis XV.

Par exemple, le 26 juillet 1759, pendant la campagne de Québec, James Wolfe envoie une lettre au marquis de Vaudreuil qui montre que près de deux ans après William Henry, la rancœur des Britanniques reste encore tenace :

M. le général Wolfe, par une lettre interceptée écrite du camp de Beauport, apprend que trois grenadiers du régiment royal américain, pris il y a quelques jours, étaient destinés à être brûlés vifs dans votre camp ; M. Wolfe désirerait de savoir ce qu'ils sont devenus, pour régler à l'avenir là-dessus sa conduite. Les troupes britanniques ne sont que trop ulcérées ; les cruautés énormes qu'on a déjà exercées, et surtout la basse infraction de la capitulation du fort George (nom donné par les Français au fort William Henry), sont encore présentes à leur cœur. De tels actes méritent et trouveront certainement à l'avenir, s'ils sont réitérés, les plus sévères représailles ; toute

73. *Ibid.*, p. 380.

distinction cessera entre Français, Canadiens et Indiens ; tous seront traités comme une troupe cruelle et barbare altérée de sang humain⁷⁴.

Vaudreuil répond par l'intermédiaire de Bougainville, et tente de rappeler que le massacre de William Henry n'est en rien imputable aux troupes françaises : « M. le Marquis de Vaudreuil ne m'a point chargé de répondre aux menaces, aux invectives et aux citations dont est remplie cette lettre ; rien de tout cela ne nous rendra ni craintifs ni barbares ; nos procédés sont connus en Europe, et nos papiers publics font foi de notre juridiction sur l'infraction de la capitulation du F.G. (fort George)⁷⁵ ».

Mais la violence amérindienne n'est pas la seule à être critiquée ; il arrive que la violence dont font preuve les Européens lors des sièges soit aussi source de reproche. C'est le cas lors du siège du fort Lévis d'août 1760. Dans son récit du siège, Pouchot raconte que c'est sa défense acharnée qui pousse Amherst à utiliser des moyens démesurés pour l'obliger à capituler. Dans l'après-midi du 25 août, le général britannique ordonne en effet de bombarder le fort au moyen de boulets incendiaires. Sur les plaintes des officiers de sa garnison, Pouchot écrit alors à Amherst, critiquant « cette façon de faire la guerre, que l'on ne mettait en usage que contre des rebelles, une brave garnison ne méritant pas un pareil procédé⁷⁶ ». Il reproche ici à Amherst d'user abusivement d'une violence contraire aux lois de la guerre. Dans son traité de 1758 déjà évoqué, Emer de Vattel se penche sur la question des bombardements. Selon lui, le bombardement incendiaire est autorisé « quand on n'a pas d'autre moyen de forcer un ennemi à faire la guerre avec humanité, ou de le punir de quelque autre excès⁷⁷ ». C'est précisément cet argument qui est invoqué par Amherst. Les exactions commises par les Amérindiens, au premier rang desquelles le massacre de William Henry,

74. *Extrait d'un Journal tenue à l'armée*, p. 47.

75. *Ibid.*, p. 48.

76. Pierre Pouchot, *Mémoires sur la dernière guerre*, p. 173.

77. Emer de Vattel, *Le droit des gens*, p. 141.

justifient aux yeux des Britanniques une surenchère dans la violence utilisée lors des sièges. Après 1757, la violence « européenne » de la guerre de siège, déjà utilisée, est exacerbée par les Britanniques. Lors du siège de Louisbourg, Wolfe notait en effet la légitimité de représailles britanniques : « Quand les Français sont dans le deuil, ils sont prêts à protester au nom de l'espèce humaine ; quand la fortune leur sourit, il n'y a pas plus sanguinaire et inhumain. En changeant fondamentalement la nature de la guerre, Montcalm nous a obligés, en quelque sorte, à une atroce vengeance préventive⁷⁸ ». Ce constant désir de représailles explique en partie les motivations d'Amherst de refuser les honneurs de la guerre aux garnisons françaises⁷⁹, tout comme celles de Wolfe de bombarder massivement Québec à l'été 1759.

Ce dernier chapitre se voulait être un moyen de contrer le mythe d'une « humanisation » de la guerre à l'époque moderne, débouchant sur la guerre « en dentelles » du siècle des Lumières. L'application du concept de guerre « totale » pour désigner les guerres de la Révolution française et de l'Empire, en les opposant catégoriquement aux guerres réglées de l'Ancien Régime, s'est appuyée sur une

78. Henry Beckles Willson, *The Life and Letters of James Wolfe*, Londres, William Heinemann, 1909, p. 379.

79. Notons toutefois que pour la reddition de Montréal de 1760, une autre hypothèse existe pour expliquer le refus d'Amherst d'accorder les honneurs de la guerre aux Français. L'arrière-petit-neveu de Malartic, publiant en 1890 le journal de campagne de son ancêtre, explique le comportement d'Amherst par un désir de vengeance personnelle de celui-ci. Amherst avait en effet pris part au conflit en Allemagne en 1757, sous les ordres du duc de Cumberland, fils de George II. Cumberland, vaincu par les Français à la bataille d'Hastenbeck le 26 juillet, est contraint de signer la convention de Klosterzeven, qui consacre sa défaite et le désarmement des troupes de son armée. Jugée honteuse par les autorités britanniques, la convention n'est pas entérinée par George II, et les troupes et officiers britanniques poursuivent le combat. Le 8 septembre 1760, en refusant les honneurs de la guerre aux Français, Amherst aurait ainsi souhaité se « venger » de l'humiliation subie par la convention de Klosterzeven, signée ... le 8 septembre 1757. Voir *Journal des campagnes au Canada de 1755 à 1760 par le Comte de Maurès de Malartic*, p. 349. Rien ne permet toutefois de confirmer cette hypothèse d'une « vengeance » d'Amherst. Sur Klosterzeven, voir Edmond Dziembowski, *La guerre de Sept Ans*, p. 232-241, 244-245.

analyse tronquée de celles-ci. La persistance des exactions dans les guerres de la seconde moitié du XVII^e et du XVIII^e siècle faisait dire à Paul Vo-Ha que « la « guerre en dentelles » est d'abord une guerre d'incendiaires et de pillards⁸⁰ ». Ces pillards côtoient certes des nobles présentant des caractères et attitudes de courtoisie qui aujourd'hui nous semblent déplacés. Plutôt que de résumer la guerre de la fin du XVII^e et du XVIII^e siècle à cette image de courtoisie, il importe selon nous de chercher à « saisir les raisons de la guerre et les logiques qui en déterminent les excès et les régulations⁸¹ », d'associer à la froide arithmétique des chiffres les cultures militaires de ces combattants et les discours qui les entourent, de tenter de comprendre le pourquoi de leurs actions. Les efforts de Vauban dans la seconde moitié du XVII^e siècle pour améliorer la guerre de siège ne traduisent pas une volonté humaniste, chevaleresque, mais bien la perception accrue des enjeux de la guerre, à un moment où l'appareil étatique, en France comme en Europe, se construit et se renforce autour de la guerre. L'« économie de la violence » n'induit pas la négation, mais une gestion rationnelle de celle-ci, la fureur guerrière étant mesurée pour mieux être déchaînée implacablement dans des buts et objectifs précis.

L'utilisation pour le moins aléatoire de la scène de Fontenoy par la presse française au moment du Brexit (des titres divers et variés reprenaient, en tentant maladroitement d'en expliquer l'origine, l'apostrophe d'Anterroches « Messieurs les Anglais, tirez les premiers ») montre que malgré les brèches qui y ont été ouvertes, le siège d'un mythe comme celui de la « guerre en dentelles » sera encore long et périlleux...

80. Paul Vo-Ha, *Rendre les armes*, p. 294.

81. Postface d'Hervé Drévilhon dans Paul Vo-Ha, *Rendre les armes*, p. 375.

CONCLUSION

L'historiographie de la guerre de Sept Ans tend encore à opposer la guerre « européenne » des officiers métropolitains à celle, « canadienne », des coloniaux, faisant ainsi du désaccord tant stratégique que tactique opposant les figures de Montcalm et Vaudreuil l'une des causes majeures de la chute de la Nouvelle-France. Les travaux plus récents d'historiens comme Bertrand Fonck ou Hélène Quimper tentent de nuancer ce propos, en replaçant la guerre de la Conquête dans le contexte plus global de la guerre de Sept Ans. S'intéressant en 2010 à la petite guerre en Amérique du Nord lors de ce conflit et utilisant une démarche assez similaire à la nôtre, Florian Panissié avançait l'hypothèse d'une « superposition » du modèle européen de la petite guerre sur le modèle nord-américain préexistant¹.

Cette étude va plus loin. Nous avons montré, au moyen d'une définition du modèle militaire de la guerre de siège faisant appel au vocabulaire employé par les contemporains, que l'armée française a réussi à contourner les contraintes opérationnelles propres à l'Amérique et à reproduire le modèle européen de la poliorcétique. À l'échelle stratégique, l'effort de guerre britannique en Amérique devenu irrésistible à partir de 1758 a incité les autorités versaillaises à privilégier une approche plus « européenne » de la guerre. Pour son application tactique, le savoir-faire des ingénieurs militaires, combiné à la volonté des officiers tant britanniques que français d'imposer leur façon de prendre les

1. Florian Panissié, « La petite guerre à l'épreuve des colonies, de la théorie à la pratique : le cas du siège de Québec en 1759 », dans Éric Schnakenbourg et Frédéric Dessberg, *La France face aux crises et aux conflits des périphéries européennes et atlantiques du XVII^e au XX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 155.

places explique cette européanisation de la guerre de siège. Celle-ci est quasiment en tous points réussie, au vu des contraintes spécifiques à l'Amérique septentrionale et des moyens déployés en comparaison de l'Europe.

Florian Panissié notait également que « l'importation des méthodes de guerre européennes au Nouveau Monde au milieu du XVIII^e siècle, bien que réussie, ne s'est pas faite aisément, car les militaires européens ont dû faire des concessions² ». Ici, la seule « concession » accordée par les Européens est celle d'une impossibilité d'investir entièrement les places assiégées. L'une des contraintes majeures du théâtre d'opérations nord-américain, celle que représentent les distances séparant les places fortes, a au contraire « facilité » d'une certaine manière la tenue d'une poliorcétique européenne, la quasi-impossibilité d'envoyer des secours rendant son dénouement inéluctable et confortant les officiers européens dans leur volonté de mener des sièges selon le modèle qu'ils connaissaient sur le Vieux Continent.

Cette européanisation réussie de la guerre de siège n'enlève rien aux difficultés rencontrées lors de la guerre en Amérique et dont font état de nombreux témoignages d'officiers de l'armée française. On a vu que pour le siège de William Henry en août 1757, Vaudreuil et Montcalm réussissent à réunir près de 8 000 hommes et 48 pièces d'artillerie, soit la plus imposante force armée française en Amérique à cette date, qui ne sera d'ailleurs surpassée en nombre que lors de la campagne de Québec deux années plus tard. La « faiblesse » numérique de cette armée en comparaison de l'Europe s'explique notamment par les difficultés de transport d'un matériel de siège conséquent. Un Bougainville qui écrit à son frère en juillet 1756 « ce ne sont pas les campagnes des Flandres³ » soulève ici les défis logistiques que représentait la guerre de siège dans cette partie du globe. Il n'était pas dans notre propos de nous attarder sur ces questions logistiques, mais une étude s'y

2. *Ibid.*, p. 155.

3. Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, p. 360.

intéressant serait complémentaire à notre recherche. De même, nous ne nous sommes pas penchés sur l'importance qu'a eue la marine dans certaines de ces opérations de siège, qu'il s'agisse du transport des troupes et du matériel ou bien de l'utilisation de sa puissance de feu contre les positions assiégées. Nous ne fermons cependant pas la porte à l'idée d'une analyse de ces questions dans un travail ultérieur.

Les officiers européens ont toutefois ressenti les différences liées à la confrontation de différentes cultures militaires dans le Nouveau Monde, comme le soulignait Julia Osman en 2012 : « La guerre de Sept Ans a certes permis à Bourlamaque et à ses collègues officiers d'exprimer leurs talents et leur zèle, mais elle a également mis au défi leur culture militaire et ébranlé leurs traditions jusque dans leurs fondements⁴ ». La violence des combattants amérindiens engagés aux côtés des armées européennes a littéralement choqué ces nobles habitués à des guerres régies par des codes d'honneur et de respect mutuel.

Enfin, d'aucuns pourraient s'étonner de l'absence dans cet ouvrage de la bataille de Carillon du 8 juillet 1758, tout juste brièvement évoquée dans notre deuxième chapitre. Certains poseront la question, légitime, de la pertinence ou non d'intégrer cet affrontement à la guerre de siège. Sa raison d'être n'était-elle pas la possession d'un fort, qui plus est situé à un endroit des plus stratégiques ? La question nous a taraudés à maintes reprises au cours de ces quatre années de recherche. À mi-chemin entre le siège et la bataille, livrée sur un terrain préalablement fortifié par une armée laissant volontairement l'initiative à son adversaire, la bataille de Carillon avait-elle sa place dans une telle étude ? L'importance des ingénieurs militaires dans la préparation de cet affrontement, notamment sous l'angle des fortifications dites « de campagne » ou « passagères », nous incite

4. Julia Osman, « Pride, Prejudice and Prestige », p. 191 : « The Seven Years' War did provide a platform for Bourlamaque and his fellow officers to exhibit their talents and zeal, but it also challenged their military culture and shook their traditions to their foundations ».

à privilégier une analyse plus poussée de la question de Carillon dans le cadre de notre recherche doctorale.

Refermons cet ouvrage en nous intéressant aux traces actuelles de la guerre de siège en Amérique du Nord. La ville de Québec possède encore ses fortifications érigées par l'ingénieur militaire canadien Chaussegros de Léry quelques années avant la guerre de Sept Ans, et témoins des deux sièges de 1759 et 1760. Pourtant, l'imaginaire collectif retient plus la « décisive » bataille des plaines d'Abraham et la défaite de Montcalm que les murs qui sauvèrent quelques mois plus tard ses vainqueurs. De même, la toponymie québécoise nous offre plusieurs occasions de se rappeler des noms des acteurs de ces sièges en Amérique – Chaussegros de Léry, Chartier de Lotbinière pour les ingénieurs canadiens, mais aussi Desandrouins, dont une rue porte le nom à Québec –, mais qui se souvient réellement de leur rôle ? Pourtant, un exemple connu de film récent offre une tribune plus qu'intéressante à la guerre de siège en Amérique. *Le Dernier des Mohicans* de Michael Mann de 1992 met en scène le siège de William Henry par les troupes de Montcalm à l'été 1757 – soulignons que la représentation de la poliorcétique est ici excellente⁵ – mais, comme le notait Bertrand Fonck, il s'agit là d'un trop rare exemple : « Le réalisateur Michael Mann, dans son adaptation cinématographique du *Dernier des Mohicans* (1992) a d'ailleurs tiré des effets spectaculaires des travaux du siège et des tirs d'artillerie – scène que l'on ne voit paradoxalement ni dans *Fanfan la Tulipe* ni dans *Barry Lyndon*, œuvres qui ont hérité de ce point de vue de la représentation classique de la guerre en dentelles européennes⁶ ». Le film a d'ailleurs participé à l'attrait touristique que constitue actuellement le musée du fort William Henry dans l'actuelle ville de Lake George, dans le nord de l'État de New York. Si la qualité et la pertinence historique de ce musée peuvent être questionnées, le

5. Nous avons consacré un article à cette question sur notre blogue historique *Tranchées et Tricornes*, en septembre 2019.

6. Bertrand Fonck, « Sièges et fortifications durant la guerre de la Conquête », p. 144.

couloir du lac Champlain offre plusieurs sites et musées de grande valeur quant à la conservation et la diffusion de la mémoire de ce passé belliqueux. Pensons aux forts Carillon et Crown Point (fort britannique construit à côté des ruines de l'ancien fort Saint-Frédéric, dans la ville de Crown Point, NY), ainsi que, du côté canadien de la frontière, au musée du fort Chambly, qui offrent au public l'occasion de saisir, même à une infime échelle, l'ampleur de ce que pouvait représenter l'attaque ou la défense d'une place.

Alors qu'en France, les vestiges de l'œuvre titanesque de Vauban sont autant de témoins de l'importance de la guerre de siège en Europe au siècle des Lumières, nous ne pouvons que déplorer que de ce côté-ci de l'Atlantique, la mémoire de cette forme de guerre, qui a eu un rôle décisif dans la chute de la Nouvelle-France, soit quelque peu oubliée lorsqu'on évoque la « guerre de la Conquête »...

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

Dictionnaires

AUBERT DE LA CHESNAYE DU BOIS, François-Alexandre, *Dictionnaire militaire, ou recueil alphabétique de tous les termes propres à l'art de la guerre*, À Lausanne & à Genève, chez Marc-Michel Bousquet & Compagnie, 1743, 591 p.

Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise: Ses Expressions Propres, Figurées & Burlesques, la Prononciation des Mots les plus difficiles, les genres des Noms, le Regime des Verbes avec Les termes les plus connus des Arts & des Sciences, le tout tiré de l'usage et des bons auteurs de la langue françoise par P. Richelet, à Genève chez Jean Herman Widerhold, 1680, 1146 p.

Dictionnaire historique, critique, chronologique, géographique et littéral de la Bible, par le révérend père Dom Augustin Calmet, religieux bénédictin, Abbé de S. Léopold de Nancy, à Genève, chez Marc-Michel Bousquet et Compagnie, Libraires et Imprimeurs, 1730, 867 p.

Dictionnaire portatif de l'ingénieur, où l'on explique les principaux termes des Sciences les plus nécessaires à un Ingénieur, sçavoir: l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, l'Architecture civile, la Charpenterie, la Serrurerie, l'Architecture hydraulique, l'Architecture militaire, la Fortification, l'Attaque et la Défense des Places, les Mines, l'Artillerie, la Marine, la Pyrotechnie. Par M. Bélidor, Colonel d'infanterie, Chevalier de l'Ordre militaire de Saint Louis, Etc, à Paris, chez Charles-Antoine Jombert, 1755, 352 p.

Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois, tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts, recueilli & compilé par feu Messire Antoine Furetière, Abbé de Chalivoy, de l'Académie françoise, divisé en trois tomes, tome troisième, La Haye, A. & R. Leers, 1690, 672 p.

DIDEROT, Denis, et Jean Le Rond D'ALEMBERT, *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, tome quinzième*, Neuchâtel, chez Samuel Faulche et Compagnie, 1765, 950 p.

Le dictionnaire de l'Académie Française, dédié au Roy, tome second, à Paris chez Jean-Baptiste Coignard, Imprimeur et Libraire ordinaire du Roy, et de l'Académie Française, 1694, 714 p.

Le Petit Robert de la langue française: Édition 2016, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2015, XLII p. et 2837 p.

Traité militaires

*Abrégé des commentaires de M. de Folard sur Polybe, par M*** Mestre de Camp de Cavalerie*, Paris, chez la veuve Gandouin, 1754, 541 p.

BÉLIDOR, Bernard Forest de, *La science des ingénieurs dans la conduite des travaux de fortification et d'architecture civile, dédiée au Roy*, Paris, chez Claude Jombert, 1729, 530 p.

ERRAR DE BAR-LE-DUC, Jean, *La Fortification réduite en art et démontrée*, Paris, 1600, 119 p.

GUIBERT, Jacques-Antoine-Hyppolite de, *Essai général de tactique, dans Œuvres militaires de Guibert, publiées par sa veuve sur les manuscrits et d'après les corrections de l'auteur*, Tome 2, Paris, Magimel, 1803, 337 p. LA MAMYE, Louis-André de, Chevalier de Clairac, *L'ingénieur de campagne ou traité de la fortification passagère*, Paris, chez Charles-Antoine Jombert, 1749, 307 p.

Les fortifications du chevalier Antoine de Ville, Lyon, 1629, 441 p.

Les fortifications du comte de Pagan, à Paris, chez Cardin Besogne, 1645, 225 p.

Maximes et instructions sur l'art militaire, par M. le marquis de Quincy, Paris, chez Denis Mariette Libraire, 1726, 460 p.

Mémoire, pour servir d'instruction dans la conduite des sièges et dans la défense des places, dressé par Monsieur le Maréchal de Vauban, et présenté au roi Louis XIV en 1704, à Leide, chez Jean & Herman Verbeek, 1740, 242 p.

Méthode pour tirer les bombes avec succès, par M. de Rezzons, dans *Histoire de l'Académie royale des Sciences, année 1716*, à Paris, de l'Imprimerie Royale, 1716, p. 79-86.

Traité de l'attaque des places, où l'on enseigne d'une manière courte et facile la méthode la plus avantageuse pour parvenir sûrement et promptement à la prise des places. Avec les remarques nécessaires sur les méthodes de Monsieur de Vauban et autres habiles maîtres. Par Monsieur Bardet de Villeneuve, La Haye, chez Jean Van Duren, 1742, 286 p.

Traité de l'attaque des places, par M. Le Blond, professeur de mathématique des pages de la grande écurie du Roy, dans Elemens de la guerre des sieges, ou traité de l'artillerie, de l'attaque, et de la deffense des places, a l'usage des jeunes militaires, tome second, contenant l'attaque des places, à Paris, chez Charles-Antoine Jombert, libraire du Roy pour l'artillerie & le génie, 1743, 348 p.

Vocabulaire de guerre, ou recueil des principaux termes de guerre, de Marine, d'Artillerie, de Fortification, d'Attaque et de Défense des Places, et de Géographie. Définis, mis en ordre et étendus dogmatiquement, pour servir à la Lecture des Nouvelles et de l'Histoire des Guerres. Par M. Dupain de Montesson, Capitaine d'Infanterie, ancien Ingénieur des Camps et Armées du Roi, et son Pensionnaire, à Paris, chez Couturier Fils, Imprimeur-Libraire, 1783, 707 p.

Sources concernant la guerre de Sept Ans

AUMASSON DE COURVILLE, Louis-Léonard, *Mémoires sur le Canada, depuis 1749 jusqu'à 1760*, Québec, Imprimerie de Middleton & Dawson, 1873, 207 p.

BOUGAINVILLE, Louis-Antoine de, *Écrits sur le Canada. Mémoires, journal, lettres*, Québec, Septentrion, 2003, 425 p.

CASGRAIN, Henri-Raymond, *Extraits des archives des Ministères de la marine et de la guerre à Paris : Canada, correspondance générale, MM. Duquesne et Vaudreuil, gouverneurs-généraux, 1755-1760*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1890, 310 p.

- *Journal du marquis de Montcalm durant ses campagnes en Canada de 1756 à 1759*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1895, collection des Manuscrits du Maréchal de Lévis, 622 p.
- *Le journal des campagnes du chevalier de Lévis en Canada entre 1756 et 1760*, Montréal, Beauchemin & Fils, 1889, collection des Manuscrits du Maréchal de Lévis, 334 p.
- *Lettres de la Cour de Versailles au baron de Dieskau, au marquis de Montcalm et au chevalier de Lévis*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1890, collection des Manuscrits du Maréchal de Lévis, 248 p.
- *Lettres de M. de Bourlamaque au chevalier de Lévis*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1891, collection des Manuscrits du Maréchal de Lévis, 365 p.
- *Lettres du Chevalier de Lévis concernant la guerre du Canada, 1756-1760*, Montréal, C. O. Beauchemin & Fils, 1889, collection des Manuscrits du Maréchal de Lévis, 471 p.
- *Lettres du marquis de Montcalm au chevalier de Lévis*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1894, collection des Manuscrits du Maréchal de Lévis, 238 p.
- *Lettres du marquis de Vaudreuil au Chevalier de Lévis*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1895, collection des Manuscrits du Maréchal de Lévis, 214 p.
- *Lettres et pièces militaires. Instructions, ordres, mémoires, plans de campagne et de défense 1756-1760*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1891, collection des Manuscrits du Maréchal de Lévis, 372 p.

— *Relations et journaux de différentes expéditions faites durant les années 1755-56-57-58-59-60*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1895, collection des Manuscrits du Maréchal de Lévis, 267 p.

CHAUSSEGROS DE LÉRY, Gaspard-Joseph, *Journal de la campagne d'hiver, du 15 février au neuf avril 1756, que Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, Lieutenant dans les troupes détachées de la Marine et à présent Capitaine et Chevalier de Saint Louis, a faite en conséquence des ordres de Pierre de Rigaud, Marquis de Vaudreuil, gouverneur et lieutenant général pour le roi en toute la nouvelle France, terres et pays de la Louisiane (à présent commandeur de l'ordre royal et militaire de St Louis) aux entrepôts que les anglais avaient formés pour se faciliter la conquête du Canada, au grand portage entre la rivière Chouéguen dite des Onnontagués qui se décharge dans le lac Ontario et la rivière Schenectady qui tombe dans la rivière d'Hudson, dans Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour l'année 1926-27*, Québec, 1927, p. 372-395.

État de ce qui a été trouvé dans le fort de Chouéguen, dans Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour l'année 1926-1927, Québec, 1927, p. 403-404.

Instructions du Marquis de Montcalm, commandant des armées françaises, au sieur Chaussegros de Léry, lieutenant des troupes de la Marine, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P386, D299.

Instructions du sieur de Vaudreuil au sieur Chaussegros de Léry, lieutenant des troupes détachées de la Marine, 25 février 1756, Bibliothèque et Archives nationales du Québec-Québec, P386, D302, Fonds Famille Chaussegros de Léry.

Journal de marche du détachement commandé par Mr Rigaud de Vaudreuil, dans Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour l'année 1932-1933, p. 338-340.

Journal des campagnes au Canada de 1755 à 1760 par le Comte de Maurès de Malartic, lieutenant général des armées du roi, gouverneur des îles de France et de Bourbon (1750-1800), Dijon, L. Damidot, libraire-éditeur, 1890, 403 p.

Journal du siège du fort de Chouéguen, appartenant aux Anglais, scitué dans l'Amérique septentrionale par les 45 degrés, 45 minutes de latitude, pris par les Français le 14 août 1756, dans Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour l'année 1926-27, Québec, 1927, p. 395-405.

Journal du siège du fort Georges, apellé par les Anglois William Henry, scitué au fond du lac St-Sacrement, avec la description de ce fort et du camp retranché des ennemis. Par M. Des Androuins, ingénieur du Roy employé à ce siège, 1757, s. l., 4 p.

Journal historique de l'expédition de l'île de Minorque et du siège du fort Saint-Philippe par les Français en 1756, dans Recueil général des pièces, chansons et fêtes données à l'occasion de la prise du Port Mahon, en France, 1757, s. l., p. 1-92.

LAMONTAGNE, Roland, *Le texte du « Mémoire sur les colonies de la France dans l'Amérique septentrionale »*, par La Galissonnière, Montréal, Université de Montréal, 1963, 27 p.

Lettre de Nicolas Sarrebource de Pontleroy au ministre, 28 octobre 1758, Archives nationales d'Outre-Mer, C11A 103/fol.401-401v.

Mémoire sur la campagne de 1759 depuis le mois de mai jusqu'en septembre, par M. de Joannès, major de Québec, dans Arthur Doughty, *The Siege of Quebec and the Battle of the Plains of Abraham*, Québec, Dussault & Proulx, vol. 4, p. 219-229.

Papiers Contrecoeur et autres documents concernant le conflit anglo-français sur l'Ohio de 1745 à 1756, édités par Fernand Grenier, Québec, Les Presses Universitaires Laval, 1952, 485 p.

PLANTAVIT DE MARGON, Charles de, Chevalier de La Pause, « Mémoire et observations sur mon voyage en Canada (1755-1760) », dans *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour l'année 1931-32*, Québec, 1932, p. 3-125.

— « Mémoire, réflexions politiques et militaires sur la guerre du Canada depuis 1746 jusqu'à 1760 », dans *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour l'année 1933-1934*, Québec, 1934, p. 147-173.

— « Projet pour la défense du Canada pendant la campagne 1759, relativement à ses forces et aux projets que peuvent avoir les anglois pour l'attaquer », dans *Rapport de l'archiviste de la Province du Québec pour l'année 1932-1933*, Québec, 1933, p. 368-372.

POUCHOT, Pierre, *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale entre la France et l'Angleterre*, Québec, Septentrion, 2003, 323 p.

Relation de la campagne du Canada jusqu'au 20 aout 1757, dans *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour l'année 1933-1934*, Québec, 1934, p. 190-195.

Relation de la campagne du Canada jusques au ..., dans *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour l'année 1932-1933*, Québec, 1933, p. 322-325.

Relation des affaires du Canada depuis l'automne 1757, dans *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour l'année 1932-1933*, Québec, 1933, p. 347-350.

Relation des affaires du Canada depuis le 1^{er} Xbre 1759, dans *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour l'année 1933-1934*, Québec, 1934, p. 140-147.

RAMEZAY Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de, *Mémoire du Sieur de Ramezay, cy-devant lieutenant pour le Roy commandant à Québec, au sujet de la reddition de cette ville, le 18 septembre 1759*, Québec, Presses Lovell, 1861, 122 p.

ROY, Pierre-Georges, *Inventaire des papiers de Léry, conservés aux Archives de la Province de Québec*, tome deux, Québec, [s. n.], 1939, 291 p.

Service historique de la Défense (SHD), GR, A1 3417, n°140.

SHD, GR, A1 3540, n°40.

Autres sources

FUNCK, Jakob et Marc Guérard D'ILLENS, *Plans et journaux des sièges de la dernière guerre de Flandres, rassemblés par deux capitaines étrangers au service de France*, Strasbourg, chez Melchior Pauschinger, 1750, 171 p.

Lettre de Vauban à Le Pelletier, 4 juin 1697, Dépôt des Fortifications.

Mémoires historiques de B. F. Mahé de La Bourdonnais, gouverneur des îles de France et de Bourbon, recueillis et publiés par son petit-fils L. C. Mahé de La Bourdonnais, Paris, Pélicier et Chatet, 1827.

QUÉTANT, Antoine-François, *Les amours grenadiers, ou la gageure angloise. Petite pièce en un acte sur la prise de Port Mahon*, à Paris, chez Duchesne, 1756, 64 p.

VATTEL, Emer de, *Le droit des gens ou principes de la loi naturelle, appliqués à la conduite et aux affaires des Nations et des Souverains*, tome 2, livre 3: De la guerre, Londres, 1758, 392 p.

BIBLIOGRAPHIE

Études et ouvrages généraux

BELL, David, *La première guerre totale : l'Europe de Napoléon et la naissance de la guerre moderne*, Seyssel, Champ Vallon, 2010, 416 p.

BÉRANGER, Jean, *La révolution militaire en Europe XV-XVIII^e siècles*, actes du colloque organisé le 4 avril 1997 à Saint-Cyr Coëtquidan, Paris, Institut de stratégie comparée, Économica, 1998, 164 p.

BOIS, Jean-Pierre, *Fontenoy 1745. Louis XV, arbitre de l'Europe*, Paris, Économica, 2012 (1996), 152 p.

— *Maurice de Saxe*, Paris, Fayard, 1992, 538 p.

— « Plaidoyer pour une histoire tactique de la guerre au XVIII^e siècle », dans Geneviève GOUBIER-ROBERT (dir.), *L'armée au XVIII^e siècle : 1715-1789*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1999, p. 19-28.

— « Faire la guerre au XVII^e siècle », dans Alain FOUGERT et François LAGRANGE (dir.), *Vauban, la guerre, la gloire*, Paris, Cahiers d'Études et de Recherches du Musée de l'Armée, 2007, p. 23-39.

- CARDINI, Franco, *La culture de la guerre, X^e-XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1992, 479 p.
- CHALIAND, Gérard et Arnaud BLIN, *Dictionnaire de stratégie militaire : des origines à nos jours*, Paris, Perrin, 1998, 794 p.
- CHALINE, Olivier, « La reddition de Breda, représentation et déréalisation de la guerre », dans *Combattre, gouverner, écrire, études réunies en l'honneur de Jean Chagniot*, Paris, Économica, 2003, p. 255-266.
- CORNETTE, Joël, *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Payot, 1993, 488 p.
- « La révolution militaire et l'État moderne », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 41, 1994-4, p. 696-709.
- DRÉVILLON, Hervé, Bertrand FONCK et Jean-Philippe CÉNAT (dir.), *Les dernières guerres de Louis XIV : 1688-1715*, Rennes et Vincennes, Presses Universitaires de Rennes et Service historique de la Défense, 2017, 308 p.
- DRÉVILLON, Hervé et Dominique PRÉVÔT, *Le faste et la fureur. L'armée française de Rocroi à Valmy*, Paris, Somogy et Musée de l'Armée, 2018, 320 p.
- DRÉVILLON, Hervé et Olivier WIEVORKA (dir.), *Histoire militaire de la France. Tome I : des Mérovingiens au Second Empire*, Paris, Perrin et Ministère des Armées, 2018, 864 p.
- DRÉVILLON, Hervé et Arnaud GUINIER, *Les Lumières de la guerre : Mémoires militaires du XVIII^e siècle conservés au Service Historique de la Défense*, Paris, Presses de l'Université Panthéon-Sorbonne, 2014, 551 p.
- DRÉVILLON, Hervé, *L'impôt du sang : le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Taillandier, 2005, 527 p.
- *Batailles : scènes de guerre de la Table Ronde aux Tranchées*, Paris, Éditions du Seuil, 2007, 377 p.
- EL HAGE, Fadi, *La guerre de Succession d'Autriche (1741-1748) : Louis XV et le déclin de la France*, Paris, Économica, 2017, 239 p.
- ENGLUND, Peter, *The Battle that shook Europe: Poltava and the Birth of the Russian Empire*, Londres, Tauris, 2002, 288 p.
- GENÊT, Stéphane, *Les espions des Lumières. Actions secrètes et espionnage militaire au temps de Louis XV*, Québec, Septentrion, 2017, 526 p.
- GUIOMAR, Jean-Yves, *L'invention de la guerre totale : XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Le Félin Kiron, 2004, 320 p.
- HENNINGER, Laurent, « La "révolution militaire". Quelques éléments historiographiques », *Mots. Les langages du politique*, 73, 2003, p. 87-94.
- NEF, John. U., *La route de la guerre totale. Essai sur les relations entre la guerre et le progrès humain*, Paris, Armand Colin, 1949, 164 p.

- PARKER, Geoffrey, *La révolution militaire. La guerre et l'essor de l'Occident, 1500-1800*, Paris, Gallimard, 1993, 276 p.
- PORTELANCE, Philipp, « "Au service d'un autre roi": les troupes étrangères allemandes au service du royaume de France (1740-1763) », mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 2018, 237 p.
- ROGERS, Clifford J. (dir.), *The Military Revolution Debate. Readings on the Military Transformation on Early Modern Europe*, Boulder, Westview Press, 1995, 387 p.
- VERGEZ, Laurent, *Rocoux 1746. Bataille et combats pendant la guerre en dentelles*, Paris, Feuillage, 2017, 288 p.

Études et ouvrages sur la guerre de Sept Ans

- BALVAY, Arnaud, *L'épée et la plume: Amérindiens et soldats des troupes de la Marine en Louisiane et au Pays d'en Haut (1683-1763)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, 345 p.
- BENSON, Steve et Ron TOELKE, *Waterways of War: The Struggle for Empire 1754-1763*, Sackets Harbor (NY), Seaway Trail Inc., 2009, 57 p.
- BERGERON, Geneviève, « Victoires au fort William Henry (1757). Les alliés amérindiens et la guerre de Sept Ans », mémoire de maîtrise, Université Laval, 2002, 122 p.
- CARON, François, *La guerre inconnue ou les raisons d'un échec (capitulation de Louisbourg 1758)*, Vincennes, Service historique de la marine, 1983, 475 p.
- CHARBONNEAU, André, *Les fortifications de l'Île aux Noix: reflet de la stratégie défensive sur la frontière du Haut-Richelieu aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Ottawa, Lieux historiques nationaux, Parcs Canada, Ministère du patrimoine canadien, 1994, 390 p.
- CHARTRAND, René, *French fortresses in North America, 1535-1763*, Oxford, Osprey Publishing, 2005, 64 p.
- *Louisbourg 1758. Wolfe's first siege*, Oxford, Osprey Publishing, 2000, 96 p.
 - *The Forts of New France in Northeast America 1600-1763*, Oxford, Osprey Publishing, 2008, 64 p.
 - *The Forts of New France. The Great Lakes, the Plains and the Gulf Coast 1600-1763*, Oxford, Osprey Publishing, 2010, 64 p.
 - *Montcalm's Crushing Blow. French and Indian Raids along New York's Oswego River 1756*, Oxford, Osprey Publishing, 2014, 80 p.
 - « La milice canadienne et la guerre de Sept Ans », dans Laurent VEYSSIÈRE et Bertrand FONCK (dir.), *La guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*, Québec et Paris, Septentrion et Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2011, p. 291-300.

- DANLEY, Mark H. et Patrick J. SPEELMAN, *The Seven Years' War: Global Views*, Leiden, Koninklijke Brill NV, 2012, 586 p.
- DESBARATS, Catherine et Allan GREER, « The Seven Years' War in Canadian History and Memory », dans Warren R. HOFSTRA (dir.), *Cultures in Conflict. The Seven Years' War in North America*, Toronto, Rowman & Littlefield Publishers, 2007, p. 145-178.
- DECHÊNE, Louise, *Le Peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 2008, 664 p.
- DOUGHTY, Arthur G., et G. W. Parmelee (dir.), *The Siege of Québec and the Battle of the Plains of Abraham*, 6 vol., Québec, The Champlain Society, 1901.
- DZIEMBOWSKI, Edmond, « Guerre en dentelles ou guerre cruelle ? La représentation de la guerre de Sept Ans dans la littérature du XVIII^e siècle », dans André CORVISIER et Jean JACQUARD (dir.), *Les malheurs de la guerre. Tome I : De la guerre à l'ancienne à la guerre réglée*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1996, p. 313-320.
- *La guerre de Sept Ans 1756-1763*, Québec, Septentrion, 2015, 670 p.
- *Les Pitt. L'Angleterre face à la France, 1708-1806*, Québec, Septentrion, 2015, 600 p.
- FONCK, Bertrand, « “ Joindre au système de tactique d'Europe l'usage à faire des sauvages ” : le commandement des armées françaises en Nouvelle-France », dans Laurent VEYSSIÈRE et Bertrand FONCK (dir.), *La guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*, Québec et Paris, Septentrion et Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2013, p. 155-172.
- « Sièges et fortifications durant la guerre de la Conquête », dans Bertrand FONCK et Laurent VEYSSIÈRE (dir.), *La chute de la Nouvelle-France. De l'affaire Jumonville au traité de Paris*, Québec, Septentrion, 2015, p. 132-149.
- FONCK, Bertrand et Laurent VEYSSIÈRE (dir.), *La chute de la Nouvelle-France. De l'affaire Jumonville au traité de Paris*, Québec, Septentrion, 2015, 591 p.
- FRÉGAULT, Guy, *La Guerre de la Conquête*, Montréal, Fides, 1955, 514 p.
- GABRIEL, Charles-Nicolas, *Le maréchal de camp Desandrouins 1729-1792*, Verdun, Imprimerie Renvé-Lallemant, 1887, 430 p.
- GRENIER, John, *The Far Reaches of Empire: War in Nova Scotia, 1710-1760*, Norman, Oklahoma University Press, 2008, 270 p.
- GUILLON, Édouard Louis Maxime, *Port-Mabon, la France à Minorque (1756-1763), d'après les documents inédits des Archives de France et des Baléares*, Paris, Ernest Leroux, 1894, 131 p.

- HAGERTY, Gilbert W., *Massacre at Fort Bull: the De Léry expedition against Oneida Carry, 1756*, Providence, Mowbray Co., 1971, 99 p.
- HAND, Chris M., *The siege of fort Beau Séjour, 1755*, Fredericton, Goose Lane Editions and The New Brunswick Military Heritage Project, 2004, 109 p.
- HOFSTRA, Warren R., *Cultures in conflict. The Seven Years' War in North America*, Plymouth, Rowman & Littlefield Publishers, Inc., 2007, 191 p.
- IMBEAULT, Sophie, Denis VAUGEOIS et Laurent VEYSSIÈRE (dir.), 1763. *Le traité de Paris bouleverse l'Amérique*, Québec, Septentrion, 2013, 420 p.
- JACQUES, Francis, « Le siège de Québec (1759) et la société canadienne. Étude des enjeux », mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke, 2007, 134 p.
- JOHNSTON, A. J. B., 1758 *La Finale. Promesses, splendeur et désolation de la dernière décennie de Louisbourg*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011, 436 p.
- LAMONTAGNE, Roland, « La Galissonnière et ses conceptions coloniales d'après le "Mémoire sur les colonies de la France dans l'Amérique septentrionale" (décembre 1750) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 15, n° 2, 1961, p. 163-170.
- LÉPINE, Luc et Marcel FOURNIER, « Les régiments d'infanterie en Nouvelle-France 1755-1760 », dans Marcel FOURNIER (dir.), *Combattre pour la France en Amérique. Les soldats de la guerre de Sept Ans en Nouvelle-France 1755-1760*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 2009, p. 51-90.
- LESSARD, Rénald, « Les officiers des troupes de la Marine et la guerre de la Conquête (1748-1760) », dans Marcel FOURNIER, *Les officiers des troupes de la Marine au Canada, 1683-1760*, Québec, Septentrion, 2017, p. 110-139.
- LESUEUR, Boris, « L'artillerie et les colonies sous l'Ancien Régime », *Revue historique des armées*, 2013, p. 6-19.
- MACLEOD, D. Peter, *La vérité sur la bataille des plaines d'Abraham : les huit minutes de tirs d'artillerie qui ont façonné un continent*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2008, 491 p.
- *Les Iroquois et la guerre de Sept Ans*, Montréal, VLB, 2000, 276 p.
- MATHIEU, Jacques, « Les rappels mémoriels de la guerre de Sept Ans au Canada », dans Bertrand FONCK et Laurent VEYSSIÈRE (dir.), *La guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*, Québec et Paris, Septentrion et Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2013, p. 101-122.
- MICHALON, Roger, « Vaudreuil et Montcalm. Les hommes. Leurs relations. Influence de ces relations sur la conduite de la guerre 1756-1759. », dans *Conflits de sociétés au Canada français pendant la*

- guerre de Sept Ans, rapport de synthèse, colloque international d'Ottawa, août 1978*, Paris, Commission française d'histoire militaire, 1978, p. 41-175.
- NERICH, Laurent, *La petite guerre et la chute de la Nouvelle-France*, Outremont, Athéna Éditions, 2009, 248 p.
- NOËL, Dave, *Montcalm, général américain*, Québec, Boréal, 2018, 382 p.
- OSMAN, Julia, « Pride, Prejudice and Prestige: French Officers in North America during the Seven Years' War », dans Mark H. DANLEY et Patrick J. SPEELMAN, *The Seven Years' War: Global Views*, Leiden, Koninklijke Brill NV, 2012, p. 191-211.
- PANISSIÉ, Florian, « La petite guerre à l'épreuve des colonies, de la théorie à la pratique: le cas du siège de Québec en 1759 », dans Éric SCHNAKENBOURG et Frédéric DESSBERG, *La France face aux crises et aux conflits des périphéries européennes et atlantiques du XVII^e au XX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 155-168.
- PLOUVIEZ, David, *Défense et colonies dans le monde atlantique XV^e-XX^e siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, 318 p.
- POTHIER, Bernard, *Battle for the Chignecto Forts, 1755*, Canadian War Museum, Canadian battle series n° 12, Toronto, Balmuir Books, 1995, 42 p.
- QUIMPER, Hélène, « Les batailles de Québec », dans Laurent VEYSSIÈRE et Bertrand FONCK (dir.), *La guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*, Paris et Québec, Presses de l'Université Paris-Sorbonne et Septentrion, 2012, p. 199-223.
- QUIMPER, Hélène et Jacques LACOURSIÈRE, *Québec ville assiégée 1759-1760, d'après les acteurs et les témoins*, Québec, Septentrion, 2009, 269 p.
- ROY, Pierre-Georges, *Bulletin des recherches historiques: bulletin d'archéologie, d'histoire, de biographie, de numismatique, etc.*, volume 43, Lévis, 1937, 32 p.
- SANTERRE, Simon, « Histoire et archéologie du fort Jacques-Cartier: 1759-1760. Son rôle dans la défense de la colonie après la prise de Québec », mémoire de maîtrise, Université Laval, 2008, 230 p.
- SIMMS, Brendan, *Three Victories and a Defeat: The Rise and Fall of the First British Empire 1714-1783*, Londres, Penguin Books, 2008, 832 p.
- STACEY, C. P., *Québec, 1759: le siège et la bataille*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2009 (1959), 329 p.
- STANLEY, George F. G., *New France: The Last Phase 1744-1760*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1968, 320 p.
- STARBUCK, David, *Massacre at fort William Henry*, Hanover (New Hampshire), University Press of New England, 2002, 148 p.

TERNAT, François, *Partager le monde. Rivalités impériales franco-anglaises (1748-1756)*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2015, 584 p.

THÉVENIN, Michel, « Une guerre "sur le pied européen" ? La guerre de siège en Nouvelle-France pendant la guerre de Sept Ans », mémoire de maîtrise, Université Laval, 2018, 170 p.

— « "Nous étions réduits à la dernière extrémité" : la reddition de Québec de 1759 vue par son signataire », dans *Actes du 16e colloque étudiant du Département des sciences historiques de l'Université Laval*, Québec, 2017, p. 153-172.

TREMBLAY, Yves, *Plaines d'Abraham. Essai sur l'égo-mémoire des Québécois*, Outremont, Athéna éditions, 2009, 248 p.

VEYSSIÈRE, Laurent, « Combattre avec les Indiens, "les plus redoutables à qui les craint". La guerre à la sauvage, de Champlain à Bougainville », dans Sophie IMBEAULT, Denis VAUGEOIS et Laurent VEYSSIÈRE (dir.), *1763, le traité de Paris bouleverse l'Amérique*, Québec, Septentrion, 2013, p. 64-84.

— « Louis-Antoine de Bougainville au Canada (1756-1760) : la découverte et l'expérience de la guerre », dans Bertrand FONCK et Laurent VEYSSIÈRE (dir.), *La guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*, Québec et Paris, Septentrion et Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2013, p. 173-198.

— « Les derniers jours de la présence militaire française au Canada », *Revue historique des armées*, 266, 2012, p. 3-14.

VEYSSIÈRE, Laurent et Bertrand FONCK (dir.), *La guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*, Québec et Paris, Septentrion et Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2013, 426 p.

WARD, Matthew C., *Breaking the Backcountry: The Seven Years' War in Virginia and Pennsylvania, 1754-1765*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2004, 360 p.

WILLSON, Henry Beckles, *The Life and Letters of James Wolfe*, Londres, William Heinemann, 1909, 522 p.

Études et ouvrages sur la guerre de siège

— *Vauban : l'intelligence du territoire*, Paris, Service historique de la Défense, 2007, 175 p.

BÉLY, Lucien, « La frontière entre France et Pays-Bas espagnols : vers la paix d'Utrecht », dans Olivier RYCKEBUSCH et Rik OPSOMMER, *Guerre, frontière, barrière et paix en Flandre. Études transfrontalières à l'occasion du tricentenaire des paix d'Utrecht et de Rastatt*, Ypres, Stadstarchief Ieper, 2014, p. 175-186.

BLANCHARD, Anne, *Les ingénieurs du « Roy » de Louis XIV à Louis XVI. Étude du corps des fortifications*, Collection du Centre d'histoire militaire et d'études de défense nationale, Montpellier, Université Paul Valéry, 1979, 635 p.

- *Dictionnaire des ingénieurs militaires, 1691-1791*, Montpellier, Université Paul Valéry, 1981, 786 p.
- *Vauban*, Paris, Fayard, 1996, 683 p.
- BOIS, Jean-Pierre, « Maurice de Saxe et Ulrich Woldemar de Lowendal, deux maréchaux d'origine étrangère au service de Louis XV », *Revue historique des armées*, n° 255, Paris, Service historique de la Défense, 2009, p. 3-14.
- CAMPBELL, William J., « Surrender in the Northeastern Borderlands of Native America », dans Holger Afflerbach et Hew Strachan, *How fighting ends: A History of Surrender*, Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 125-138.
- CÉNAT, Jean-Philippe, « De la guerre de siège à la guerre de mouvement : une révolution logistique à l'époque de la Révolution et de l'Empire ? », *Annales historiques de la Révolution française*, 348, 2007, p. 101-115.
- *Le roi stratège : Louis XIV et la direction de la guerre, 1661-1715*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, 386 p.
- CHILDS, John, « Surrender and the Laws of War in Western Europe, c. 1660-1783 », Holger Afflerbach et Hew Strachan, *How fighting ends: A History of Surrender*, Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 153-168.
- COLSON, Bruno, *L'art de la guerre de Machiavel à Clausewitz, dans les collections de la Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin*, Namur, Bibliothèque universitaire Moretus Plantin, 1999, 283 p.
- DRÉVILLON, Hervé, « De l'économie de la guerre à l'économie de la violence, Vauban et les ressources morales du combattant », dans Alain FOUGERET et François LAGRANGE (dir.), *Vauban, la Guerre, la Gloire, 1707-2007*, Paris, Cahiers d'Études et de Recherches du Musée de l'Armée, 2007, p. 175-188.
- DUFFY, Christopher, *Siege Warfare, Vol. I: The Fortress in the Early Modern World 1494-1660*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1979, 289 p.
- *Siege Warfare, Vol. II: The fortress in the age of Vauban and Frederick The Great, 1680-1789*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1985, 318 p.
- FAUCHERRE, Nicolas, *Places fortes, bastion du pouvoir*, Paris, Rempart, 2011, 111 p.
- FAUCHERRE, Nicolas et Philippe PROST, *Le triomphe de la méthode : le Traité de l'attaque des places de monsieur de Vauban, ingénieur du roi*, Paris, Gallimard, 1992, 76 p.
- GILS, Robert, « L'architecture et la guerre de siège à la fin du XVII^e siècle », dans Philippe JACQUET et Françoise JACQUET-LADRIER, *Assiégeants et assiégés au cœur de l'Europe : Namur 1688-1697*, publié par le Crédit Communal de Namur, 1992, p. 39-56.

- HOGG, Ian V., *Forteresses. Histoire illustrée des ouvrages défensifs*, Lausanne et Paris, Edita et Vilo, 1976, 174 p.
- HURARD, Séverine, LORIN, Yann et Arnaud TIXADOR, « Une archéologie de la guerre de siège moderne (XVII^e-XVIII^e siècles) à l'échelle européenne », *Les nouvelles de l'archéologie*, 137, 2014, p. 19-24.
- LANGINS, Janis, *Conserving the Enlightenment. French Military Engineering from Vauban to the Revolution*, Cambridge et Londres, The MIT Press, 2004, 532 p.
- LYNN, John A., *Giant of the Grand Siècle: the French Army, 1610-1715*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, 651 p.
- MARY, Luc, *Vauban, le maître des forteresses*, Paris, l'Archipel, 2007, 277 p.
- MASSON, Rémi, « La compagnie des grenadiers à cheval de Louis XIV : une culture du combat au service de la guerre de siège », dans Bernard GAINOT et Benjamin DERUELLE (dir.), *Combattre à l'époque moderne*, Paris, Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 2013, p. 41-50.
- *Les mousquetaires ou la violence d'État*, Paris, Vendémiaire, 2013, 158 p.
- OSTWALD, Jamel, *Vauban under Siege: Engineering Efficiency and Martial Vigor in the War of the Spanish Succession*, Leyde, Brill Academic Publishers, 2006, 390 p.
- « Vauban et la guerre de siège », dans Isabelle WARMOES et Victoria SANGER (dir.), *Vauban, bâtisseur du Roi-Soleil*, Paris, Cité de l'architecture et du patrimoine, Somogy, Musée des Plans-reliefs, 2007, p. 132-141.
- PERNOT, Jean-François, « Vauban, le siège devenu réglé ou l'économie des vies militaires », dans Jean JACQUART et André CORVISIER (dir.), *Les malheurs de la guerre, tome 1 : De la guerre à l'ancienne à la guerre réglée*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1998, p. 247-262.
- PICAUD-MONNERAT, Sandrine, « Surprises de postes, escalades de places : la petite guerre, aux marges de la grande », *Revue de la Société des Amis du Musée de l'Armée* [Paris], numéro 122, II/2001, p. 48-54.
- PROST, Philippe, *Vauban, le style de l'intelligence*, Paris, Archibooks, 2007, 110 p.
- THEWES, Guy, « Barrière ou talon d'Achille ? La défense militaire des Pays-Bas après les traités d'Utrecht (1713-1725) », dans Olivier RYCKEBUSCH et Rik OPSOMMER, *Guerre, frontière, barrière et paix en Flandre. Études transfrontalières à l'occasion du tricentenaire des paix d'Utrecht et de Rastatt*, Ypres, Stadstarchief Ieper, 2014, p. 157-175.

- VIROL, Michèle, « Le siège de Namur de 1692 : l'héroïsme et la technique », *Dix-septième siècle*, 2005/3, no 228, p. 465-488.
- *Vauban. De la gloire du roi au service de l'État*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, 433 p.
- *Louis XIV et Vauban : correspondances et agendas*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2017, 559 p.
- VIROL, Michèle (dir.), *Les Oisivetés de Monsieur de Vauban*, Seyssel, Champ Vallon, 2007
- VO-HA, Paul, *Rendre les armes. Le sort des vaincus, XVI^e-XVII^e siècles*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2017, 440 p.
- WARMOES, Isabelle et Victoria Sanger (dir.), *Vauban, bâtisseur du Roi-Soleil*, Paris, Cité de l'architecture et du patrimoine, Somogy, Musée des Plans-reliefs, 2007, 431 p.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LES DOUZE ÉTAPES DU SIÈGE SELON LE MODÈLE DE VAUBAN

Les douze étapes du siège selon le *Mémoire, pour servir d'instruction dans la conduite des sièges et dans la défense des places, dressé par Monsieur le Maréchal de Vauban, et présenté au roi Louis XIV en 1704*¹.

- *Investissement de la place* : l'armée assiégeante isole la place assiégée, et la coupe de toute communication avec l'extérieur ;
- *Installation de l'armée de siège* : l'assiégeant installe ses campements face à la place assiégée. Une ligne de retranchement, la contrevallation, fait face à la place, pour gêner les sorties de la garnison. Si le général assiégeant n'est pas épaulé par une armée d'observation (destinée à contrer les éventuels secours ennemis), il établit une deuxième ligne de retranchement, la circonvallation, tournée vers l'extérieur ;
- *Reconnaisances* : les ingénieurs observent les fortifications de la place et en évaluent le point le plus propice à l'attaque, en jugeant tant la nature et la force des fortifications que le terrain les précédant ;
- *Travaux d'approche* : en partant de la ligne de contrevallation (à environ 2 400 mètres de la place), deux tranchées (parfois plus) progressent en direction

1. La liste ici présentée est basée sur les ouvrages suivants : *Mémoire, pour servir d'instruction dans la conduite des sièges et dans la défense des places, dressé par Monsieur le Maréchal de Vauban, et présenté au roi Louis XIV en 1704*, à Leide, chez Jean & Herman Verbeek, 1740 ; Nicolas Faucherre, *Places fortes, bastion du pouvoir*, Paris, Rempart, 2011, p. 40-46 ; Nicolas Faucherre et Philippe Prost, *Le triomphe de la méthode*, p. 55-70.

de la place, en zigzag pour éviter les tirs d'enfilade des assiégés ;

- *Première parallèle* : à 600 mètres de la place, les deux tranchées d'approche sont reliées par une tranchée parallèle au front attaqué, autrement appelée place d'armes. Cette parallèle sert à la communication entre les tranchées d'approche, mais également à masser les troupes et l'artillerie (parfois les premières batteries sont érigées à cet instant) ;
- *Deuxième parallèle* : au-delà de la première parallèle, les deux tranchées d'approche continuent leur progression jusqu'à 350 mètres de la place, où une deuxième parallèle est creusée ;
- *Installation des batteries* : en théorie, les premières batteries d'artillerie sont installées sur la deuxième parallèle. Dans les faits, de nombreux généraux en installent dès le creusement de la première parallèle ;
- *Troisième parallèle* : une fois que les tranchées d'approche sont parvenues au pied du glacis de la place, construction d'une troisième et dernière parallèle (exceptionnellement, une quatrième peut être creusée sur le glacis, comme c'est le cas en 1747 lors du siège de Berg-op-Zoom par les Français, si la place est suffisamment imposante et si sa garnison résiste au-delà des attentes) ;
- *Couronnement du chemin couvert* : l'assiégeant érige des cavaliers de tranchée qui lui permettent de surplomber le chemin couvert (première ligne de retranchement au sommet du glacis) et d'en refouler les défenseurs ;
- *Préparation de l'assaut* : installation des batteries de brèche (pièces d'artillerie à forte puissance de feu, installées à faible distance de l'ouvrage attaqué et permettant d'y créer une brèche) ;
- *Descente au fossé* : rassemblement des troupes destinées à l'assaut, dans la troisième parallèle, face à la brèche nouvellement pratiquée ;

- *Assaut* : charge des différentes unités d'infanterie dans la brèche. C'est la phase la plus « violente » du siège. Au XVIII^e siècle, elle est moins pratiquée qu'auparavant (hormis pendant la guerre de Succession d'Espagne), la plupart des assiégés se rendant avant qu'on en arrive à l'assaut.

ANNEXE 2 : LISTE DES INGÉNIEURS MILITAIRES FRANÇAIS ENVOYÉS EN NOUVELLE-FRANCE PENDANT LA GUERRE DE SEPT ANS (1754-1760)²

- *Étienne Aguiton, sieur des Roches* : né à Dieppe le 6 novembre 1729, ingénieur en 1750. Membre du corps expéditionnaire du baron de Dieskau en 1755, il embarque sur l'*Alcide* et y est capturé par les Britanniques. Retenu prisonnier jusqu'en août 1757, il reprend du service en Allemagne et meurt au combat en 1761.
- *François de Caire* : né à Antibes le 7 novembre 1731, ingénieur en 1756. Il est envoyé au Canada en 1759, et participe aux campagnes de 1759 et 1760.
- *Jean-Nicolas Desandrouins* : né à Verdun le 7 janvier 1729. Il participe aux dernières années de la guerre de Succession d'Autriche. Il obtient son brevet d'ingénieur en 1752. Il accompagne Montcalm au Canada en 1756. Il est très actif tout au long du conflit, en prenant part notamment aux sièges de Chouaguen, de William Henry et de Québec (1760).
- *Louis-Joseph des Robert, seigneur d'Écouvieux* : né à Thionville le 18 août 1735, ingénieur en 1756. Il fait partie des maigres renforts amenés par Bougainville

2. Les notices de ces ingénieurs proviennent de l'ouvrage d'Anne Blanchard, *Dictionnaire des ingénieurs militaires 1691-1791*. Notons cependant une erreur concernant la biographie de Louis-Joseph des Robert : Anne Blanchard le fait arriver au Canada en 1756, quand les sources montrent qu'il fait partie des renforts amenés en 1759 par Bougainville. Les biographies de certains de ces ingénieurs (Franquet, Desandrouins, Pontleroy, Grillot de Poilly, de Combles) sont également disponibles dans le *Dictionnaire biographique du Canada*.

au Canada en 1759, où il participe aux campagnes de 1759 et 1760.

- *Jacques Dumoulin* : né le 12 septembre 1720 à Sedan, ingénieur en 1748. Lieutenant d'infanterie en 1742, il participe aux campagnes de la guerre de Succession d'Autriche, notamment à la défense de Prague en 1742 et au siège de Maastricht en 1748, au cours duquel il est blessé. Il fait partie des trois ingénieurs accompagnant Dieskau au Canada en 1755, et est capturé sur l'*Alcide*.
- *François Fournier* : né à Philippeville le 1^{er} janvier 1720. Il participe au siège de Berg-op-Zoom de 1747, et obtient le brevet d'ingénieur en 1752. Envoyé au Canada en 1759, il participe aux campagnes de 1759 et 1760, commençant les travaux de fortification à l'Île-aux-Noix en mai 1759.
- *Antoine Geoffroy, sieur du Bourguet* : né à Draguignan le 6 juillet 1725, ingénieur en 1750. Embarqué sur l'*Alcide* en 1755, il y est capturé. Relâché en août 1757, il combat en Allemagne en 1760-1761.
- *Claude-Victor Grillot de Poilly* : né le 15 mars 1726 à Barraux, ingénieur en 1743. Il participe à plusieurs sièges pendant la guerre de Succession d'Autriche. Envoyé à Louisbourg en 1754, il y sert jusqu'à la reddition de la ville en 1758. Il sert en Allemagne en 1760 et 1761, où il meurt de maladie le 24 février 1761.
- *Jean-Claude-Henri de Lombard, seigneur de Combles (parfois appelé Descombles)* : né à Combles le 10 décembre 1719. Ingénieur en 1743, il sert au cours de plusieurs sièges jusqu'à 1748. Envoyé au Canada en 1756 avec les renforts de Montcalm, il est tué accidentellement au premier jour du siège de Chouaguen, le 11 août 1756.
- *Nicolas Sarrebource de Pontleroy* : né à Marseille le 12 juin 1717. Ingénieur en 1736, il participe aux campagnes d'Italie de 1744 à 1748. Envoyé à

Louisbourg en 1755. Il succède en 1757 à Chaussegros de Léry père en tant qu'ingénieur en chef de la Nouvelle-France, et sert à Carillon en 1758 et aux deux sièges de Québec.

Déjà présent en Nouvelle-France au commencement du conflit :

- *Louis-Joseph Franquet* : né à Condé le 10 juin 1697. Ingénieur en 1720, il participe aux sièges des guerres de Succession de Pologne et d'Autriche (notamment quatre sièges pour la seule année 1746). Envoyé à Louisbourg en 1750, il y reste jusqu'à la chute de la ville le 26 juillet 1758, puis est renvoyé en France avec la garnison.

ANNEXE 3 : LISTE DES SIÈGES « À L'EUROPÉENNE » EN NOUVELLE-FRANCE PENDANT LA GUERRE DE SEPT ANS

Place assiégée	Dates de début et de fin et nombre de jours de tranchée ouverte	Commandant de l'armée assiégeante	Commandant de la garnison	Issue et sort de la garnison
Fort Beauséjour	4-16 juin 1755 (5 jours de tranchée, du 12 au 16)	Robert Monckton	Louis Du Pont Duchambon de Vergor	Reddition du fort. La garnison reçoit les honneurs de la guerre et est envoyée à Louisbourg, mais avec l'interdiction de combattre pendant 6 mois.
Forts Chouaguen/Oswego	10-14 août 1756 (3 jours de tranchée, du 12 au 14)	Louis-Joseph de Montcalm	James Mercer (tué le 14 août) puis John Littlehales	Reddition du fort. La garnison britannique est faite prisonnière et envoyée à Montréal.
Fort William Henry	3-9 août 1757 (6 jours de tranchée, du 4 au 9)	Louis-Joseph de Montcalm	George Monro (ou Munro)	Reddition du fort. La garnison britannique reçoit les honneurs de la guerre, et est accompagnée au fort Edward. Interdiction lui est faite de combattre contre la France et ses alliés pendant 18 mois.

Place assiégée	Dates de début et de fin et nombre de jours de tranchée ouverte	Commandant de l'armée assiégeante	Commandant de la garnison	Issue et sort de la garnison
Louisbourg	8 juin-26 juillet 1758 (45 jours de tranchée, du 13 juin au 26 juillet)	Jeffery Amherst	Augustin de Boschenry de Drucour	Reddition de la ville. La garnison est faite prisonnière et est renvoyée en France, sans les honneurs de la guerre.
Fort Frontenac	25-27 août 1758 (3 jours de tranchée, du 25 au 27)	John Bradstreet	Pierre-Jacques Payen de Noyan	Reddition du fort. La garnison prisonnière de guerre est envoyée à Montréal pour y être échangée.
Fort Niagara	6-25 juillet 1759 (17 jours de tranchée, du 9 au 25)	John Prideaux (tué le 20) puis William Johnson	Pierre Pouchot	Reddition de la garnison, qui reçoit les honneurs de la guerre et est emmenée en captivité à New-York.
Fort Carillon	22-26 juillet 1759 (5 jours de tranchée, du 22 au 26)	Jeffery Amherst	Louis-Philippe Le Dossu d'Hébecourt	Évacuation et destruction du fort par la garnison française.
Québec	Bombardement : 12 juillet-18 septembre 1759 Siège : 13-18 septembre 1759	James Wolfe, puis George Townshend après le 13 septembre	Louis-Joseph de Montcalm, puis Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay après le 13 septembre	Reddition de la ville. La garnison reçoit les honneurs de la guerre, et est renvoyée en France.
Québec	28 avril-16 mai 1760 (18 jours de tranchée, du 29 avril au 16 mai)	François-Gaston de Lévis	James Murray	Les Français lèvent le siège.
Fort Lévis	18-25 août 1760 (6 jours de tranchée, du 20 au 25)	Jeffery Amherst	Pierre Pouchot	Reddition de la garnison, qui est faite prisonnière.
Fort de l'Île-aux-Noix	16-27 août 1760 (12 jours de tranchée, du 16 au 27)	William Haviland	Louis-Antoine de Bougainville	Évacuation du fort par la garnison française. 30 soldats et un officier sont laissés sur place pour la reddition.



1759. Le chevalier de La Pause, un officier français combattant en Nouvelle-France depuis 1755, note dans son journal : «Toute la science de la guerre en Canada consiste dans l'attaque ou la défense des postes qui ferment ou ouvrent la communication d'une frontière à l'autre.» Cette remarque révèle, dans l'esprit des officiers européens, la place occupée par la guerre de siège dans la conduite de la guerre en Amérique. Par extension, elle montre également l'importance de cette pratique particulière de la guerre dans la culture militaire des armées européennes au milieu du XVIII^e siècle. Ce livre met en lumière la pratique de la guerre de siège en Nouvelle-France lors de la guerre de Sept Ans, en la comparant avec le modèle théorique du siège en vigueur dans l'Europe du siècle des Lumières.

MICHEL THÉVENIN est doctorant en histoire à l'Université Laval. Il a à cœur la diffusion et la vulgarisation de l'histoire. Il y participe activement par des conférences publiques, ainsi que par son blogue historique *Tranchées et Tricornes* par lequel il présente des aspects méconnus de la guerre au XVIII^e siècle.

Histoire

Collection dirigée par
Michel De Waele et Martin Pâquet



Presses de l'Université Laval
www.pulaval.com